



HAL
open science

Histoire et généalogies croisées de plusieurs familles dans l'ancienne province du Rouergue : Parisot, Najac, Lescure-Jaoul, Vabre-Tizac, Saint-Salvadou, Rodelle, Belcastel

Albert Dorigo-Rossignol

► **To cite this version:**

Albert Dorigo-Rossignol. Histoire et généalogies croisées de plusieurs familles dans l'ancienne province du Rouergue : Parisot, Najac, Lescure-Jaoul, Vabre-Tizac, Saint-Salvadou, Rodelle, Belcastel. Histoire. 2022. dumas-04075808

HAL Id: dumas-04075808

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04075808v1>

Submitted on 20 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

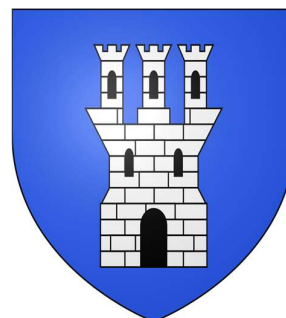
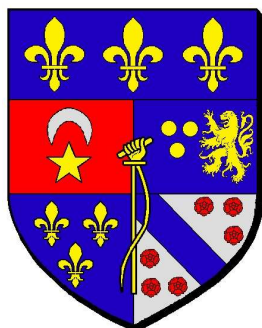
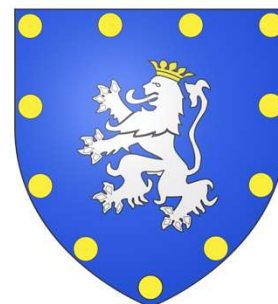
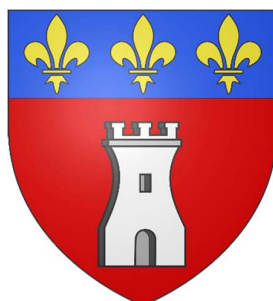


Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Histoire et généalogies croisées
de plusieurs familles dans
l'ancienne province du Rouergue

Parisot, Najac, Lescure-Taoul,
Vabre-Tizac, Saint-Salvadou, Rodelle, Belcastel

MÉMOIRE DU DIPLÔME UNIVERSITAIRE
GÉNÉALOGIE & HISTOIRE DES FAMILLES
UNIVERSITÉ DE NÎMES 2021-2022



Auteur : Albert DORIGO

Directeur de recherche : Monsieur Stéphane COSSON

Première de couverture

- Logo de l'université de Nîmes,
- Armoiries de Parisot : « Parti, au 1 : de gueules au gerfaut d'argent, la patte dextre levée ; au 2 : de gueules au lion d'or lampassé d'argent. »,
- Armoiries de Najac : « De gueules à la tour d'argent, au chef cousu d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or. »,
- Armoiries de Lescure-Jaoul : « D'azur, à un lion couronné d'or, à l'orle de 11 besans du même. »,
- Armoiries de Vabre-Tizac : « Écartelé, au 1 : de gueules à l'étoile d'or surmontée d'un croissant versé d'argent ; au 2 : d'azur au lion d'or adextré de trois besans du même, posés 2 et 1 ; au 3 : d'azur à trois fleurs de lys d'or ; au 4 : d'argent à la bande d'azur accompagnée de six roses de gueules, trois en chef et trois en pointes, ordonnées en orle ; à la main de justice d'or brochant sur la partition ; le tout sommé d'un chef d'azur à trois fleurs de lys d'or. »,
- Armoiries de Rodelle : « Parti, au 1 : de gueules au léopard lionné d'or ; au 2, d'azur au lys des jardins d'argent fleuri de trois pièces, la tige du milieu enfilée d'une couronne du même ; le tout sommé d'un chef de gueules chargé de trois annelets d'or. »,
- Armoiries de Belcastel : « D'azur à la tour donjonnée de trois pièces d'argent, ajourée et maçonnée de sable. ».

Remerciements

Je tiens à remercier sincèrement les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce mémoire :

- Monsieur Stéphane COSSON, directeur de recherche et enseignant en méthodologie de la généalogie, ainsi que Monsieur Fabien ALMANZY,
- L'ensemble des enseignants de ce cursus, Mesdames Laure GAREIL et Isabelle ORTEGA, ainsi que Messieurs Matthieu DESACHY, Jordi MACH, Sylvain OLIVIER, Éric WENZEL.
- Monsieur Georges PASSERAT, président de la société archéologique & historique de Tarn-et-Garonne,
- Le personnel des archives départementales de Montauban et son directeur Monsieur CRAS,
- Le personnel des archives départementales de Rodez et d'Albi,
- Le service des archives diocésaines de Montauban, notamment Madame PUJADE,
- Le service des archives municipales de la ville de CARMAUX, notamment Madame LONG,
- Monsieur Alain ICHES, maire de Parisot et les secrétaires de mairie pour leur accueil toujours chaleureux.

Dédicaces

- A mes aïeux, « *des laborieux à ceux issus de la noblesse chevaleresque* »,
- A mes enfants, « *pour leur attachement aux racines et la perpétuation de la mémoire des ancêtres* ».

*« Il y a quelque chose de plus fort que la mort,
c'est la présence des absents, dans la mémoire des vivants ».*

Jean D'ORMESSON

« Ne meurent et ne vont en enfer que ceux dont on ne se souvient plus. L'oubli est la ruse du diable ».

RIGORD, chroniqueur, moine de Saint-Denis, XII^{ème} siècle

Avant-Propos

Toute chose ayant une origine (*du latin Origo, Originis, signifiant origine, provenance*), il est important d'expliquer dans ce préambule, l'origine de ma passion pour la généalogie, passion qui est à l'origine de mon inscription à la formation au diplôme universitaire Généalogie et Histoire des familles, dispensé par l'université de Nîmes.

Dans notre famille, bien enracinée dans le terroir de sa très ancienne paroisse, la pratique religieuse ayant toujours eu une certaine importance, il était habituel d'aller se recueillir sur la tombe des ancêtres, que ce soit à la Toussaint, mais aussi lors d'enterrements de voisins ou de messes dominicales. Dès mon enfance, cette pratique avec mes parents me conduisait à prier pour les défunts de notre famille dont les noms étaient gravés dans le marbre de la pierre tombale, dont la liste commençait par Marie Anne VIGUIÉ, une trisaïeule de ma mère, dont je ne savais rien, ce qui a suscité en moi la curiosité et le désir d'en savoir plus sur elle, ainsi que de savoir qui étaient mes autres ancêtres.

Voilà comment a germé dans mon esprit d'enfant curieux de tout ce qui se rapporte à l'histoire, il y a environ quarante ans, l'envie de rechercher mes premiers ancêtres et d'en savoir plus sur eux.

N'ayant pas connu mes grands-parents paternels ni ma grand-mère maternelle, et mon grand-père maternel étant plutôt d'un caractère taiseux, la seule pouvant répondre à mes questions fut ma mère, qui elle, avait connu ses quatre grands-parents, ce qui me permit de connaître le nom de mes bisaïeux du côté maternel.

C'est avec ces quelques informations orales et les dates indiquées sur deux tombes familiales, que commencèrent vers l'âge de quinze ans mes premières recherches généalogiques, en allant consulter les registres d'état civil de Parisot, ce qui me permit de réaliser mon premier arbre généalogique ascendant et descendant fait de plusieurs feuilles de papier collées entre elles pour les générations du XIX^{ème} au XX^{ème} siècle avec les fratries et les cousins des différentes générations.

Quelques années plus tard, mes recherches se sont élargies à d'autres branches ascendantes, ainsi qu'aux branches alliées, ce qui m'a conduit à consulter des registres d'état civil d'autres communes, des registres paroissiaux papiers et sur microfilms aux archives départementales de Montauban et de Rodez, ainsi que d'anciens actes notariés.

Par la suite, l'ère d'Internet et des premiers logiciels de généalogie m'ont permis de reprendre mes différents classeurs de généalogie des différentes branches, pour les compiler dans une base généalogique informatique, base à l'origine familiale, mais qui s'est étoffée au fil des années et des recherches bénévoles que j'effectue pour d'autres personnes de mon entourage.

C'est donc cette passion de plusieurs décennies pour la généalogie et l'histoire locale qui est à l'origine de ce mémoire que j'ai le plaisir de vous présenter ici.

Ce mémoire, fruit d'un travail de recherches généalogiques et d'une formation universitaire, outre sa fonction de conclusion d'un cursus, est également destiné à un lectorat élargi, notaires, généalogistes, étudiants, toutes personnes intéressées par l'histoire des lieux présentés dans cette étude locale, sans oublier les cousins plus ou moins lointains et les descendants des personnages constituant cette ébauche de monographie familiale.

Pour que sa lecture soit agréable au plus grand nombre, la structure de ce mémoire sera donc consacrée en grande partie à des prolégomènes historiques traités dans le chapitre préliminaire, complétés par des illustrations en annexe.

Table des matières

	Remerciements et dédicace	Page 1
	Avant-propos	Page 2
	Table des matières	Page 3
	CHAPITRE PRÉLIMINAIRE - Méthodologie & Histoire des sources	Pages 4 à 21
I.1	Cadre et consignes du mémoire	Page 4
I.2	Méthodologie générale & informations pratiques	Pages 5 à 6
I.3	Origines de la généalogie	Page 7
I.4	Grandes dates clés constitutives de la généalogie	Pages 8 à 9
I.5	Les différents calendriers utilisés en généalogie	Pages 10 à 11
I.6	Origines du cadastre : des polyptiques au cadastre napoléonien	Pages 12 à 17
I.7	Origines du notariat et étude locale des notaires de Parisot	Pages 18 à 21
	CHAPITRE II - Résumé de l'histoire locale	Pages 22 à 59
III.1	Rappel historique sur la province du Rouergue, et la création du Tam et Garonne	Pages 22 à 28
III.2	Résumé historique sur Parisot et étude démographique / anthroponymique	Pages 29 à 59
	CHAPITRE III - Choix du couple souche et son contexte géographique	Pages 60 à 65
III.1	Choix du couple : Antoine Jean Baptiste GUY & Marie Anne VIGUIÉ mariés en 1843	Page 60
III.2	Contexte géographique de la famille d'Antoine Jean Baptiste GUY, étude cadastrale	Pages 61 à 63
III.3	Contexte géographique de la famille de Marie Anne VIGUIÉ, étude cadastrale	Pages 64 à 65
	CHAPITRE IV - Généalogie descendante du couple GUY-VIGUIÉ	Pages 66 à 76
IV.1	Génération 1 : famille Antoine Jean Baptiste GUY & Marie Anne VIGUIÉ	Pages 66 à 67
IV.2.a	Génération N-2 : famille Charles Paulin GUY & Marie Virginie COMBRES	Pages 68 à 69
IV.2.b	<i>Famille de Virginie COMBRES : Antoine COMBRES & Marie Virginie MAYNARD</i>	Page 70
IV.3.a	Génération N-3 : famille Marie Anne Brigitte GUY & Alfred LESTANG	Pages 71 à 74
IV.3.b	<i>Famille d'Alfred LESTANG : Antoine François Célestin LESTANG & Marie Rosalie DEJEAN</i>	Page 75
IV.4.a	Génération N-4 : famille Marie Louise Angèle LESTANG & Arthur Antonin ROSSIGNOL	Page 76
IV.4.b	<i>Famille d'Arthur Antonin ROSSIGNOL : Antoine Arthur ROSSIGNOL & Marie Valérie POUSSOU</i>	Page 77
IV.5	Génération N-5 : famille M. ALCOUFFE & J. ROSSIGNOL	Page 78
	CHAPITRE V - Généalogie ascendante de Marie Anne VIGUIÉ	Pages 79 à 81
V.1	Choix et traitement de la généalogie ascendante	Page 79
V.2	<i>Famille François VIGUIÉ & Marie Rose DELPECH (génération N+1 de Marie-Anne VIGUIÉ)</i>	Pages 80 à 82
	CHAPITRE VI - Généalogie ascendante d'Antoine Baptiste GUY	Pages 83 à 101
VI.1.a	Génération N+1 : famille Jean Antoine GUY & Marianne GAILLARD	Page 83
VI.1.b	<i>Famille de Jean Antoine GUY : Jean Pierre GUY & Marie ALÈGRE</i>	Page 84
VI.2.a	Génération N+2 : famille Jean Louis GAILLARD & Marianne FASTERÉ	Page 85
VI.2.b	<i>Famille de Marianne FASTERÉ : Théodore FASTERÉ & Marie Josephe DAUBRESSE</i>	Pages 86 à 88
VI.3.a	Génération N+3 : famille Jean Pierre GAILLARD & Marie CORNAC	Pages 89
VI.3.b	<i>Famille de Jean Pierre GAILLARD : Jean GAILLARD & Angélique de TAYRAC</i>	Page 90
VI.4.a	Génération N+4 : Jean CORNAC & Anthoinette de SEGONS	Page 91
VI.4.b	<i>Famille de Jean CORNAC : Etienne Louis CORNAC & Marquise MARTINI</i>	Page 92
VI.5.a	Génération N+5 : Pierre de SEGONS & Dorothée de SAUNHAC	Pages 93 à 94
VI.5.b	<i>Famille de Dorothée de SAUNHAC : François de SAUNHAC et Marguerite d'AUTHEMAR</i>	Pages 95 à 96
VI.5.c	<i>Famille de Pierre de SEGONS : Charles de SEGONS & Ysabeau Elisabeth d'HAUTPOUL</i>	Pages 97 à 102
	CHAPITRE VII - Conclusion	Page 103
VII.1	Conclusion et perspectives	Page 103
	CHAPITRE VIII - Annexes	Pages 104 à 168
VIII	Table des annexes	Page 104
1 à 37	Annexes 1 à 37	Pages 105 à 168
	CHAPITRE IX - Bibliographie & référence documentaires	Pages 169 à 174
IX.1	Bibliographie	Page 169
IX.2	Références documentaires	Pages 170 à 174

Chapitre préliminaire

Préalablement à l'étude généalogique, ce chapitre préliminaire s'organise sur trois axes :

- le cadre et les consignes de ce mémoire,
- la méthodologie générale et les informations pratiques,
- le rappel de plusieurs thématiques historiques liées à la généalogie.

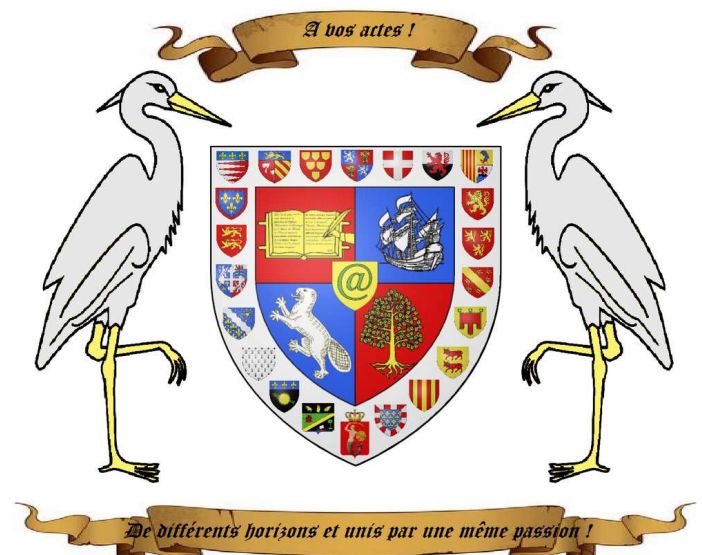
Cadre du mémoire

La rédaction d'un mémoire dans le cadre de la préparation du Diplôme Universitaire doit suivre de nombreuses consignes, présentées ci-dessous :

- Rédiger une étude généalogique, à partir d'un couple de référence, marié entre 1833 et 1842, ou bien si le choix se porte en dehors de cette période, le justifier et obtenir l'accord du directeur de recherches.
- Présenter le couple principal dans son contexte, les fratries des époux et les enfants du couple.
- Pour les branches descendantes, choisir un des enfants à chaque génération, et présenter comme précédemment le couple principal, les fratries des époux, et les enfants du couple, en descendant le plus bas possible jusqu'à la limite légale d'accès aux archives publiques françaises, codifiée par le Code du patrimoine et régit par la CADA, donc sans traiter des contemporains vivants, qui peuvent toutefois être mentionnés avec leur accord écrit pour les plus de 75 ans, en les anonymisant par leurs initiales sans autre informations personnelles.
- Pour les branches ascendantes, choisir un des époux du couple, présenter comme précédemment le couple principal, les parents des époux et les fratries, en remontant le plus haut possible dans le temps, en procédant de même à chaque génération.
- Présenter les actes insérés dans le corps du mémoire selon les règles de la transcription paléographique ; les documents insérés en annexes n'ont pas l'obligation d'être transcrits,
- Présenter l'histoire de la commune principale, sans remonter aux origines antiques.
- Présenter au moins un document de chaque type : cadastre, recensement, notaire (contrat de mariage, donation, vente, quittance, succession, testament, inventaire, partage, décharge de dot, et autre renonciation...), armée, hypothèque, succession, justice, état civil, archives religieuses.
- Mentionner impérativement toutes les sources et toutes les cotes ; limiter le mémoire à environ 100 pages, hors annexes.
- Mentionner le nom de la promotion et l'armoire composée par les étudiants de la promotion, et créée grâce au talent graphique de William THOMAS.

Promotion Jacques CARTIER : nom choisi en référence au célèbre explorateur et ses découvertes au travers des océans, à l'instar duquel les généalogistes partagent la passion de l'exploration et des découvertes au travers des vieux registres d'archives.

« Écartelé, au 1 : de gueules au manuscrit d'or ; au 2 : d'azur à la caravelle d'argent ; au 3 : d'azur au castor d'argent rampant ; au 4 : de gueules, à l'arbre enraciné d'or ; sur le tout, d'or à l'arobase de sinople. »



Méthodologie générale

En préambule, il convient de préciser ici la méthodologie générale de nomenclature et de recherche appliquée pour la réalisation de ce mémoire.

La méthodologie de recherche spécifique à chaque type de documents recherchés sera présentée au cas par cas dans le développement de l'étude généalogique, sans toutefois être répétée à chaque générations.

➤ Généalogie ascendante : utilisation de la numérotation SOSA (acronyme de Sosa-Stradonitz) :^I

Il s'agit d'une méthode de numérotation des ascendants directs, mise au point par l'historien allemand Michel Eyzinger en 1590, puis reprise par le religieux espagnol Jérôme de Sosa en 1676, et améliorée par le chimiste allemand Stephane Kekule Von Stradonitz en 1896.

Le **de cujus**, personne souche dont on recherche les ancêtres, porte le n°1 :

- Le père d'une personne N porte toujours le numéro $N \times 2$. La mère de cette même personne porte le numéro $(N \times 2) + 1$.
- Donc, hormis le n°1 (**de cujus**) qui peut être indifféremment une femme ou un homme, les hommes ont toujours un numéro pair et les femmes un numéro impair, selon le schéma ci-après.

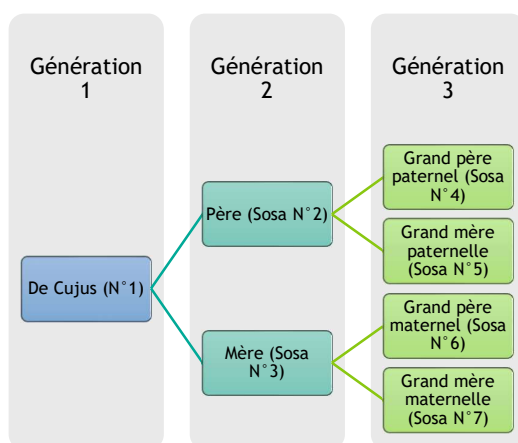


Fig.1 : Illustration schématique de la numérotation SOSA (réalisation personnelle).

Un même ancêtre peut avoir plusieurs numéros différents s'il s'agit d'un **implexe** (du latin *implexus*, *implexere*, et signifie entremêler)^{II}, dans le cas où cet ancêtre se retrouve, par plusieurs de ses enfants, à l'origine de plusieurs branches descendantes menant au même individu.

En effet, le nombre d'ancêtres théoriques double à chaque génération selon la règle mathématique des puissances de 2, ce qui pourrait représenter 1024 (2^{10}) ancêtres théoriques à la 10^{ème} génération, plus d'un million (2^{20}) à la 20^{ème} génération, plus d'un milliard (2^{30}) à la 30^{ème} génération, et plus de mille milliard (2^{40}) à la 40^{ème} génération, soit vers le IX^{ème} siècle pour un **de cujus** contemporain, ce nombre d'ancêtres théoriques étant impossible, la Terre n'ayant jamais abrité autant d'humains.

La raison de ce paradoxe est due au fait que certains ancêtres plus ou moins lointains peuvent être plusieurs fois des aïeux par des branches différentes, dans le cas où la descendance vers une même personne se fait par plusieurs de leurs enfants, ce phénomène pouvant se répéter en cascade en réduisant fortement le nombre d'ancêtres réels.

Lors d'une union entre deux personnes ayant au moins un bisaïeul en commun (4^{ème} degré canonique), il était nécessaire d'obtenir au préalable une dispense de consanguinité délivrée par le Pape en cas de mariage entre cousins germains (2^{ème} degré), ou par l'Évêque pour des cousins issus de germains (3^{ème} et 4^{ème} degrés).^{III}

➤ Généalogie descendante : numérotation d'Aboville :^{IV}

Cette méthode de numérotation descendante a été conçue par Jacques d'Aboville dans les années 1940.

Sous Hérédis, le personnage ou couple de départ n'ayant pas de numéro, les enfants sont numérotés comme suivant : N°1 pour l'ainé, N°2 pour le deuxième, N°3 pour le troisième et ainsi de suite à chaque génération, selon le schéma ci-après.

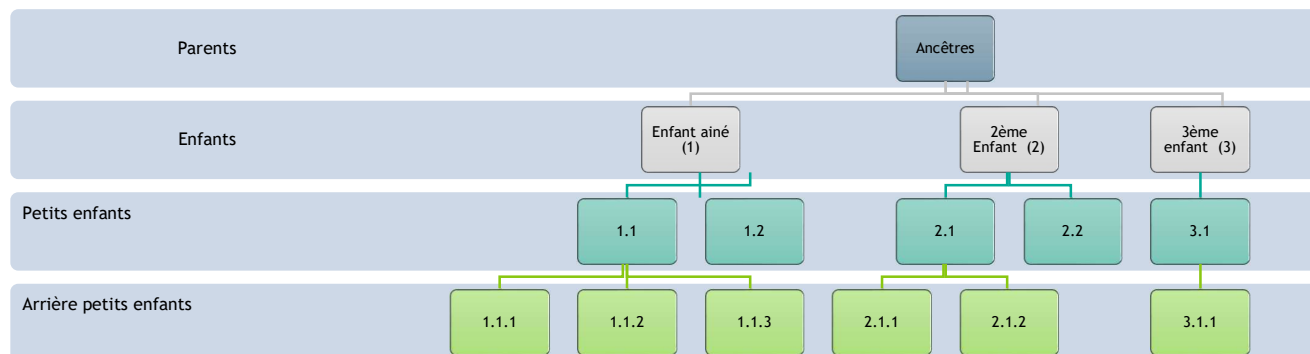


Fig.2 : Illustration schématique de la numérotation d'Aboville (réalisation personnelle).

➤ Dénomination des générations ascendantes :

Génération	Rang	Dénomination au singulier	Dénominations au pluriel
1	Parents		
2	Grands-parents	Aïeul, aïeule	Aïeuls, aïeules, aïeux
3	Arrière-grands-parents	Bisaïeul, bisaïeule	Bisaïeuls, bisaïeules, bisaïeux
4	AA grands-parents	Trisaïeul, trisaïeule	Trisaïeuls, trisaïeules, trisaïeux
5	AAA grands-parents	Quadrisaïeul, quadrisaïeule	Quadrisaïeuls, quadrisaïeules, quadrisaïeux
6	AAAA grands-parents	Quinquisaïeul, quinquisaïeule	Quinquisaïeuls, quinquisaïeules, quinquisaïeux

➤ Liste des abréviations & sigles utilisés :

- AD : Archives Départementales
- AN : Archives Nationales
- AC / AM : Archives communales / archives municipales
- BMS : Registre des Baptêmes, Mariage, Sépultures, registres paroissiaux généralement série du greffe
- BNF : Bibliothèque Nationale de France
- CADA : Commission d'Accès aux Documents Administratifs
- NMD : Registre des Naissances, Mariages, Décès
- TD : Tables décennales
- RC : Registres de catholicité
- SC : Série communale des registres BMS, pouvant compléter la série du greffe.

➤ Informations pratiques & techniques :

- Logiciel de généalogie Généweb (Généanet) et Hérédis 2022,
- Dates retranscrites au format moderne, y compris pour les dates du calendrier républicain, qui seront converties en calendrier grégorien actuel, avec le format républicain entre parenthèses,
- Mention des sources en notes de bas de page, avec pour chaque date ou document, la cote d'archive ou bien l'origine du document s'il ne provient pas de fonds d'archives.
- Première présentation des individus avec leurs dates et lieux de naissance et de décès (puis simple mention du nom et prénom lors de nouvelle mention d'individus déjà présentés).

Origines de la généalogie

La généalogie, dont le dictionnaire LITTRÉ^V donne l'étymologie suivante (*du provençal genolosa, genologia ; du latin genealogia, qui vient du grec γενεαλογία, de γενεά, génération, et λόγος, traité*) est une science auxiliaire de l'histoire qui était initialement utilisée dans les familles importantes pour établir la noblesse de sang des individus, mais ses origines les plus lointaines remontent aux proto généalogies des premières dynasties Egyptiennes ainsi qu'aux empires Romains et Grecs.

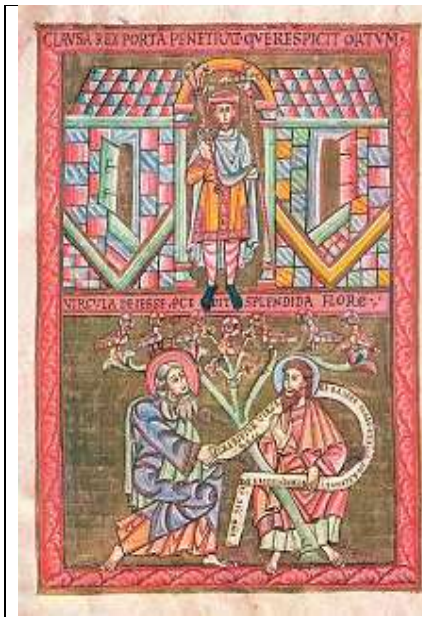
Ensuite, à l'époque biblique, dès le début de l'ère chrétienne, les apôtres Saint Matthieu et Saint Luc retracent dans leurs évangiles respectifs du Nouveau Testament, les origines de la famille de Jésus Christ dans le temps^{VI}.

L'évangile selon Matthieu débute par la généalogie du Christ, depuis Abraham jusqu'à Joseph, l'époux de Marie, la mère de Jésus, présentée dans le livre des générations, « liber generationis » en latin.

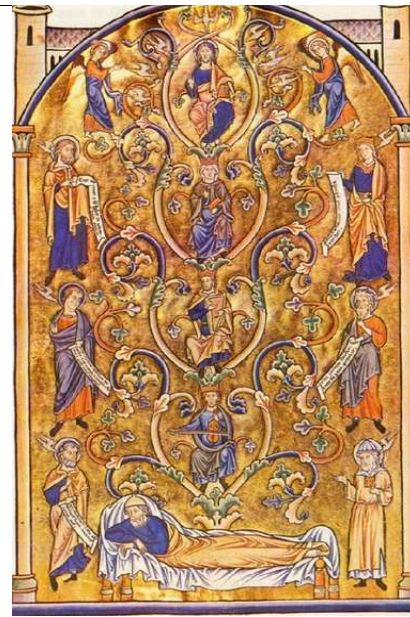


« Manuscrit de 1150, ms lat 11, fol 232r, BNF ©Source gallica.bnf.fr / BnF »^{VII}

Ces généalogies bibliques sont également reprises sous la forme d'arbres de Jessé, dès le XII^{ème} siècle, par des représentations schématiques de la généalogie présumée de Jésus, à partir de Jessé, père du roi David, et qui constituent les premiers arbres généalogiques.



« La plus ancienne représentation connue de l'arbre de Jessé, daté de 1086 »^{VIII}



« Livre des psaumes, XIII^e siècle, Psautier Ingeburge (1210), conservé au Musée Condé de Chantilly »^{IX}



« Bible des Capucins, Bibliothèque nationale de France, vers 1180 »^X

Dates clefs historiques pour la généalogie

La généalogie est une discipline qui s'est enrichie, au fil du temps, de nombreuses lois, ordonnances et décrets, qu'il convient de rappeler pour bien comprendre l'origine et l'évolution des sources et des actes :^{xi}

➤ 1539 : Ordonnance de Villers-Cotterêts :

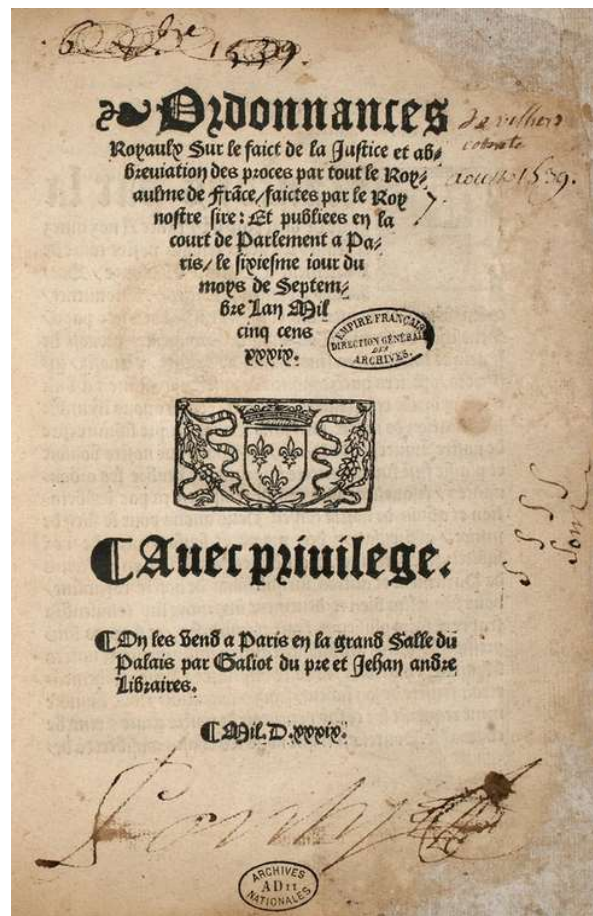
Au mois d'août 1539, le roi François I^{er} signait au château de Villers-Cotterêts l'ordonnance éponyme, constituée de 192 articles et enregistrée le 6 septembre 1539.

Cette ordonnance est à l'origine de l'état civil français, étant donné que ses articles 51 et 110 imposent respectivement la tenue de registres de baptêmes et l'usage de la langue française dans tous les actes, en remplacement du latin.

Toutefois, bien avant cette date, certains évêques avaient incité des prêtres à établir des registres de baptêmes, comme à Givry en Saône et Loire dès 1334, ou bien dans certaines communes de Loire-Atlantique dès 1464.

Cependant, cette ordonnance mettra plusieurs décennies pour être totalement appliquée dans le royaume, jusqu'à l'ordonnance de Blois en 1579.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Ordonnance_de_Villers-Cotter%C3%AAts#/media/Fichier:Ordonnance_de_Villers-Cotterets._Page_1_-_Archives_Nationales_-_AE-II-1785.jpg, consulté le 15 mars 2022

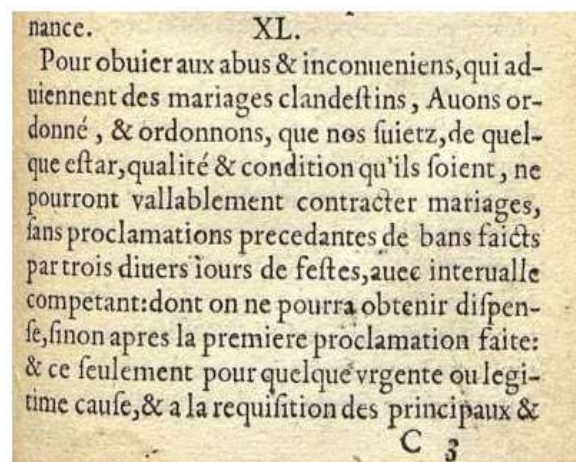


➤ 1579 : Ordonnance de Blois :

En 1579, le roi Henri III décrète par cette ordonnance, qu'en plus des baptêmes, les mariages et sépultures devront également être enregistrés par les prêtres et ce afin de lutter contre les mariages clandestins.

Le texte prévoit que le mariage doit impérativement être célébré par un prêtre, après publication des bans, en présence de quatre témoins, avec le consentement des parents, et que les mariages soient enregistrés dans les registres paroissiaux.

<https://www.aupresdenosracines.com/etat-civil-france-histoire-grandes-dates-genealogie/>, consulté le 15 mars 2022



Ordonnance de Blois de 1579 (Henri III)

➤ 1667 : Ordonnance de Saint-Germain-en-Laye (ou Code Louis) :

Au mois d'Avril 1667, le roi Louis XIV promulgue une ordonnance qui stipule que les registres paroissiaux devront être tenus en double, une copie restant dans la paroisse, et une autre déposée au chef-lieu de sénéchaussée ou de bailliage, afin d'éviter les pertes des registres de baptêmes, mariages et sépultures (BMS).

Toutefois, malgré cette précaution, pour certaines communes, les deux registres peuvent être manquants jusqu'au début du XVIII^{ème} siècle, ce qui est le cas pour Parisot où les BMS sont lacunaires avant 1725 pour la collection communale, et avant 1737 pour celle du greffe.

<https://www.aupresdenosracines.com/etat-civil-france-histoire-grandes-dates-genealogie/>

➤ 1792 : État civil communal :

Le décret de l'Assemblée législative Le 20 septembre 1792, un décret de l'Assemblée législative transfère la compétence de l'état civil aux communes ; à partir de cette date, on retrouve les registres des naissances, mariages et décès (NMD) tenus par les officiers d'état civil des municipalités.

Pour leur part, les baptêmes, mariages et sépultures continuent d'être enregistrés après cette date, dans les registres de catholicité, sans avoir valeur d'actes d'état civil, contrairement aux actes des précédents registres paroissiaux (BMS).

➤ 1877 : Création du livret de famille :

À la suite des événements de la Commune en mai 1871 durant lesquels l'hôtel de ville et le palais de justice de la ville de Paris furent totalement détruits par des incendies, entraînant la perte des deux copies des registres d'état civil, il fut décidé en 1877 de créer le livret de famille, afin d'avoir une troisième copie de l'état civil conservé par les familles, puis il sera généralisé à toute la France en 1884.

➤ XX^{ème} siècle : Numérisation et Internet :

Au cours des années 1960, l'état civil fut numérisé en grande partie sous forme de microfilms.

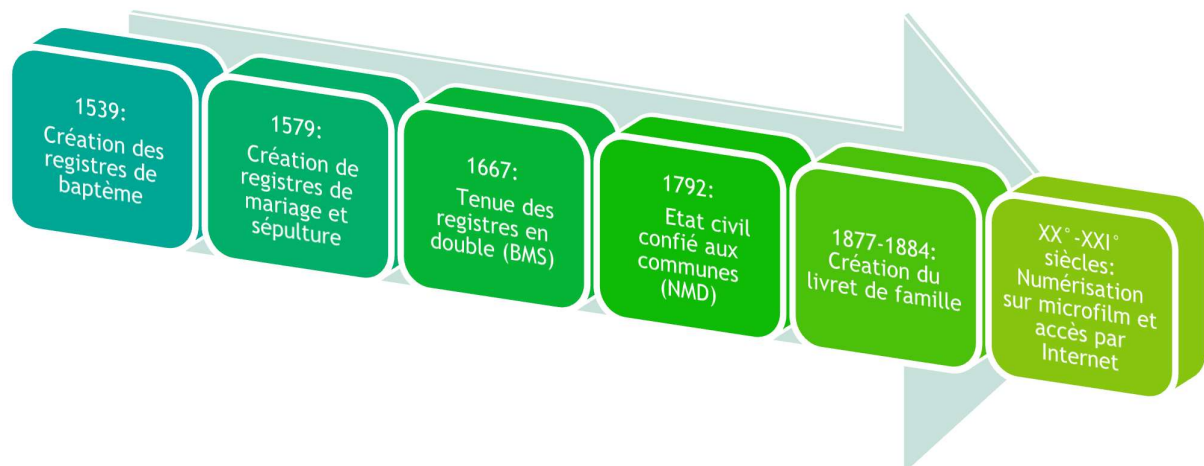
Depuis le début du XXI^{ème} siècle, ces numérisations sont partiellement mises en ligne sur Internet par les différents services d'archives départementales (AD), généralement pour les documents de plus de 100 ans, selon les préconisations de la CNIL.

Des faits qui gisent en preuve, &c. 99

ARTICLE X.

Les Baptêmes, Mariages, & Sepultures, feront en vn même registre, selon l'ordre des jours, sans laisser aucun blanc; & aussi tost qu'ils auront esté faits, ils feront écrits & signez; sçavoir les Baptêmes par le pere, s'il est present, & par les parrains & maraines; & les actes de Mariages, par les perfonnes mariées, & par quatre de ceux qui y auront assisté; les Sepultures par deux des plus proches parens ou amis qui auront assisté au convoy; & si aucuns d'eux ne sçavent signer, ils le declareront, & feront de ce interpellé par le Curé ou Vicairé, dont fera fait mention.

Ordonnance de Saint-Germain-en-Laye (Avril 1667)



Les différents calendriers utilisés en généalogie

Depuis la haute antiquité romaine, les années étaient composées de dix mois de 30 à 31 jours (Martius, Aprilis, Maius, Junius, Quintilis, Sextilis, September, October, November, December), basés sur les dix cycles lunaires, soit des années de 304 jours, puis par praticité, deux mois (Januarius et Februarius) furent ajoutés en fin d'année, afin que les années coïncident avec le cycle solaire et respectent le rythme naturel des saisons. ^{XII}

➤ **46 av JC : Création du calendrier Julien :**

En l'an 46 de notre ère, Jules César impose un nouveau calendrier mis au point par l'astronome Sosigène d'Alexandrie, composé de douze mois de longueur inégale constituant une année de 365 jours et commençant au 1^{er} janvier, avec ajout d'un 366^{ème} jour tous les quatre ans (années bissextiles) pour rapprocher la durée de l'année calendaire (365.25 jours), de la durée de l'année tropique (rotation de la Terre autour du Soleil en environ 365,242189 jours).

Ce calendrier sera utilisé dans tout l'occident durant seize siècles, jusqu'à la réforme du pape Grégoire XIII, créateur du calendrier éponyme.

➤ **1582 : Création du calendrier Grégorien :**

Malgré l'ajout d'années bissextiles, le calendrier Julien basé sur 365.25 jours, n'était pas assez précis pour suivre le cycle naturel de la Terre autour du Soleil, puisqu'au XVI^{ème} siècle, il fut constaté une dérive importante par rapport au début des saisons, puisque l'équinoxe de printemps se produisait le 11 mars, au lieu du 21 mars.

Afin de remédier à ce décalage, en 1582, le pape Grégoire XIII mit en place un nouveau calendrier, dit Grégorien, en supprimant les 10 jours de décalage, et cette année-là, en Italie, le lendemain du jeudi 4 octobre 1582 fut le vendredi 15 octobre 1582, nuit particulière durant laquelle mourut Sainte Thérèse d'Avila, tandis qu'en France, le changement se produisit la nuit du dimanche 9 octobre au lundi 20 octobre 1582 afin de ne pas scinder la continuité de la semaine.

En complément, le calendrier Grégorien prévoit désormais des années de 365 jours, avec un nouveau mode de calcul des années bissextiles (366 jours) tous les quatre ans, hormis les années de passage d'un siècle à l'autre, sauf celles divisibles par 400, 1600, 2000, 2400,



Calendrier républicain romain

<https://blogs.futura-sciences.com/luminet/2018/12/31/lannee-de-la-confusion/>, consulté le 20 mars 2022

ce qui crée une année calendaire de 365.2425 jours, avec un écart par rapport à l'année solaire de quelques secondes par an.

Ce calendrier se généralisera dès 1582 en Italie, Espagne et au Portugal, puis au XVIII^{ème} siècle en Allemagne (1730) en Grande Bretagne (1752), et en Suède (1753).



Le pape Grégoire XIII promulgue le nouveau calendrier le 15 octobre 1582 : le calendrier grégorien remplace le calendrier julien.

<https://blogs.futura-sciences.com/luminet/2018/12/31/lannee-de-la-confusion/>, consulté le 20 mars 2022

➤ 1792-1805 : Période du calendrier républicain :

Durant la Révolution française qui débuta avec l'ouverture des Etats-Généraux du 5 mai 1789, un des principaux courants de pensée des révolutionnaires était la lutte contre tous les éléments de l'Ancien Régime, qui pouvaient rappeler la monarchie ou le christianisme. ^{xiii}

A l'instar du système métrique initié dès 1790, les révolutionnaires décidèrent pour des raisons idéologiques, de remplacer le calendrier grégorien, par un nouveau calendrier révolutionnaire, dit aussi républicain, dans lequel de nouveaux noms sont introduits pour les jours et les mois, en faisant disparaître de nombreuses fêtes chrétiennes liées à l'Ancien Régime et dont le décompte des années n'est plus basé sur l'année de naissance de Jésus-Christ.

Ce nouveau calendrier débuta le 2 septembre 1792 (1^{er} vendémiaire de l'an I de la République), soit le lendemain de la proclamation de l'abolition de la monarchie et de la naissance de la République, mais il n'entrera en vigueur que le 6 octobre 1793 (15 vendémiaire an II de la République).

Son découpage, basé sur douze mois de 30 jours, avec ajout de jours complémentaires intégrés en fin d'année (5 jours les années classiques et 6 jours les années sextiles), créait une année calendaire moyenne d'environ 365.24225 jours, soit une durée très proche de celle de l'année tropique.

Ce calendrier, fortement critiqué, tant pour la dénomination saisonnière des mois qui ne correspondait ni à la réalité du Nord ni à celle du Sud, que pour la durée du décadi (9 jours de travail et 1 jour de repos) et posant des problèmes de concordance avec les autres nations ayant gardé l'usage du calendrier grégorien, prit fin le 31 décembre 1805 (10 nivôse an XIV).

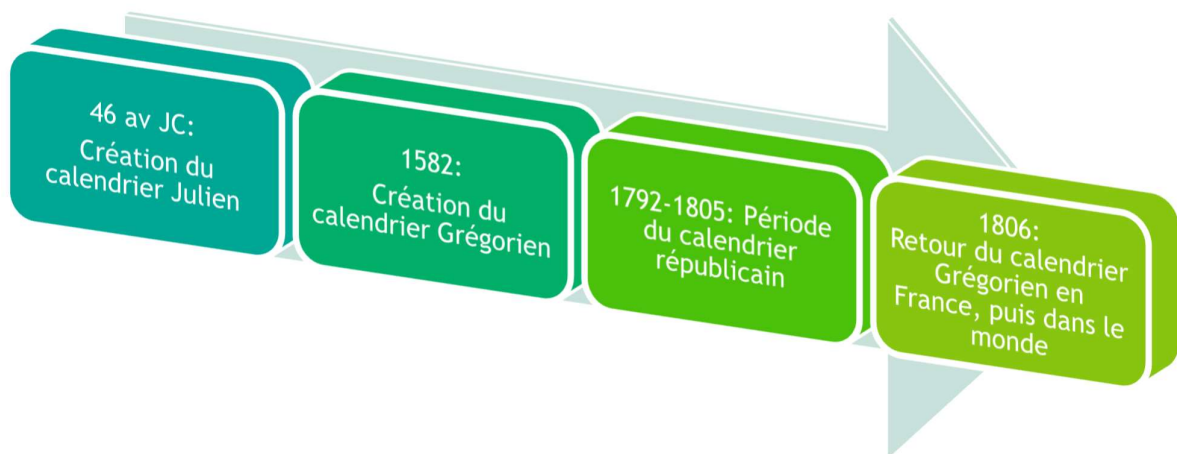


Calendrier républicain de l'an III (1794 – 1795), dessin de Philibert-Louis Debucourt.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Calendrier_r%C3%A9publicain, consulté le 20 mars 2022

➤ 1806 : Retour du calendrier Grégorien en France, et diffusion dans le monde :

Après la période du calendrier républicain, qui n'aura été appliqué qu'une douzaine d'années environ, le calendrier grégorien sera de nouveau appliqué en France, et atteindra finalement les pays éloignés comme le Japon en 1873, la Russie lors de la révolution de 1917 et enfin la Chine en 1949.



Origines du cadastre

Lorsque l'on évoque le mot cadastre, on pense en premier lieu au « cadastre napoléonien », du nom éponyme de son fondateur, Napoléon Bonaparte qui créa le cadastre parcellaire par la loi du 15 septembre 1807.

Mais au-delà de cette création récente, le recensement des contribuables et des patrimoines fonciers dans un but fiscal existait déjà avant l'époque médiévale et remonte même à la plus haute Antiquité, puisqu'il a été retrouvé à Telloh dans le désert d'Arabie, une tablette d'argile datée d'environ 2300 avant Jésus-Christ, donnant le plan coté, la superficie et la description de parcelles de la ville de Dunghi.

Les empires de l'Antiquité avaient déjà recours à des recensements fonciers pour asseoir l'impôt, les Romains connaissaient deux formes de cadastre, l'une pour le tracé des villes et l'autre pour la répartition des terres agricoles ; d'ailleurs, la création du cens pour la détermination de l'impôt est attribué à Servius Tullius, sixième roi légendaire de Rome (578-534 avant Jésus-Christ).

Le modèle romain est incontestablement celui qui a le plus influencé l'Occident médiéval et qui donnera naissance à plusieurs types de documents tous précurseurs du cadastre que nous connaissons : ^{XIV}

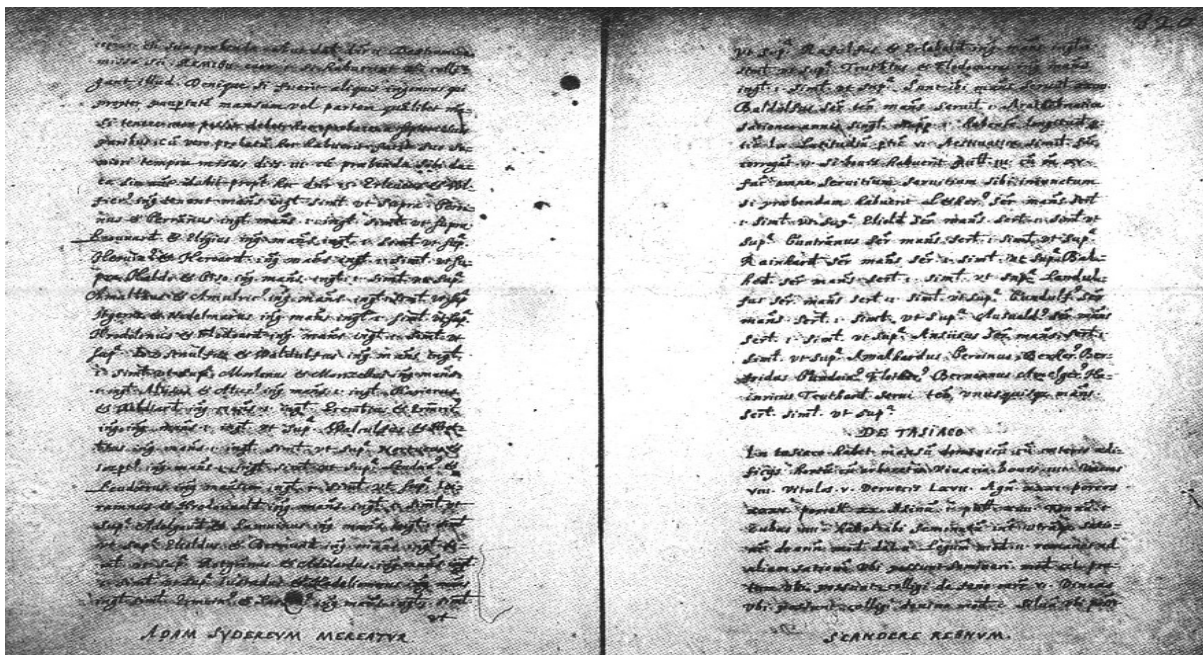
➤ Polyptyques carolingiens et censiers :

Dans son ouvrage « *Polyptyques et censiers* » ^{XV} paru en 1978, Robert FOSSIER, démontre comment le cadastre primitif romain doit être l'ancêtre des premiers livres fonciers de l'époque carolingienne, appelés polyptyques, suivis d'autres livres fonciers appelés censiers, qui étaient à la fois des inventaires et des instruments de prestige liés aux possessions foncières.

Les documents les plus connus de cette époque sont :

- le polyptyque de l'abbaye de Saint Germain des Prés rédigé par l'abbé Irminon entre l'an 823 et 828,
- le polyptyque de l'abbaye de Saint Rémy à Reims de l'an 845, dont l'original disparut dans l'incendie qui détruisit l'abbaye Reimoise le 15 janvier 1774, mais dont une copie fut retrouvée dans les papiers de Dom Poirier.

Cette copie permit à Benjamin Guérard la rédaction de son ouvrage paru en 1853 « *Polyptyque de l'abbaye de Saint-Remi de Reims, ou dénombrement des manses, des serfs et des revenus de cette abbaye, vers le milieu du IX^e siècle de notre ère* » ^{XVI}, puis l'édition critique « *Le polyptyque et les listes de cens de l'abbaye de Saint-Remi de Reims (IX^e - XI^e siècles)* » publiée en 1984 par Jean-Pierre Devroey ^{XVII}, qui permet de déterminer que la rédaction dudit polyptyque serait antérieure à l'épiscopat de Hincmar (vers 816-825), et pourrait dater de l'évêque Vulfaire en l'an 812.



Colophon du polyptyque de Saint-Remi de Reims, d'après Carpentras, 1779, f°319, v°320.

https://www.persee.fr/doc/mord_0035-2624_1986_num_68_270_4238, consulté le 22 mars 2022

➤ **Les cartulaires, à partir du IX^{ème} siècle :**

Les cartulaires, du latin médiéval « chartularium » signifiant recueil d’actes, sont des recueils de copies de chartes ou de titres fonciers, constitués le plus souvent par des seigneurs, des communautés religieuses ou des municipalités et relatifs aux biens et aux droits.

La majorité des cartulaires ayant traversé le temps jusqu’à nos jours, concerne généralement des abbayes ou des cathédrales.

Dans le Sud de la France, on peut trouver des exemples de cartulaires laïcs des XII^{ème} et XIII^{ème} siècles , tels que :

- le *Liber instrumentorum vicecomitalium*, réalisé sous l’égide des vicomtes de la famille de Trencavel ,
- le *Liber instrumentorum memorialium* recueil des actes de la dynastie des Guilhemides, seigneurs de Montpellier. ^{XVIII}



Extrait du cartulaire de l’abbaye Sainte-Croix de Quimperlé (XI^e siècle), 109 chartes depuis la fondation de l’abbaye en septembre 1026 jusqu’en mai 1128. <https://fr.wikipedia.org/wiki/Cartulaire>, consulté le 22 mars 2022



Extrait du cartulaire de l’évêché de Carpentras, Bibliothèque Inguimbertaine, ms. 0561 L’évêque Hugues faisant l’aumône. 498 actes de 868 à 1690. https://fr.wikipedia.org/wiki/Cartulaire_de_1%27%2C3%A9v%2C3%AAch%2C3%A9_de_Carpentras, consulté le 22 mars 2022



Extrait du cartulaire de l’abbaye Saint-Sauveur à Redon (charte 378 du 15 janvier 895 mentionnant Keuric, seigneur de Marzan). https://fr.wikipedia.org/wiki/Cartulaire_de_Redon, consulté le 22 mars 2022

➤ **Les capbreus, à partir du XIII^{ème} siècle :**

A l’époque médiévale, il existait également dans le Roussillon et en Espagne, des documents cadastraux appelés capbreus, réalisés par des seigneurs qui voulaient recenser les propriétaires fonciers.

Le terme capbreu, d’origine catalane, est issu de la contraction de « Caput Breve » designant un recueil de documents utilisés pour la gestion domaniale.

Les plus anciens capbreus, établis dès la seconde moitié du XIII^{ème} siècle, proviennent des Pyrénées-Orientales :

- Celui de Laroque des Albères, bourgade médiévale frontalière de la Catalogne entre Le Perthus et Argelès sur Mer, établi en juin 1264 sur la demande du comte d’Ampurias Pons-Hug IV, qui était composé de 24 parchemins, dont l’original s’est perdu, mais qui est connu grâce à une copie réalisée au début du XVII^{ème} siècle.

C’est d’ailleurs dans le château de Laroque des Albères, que le roi de France Philippe III le Hardi rencontra, lors de la croisade d’Aragon entre 1284 et 1285, le roi Jacques II de Majorque, dont il est question dans cette thématique.

- Celui de la paroisse de Saint Fructueux de Camélas, sur la commune de Camélas, entre Perpignan et Prades, réalisé à la demande de la vicomtesse Ava de Fenouillet, composé d’un rouleau de parchemin contenant 59 actes datés de Février 1277.

Peu après, entre 1293 et 1294, le roi Jacques II de Majorque commanda la réalisation de six capbreus, dans le but de dresser une première matrice cadastrale de six cités de son domaine, établissant la propriété foncière des habitants afin d'établir leurs droits et devoirs fiscaux.

Cinq de ces six capbreus rédigés en latin, contiennent de superbes enluminures gothiques et sont déposés aux archives départementales des Pyrénées-Orientales.^{xix}

Capbreu d'Argelès sur Mer



Rédigé du 12 au 14 des calendes d'avril 1292, soit entre les 18 et 20 avril 1293.

Capbreu de Collioure



Rédigé du 14 au 16 des calendes d'avril 1292, soit entre les 20 et 22 avril 1293.

Capbreu de Millas et Clairà



Rédigé du 1^{er} au 8 des calendes de février 1294, soit entre les 7 et 14 février 1294.

Capbreu de Saint Laurent de la Salanque



Rédigé en 1293.

Capbreu de Tautavel



Rédigé en 1293.

Reproductions avec l'aimable autorisation de M. Olivier NOGUÈS.

➤ Les livres terriers, à partir du XV^{ème} siècle :

Les livres terriers, désignés communément sous le terme de terriers, lointains héritiers des polyptiques carolingiens, sont des registres mentionnant, outre les lois et usages d'une seigneurie, la description des biens des propriétaires, ainsi que les redevances auxquelles ils étaient soumis.

A partir du XV^{ème} siècle, ils deviennent l'outil privilégié de l'administration seigneuriale pour la gestion des terres. Les seigneurs, avec l'adhésion de leurs tenanciers, paysans libres propriétaires, exploitant les tenures allouées par les seigneurs, s'adressaient aux notaires pour rédiger des lettres à terrier, par lesquelles les tenanciers reconnaissaient tenir certaines parcelles et devoir au seigneur un impôt fixe annuel appelé le cens. Ces lettres de reconnaissance identifiaient les parcelles par leur nature, leur contenance et leur situation, ainsi que les propriétaires précédents qui étaient souvent les parents du nouveau tenancier.

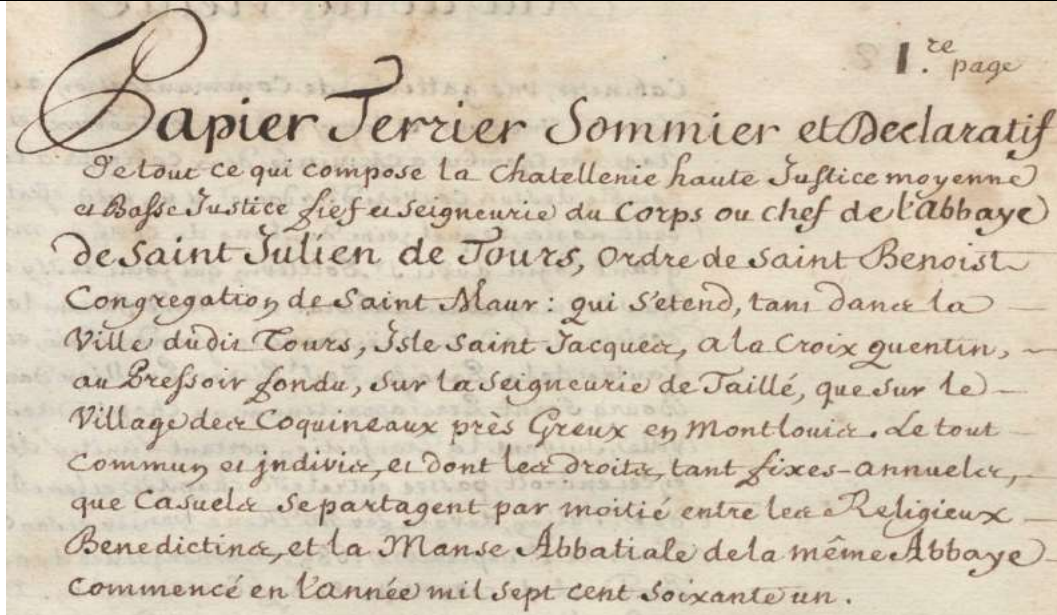
Sous le ministère de Colbert, les livres terriers furent établis en double exemplaire dès 1678.

Puis le 21 août 1691, le Conseil d'État décida la création d'un dépôt à Paris afin de centraliser une copie de tous les terriers du royaume, mais celui-ci brûla en 1737.

Enfin, dès juillet 1789, l'esprit révolutionnaire fortement hostile à la féodalité, engendra de nombreuses guerres contre les châteaux, afin de détruire les terriers et tous les documents qui établissaient le pouvoir seigneurial.

Durant la nuit du 4 août 1789, l'assemblée nationale décréta la destruction totale du régime féodal, aboutissant à la loi du 17 juillet 1793 supprimant toutes les traces de la féodalité, ce qui conduira à la destruction par le feu de nombreux terriers, qui étaient les documents les plus précis permettant de connaître le détail des propriétés, avant l'établissement du cadastre Napoléonien en 1807. **xx**

Terrier déclaratif de la châtelainie de l'abbaye de Saint-Julien de Tours : archives d'Indre-et-Loire; H528; vue 21/1328 :

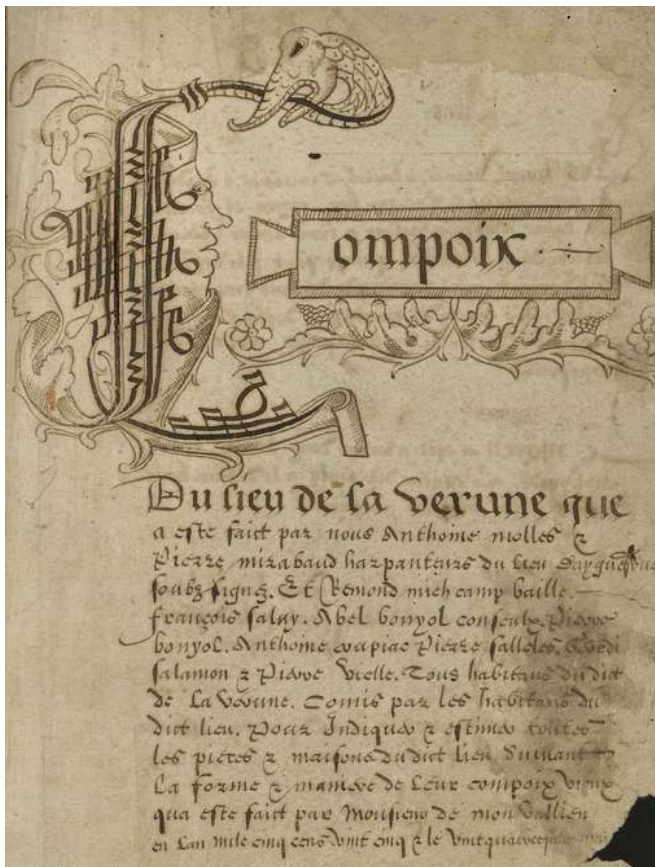


<https://archives.touraine.fr/ark:/37621/2z5wns4b8ldg/c5819e1e-931c-4e6f-8fbc-fa95b3cadf43>

Transcription :

Papier terrier sommier et déclaratif
de tout ce qui compose la châtelainie, haute justice moyenne
et basse justice, fief et seigneurie du corps ou chef de l'abbaye
de Saint Julien de Tours, ordre de Saint Benoist,
congrégation de Saint Maur : qui s'étend tant dans la
ville dudit Tours, Isle Saint Jacques, à la croix Quentin,
au pressoir fondu, sur la seigneurie de Taillé, que sur le
village des Coquineaux près Greux en Mont Louis. Le tout
commun et indivis, et dont les droits, tant fixes-annuels,
que casuels se partagent par moitié entre les religieux
bénédictins, et la manse abbatiale de la même abbaye,
commencé en l'année mil sept cent soixante un.

➤ Les compoix, du XIV^{ème} au XVIII^{ème} siècle, précurseurs du cadastre Napoléonien :



[AD 34, Lavérune, usuel du compoix de 1592, cote 134 EDT 4](#)

Transcription :

Compoix
du lieu de La Verune que
a esté fait par nous Anthoine Molles et
Pierre Mirabaud, harpanteurs du lieu d'Ayguesvives
soubz signez. Et Remond Mich[e]l Camp, baille,
François Salvy, Abel Bonyol, conseulx, Pierre
Bonyol, Anthoine Rupiack, Pierre Salleles, G[au]v[r]edi
Salamon, Pierre Vielle, tous habitans du dict
de La Verune. Comis par les habitans du
dict lieu, pour indiquer et estimer toutes
les pièces et maisons du dict lieu,
suivant la forme et manière de leur compoix vieux
qu'a esté fait par monsieur de Monvallien
en l'an mille cinq cens vint cinq, et le vint quatrième mai.

A partir du XIV^{ème} siècle, dans les régions de langue occitane, ont été réalisés des cadastres rudimentaires appelés compoix, terme issu du latin *compenso* « mettre en balance » et *compendo* « peser ensemble », ayant donné *coumpés* en occitan, qui sera francisé en compoix au XVI^{ème} siècle, et donnera compoix ou compoix ultérieurement.

Il existait des compoix terriens ou terriers pour les terres, ainsi que des compoix cabalistes, faisant état des industries (moulins, forges, ...), des rentes foncières et du cheptel, *cabal* en occitan, ayant donné le terme cabaliste. **xxi**

Selon l'étude sur les compoix et la propriété foncière dans les pays de taille réelle, publiée par Georges FRÊCHE dans la revue d'histoire moderne et contemporaine de juillet-septembre 1971, dans la région toulousaine, les compoix étaient fréquemment renouvelés aux XV^{ème} et XVI^{ème} siècles, puis plus rarement aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles.

Par exemple, le ville de Gratentour a connu la réalisation de plusieurs compoix en 1550, 1556, 1562, 1578, puis un seul au XVII^{ème} siècle en 1685.

Il en va de même pour la cité de Revel, avec des renouvellements de compoix en 1490, 1545, 1596, puis un seul au XVII^{ème} siècle en 1690.

Dans la première partie du XVIII^{ème} siècle, de 1700 à 1750, seuls 31 compoix ont été refaits sur tout le territoire de la Haute-Garonne, soit 13.1% des compoix de ce secteur.

Dans la seconde partie du même siècle, le renouvellement des compoix connaîtra un nouvel essor, avant d'être interrompu par la révolution en 1789.

La réalisation des compoix dépendait essentiellement du seigneur et des consuls qui régissaient la communauté. Par exemple, le compoix de Beauzelle de 1441 fut établi par les consuls avec la permission de Philippe de Voisins, seigneur de Blagnac, puis celui de Fronton en 1619 sous l'autorité du sénéchal de Toulouse, Jean de La Valette-Cornusson, fils de François 1^{er} de La Valette-Cornusson, baron de Cornusson, élu député de la noblesse de la sénéchaussée de Toulouse le 26 août 1614, qui fut nommé maréchal de camp du roi Louis XIII par brevet du 21 mai 1621 et périt dans un combat au siège de Tonneins le 30 avril 1622. **xxii xxiii**

➤ Le cadastre Napoléonien, instauré en 1807 :

Au cours du moyen-âge et de l'Ancien Régime, en complément de l'existence locale de certains registres descriptifs et estimatifs des propriétés (polyptyques, censiers, cartulaires, capbreus, livres terriers, compoix), des projets de cadastre à l'échelle du royaume, furent envisagés par les rois Charles VII, Louis XIV et Louis XV, mais l'absence de méthodes perfectionnées et la disparité des usages et des unités de mesure selon les provinces firent échouer ces projets.

Durant la période révolutionnaire, plusieurs décrets posèrent les premiers jalons du futur cadastre Napoléonien, comme les décrets des 21 août et 23 septembre 1791, par lesquels l'Assemblée Constituante décida la création d'un bureau du cadastre et le projet d'un plan parcellaire, suivi d'un décret de 1798 prévoyant pour chaque commune la division du territoire en sections et l'établissement d'une matrice cadastrale, puis la définition du cadastre-type le 2 novembre 1802.

Puis Napoléon 1^{er}, souhaitant la mise en place d'un outil à la fois juridique et fiscal, promulgua, par la loi du 15 septembre 1807, la création du cadastre parcellaire, également appelé cadastre Napoléonien, qui fut établi entre 1807 et 1850 selon les départements.

À la suite de la loi du 16 avril 1930, les plans cadastraux napoléoniens furent rénovés entre 1930 et 1970, avec une révision des sections tenant compte des transformations globales à l'échelle des communes, aboutissant ainsi au cadastre moderne actuel, dont les planches ont été élaborées à la même période. ^{xxiv}

Concernant le département du Tarn & Garonne, qui fut créé en 1808, l'arpentage des parcelles débuta en 1808 et s'acheva en 1839 ; la rénovation du cadastre débuta en 1933 pour s'achever en 1975. ^{xxv}



Cadastre Napoléonien de Parisot-82160 : <http://www.archives82.fr/index.php?id=1099>, consulté le 4 avril 2022.

Origines du notariat et étude locale des notaires de Parisot

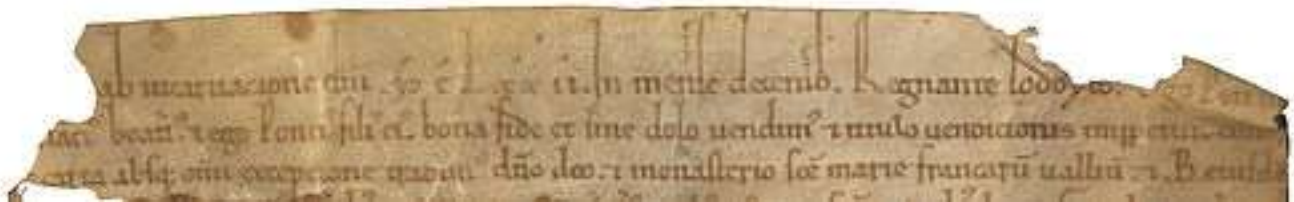
➤ Origines du notariat : [xxvi](#)

Le notariat puise ses origines en Italie, où dès le III^{ème} siècle après Jésus-Christ, des « notarius », fonctionnaires romains, avaient déjà pour mission d'authentifier certains contrats au nom de l'empire, puis cette institution fut introduite en Gaule, et après une courte disparition durant la période trouble des invasions barbares, elle se reconstituera au IX^{ème} siècle suite à un acte législatif de Charlemagne.

On retrouve le terme « notarius » dans le Languedoc aux X^{ème} et XI^{ème} siècles, par exemple dans une charte du vicomte de Narbonne datée de 1035. [xxvii](#)

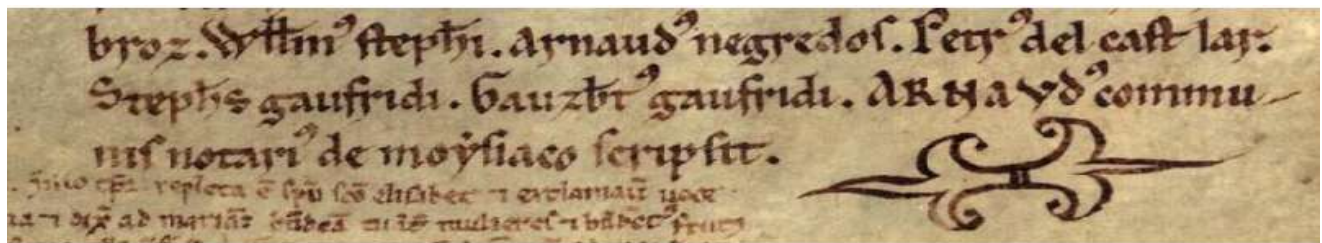
Puis, à la fin du XII^{ème} siècle, la profession se développa rapidement dans tout le sud de la France.

Au XIII^{ème} siècle, Louis IX, futur Saint Louis, nomma, peu avant de partir pour sa dernière croisade en 1270, soixante notaires au châtelet.

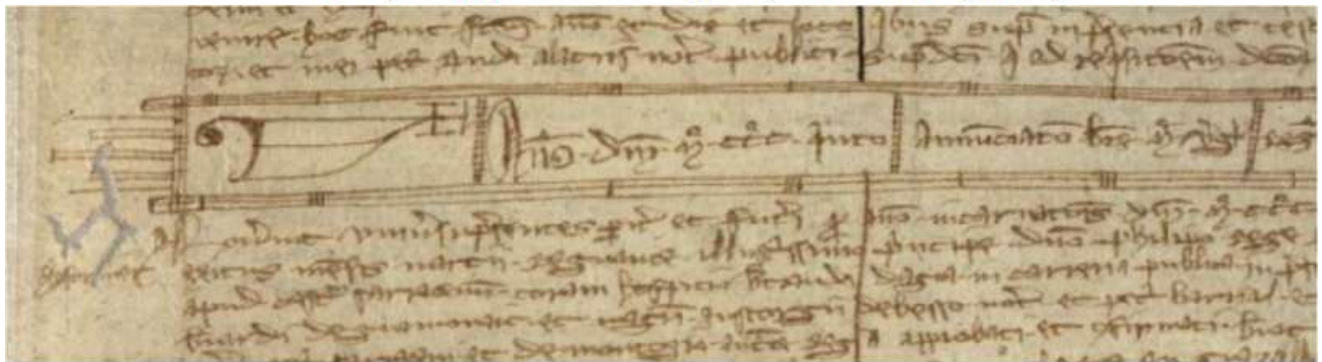


Extrait du plus ancien acte notarié de France repéré (1172). Archives départementales du Gard, H 38.

Concernant le Tam & Garonne, le premier notaire de l'abbaye de Moissac est attesté dès l'an 1175 et le premier registre de Pierre Raymond Alacris, notaire à Castelsarrasin et Montech est daté de l'an 1303. [xxviii](#)



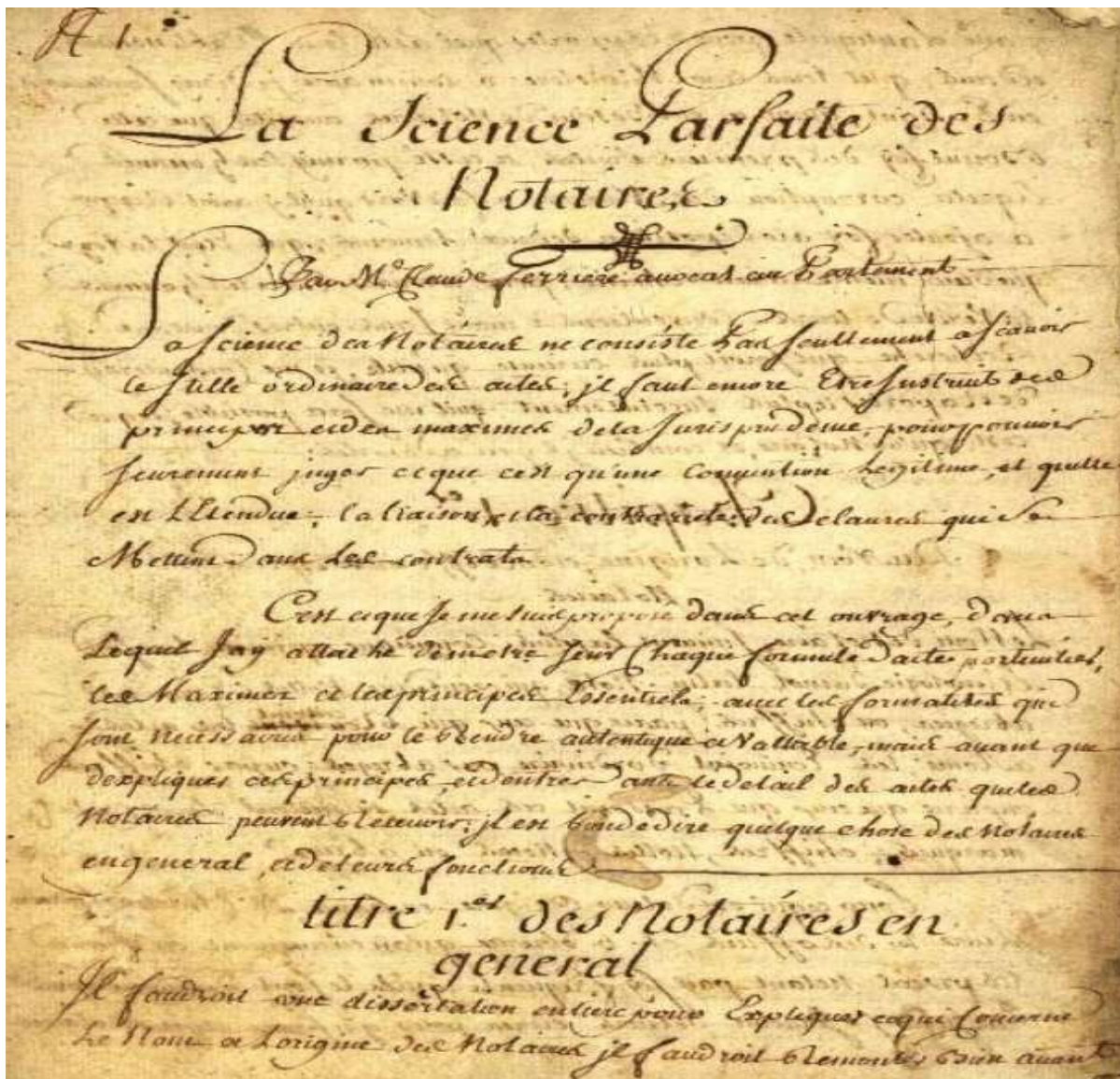
Acte d'Arnaudus, notaire public à Moissac (détail), décembre 1175, ADTG, G 639



Registre de Pierre Raymond Alacris (détail) 1303-1304, ADTG, 5E 10 397.

Concernant le département de l'Aveyron, un registre daté de 1282 de Bernard GUI, notaire à Rodez, constitue le plus ancien minutier conservé aux archives départementales de Rodez ([cote 1 C 1379](#)).

<https://archives.aveyron.fr/archive/recherche/notaires/n:67>, consulté le 5 avril 2022



« La science parfaite des notaires », essai sur la profession de notaire par Claude Ferrière avocat au Parlement, étude Garrisson à Albias, [XVIIIe siècle], ADTG, cote 5 E 14799

Transcription :

La science parfaite des notaires

Par M[âitr]^e Claude Ferrières, avocat au parlement.

La science des notaires ne consiste pas seulement à sçavoir le stulle ordinaire des actes ; il faut encore être instruit des principes et des mesures de la jurisprudence pour pouvoir sçurement juger ce que c'est qu'une convention légitime, et quelle est l'étendue, la traison et la contrariété des délaurés qui se mettent dans les contrats.

C'est ce que je me suis proposé dans cet ouvrage, dans lequel j'ay attaché de metre seur chaque formule d'acte particulier les Maximes et les principes essentiels, avec les formalités que sont nécessaires pour le rendre authentique et vallable, mais avant que d'expliquer ces principes et d'autres dans le détail des actes que les Notaires peuvent recevoir, il est bon de dire quelque chose des notaires en général, et de leurs fonctions.

Titre 1^{er}, des notaires en général

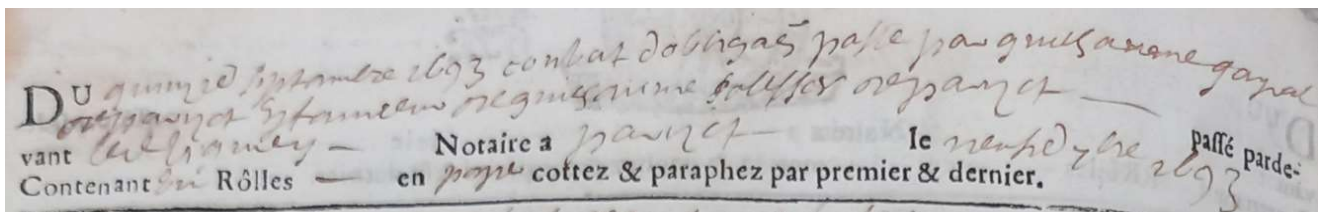
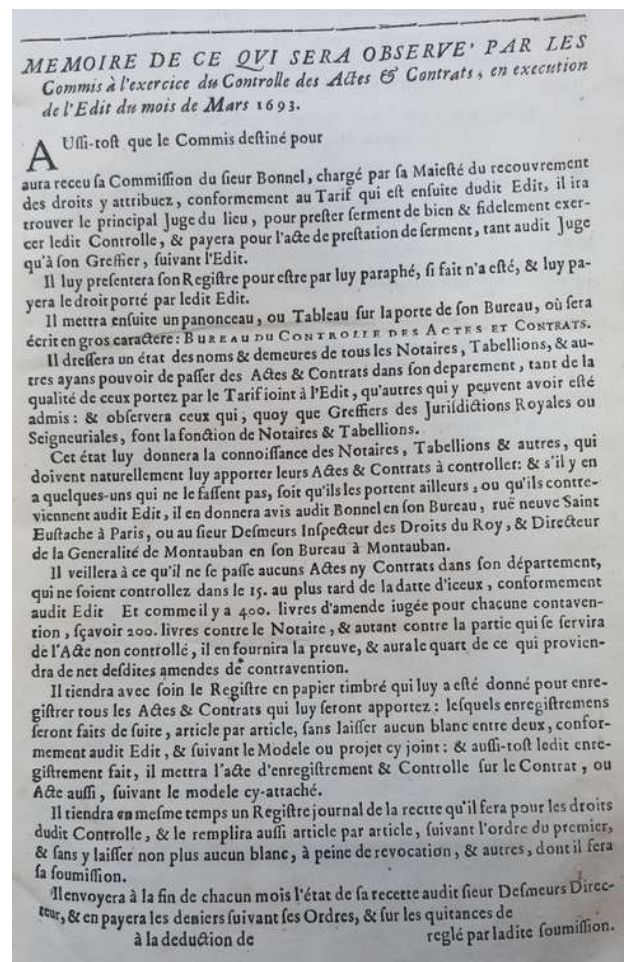
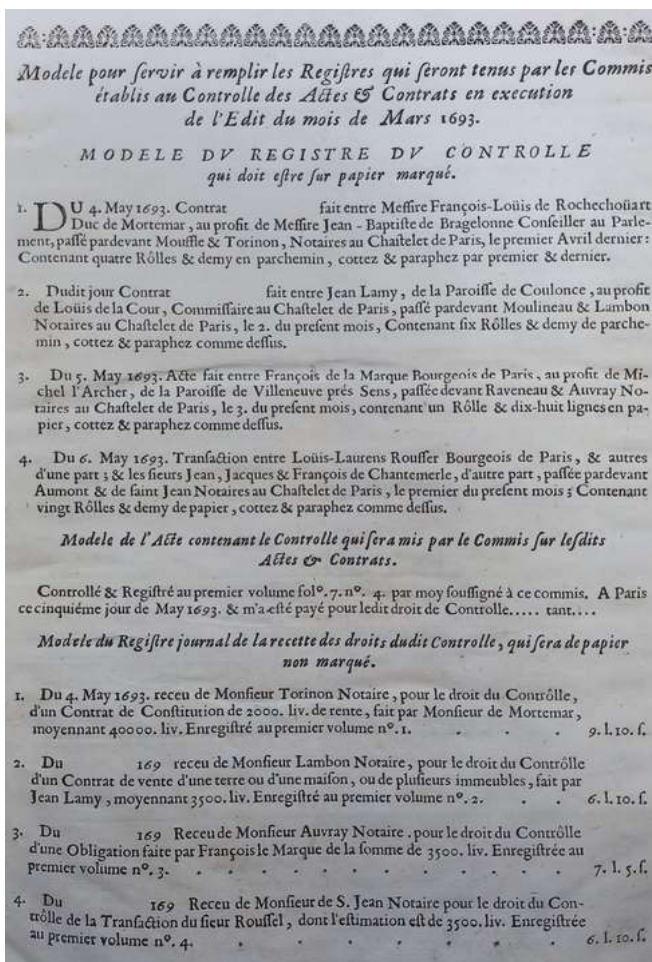
Il faudroit une dissertation entière pour expliquer ce qui concerne le nom et l'origine des notaires, il faudroit remonter bien avant ...

➤ **Grandes dates de l'histoire du notariat: XXIX**

Dès le XIII^{ème} siècle, en 1229, le traité de Meaux favorise la création des études, puis en 1304, l'ordonnance de Philippe le Bel règlemente la pratique notariale, la nomination des notaires royaux et leurs droits.

Ensuite, au cours des XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles, d'autres textes viendront compléter l'encadrement de cette activité :

- 1539 : l'ordonnance de Villers-Cotterêts, rendant l'usage du français obligatoire dans les actes, l'insinuation obligatoire pour les donations entre vifs, et imposant la tenue de répertoires et la conservation des minutes,
- 1597 : Édit d'Henri IV, supprimant les anciens offices de garde-note et de tabellion, puis création d'un office unique de notaire royal, détenteur du sceau de l'État,
- 1604 : Édit de la Paulette, sous le ministère de Sully sous Henri IV, rendant les offices, tels que ceux de notaire, héréditaires contre le versement d'une taxe annuelle, la Paulette.
- 1664 : Édit de réduction, fixant le nombre de notaires royaux à un par paroisse de plus de 60 feux,
- 1693 : Édit de mars, organisant le contrôle des actes des notaires, et réunissant la fonction de notaire apostolique à la charge de notaire royal.



Exemple de registre de contrôle des actes de 1693, avec modèle et aide-mémoire pour remplir les registres AD82, contrôle des actes Parisot 1693-1694, [cote 2 C 2530](#), acte du 15 septembre 1693, Me. Viguier

Pendant la période révolutionnaire, de nouvelles dispositions viendront moderniser la profession de notaire :

- 1^{er} février 1791 : loi supprimant l'insinuation et le contrôle des actes, remplacée par la procédure de l'enregistrement,
- 16 mars 1803 (25 ventôse an XI) : loi organique de Napoléon Bonaparte, définissant le notariat moderne, avec la disparition des notaires royaux qui sont remplacés par les notaires publics, officiers publics et ministériels.

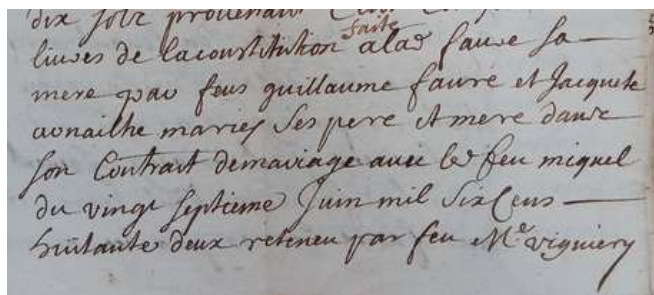
De nouvelles lois modernisatrices feront encore évoluer la profession au cours des XX^{ème} et XXI^{ème} siècles :

- 14 mars 1928 : loi sur les dépôts, pour la chambre des notaires et les greffes des tribunaux, leur ouvrant la possibilité de déposer aux archives départementales les archives de plus de 125 ans,
- 2 novembre 1945 : ordonnance dotant le notariat de structures institutionnelles, et créant le conseil supérieur du notariat,
- 3 janvier 1979 : loi sur les archives, les minutes des notaires sont désormais des archives publiques, les minutes de plus de 100 ans doivent donc être versées aux archives départementales,
- 13 mars 2000 : loi instaurant la signature électronique et l'acte authentique électronique,
- 15 juillet 2008 : nouvelle loi sur les archives, les minutes des notaires deviennent communicables à partir de 75 ans (article L.213-2 du Code du patrimoine).

➤ Reconstitution des notaires de Parisot :

Concernant l'inventaire des notaires pour la commune de Parisot, hormis les minutes de Jean BLANC qui exerçait à la fin du XV^{ème} et au début du XVI^{ème} siècle, les archives départementales du Tarn & Garonne sont lacunaires avant 1705, date du début des registres de Maître Bernard LOUBINHES.

Or en consultant les minutiers de ce notaire sur les dix premières années de 1705 à 1715, on peut constater qu'il nomme à plusieurs reprises dans plusieurs actes, son prédécesseur Guillaume VIGUIERY, qui est mentionné comme rédacteur de plusieurs actes entre 1682 et 1701.



Transcription :

[...] livres de la constitution faite à lad[ite] Faure sa mère par feus Guillaume Faure et Jacquete Aunailhe mariés, ses père et mère, dans son contrat de mariage avec le feu Miquel du vingt septième juin mil six cens Huitante deux reteneu par feu M[aitr]e Viguiery.

Compte tenu que Parisot faisait partie de l'ancienne province du Rouergue avant 1808, date de la création du département du Tarn & Garonne, les notaires manquants auraient pu être conservés aux archives départementales de l'Aveyron, mais après vérification de leur inventaire concernant les notaires hors département, celui-ci ne contient aucun ancien minutier, hormis ceux de Maître Raymond BACH notaire de Parisot.

Il convient de noter que les minutiers du notaire Raymond BACH font partie de l'inventaire des archives départementales du Tarn & Garonne sous les cotes 3 E 8889 et 3 E 8921-1, mais ces cotes correspondent en fait à des minutes disponibles aux archives départementales de l'Aveyron.

En poursuivant les recherches dans l'ouvrage consacré à l'histoire de Parisot et publié par l'abbé Joseph LOMBARD en 1902, [xxx](#), j'ai pu reconstituer la continuité des notaires de Parisot depuis Pierre POMIER (1270) jusqu'à Guillaume VIGUIERY, dont l'ensemble est résumé dans le tableau produit en [annexe n°1](#).

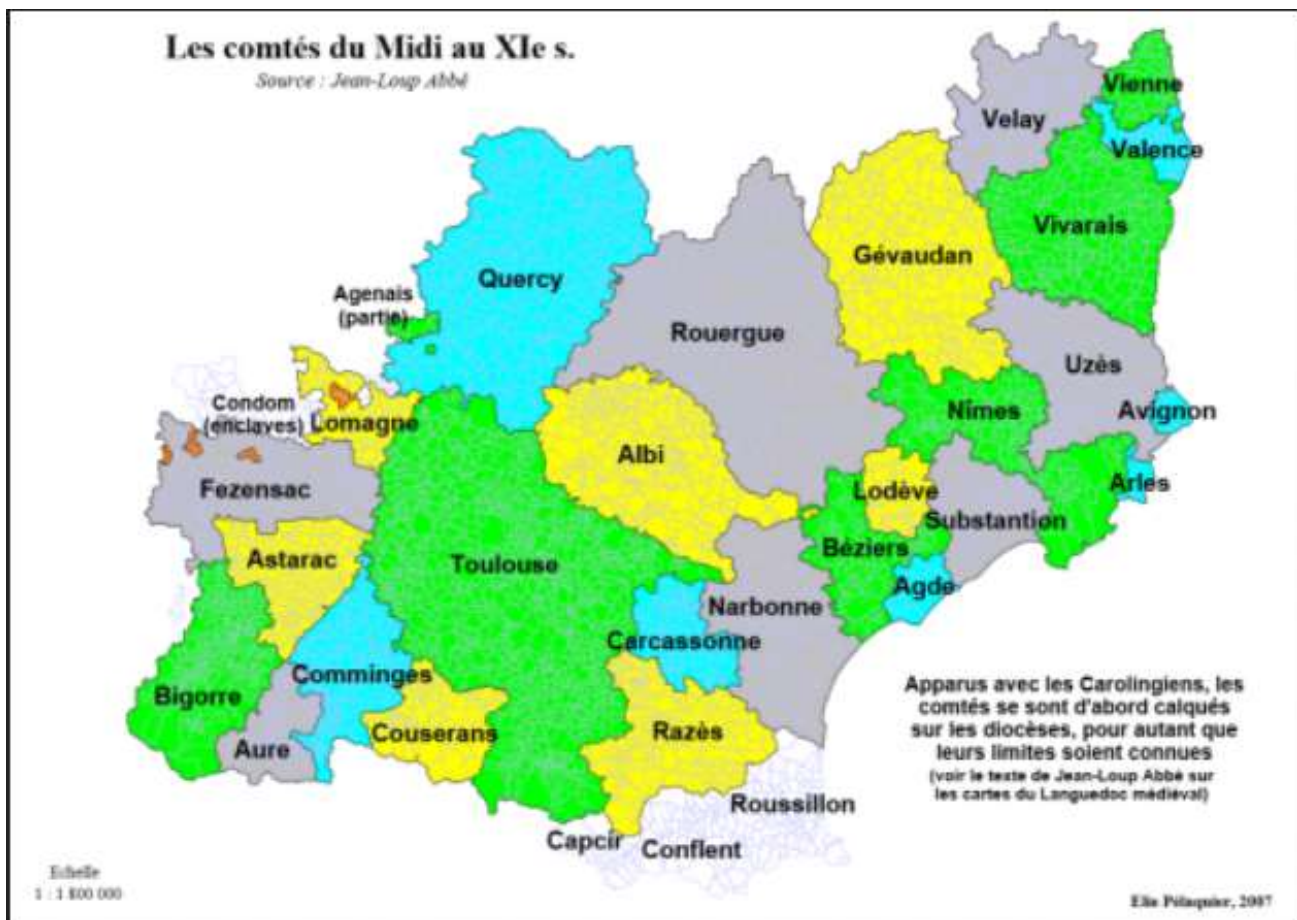
Chapitre II-Histoire locale

Rappel historique sur la province du Rouergue et la création du Tarn & Garonne

En préambule de ce chapitre sur l'histoire locale, il convient de rappeler ici la création du département du Tarn et Garonne par un décret de Napoléon I^{er} le 21 novembre 1808, et qu'avant cette date, Parisot se trouvait dans l'ancienne province du Rouergue, devenue le département de l'Aveyron, province qui se situait dans la grande Aquitaine représentée sur la carte en [annexe n°2](#), dont la partie occidentale était appelée Guyenne ou Guienne représentée sur la carte en [annexe n°3](#).

Au premier siècle avant notre ère, cette partie de la Gaule était déjà habitée par plusieurs peuplades qui donnèrent leurs noms aux villes principales, par exemple, les Rutènes pour Rodez, les Cadurques pour Cahors, et les Tectosages pour Toulouse, dont l'implantation est visible sur la carte en [annexe n°4](#).

Les noms des anciennes provinces du Quercy et du Rouergue proviennent respectivement des peuples Cadurques et Rutènes, et les limites géographiques de ces provinces correspondent aux implantations des peuples dont elles tirent leurs noms, ce qui est visible sur la carte ci-dessous des comtés du Midi au XI^{ème} siècle.



Cartes des comtés du Midi au XI^{ème} siècle, et des domaines des comtes de Toulouse en 1208
<https://chateau-termes.tumblr.com/post/138282174151/atlas-historique-de-la-province-de-languedoc-lès>

Les familles étudiées dans ce mémoire étant majoritairement issues de l'ancienne province du Rouergue, une carte du Rouergue au XVIII^{ème} siècle est fournie en [annexe n°5](#).

Montauban étant quant à elle une ville plus récente, fondée officiellement en 1144 par le comte de Toulouse, Alphonse Jourdain, mais également attribuée à un certain Albanus aux environs de l'an 755, qui aurait donné son nom au lieu de « Mount Alban », toponyme déjà francisé en Montauban au début du XVII^{ème} siècle selon la carte en [annexe n°6](#).

Jusqu'en 1360, le Quercy et le Rouergue étaient réunis aux états du Languedoc, mais après 1370, les deux provinces bénéficièrent d'états séparés, ce qui leur permit de jouer un rôle important dans le royaume jusqu'au XVII^{ème} siècle.

Puis en 1635, les provinces du Quercy et du Rouergue furent incluses dans la généralité de Montauban, qui s'étendait, grâce à ce rattachement, du Massif Central jusqu'aux Pyrénées, dont voici une description intéressante par l'intendant Félix PELLETIER de La HOUSSAYE (1663-1723) contenue dans son « *Mémoire concernant la généralité de Montauban* », paru en 1699 :

« La généralité de Montauban avec les pays qui y sont joints est ce qu'on appelle la Haute-Guyenne à la réserve du Comté de Foix [...] et au-dessus de Montauban, la généralité s'étend 30 lieues en largeur depuis les limites de l'Élection de Caors qui est contiguë à l'Aginois, jusques aux confins de celle de Millau tenant au Gévaudan ».

Dans ses mémoires au sujet de la généralité de Montauban, Félix PELLETIER de La HOUSSAYE fit une estimation de la population de chaque élection : 64 000 âmes pour celle de Millau, 85 000 dans celle de Rodez, 80 000 pour celle de Villefranche, 60 000 dans celle de Figeac, 80 000 pour celle de Montauban et 95 000 dans celle de Cahors. [xxxii](#)

Une carte de France et de ses généralités et intendances est fournie en [annexe n°7](#).

En 1715, au début du règne de Louis XV (1710-1774) qui était encore un enfant sous la régence de son cousin le Duc d'Orléans (1674-1723), la généralité de Montauban se réduisit au Quercy et au Rouergue, en suivant ainsi les limites territoriales de la Haute-Guyenne.

Puis, par suite de l'achat par Louis XV d'une partie de la vicomté de Turenne à Charles Godefroy de La Tour d'Auvergne (1706-1771), le 8 mai 1738, la généralité de Montauban s'agrandit de nouveau de 39 paroisses issues du partage de cette vicomté.

Ce sera seulement à partir de 1779, dans les dernières années de l'Ancien Régime, que la dénomination géographique de Haute-Guyenne sera officiellement utilisée pour la désignation de cette généralité, puis lorsque le siège de l'assemblée de Haute-Guyenne fut établi à Villefranche de Rouergue, sous l'autorité de l'Évêque de Rodez, les nobles quercynois fort mécontents, manifestèrent leur opposition et leurs revendications jusque dans les fameux cahiers de doléances de 1789 et à l'assemblée constituante, lors de laquelle un député montalbanais, Jean-Baptiste PONCET-DELPECH (1743-1817) écrivit ceci :

« Il est démontré que le Rouergue, quoique limitrophe avec le Quercy, en est cependant à mille lieues par les mœurs, le caractère, les préjugés, les intérêts, l'industrie et les qualités physiques et morales des habitants... Il existe une disparité frappante entre le Rouergue et le Quercy que les intérêts des deux provinces sont inconciliables ; que les deux peuples n'ont jamais pu s'accorder et qu'en 1533 on avait tenté vainement de les réunir ».

Une carte de la Guienne et de la Gascogne est fournie en [annexe n°8](#).

Au Sud du Quercy, deux cours d'eau importants, le Tarn et la Garonne, forment une frontière naturelle avec le Haut-Languedoc, complétée par le parcours aval de la rivière Aveyron, l'ensemble formant une zone de confluence qui deviendra plus tard le département actuel de Tarn et Garonne, dont une belle description fut donnée par Jean François HENRY de RICHPREY (1751-1787), ingénieur géographe du royaume.

Ce précurseur du cadastre moderne participa à la réalisation du cadastre de Corse de 1771 à 1775, puis s'instruisit des travaux cadastraux du duché de Milan et du royaume de Piémont-Sardaigne lors d'un voyage en Italie en 1778. De retour en France il rédigea un rapport envisageant de transposer ses expériences au territoire français.

Quelques mois plus tard, l'assemblée provinciale de Haute-Guyenne du 14 septembre 1779, à l'initiative de Jacques Necker (1732-1804), alors ministre des finances de Louis XVI (1754-1793), mandatait le géographe pour un voyage d'enquête en Haute-Guyenne entre 1780 et 1781, lequel, en arrivant à Lafrançaise, petite ville sise à quatorze kilomètres au nord-ouest de Montauban, à la lisière des coteaux du Quercy, décrivit le panorama qui s'offrait à lui : **xxxii**

« *Une plaine immense se déploie aux yeux des spectateurs au pied de la colline vers le midi, s'étend à perte de vue du levant au couchant. On voit dans cette vaste plaine couler majestueusement les trois rivières de l'Avairon, du Tarn et de la Garonne. Dans leurs sinuosités elles semblent se chercher, se fuir, revenir et se détourner encore, puis tout à coup mêler leurs flots pour ne plus se quitter* ».

Selon les historiens, les origines des diocèses de Cahors et Rodez remonteraient au haut moyen-âge ; respectivement dès le III^{ème} siècle pour Cahors ; et dès le V^{ème} siècle pour Rodez.

Le diocèse de Montauban est dû à l'initiative de Jacques DUÈZE ou DUÈSE, né en 1244 à Cahors et mort en 1334 en Avignon, qui devint le 196^o pape de l'Église catholique, Jean XXII, en 1316, et le deuxième pape à régner en Avignon, de 1316 à 1334. **xxxiii xxxiv**

Dès son accession au pontificat en 1316, ce pape issu d'une famille de riches bourgeois de Cahors, démembra une partie des anciens diocèses de Cahors et Rodez pour créer dès 1317 deux diocèses plus petits, celui de Vabre dans le sud du Rouergue, et celui de Bas-Montauban dans le sud du Quercy, détachant la cité de Montauban du diocèse de Cahors, ville qui devint le siège d'un nouvel évêché dont le territoire fut également pris sur le diocèse de Toulouse. **xxxv**



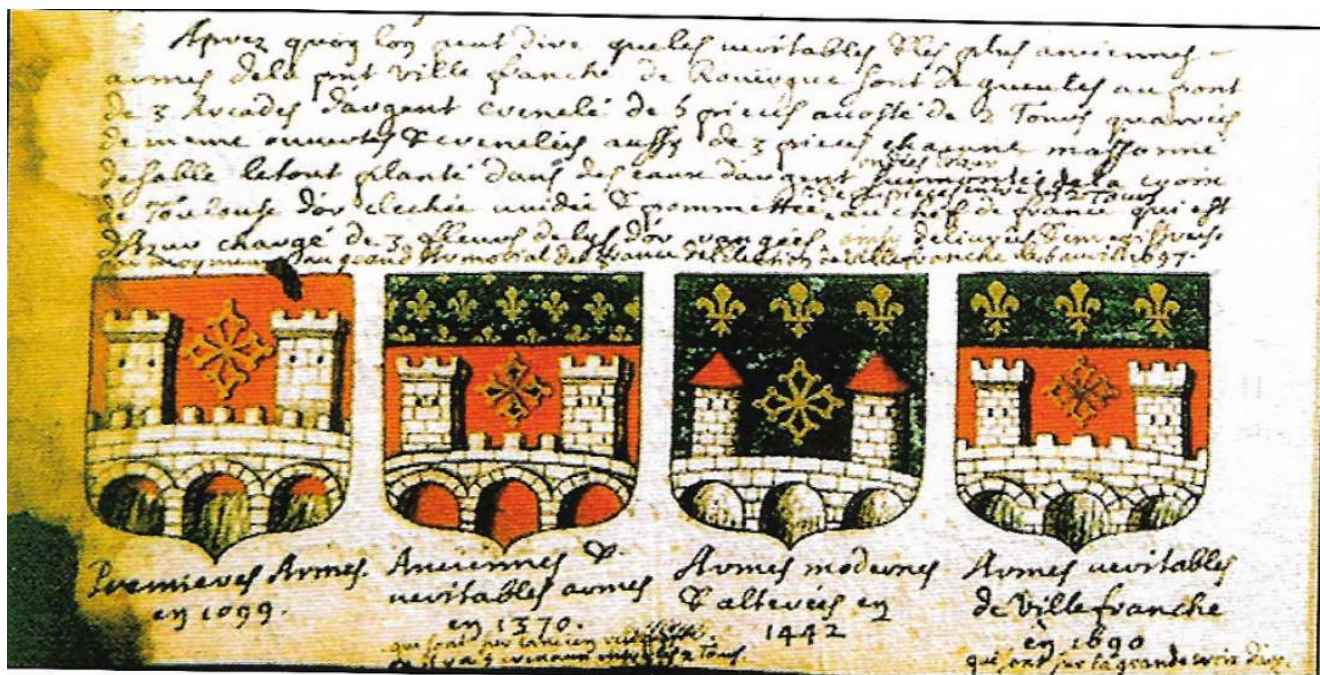
Fresque du XIV^{ème} siècle, Pape Jean XXII en 1316, Archives iconographiques du palais du Roure, Avignon

https://fr.wikipedia.org/wiki/Jean_XXII, consulté le 7 avril 2022

➤ **Administration de la province du Rouergue sous l'ancien régime :** xxxvi

Sous l'Ancien Régime, le village de Parisot était situé dans l'ancienne province du Rouergue, et dépendait des subdivisions suivantes :

- de la sénéchaussée du Rouergue, sous l'autorité d'un sénéchal nommé par les comtes de Toulouse, puis par les rois de France après 1271. Le siège de cette sénéchaussée était historiquement à Najac, mais à la suite de la fondation de la ville nouvelle de Villefranche de Rouergue en 1252 et son rapide essor qui détrôna Najac, le siège de cette juridiction y fut transféré en 1370,
- du baillage de Najac, administré par un viguier ou juge royal. En 1252, le baillage de Najac était composé de 80 paroisses, avant que ce nombre diminue à 56 paroisses avec la création des baillages de Villefranche et Sauveterre de Rouergue,
- du Parlement de Toulouse, créé le 10 janvier 1303 par décision du roi Philippe le Bel pour y faire appliquer la justice royale,
- du Présidial de Villefranche, créé par un édit royal en 1551, qui remplaça la justice de la sénéchaussée,
- de la cour des aydes de Montpellier en 1437, puis de celle de Cahors en 1642, puis de celle de Montauban en 1658,
- de la généralité de Guyenne en 1579, puis de celle de Montauban en 1588,
- de l'élection de Villefranche de Rouergue, circonscription venant en remplacement de celle de la basse marche du Rouergue.



Photographie personnelle tirée de l'armorial général du Rouergue, dressé par Charles d'HOZIER en vertu de l'édit de novembre 1696, tome II (Millau, Villefranche), réédition de 2009, cercle généalogique du Rouergue xxxvii

— Mémoire manuscrit d'Étienne CABROL « Ancien et véritable blason des armes de Villefranche en Rouergue recherché en 1690

Transcription :

Après quoy l'on peut dire que les véritables et les plus anciennes armes de la p[re]s[en]t[e] ville franche de Rouergue, sont de gueules au pont de 3 arcades d'argent, crénelé de 5 pièces, accosté de 2 tours carrées de même [c]ouvertes et crénelés aussy de 3 pièces chacune massonnée de sable, le tout planté dans des eaux d'argent [ondées d'azur], surmontés de la croix de Toulouse d'or, cléchée, évidée et pommellée [de 4 pièces entre les 2 tours], au chef de France qui est d'azur chargé de 3 fleurs de lys d'or arangées ainsi délivrées d'un agrimense, par moy même au grand armorial de France, de l'élection de Villefranche, le 6 avril 1697.

Premières armes en 1299.

Anciennes et véritables armes en 1370.

Armes modernes et altérées en 1442.

Armes véritables de Villefranche en 1690.

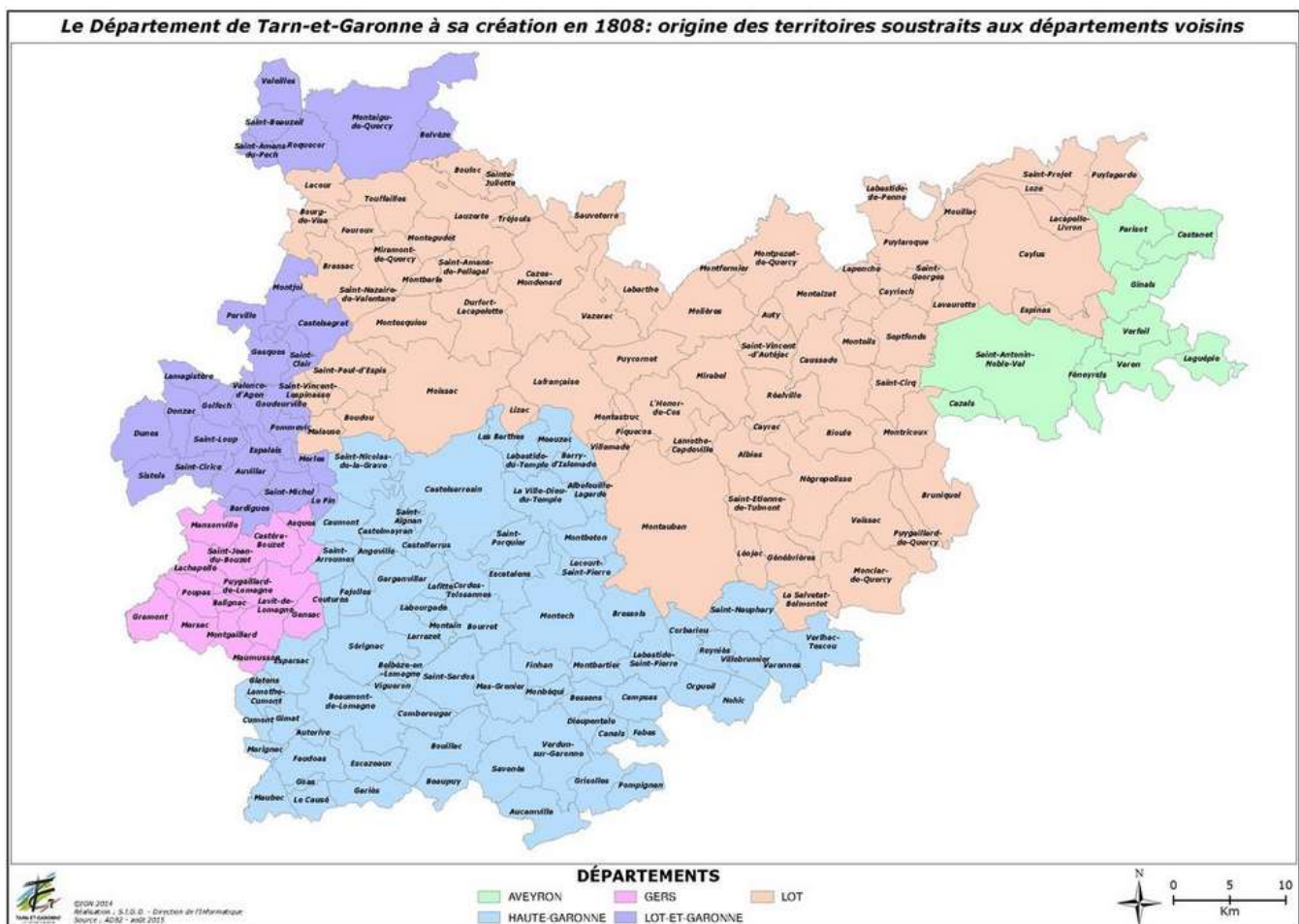
➤ **Création du département du Tarn et Garonne : XXXVIII XXXIX**

Le département du Tarn et Garonne fut créé durant le Premier Empire, à la suite d'un décret impérial de Napoléon I^{er} (1769-1821) du 21 novembre 1808, par une composition de territoires pris aux départements voisins, qui existaient déjà en 1808, depuis la création des départements en 1790 suite à la Révolution française ayant entraîné la disparition des anciennes provinces de l'Ancien Régime.

En effet, durant cette période, la sénéchaussée de Cahors était composée de quatre baillages secondaires, dont celui de Montauban, mais une autre subdivision, la généralité de Montauban, comprenait quant à elle les provinces du Quercy et du Rouergue.

Donc après 1790, date de création des départements, cette situation incohérente rétrogradait Montauban, ville de 25 000 habitants, au rang de sous-préfecture du Lot, tandis que Castelsarrasin n'était qu'un chef-lieu de district du département de Haute-Garonne, déclassement vécu par les montalbanais comme une grande injustice.

Cette situation particulière contrariant vivement les notables montalbanais, l'empereur Napoléon I^{er} (dénommé Napoléon Bonaparte avant le 18 mai 1804, date à laquelle il se fit proclamer empereur des Français, puis sacrer par le Pape Pie VII le 2 décembre 1804 en la cathédrale Notre-Dame de Paris), fut sollicité par les gouverneurs de la cité pour réparer l'injustice qui privait Montauban de département et qui se retrouvait reléguée au rang de sous-préfecture du Lot, alors que cette ville de 25 000 habitants à l'époque, ancien siège de généralité, de cour des aides et de gouvernement militaire avant la Révolution, occupait la troisième place du Midi Aquitain.



Carte représentant les communes du Tarn et Garonne avant sa création en 1808

Source : <http://www.archives82.fr/>, consulté le 8 avril 2022

Au cours du mois de juin 1806, une mission de députés montalbanais fut reçue avec attention par l'Empereur Napoléon I^{er} à Saint-Cloud, puis suite à leurs échanges positifs, Jean-Jacques-Régis de CAMBACÈRES (1753-1824), juriste devenu deuxième consul (1799-1804) et archichancelier d'Empire (1804-1814), puis Duc de Parme (1808-1814) et ministre de la justice (1815), président de la chambre des pairs (1815), Grand Maître du Grand Orient de France (1804-1816) puis titulaire du fauteuil numéro 30 de l'Académie Française (1803-1816), fut enfin reçu à Montauban avec un grand faste augurant la future visite impériale qui allait suivre.

Sur l'invitation de Pierre-Joseph VIALETES de MORTARIEU (1768-1849) qui fut l'édile de Montauban de 1805 à 1811, puis fait baron d'Empire et officier de la légion d'honneur par l'empereur en 1814 ; Napoléon I^{er}, de retour d'un séjour en Espagne et rentrant par Toulouse, honora Montauban d'une visite du 28 au 29 juillet 1808, accompagné par l'Impératrice Joséphine, afin de répondre favorablement aux doléances des notables et de la noblesse locale.

Le 29 juillet 1808 au matin, devant la population montalbanaise en liesse, l'empereur parcourut la cité montalbanaise à cheval en compagnie du grand maréchal du palais Michel DUROC (1772-1813) surnommé *l'ombre de Napoléon*, du maréchal Louis-Alexandre BERTHIER (1753-1815) chef d'état-major de la grande armée, et de Louis-Joseph Nompar de CAUMONT Duc de La FORCE (1768-1838) filleul de Louis XVIII (1755-1824), avant de recevoir les autorités locales, puis déclara avant de repartir : « *Je suis satisfait de l'amour que m'ont témoigné mes fidèles sujets de ma bonne ville de Montauban. J'ai vu avec peine les pertes qu'elle a éprouvées. Je la rétablirai dans ses droits. Vous pouvez la regarder comme chef-lieu de département et je la mettrai au rang des principales villes de mon royaume* ». ^{XL}

La décision de l'Empereur étant prise, les limites territoriales du futur département restaient à définir, et dès le mois d'août 1808, furent convenues les modifications suivantes :

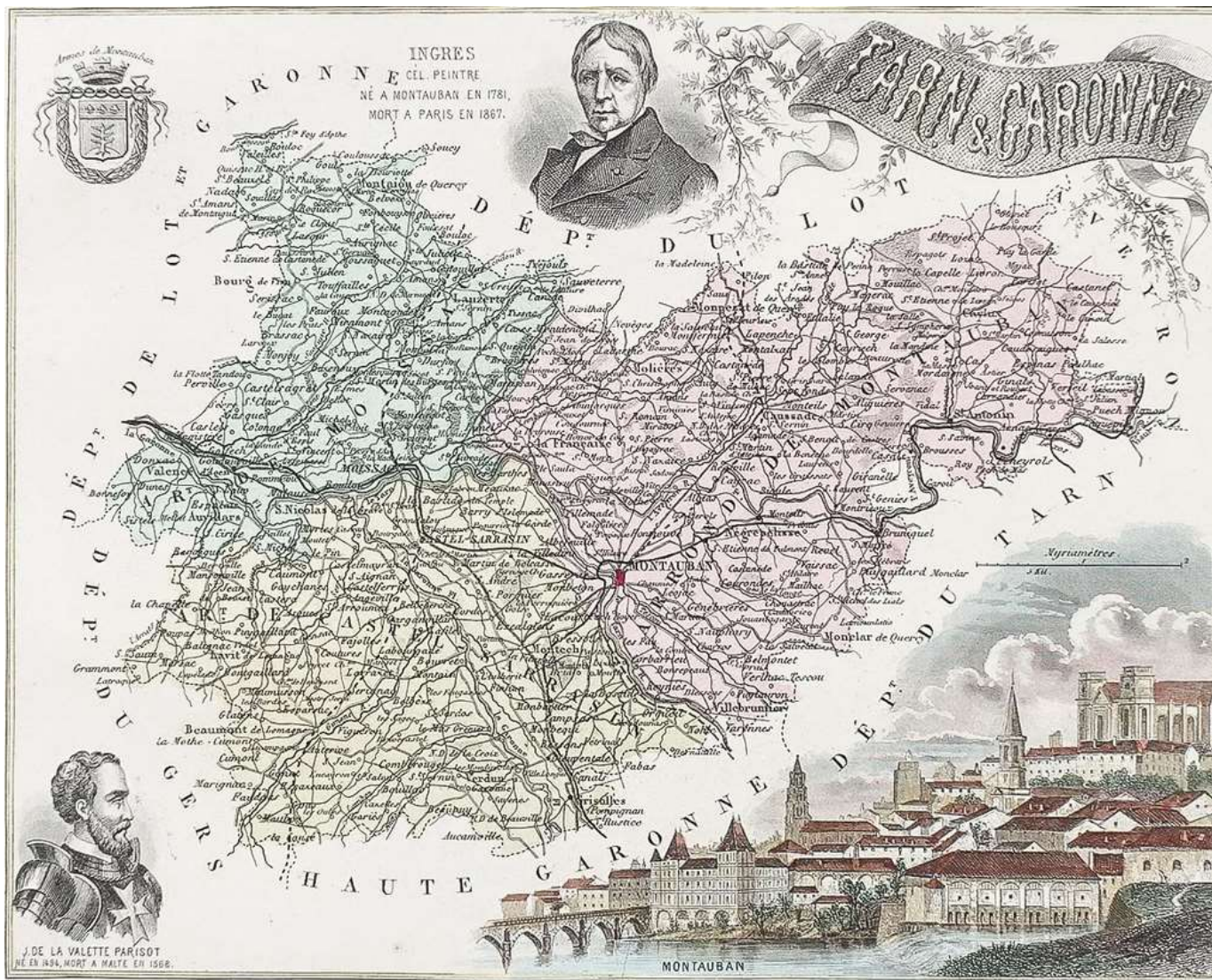
- soustraction d'un arrondissement entier, Montauban et Moissac pour environ 100 000 habitants, au département du Lot qui en comptait alors 380 000,
- soustraction d'un autre arrondissement entier, Castelsarrasin pour environ 100 000 habitants, au département de Haute-Garonne qui en comptait alors 433 000,
- retrait des cantons d'Auvillar, Montaigu de Quercy et Valence d'Agen pour environ 50 000 habitants, au département de Lot et Garonne qui en comptait alors 533 000,
- retrait du canton de Lavit de Lomagne pour environ 15 000 habitants, au département du Gers qui en comptait alors 287 000,
- retrait du canton de Saint-Antonin pour environ 13 000 habitants, au département de l'Aveyron qui en comptait alors près de 332 000.

Enfin, le 4 novembre 1808, un arrêt du sénatus-consulte (conseil d'état), sous la présidence de Jean- Jacques CAMBACÈRES, décréta la création du nouveau département de Tarn et Garonne, décret contresigné par l'empereur le 21 novembre 1808 depuis le camp militaire impérial de Burgos, lequel nomma par décret du 26 novembre 1808, Louis Honoré Félix Le PELETIER d'AUNAY (1782-1855), premier préfet d'Empire du département (1808-1813), lequel prêta serment le 24 décembre et prit ses fonctions le 31 décembre de la même année dans la nouvelle préfecture, ancien hôtel des intendants acheté par Napoléon pour 50 000 francs impériaux.

Construit à partir de parties éparses et variées des anciennes provinces de Gascogne, Languedoc, Quercy et Rouergue, ce qui explique la grande diversité des paysages Tarn et Garonnais, ce département benjamin doit donc son histoire à plusieurs grands hommes d'état, le cardinal de Richelieu, Napoléon I^{er} et CAMBACÈRES, ainsi qu'à la volonté de justice des habitants de Montauban, honorant l'esprit volontaire pluriséculaire du comte de Toulouse Alphonse Jourdain qui fonda cette belle ville en 1144.

Concernant la création du département du Tarn et Garonne par Napoléon I^{er} en personne lors de sa visite de juillet 1808, la légende locale raconte que l'Empereur, prenant une carte de son empire, posa sur l'emplacement de Montauban sa main gauche, poing fermé et pouce tendu vers la droite, et de son autre main, aurait dessiné à l'aide d'un crayon rouge, les limites du nouveau département qu'il venait de créer en suivant le contour de son poing gauche.

Cette carte rectifiée par la main de l'Empereur n'ayant jamais été retrouvée à ce jour, le doute est permis quant à la véracité du mythe, mais cette belle légende immarcescible de plus de deux siècles a encore de beaux jours devant elle.



Carte originale du Tarn et Garonne gravée en 1880
Edition de la fin du 19ème siècle, gravée par Alès,

<https://cartes-livres-anciens.com/produit/cartes-geographiques-anciennes-original-antique-maps/france/midi-pyrenees/carte-geographique-ancienne-du-departement-du-tarn-et-garonne/>

Cette belle carte ancienne aquarellée est agrémentée de vignettes avec deux grands personnages célèbres du département :

- Jean-Auguste-Dominique INGRES, célèbre peintre, né en 1780 à Montauban et mort en 1867 à Paris
- Jean de LA VALETTE-Parisot, 49^{ème} grand maître des hospitaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, né en 1494 à PARISOT et mort en 1568 à MALTE, qui sera présenté dans le chapitre suivant.

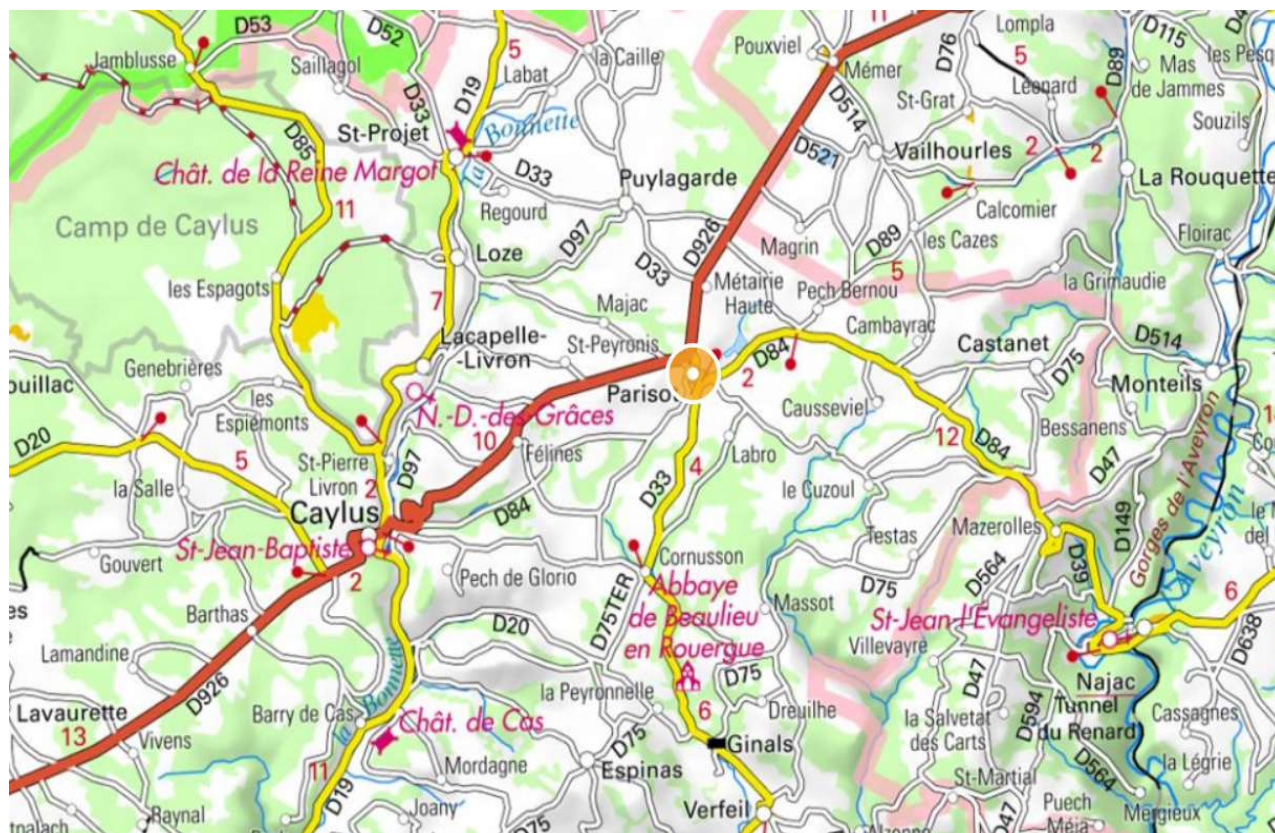
Résumé historique sur Parisot

PARISOT et sa situation géographique :

En préambule à la partie consacrée à l'histoire de Parisot, il convient de présenter la commune de Parisot dans son contexte géographique.

La commune est située à l'extrémité nord-est du département de Tarn et Garonne, comprise entre :

- au nord, la commune de Puylagarde avec son ancien château fortifié en l'an 1318 par Pierre DUEZE, frère du pape Jean XXII, [XLI](#)
- au sud, la commune de Ginals, dans la vallée de la Seye, au cœur de laquelle se niche l'abbaye cistercienne de Notre-Dame de Beaulieu en Rouergue, fondée en 1144 par Adhémar III, évêque de Rodez, [XLII](#)
- à l'est, la commune de Castanet, dominant le département de Tarn et Garonne par son imposant « Pech de Castanet », relief anticlinal culminant à une altitude de 504 mètres, au pied duquel se situe le château de Cambayrac, attesté dans la seigneurie de Castanet dès le XII^{ème} siècle, apporté par mariage en 1377 à Pierre d'ARMAGNAC, issu d'une branche cadette de la famille souveraine des comtes d'ARMAGNAC, puis transmis depuis dans la famille d'ARMAGNAC de Castanet. [XLIII](#)
- à l'ouest, la commune de Caylus, dont l'ancien château est attesté dès le 1^{er} avril 1176, date à laquelle il fut donné par Armand et Bertrand de MONTPEZAT, au comte de Toulouse Raymond V. [XLIV](#)



Carte des environs de PARISOT, incluant les lieux précités à cette page.

<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>, consulté le 9 avril 2022.

Cette commune de superficie (27.86 KM²) et population (570 habitants en 2019) relativement modeste, possède un territoire néanmoins très varié, avec une altitude allant de 230 mètres au niveau du cimetière de Cornusson dans la vallée de la Seye, à 425 mètres au lieu-dit de la Barabie, le bourg culminant à environ 390 mètres au niveau du belvédère du vieux « castel de Paris ».

PARISOT et sa toponymie :

Selon l'ouvrage « Toponymie du Tarn et Garonne » de Paul BURGAN et André LAFON ^{XLV}, l'étymologie du toponyme Parisot a évolué du X^{ème} au XVIII^{ème} siècles, avec les variations suivantes :

- la forme la plus ancienne « Parisoto » apparaîtrait dès l'an 922,
- puis « castello de Parisio » dans le testament de Raymond I^{er} de Rouergue, marquis de Gothie, en l'an 961,
- puis « castel de Paris » dans la charte du partage de la seigneurie en 1157,
- puis « castri de Parisius » dans le cartulaire de Millau en 1349,
- qui donnera « Parisot » attesté dans le terrier de 1578, puis sur la carte de Cassini à la fin du XVIII^{ème} siècle, avec toutefois des mentions sporadiques de « Parizot », que l'on retrouve du XVII^{ème} au XX^{ème} siècle.



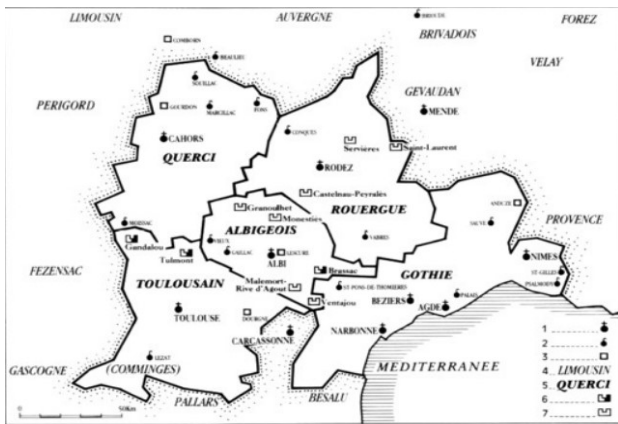
Carte de CASSINI, réalisée à partir de 1756 sous la direction du géographe César-François CASSINI de THURY <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53095227f/fl.item.zoom#>, consulté le 9 avril 2022. (feuille N°16 de Rodez)

Le toponyme Parisot pourrait être, selon l'ouvrage précité, un dérivé du nom de la ville de PARIS auquel aurait été ajouté le suffixe occitan « -ot », nom qui aurait été donné au village afin qu'il profite de la renommée de la capitale, issu lui-même du peuple gaulois des « Parisii ».

Il existe toutefois une autre hypothèse développée par Joseph LOMBARD dans sa monographie de Parisot ^{XLVI}, qui se fonde sur les origines romaines du castrum situé au centre du village ainsi que par les vestiges archéologiques romains retrouvés sur la commune (boucles en bronze, monnaies), pour attribuer ce toponyme à un général ou officier romain ayant eu pour anthroponyme « Paris » ou « Parisius ».

PARISOT et son histoire médiévale : XLVII

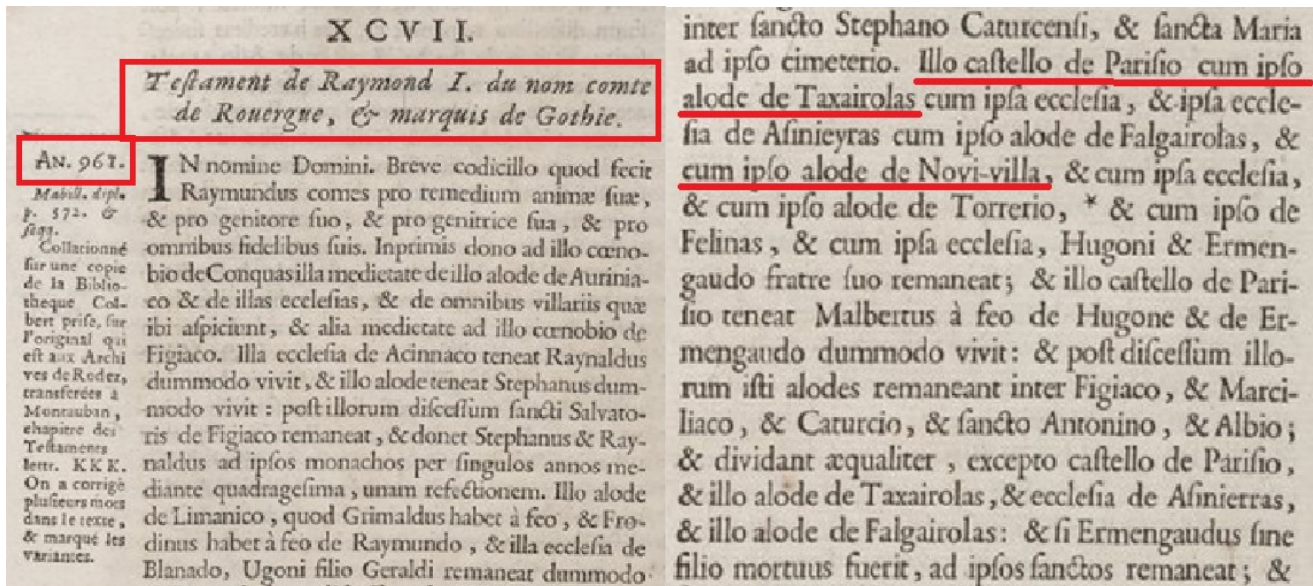
Selon l'ouvrage monographique de Parisot réalisé par l'abbé Joseph LOMBARD en 1902, honoré du prix Ourgaud, le document le plus ancien mentionnant Parisot est le testament du comte Raymond Ier de Rouergue, marquis de Gothie, établi en l'an 961, avant son départ pour le pèlerinage à Saint Jacques de Compostelle et qui sera assassiné sur ce chemin la même année.



I. Tableau simplifié des comtes de Toulouse (X^e-XI^e siècles) d'après l'*Histoire générale de Languedoc*



Carte du midi toulousain au X^{ème} siècle, et généalogie simplifiée des comtes de Toulouse aux X^{ème} et XI^{ème} siècles. La succession des comtes de Toulouse autour de l'an mil (940-1030), Martin de FRAMOND, *Anales du Midi*, 1993, XLVIII



Extrait du testament du comte Raymond I de Rouergue, marquis de Gothie, en l'an 961 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1040109b/f105.item>, consulté le 9 avril 2022.

Par ce testament, le comte léguait le castel de Paris [*Illo castello de Parisio*], ainsi que nombre de ses biens, notamment les alleux voisins de Tesseyrolles [*Taxairollas*] et de Neuviale [*Novi-villa*], aux églises de Figeac, de Marcillac, de Cahors et d'Albi. Ce testament du X^{ème} siècle permet d'attester la présence d'un château existant déjà à Parisot en l'an 961 et qui appartenait au comte de Toulouse, également duc d'Aquitaine.

L'existence antique du « castrum » qui trône au cœur du village a été confirmée par de multiples découvertes archéologiques lors de travaux au cours du XIX^{ème} siècle.

De plus, les caractéristiques romaines des substructures témoignent de l'existence d'un poste romain avancé de type « praesidium ».

La forme caractéristique du castrum ainsi que le village construit par extensions concentriques successives d'abord sur les remparts, puis sur les faubourgs, est clairement visible sur le croquis ci-contre.



Croquis du plan du bourg de Parisot

Source : PARISOT, Histoire d'une localité de l'ancienne province du Rouergue, publié par Joseph LOMBARD en 1902, éditions E.PRIVAT à Toulouse et A.PICARD à Paris,

Au début du XII^{ème} siècle, Parisot est de nouveau cité dans la donation du 25 mai 1124 faite par Audouin de PARIS à l'abbaye de Loc-Dieu, la plus ancienne abbaye cistercienne du Rouergue fondée le 21 mars 1123 par Roger, deuxième abbé de Dalon, puis affiliée à l'abbaye de Cîteaux en 1162.

L'abbaye de Loc-Dieu, au-delà de sa richesse architecturale et archéologique, est également connue pour avoir abrité, durant la seconde guerre mondiale, plus de 3 000 chefs d'œuvres du musée du Louvre, dont la célèbre Joconde de Léonard de VINCI. **XLIX**



Vue de l'abbaye de Loc-Dieu en Rouergue

Source : <https://www.abbayedelocdieu.com/photographies?pgid=j5886lwf-531031d7-1115-46a7-83d2-c5da1cc88b7c>, consulté le 9 avril 2022.

Roger de Dalon, était le deuxième abbé de l'abbaye cistercienne éponyme de Dalon à Sainte-Trie en Dordogne, elle-même fondée par Géraud de Salles en l'an 1114 par une donation des seigneurs Gérard et Gouffier de LASTOURS. **L**

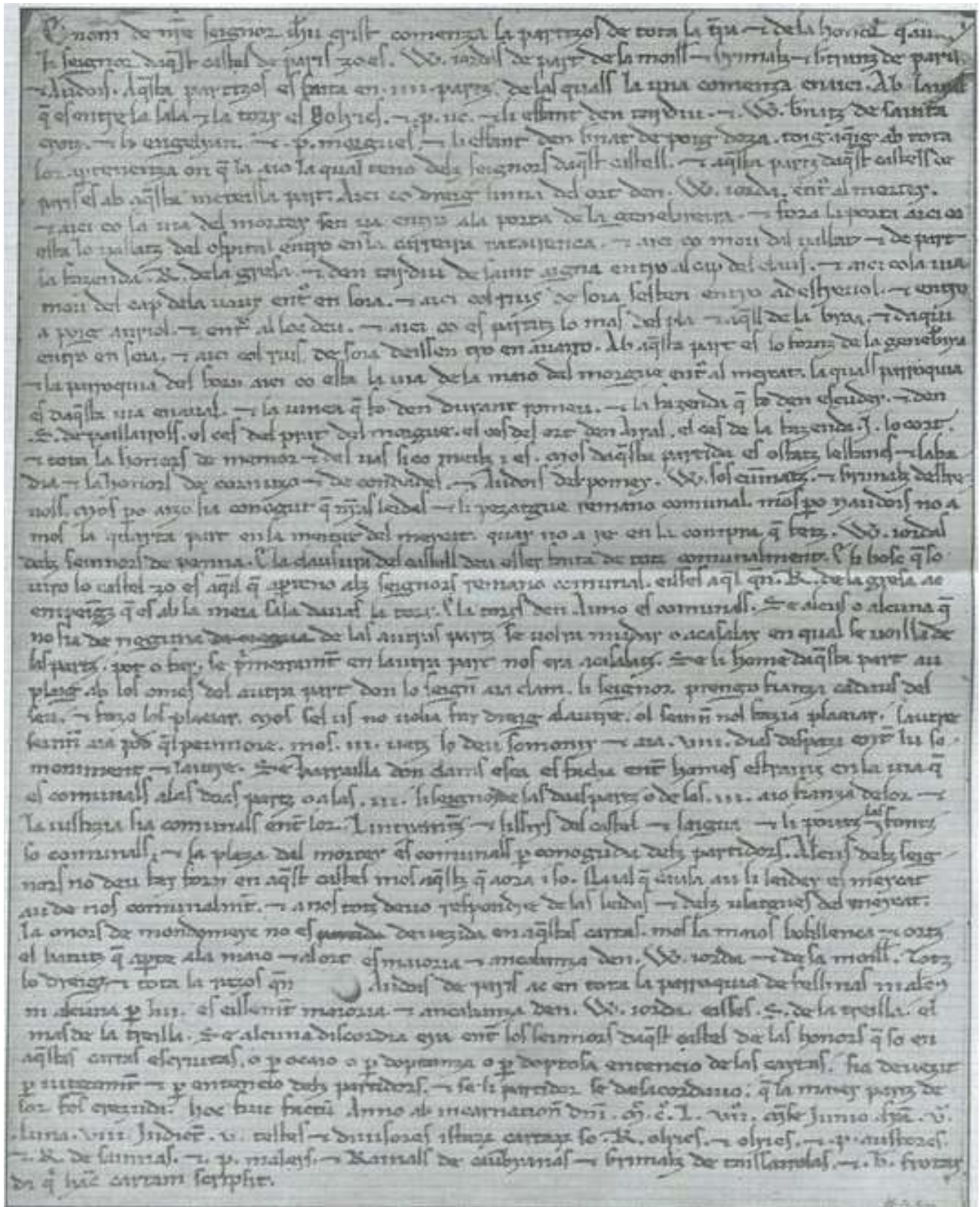
A l'époque contemporaine, il ne reste malheureusement plus que des vestiges de cette abbaye du début XII^{ème} siècle.



Ruines de l'abbaye de Dalon à Sainte-Trie en Dordogne

Source : <https://monumentum.fr/abbaye-dalon-pa00082905.html>, consulté le 9 avril 2022

Le second document d'importance pour l'histoire de Parisot, est incontestablement la charte du partage de la seigneurie du « castel de Paris » en 1157, développée ci-après avec une copie du manuscrit en occitan et en latin, dont la transcription et la traduction en langue française sont fournies en annexes.



Charte du partage de la seigneurie du « castel de Paris » en 1157

Source : PARISOT, Histoire d'une localité de l'ancienne province du Rouergue, J. LOMBARD, éd. Privat, Toulouse, 1902.

Source initiale : archives de la Haute-Garonne, fonds de l'ordre de Malte, cote Parisot, liasse I N°1.

Transcription en [annexe n°9.1](#) et traduction en [annexe n°9.2](#).

Parisot au XIII^{ème} et XIV^{ème} siècle :

Au tout début du XIII^{ème} siècle, la croisade contre les Albigeois (1209-1229) proclamée par le pape Innocent III (1161-1216) contre les hérétiques cathares soutenus par Raymond VI (1156-1222), comte de Toulouse, entraîna en 1209, l'apparition dans le Rouergue d'une armée de croisés commandée par l'évêque du Puy, armée qui prit rapidement la cité de Saint Antonin ainsi que toutes les places fortes des bords du Tarn et de l'Aveyron.

Puis en juin 1211, Simon IV de MONFORT (1175-1218) ayant pris de nombreux et importants châteaux en Languedoc, arriva devant le château de Rabastens dans le Tarn, précédé de sa réputation victorieuse, ce qui entraîna la reddition de la cité Rabastinoise et de nombreux autres châteaux suivirent cet exemple, en se rendant aux croisés par l'entremise de l'évêque d'Albi, parmi lesquels ceux de Montaigu, Gaillac, Cahuzac, Puycelsi, La Guépie, Saint Antonin, et Parisot.

Mais par suite du retrait de Simon de MONFORT, le comte de Toulouse Raymond VI faisant courir le bruit que les croisés étaient vaincus, soumit rapidement à son autorité les châteaux précédemment cités, sauf celui de Parisot, que le comte dut venir assiéger en personne, ce qui démontre l'importance du château de Parisot d'un point de vue militaire à cette époque.

Durant ces années troubles, le comte de Rodez Henri I^{er} (1150-1221), après des hésitations, finit par suivre, en 1214, les conseils bien avisés de l'évêque ruthénois Pierre-Henry de la TREILLE, en se soumettant à Simon de MONFORT, ce qui permit d'épargner une partie du Rouergue des dévastations de la guerre.

Durant les années qui suivirent, la guerre continua, avec une succession de succès et de revers pour les deux parties belligérantes, jusqu'en 1226, année où Saint-Antonin subit un second siège mené par le roi de France Louis VIII « Le Lion » (1187-1226), qui décéda atteint de dysenterie en novembre 1226.

Enfin, en 1229, un traité signé entre le jeune Louis IX, futur « Saint Louis » (1214-1270), et le comte Raymond VII (1197-1249) de Toulouse, mit fin à la guerre en maintenant Saint-Antonin dans le giron royal, et en préparant la future réunion de l'ensemble du Rouergue à la couronne.

Durant ce XIII^{ème} siècle, de nombreux seigneurs se succédèrent à Parisot à la suite du précédent partage de la seigneurie en 1157, et grâce aux informations contenues dans la monographie réalisée par l'abbé LOMBARD, il est possible d'établir la succession chronologique des nobles seigneurs de Paris.

Année	Nom	Evènement
1202	Guillaume de PARIS	Lègue par son testament la moitié du castel de Paris à son neveu Guillaume, fils de Guion ; l'autre moitié du castel étant détenue par Bernard VALETTE.
1214	Bertrand de PARIS	Témoin lors de l'hommage rendu par le comte Henri de Rodez, à Simon de MONFORT.
1225	Bertrand et Grimald de PARIS	Vendent les mas de la Treille et del Verdié à Déodat Garssia, commandeur des templiers de Lacapelle-Livron.
1230	Aymard-Jourdain de PARIS	Vicomte de Saint-Antonin et seigneur du castel de Paris, donne aux templiers de Lacapelle-Livron toute la seigneurie de Saint-Peyronis.
1233	Aymard de PARIS	Donne à Dieu et aux templiers le mas de Brezilh.
1247	Grimald et Henri de PARIS	Contestent aux chevaliers templiers de Lacapelle-Livron les dîmes du mas de Caraigne et du mas de Branes aux environs de Puylagarde.
1259	Henri de PARIS	Donne au commandeur Guillaume de Castanet, la moitié du mas de La Cotio
1270	Henri de PARIS	Successeur d'Audouin et de Bertrand de Paris, dans la reconnaissance faite par ses prédécesseurs à Alphonse de Poitiers pour le fief de Lugan.
1270	Aymard-Jourdain de PARIS	Fils d'Henri de Paris, avec ses frères, fit un compromis avec le commandeur des templiers de Lacapelle-Livron, pour arbitrer leurs droits respectifs sur les mas et terres entre Lugan et Puylagarde.
1274	Guillaume de PARIS	Fils de Guion, fit hommage au comte de Rodez, pour ses possessions de la seigneurie de Paris, avec reconnaissance de l'albergue de cent cavaliers que le comte avait sur les tenanciers de cette terre.
1323	Bertrand de PARIS	« Bertrandus de Parisius » fit hommage au comte de Rodez pour sa part du castel de Paris.
1346	Grimal de PARIS	Grimal de PARIS, fils de Vivian de PARIS, testa en 1346.

Les seigneurs du « castel de Paris » au XIII^e et XIV^e siècles, d'après l'ouvrage de Joseph LOMBARD sur l'histoire de Parisot. [L](#)

Dès le XIV^{ème} siècle, une évolution du système anthroponymique fit que les familles nobles prirent pour habitude de rajouter à leur nom patronymique, celui des seigneuries dans lesquelles elles possédaient soit des biens soit des titres honorifiques.

C'est ce phénomène qui explique les noms nobles composés comme « d'ARMAGNAC de Castanet », ou bien les multiples variantes d'une même souche, comme les familles « de La VALETTE-Parisot », « de La VALETTE-Cornusson », « de La VALETTE-Labro ».

Pour Parisot, compte tenu du partage de la seigneurie en quatre parts en 1157, cette circonstance explique la multiplicité des coseigneurs du « castel de Paris », qui rendaient hommage au comte de Rodez, leur suzerain.

Vers 1280, le comte de Rodez Henri II (1236-1304) donna une partie de la seigneurie du « castel de Paris » à Jourdain de VALETTE qui bénéficiait déjà de droits partiels sur cette seigneurie dont il avait hérité des seigneurs de Saint-Antonin.

Nonobstant, les comtes de Rodez avaient conservé la majorité des privilèges seigneuriaux sur Parisot, puisqu'en l'an 1328, deux juges, Amalric de NARBONNE et Arnaud de LANDORRE, y furent établis par Jean I^{er} d'ARMAGNAC (1306-1373), comte d'Armagnac, de Fézensac et de Rodez, fils de Bernard VI d'ARMAGNAC et de Cécile, fille d'Henri II et comtesse héritière du comté de Rodez.

Puis, vers le milieu du XIV^{ème} siècle, le fils héritier de Jean I^{er} d'ARMAGNAC, Jean II d'ARMAGNAC (1333-1384), donna une autre partie de la seigneurie de Parisot à Bernard VALETTE, chef de la deuxième branche de ce nom, et dès lors, les comtes de Rodez n'eurent plus de biens dans cette seigneurie, ce qui permit à la famille VALETTE / de VALETTE de s'enrichir et de prendre à Parisot une grande importance lors des siècles suivants.

En étudiant l'ouvrage monographique réalisé par Joseph LOMBARD sur l'histoire de Parisot, il est possible de retracer l'histoire de quelques familles importantes de ce lieu :

➤ **Famille AUSTORC :**

- Le premier représentant attesté de cette famille est Pierre AUSTORC, cité comme témoin dans la charte du partage de la seigneurie du « castel de Paris » en 1157.
- Puis en 1229, Mafred AUSTORC, céda les droits qu'il détenait sur les terres entre l'église de Saint-Peyronis et la Bonnette, au profit d'Arnaud du Bosc, commandeur des templiers de Lacapelle-Livron.
- En 1279, Raymond AUSTORC, chevalier, était propriétaire de terres autour de Majac et dans la paroisse de Saint-Peyronis, et en 1284, il donna le mas de La Rauquerie aux templiers de Lacapelle-Livron.
- Cette famille possédait également des terres au sud du « castel de Paris », dans le quartier de « l'Astorguié », dont l'étymologie provient du nom « AUSTORC », ayant donné son nom au château éponyme de l'Astorguié.
- Cet anthroponyme AUSTORC évoluera au fil des siècles en ASTORC, puis ARTOS, pour enfin donner ARTOUS, patronyme existant à Parisot au début du XX^{ème} siècle¹, et qui y est toujours contemporain en ce début de XXI^{ème} siècle.

➤ **Famille CARIT :**

- Cette famille, qui pourrait être originaire de Puylaroque et n'aurait semble-il jamais habité Parisot, possédait toutefois des biens dans cette seigneurie au XIV^{ème} siècle.
- Au cours de ce siècle, noble Bernard de CARIT, chevalier, et son fils Bertrand, vendirent à la famille de La VALETTE tous les biens qu'ils possédaient à Parisot.

¹ (Sources : [AD82/Parisot/T.NMD/1923-1932/6°0-333, pages 1 et 10/18](#), et [AD82/Parisot/recensement-1926/6°228, pages 19/29](#))

➤ Famille SAUMADE :

- Le premier membre connu de cette famille est Bertrand SAUMADE vivant à Parisot au début du XIV^{ème} siècle, qui eut deux fils Bernard et Pierre SAUMADE, qualifiés de coseigneurs de Parisot.
- En 1338, cette famille avait obtenu de l'évêque de Rodez la cession des dîmes sur la paroisse de Parisot, pour le cens annuel de deux livres de cire.
- Par la suite, la famille SAUMADE vendit ses biens à Pierre de La VALETTE et s'éteignit à Parisot vers la fin du XIV^{ème} siècle.
- Toutefois, en 1401, il subsistait encore une branche de cette famille à Villefranche de Rouergue.

➤ Famille GUILHEMY ou GUILHEM :

- Le premier représentant connu de cette famille est Raymond de GUILHEM, chevalier et coseigneur de Clermont dans le diocèse de Lodève, marié avec Esclarmonde de La MOTHE, auteur par son fils Bertrand de la branche des GUILHEM, seigneurs de Cardaillac et Bioule, de laquelle sortirent les coseigneurs de Parisot et de Belmontet.
- Bertrand de GUILHEM, par son mariage avec Cécile de LUZECH, eut plusieurs enfants, dont Hugues de GUILHEM qui épousa Marguerite de MONTBRUN, union de laquelle naquit Antoine de GUILHEM qui fut le premier à se qualifier de coseigneur de Parisot.
- Antoine de GUILHEM, se maria vers 1350 avec Jeanne du TOURNEL, dame de Saint-Remaise, lesquels eurent plusieurs enfants dont Guillaume de GUILHEM, coseigneur de Parisot, qui y résida semble-il entre 1372 et 1423.
- Ce dernier, en 1372, reçut le droit de lods d'une vigne sise à Combebaudran (Las Baudres).
- En 1387 et 1397, il acheta des rentes nobles à Pierre SAUMADE et Pierre VALETTE.
- Le 27 février 1391, en qualité de seigneur de Parisot, il participa à l'acte d'hommage rendu par Pierre de LÉVIS, seigneur de Grammont et de Carcenac et parent de Guillaume, à Jean III (1359-1391), comte d'ARMAGNAC et de Rodez, lequel mourut le 25 juillet 1391 à Alessandria dans le piémont italien en s'étant porté au secours de son beau-frère Charles VISCONTI, seigneur de Parme, époux de Béatrix d'ARMAGNAC.
- Le 5 mai 1416, Guillaume de GUILHEM, reçut de la part du sénéchal du Rouergue, la mission d'assurer conjointement avec Bernard de La VALETTE, la garde du bourg et du château de Parisot.
- Guillaume de GUILHEM avait épousé la fille du vicomte de Gourdon en Quercy et de cette union, naquirent plusieurs enfants dont l'aîné Arnaud de GUILHEM, seigneur de Belmontet et coseigneur de Parisot, lequel épousa Marguerite de SAINT-GÉRY.
- Le 19 août 1471, Arnaud de GUILHEM testa devant Simon LOBATY dit Missandier, notaire royal de Cahuzac en Quercy, en faveur de sa femme et de ses huit enfants, parmi lesquels Jean premier du nom fils aîné, et autre Jean deuxième du nom.
- L'aîné, Jean de GUILHEM, premier du nom, épousa le 4 septembre 1449 Denise de CAUMONT, sœur de Georges de CAUMONT, seigneur de Saint-Sernin en Albigeois, lesquels eurent pour enfants Georges, fils aîné, puis Aimeric, Léonarde, Proisette et Agnès.
- Le second, Jean de GUILHEM, deuxième du nom, coseigneur de Parisot et seigneur du Bourguet, épousa Jeanne d'AYMIÈRES, fille de Durand d'AYMIÈRES, seigneur de Puillaourou dans le diocèse de Montauban, dont le contrat de mariage fut passé devant Bernard GUILHEM, notaire royal de Parisot, le 31 janvier 1473.
- Jean de GUILHEM, second du nom, fit son testament le 28 avril 1496 devant Bernard GARRIGOTY, notaire royal de Monclar, en faveur de son fils Durand de GUILHEM.
- Durand de GUILHEM et son fils Raymond, vendirent le 2 avril 1522 tous leurs droits sur les seigneuries de Belmontet et Parisot, à Arnaud de VIGNES, seigneur de Labastide Saint-Pierre.
- Georges de GUILHEM fils aîné de Jean de GUILHEM, premier du nom, se maria le 29 juin 1491 avec Proisette des PRÉS, et mourut sans descendance après avoir testé le 11 septembre 1493.
- Aimeric de GUILHEM, frère cadet de Georges, ne se maria pas et testa le 18 avril 1497.
- Le patronyme GUILHEM existait encore à Parisot au début du XX^{ème} siècle².

² AD82/Parisot/T.NMD/1923-1932/6E0-333, vues 3 et 14/18, et AD82/Parisot/recensement-1926/6M228, vues 10 et 18/29

➤ Le vicomte Guillaume de LAUTREC :

- Vers 1310, Hélis de Paris, fille et héritière universelle du chevalier Grimald de PARIS, se maria avec Guillaume de LAUTREC, vicomte de Lautrec en Albigeois et seigneur de Montfa.
- Étant devenu coseigneur de Parisot par son mariage avec Hélis de PARIS, Guillaume de LAUTREC rendit hommage en juin 1319 à Jean I^{er} d'ARMAGNAC, comte d'Armagnac et de Rodez.

➤ Famille FÉNÉLOUS :

- Cette famille est attestée pour la première fois à Parisot en 1270, avec Arnaud de FÉNÉLOUS (Felono), témoin dans un bail à ferme consenti par le commandeur des templiers de Lacapelle-Livron (Archives de la Haute-Garonne, fonds de Malte, Parisot N°10).
- Au siècle suivant, le 2 janvier 1307, un certain Hugues de FÉNÉLOUS est témoin d'un acte d'accord passé entre l'évêque de Rodez et Hélis de Paris, puis en l'an 1319, le même Hugues de FÉNÉLOUS, qualifié de « *donzel du castel de Paris* », acheta une terre dans le terroir de « La Teule », puis en 1332 une autre terre au lieu de « La Cotio » (Archives de la Haute-Garonne, fonds de Malte, N°17 et 19).
- Plus tard, en 1383, un certain Jean de FÉNÉLOUS est délégué par la communauté d'habitants auprès des routiers de Puylagarde pour obtenir des lettres de sauvegarde.
- Puis à partir du XV^{ème} siècle, les FÉNÉLOUS, coseigneurs de Parisot, eurent des contestations communes avec les de La Valette et les Verdun, contre les consuls, sur l'interprétation des coutumes.
- En 1458, un autre Jean de FÉNÉLOUS vendait à l'abbaye de Loc-Dieu certaines de ses rentes sur des biens situés à « La Rivière », soit entre Parisot et Cornusson.
- Au cours du XVI^{ème} siècle, la noble famille de FÉNÉLOUS bénéficiait du droit de choisir un consul sur cinq ; une partie de « la baylie » (droit de justice) leur revenait en indivis avec les Verdun.
- Le dernier représentant de cette maison fut Antoine de FÉNÉLOUS.
- La maison des FÉNÉLOUS, qui est attestée en 1578, se trouvait à l'intérieur des anciennes fortifications en partie sur l'emplacement du presbytère, contre la porte et la tour de la Génébrière.
- Vers 1600, une famille portant le nom de MATHIEU, venue semble-il de Najac, vint s'installer à Parisot, à l'époque où disparut la famille de FÉNÉLOUS, dont ils acquirent les biens et prirent le nom à partir de 1740 en devant la famille MATHIEU de FÉNÉLOUS, famille qui compta de nombreux notaires.

➤ Famille de VERDUN :

- Dès 1459, cette famille est mentionnée avec Jean de VERDUN, coseigneur de Parisot qui prit part, avec Pierre VALETTE, Bernard VALETTE et Jean de FÉNÉLOUS, dans un procès contre les consuls (archives de la Haute-Garonne, fonds du Parlement, arrêt du 13 février 1459).
- Un certain Pierre de VERDUN possédait encore en 1517 une maison à Parisot, bénéficiant du droit de nomination d'un consul et du choix du juge, ainsi que des droits de lods et ventes sur les terres situées entre Rancillac et La Rivière.

Hormis les familles VERDUN et FÉNÉLOUS, les autres familles ayant porté le titre de coseigneurs de Parisot avaient déjà vendu, à la fin du XIV^{ème} siècle, les biens et droits détenus dans la seigneurie de Parisot, au profit de la famille de La VALETTE, qui resteront en leur possession jusqu'à la Révolution.

➤ Famille de La VALETTE :

Cette famille, aux nombreuses ramifications et aux illustres descendants, nécessiterait à elle seule un livre entier, étant donné que l'ouvrage de l'abbé Joseph LOMBARD y consacre déjà une quarantaine de pages. Ce mémoire n'étant pas non plus destiné à traiter l'intégralité de cette famille, nous nous contenterons d'en donner un résumé succinct sur les origines, complété par une notice sur le personnage le plus illustre de cette famille, Jean IV de La VALETTE-Parisot, puis trois lignées généalogiques simplifiées en annexes pour les trois branches de La VALETTE-Parisot ³, de La VALETTE-Labro ⁴ et de La VALETTE-Cornusson ⁵.

³ Cf. annexe 10

⁴ Cf. annexe 11

⁵ Cf. annexe 12

La famille de La VALETTE puise ses origines rouergates de son auteur Bernard VALETTE, chef d'une riche famille bourgeoise de Rodez, qui fut nommé trésorier du domaine du comte de Rodez vers 1356. Cette nomination lui permit d'acheter, peu de temps après, des biens nobles à Parisot, Saint-Antonin et Maleville.

Puis en 1382, pour récompenser les services rendus par Bernard VALETTE et son fils lors de la guerre contre les Anglais, le roi de France Charles VI accorda des lettres de noblesse à Bernard VALETTE et son fils Pierre, prenant ainsi le patronyme noble « de La VALETTE-Parisot ».

Son représentant le plus illustre, Jean IV de La VALETTE-Parisot, dont un résumé généalogique agnatique est donné ci-dessous, fera l'objet d'un résumé dans le sous chapitre suivant.

ANNEXE 3 : Famille de La VALETTE-Cornusson, coseigneurs de Parisot, seigneurs de Cornusson					
Rang	Époux	Mariage	Épouse	Nombre d'enfants	Evenements importants
1	Bernard VALETTE, (°vers1312/+ vers1381)	1336	Marie de PEYRE (°nc / vers 1350)	5, dont Pierre	1382 : lettres de noblesse par le roi Charles VI, pour services rendus à sa cause.
2	Pierre de La VALETTE-Parisot (°v.1336 / + v.1408)	Vers 1365	Louise de VEZINS (°vers 1345 / +nc)	4, dont Amalric	1403 : chargé de mission auprès du roi Charles VII.
3	Amalric de La VALETTE-Parisot (°vers 1365 / + 1440 à Rodez)	1397	Sicarde de LÉVIS (°vers 1375 / +nc)	4, dont Bernard	1411 : il rendit hommage au comte Jean d'Armagnac pour toutes ses possessions situées dans le Rouergue.
4	Bernard de La VALETTE-Parisot (°vers 1410 / + 1483)	1446	Gaillarde de Morlhon-VALETTE (°vers 1425 / +nc)	7, dont Guilhot	Capitaine de 50 hommes des ordonnances du roi Charles VII ; il rendit hommage au comte d'Armagnac et de Rodez en 1461.
5	Guilhot I ^{er} de La VALETTE, (appelé Guillaume de Parisot) (°nc / +ap.1521)	1487	Jeanne de Castres (°vers 1455 / + vers 1548)	6, dont Guilhot II et Jean de La Valette	Coseigneur de Parisot ; seigneur de Cornusson et Boismenou. Servit glorieusement pendant les guerres d'Italie sous Charles VIII et Louis XII.
	Jean de La VALETTE (°1494 / +1567)		49^{ème} grand maitre de l'ordre de Malte		1565 : il assura vaillamment le grand siège de Malte contre Soliman II.

Synthèse simplifiée sur la famille de La VALETTE-Cornusson, selon les ouvrages de J. LOMBARD ^{LIII} et H. de BARRAU ^{LIV}

Armoiries de la famille de La VALETTE. ^{LV}

Armes : écartelé, au 1 échiqueté d'or et de gueules, chaque carreau du second émail chargé d'une tour d'or, qui est de Poitiers ancien ; au 2 de gueules, à la croix vidée, cléchée et pommelée d'or, qui est de Toulouse ; au 3 de gueules, au léopard lionné d'or, qui est de Rodez ; au 4 de gueules, à la croix ancrée d'or, qui est de Saint-Antonin ; sur le tout, parti, au 1 de gueules, au gerfaut d'argent, ayant la patte dextre levée, qui est de La Valette ; au 2 de gueules, au lion d'or, armé et lampassé d'argent, qui est de Morlhon ; l'écu pose sur la grande croix de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, environné d'un manteau de gueules, fourré d'hermine, et sommé d'une couronne de marquis. Supports : deux griffons au naturel, couronnés d'or, ayant chacun un collier de perles au cou, suspendant une croisette d'or, et soutenant deux bannières, celle de dextre au sur le tout de l'écu ; celle de sénestre, de gueules, à une croix de Malte d'argent. Cimier : un dextrochère, tenant un poignard, et portant un bouclier écartelé de Castille de Léon.

Devise : « *Plus quam valor Valetta valet* ».

Cri de guerre : « *Non es, sed fides* ».



En complément de ce sous-chapitre sur les familles nobles, il sera donné un tableau des consuls de Parisot en [annexe n°13](#) ainsi qu'un tableau des maires de Parisot en [annexe n°14](#).

PARISOT et ses quatre personnages illustres :

➤ Bertrand de PARIS (né à Parisot vers 1270) : LVI

- Issu de la lignée des seigneurs de Paris, ses aïeux, cités dans la charte du partage du « castel de Paris » en 1157.
- Bertrand de Paris, seigneur de Parisot, a laissé à la postérité un important poème de 92 vers, dans lequel il se réfère aux héros bibliques et aux récits arthuriens.
- Ce poème fut présenté à la comtesse Mascarogne (ou Mascarose) de Gascogne, épouse du comte de Rodez Henri II, lorsque le poète-troubadour Bertrand de Paris fut invité à cette cour.
- Ce type de poème, extrêmement rare, le Sirventés-Enshamen, témoigne d'un certain art de vivre au XII^{ème} siècle, ce qui fait de Bertrand de Paris un auteur d'importance dans l'histoire littéraire médiévale.
- Le poème de Bertrand de Paris fut découvert en 1898 par Giulio Bertoni dans un lot de manuscrits déposé à la bibliothèque d'Este en 1886 par le marquis Càmpori.
- Il fut édité à deux reprises par F.M. CHAMBERS et par François PIROT.

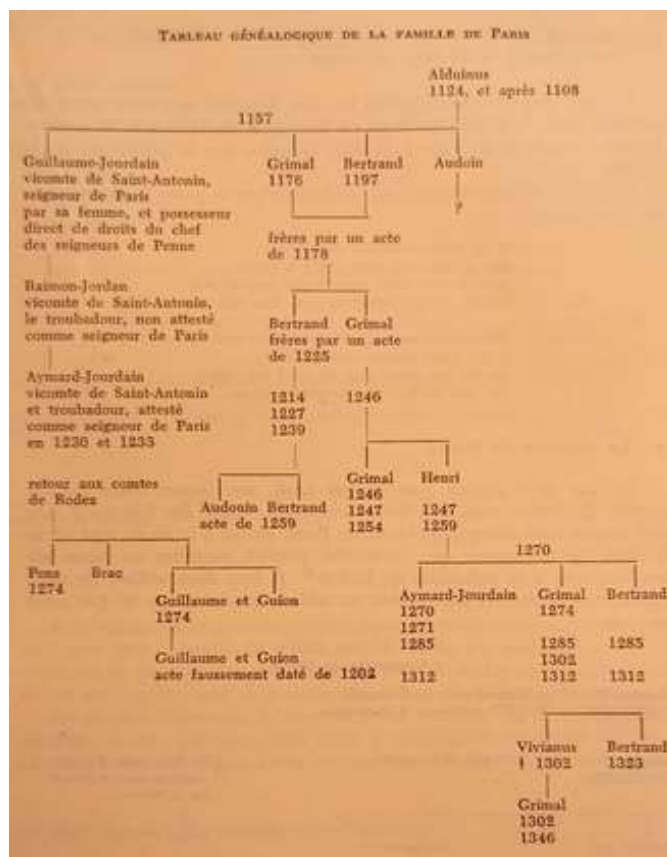


Tableau généalogique de la famille de Paris.

Source : François Pirot, Recherches sur les connaissances littéraires des troubadours occitans et catalans des XII^o et XIII^o siècles, le sirventés-enshamen de Guerau de Cabrera, Guiraut de Calanson et Bertran de Paris (Mémoires de la Real Academia de Buenas Letras de Barcelona, tomo XIV, 1972). Page 297.

IX De Nabucodonosor m'es semblan
c'anc no saubes l'anta que Dieu li fe;
ni de Sepnacherip no sabetz re;
ni com issi Dedalus devolan
d'ins de la tor on sufri man turmen
ni com passet Perdix son mandamen,
que-s ders tant aut que-s cujet enantir,
si q'en la mar l'avenc mort a sofrir.

De Nabuchodonosor, il me semble que vous n'avez jamais su la honte que Dieu lui fit ; et de Sepnacherip vous ne savez rien ; ni comment Dédale sortit en volant de l'intérieur de la tour où il souffrit maint tourment, ni comment Perdix transgressa son ordre, car il s'éleva aussi haut qu'il pensa pouvoir s'élancer si bien que dans la mer il lui advint de connaître la mort.

XII A la valen comtessa de Rodes,
car es son cors pros e gai e cortes,
portatz mon chan, non tematz freg ni son,
Gordo, qu'ieu l'am may que dona del mon.

A la noble comtesse de Rodez, puisque son esprit est excellent et gai et courtois, portez mon chant, ne craignez ni froid ni fatigue, Gordo, car je l'aime plus que dame au monde.

Extraits du poème de Bertrand de PARIS.

Source : François Pirot, Recherches sur les connaissances littéraires des troubadours occitans et catalans des XII^o et XIII^o siècles, le sirventés-enshamen de Guerau de Cabrera, Guiraut de Calanson et Bertran de Paris (Mémoires de la Real Academia de Buenas Letras de Barcelona, tomo XIV, 1972). Pages 604 et 605.

➤ **Jean de La VALETTE-Parisot : (né à Parisot en 1494 – mort à Malte en 1568)** ^{LVII}

Jean IV de La VALETTE-Parisot, fils de Guillot de La Valette-Parisot et de Jeanne de Castres, naquit en 1494 au château de Labro à Parisot, qui domine la vallée de la Seye, face à Labadie, lieu déjà mentionné en 1157 dans la charte du partage du castel de Paris.

Il fut élu 49^{ème} grand maître des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem et de l'ordre de Malte le 21 août 1557.

La plaque commémorative ci-dessous a été offerte par la société d'histoire et du patrimoine de l'ordre de Malte en 1991 pour le 500^{ème} anniversaire de la naissance de l'illustre chevalier qui donna son nom à la cité éponyme de La Valette, capitale de l'état de Malte.



Jean de La Valette- Parisot, 49^{ème} grand maître de l'ordre de Malte

Source : https://www.herodote.net/Le_Grand_Siege_-synthese-2047.php consulté le 12 avril 2022.



Château de Labro à Parisot et plaque commémorative de Jean de La Valette.

Source : photographie personnelle, février 2022

Durant sa jeunesse et son adolescence, Jean de La VALETTE grandit dans son château natal de Labro à Parisot, puis en 1514, âgé de 20 ans, il intégra l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem, également appelé l'Ordre de Rhodes, sur l'île éponyme qui abritait alors le couvent de l'Ordre.

Après la prise de Rhodes en 1522 par les armées ottomanes, leur sultan, Soliman II le Magnifique (1495-1566), dont le règne fut le plus long de tout l'empire ottoman, fut en admiration devant le courage des chevaliers de Saint Jean de Jérusalem qui défendirent l'île, qui s'étaient valeureusement défendus sous le commandement de Jean de La VALETTE.

Le grand sultan rendit donc leur liberté aux valeureux chevaliers, et Jean de La VALETTE-Parisot partit avec ses frères d'armes sur 30 vaisseaux, embarquant également environ 4 000 Rhodiens qui souhaitaient se soustraire à l'asservissement des envahisseurs turcs.



Soliman II le Magnifique

https://www.herodote.net/Un_homme_de_la_Renaissance-synthese-506.php, consulté le 12 avril 2022.

Cette petite flottille, ayant également chargé ses vaisseaux d'armes, de reliques, trésors et archives, partit en errance sur la mer Méditerranée à la recherche d'un port d'attache pour accueillir une nouvelle fondation de leur Ordre.

L'aventure dura plusieurs années, de la Crète à Nice en passant par Messine, sans succès, jusqu'au 24 mars 1530, date à laquelle Charles Quint céda à l'Ordre les îles de Malte, Gozzo et Comino formant l'archipel Maltais qui était désert à l'époque, ainsi que la cité de Tripoli, qui fut gouvernée par Jean de La VALETTE en 1537.

Au cours de ce long périple, Jean de La VALETTE, fit preuve de courage et de nombreux actes de bravoure, qui lui valurent d'être remarqué par Claude de La SENGLE (1494-1557), 48^{ème} Grand Maître des hospitaliers de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui le nommera plus tard général des galères en 1554.

Depuis leur établissement à Malte en 1530, les chevaliers de l'Ordre durent affronter plusieurs attaques violentes des ottomans qui avaient été rejoints par les troupes barbaresques du corsaire Barberousse, dont celle de 1547 qui fut celle qui occasionna le plus de pertes humaines en décimant plusieurs villages Maltais.

Dès lors, le Grand Maître Claude de La SENGLE, décida de fortifier l'île de Malte face aux menaces des attaques des ottomans, mais après une vie passée à combattre, alors âgé de soixante-trois ans, il rendit son dernier souffle le 18 août 1557 sur l'île qu'il venait de décider de fortifier.

Trois jours plus tard, le 21 août 1557, les chevaliers de l'Ordre nommèrent à l'unanimité Jean de La VALETTE, 49^{ème} Grand Maître des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem et de l'Ordre de Malte.

Dès sa nomination à la tête de l'Ordre, Jean de La Valette fit construire sur l'île de nouveaux bastions reliés par des souterrains, notamment les forts Saint-Elme et Saint-Ange, complétés par des réserves d'armement et de vivres.

En 1564, à la suite de la perte de plusieurs de ses comptoirs orientaux et à la prise par la flotte Maltaise d'un de ses navires ramenant une cargaison précieuse, le sultan ottoman décida de conquérir Malte et d'écraser totalement l'Ordre et ses chevaliers.

Face à ce péril, Jean de La VALETTE lança un appel à tous les chevaliers répartis dans les pays d'implantation de l'Ordre, et ce furent quelques 800 chevaliers accompagnés de 8 500 hommes de guerre qui vinrent à Malte pour défendre l'île.

Le « Grand Siège » de Malte ^{LVIII}

Soliman le Magnifique, bien que déjà vieillissant, avait réussi à constituer une armada jamais égalée à cette époque, composée de 166 galères et plus de 30 000 hommes placés sous le commandement de Mustapha Pacha, qui se présenta devant Malte le 18 mai 1565.

Souhaitant prendre les chevaliers de l'Ordre par surprise, les ottomans attendirent le jour de l'Ascension, le 31 mai 1565 pour lancer leur offensive contre le fort Saint-Elme qui tomba le 23 juin de la même année puis l'artillerie turque s'attaqua au fort Saint-Ange mais compte tenu de la résistance de l'épaisse muraille, le sultan envoya des sapeurs creuser sous le mur d'enceinte du fort, qui finit par s'écrouler le 7 août 1565, mais les assaillants furent repoussés et Jean de La Valette fit construire une barrière maritime formée de pieux pour empêcher les attaques de bateaux.



Représentations du « Grand Siège » de Malte en 1565

Source : https://www.herodote.net/Le_Grand_Siege_-synthese-2047.php consulté le 12 avril 2022.

Durant ces intenses combats de l'été 1565, les pertes humaines furent considérables, la quasi-totalité des belligérants des deux camps ayant succombé à leurs blessures et aux épidémies, Jean de La VALETTE, tout en invoquant la Vierge pour obtenir le secours des pays voisins, combattit aussi personnellement auprès de ses troupes dont l'effectif se réduisait comme peau de chagrin.

Lorsque le secours demandé par le Grand Maître arriva de Sicile le 7 septembre 1565 avec près de 9 000 hommes, cela mit en déroute les quelques milliers d'ottomans survivants, qui abandonnèrent les combats et battirent en retraite le 8 septembre de la même année.

Le même jour, Jean de La Valette fit chanter un « Te Deum » en ce jour symbolique de la nativité de la Vierge, qui fut choisi comme jour de fête de l'Ordre et de la république de Malte par la suite.

A la fin de ce grand siège, il ne restait plus qu'environ 600 survivants dans l'île sur les plus de 10 000 défenseurs engagés initialement.

Jean de La VALETTE, devenu célèbre dans toute l'Europe pour son héroïsme et sa bravoure qui épargna à l'Europe une invasion ottomane, reçut les hommages de toute la chrétienté qui envoya de nombreux ambassadeurs de presque toutes les cours d'Europe pour féliciter le grand maître pour son courage et sa résilience qui ont permis de ne pas rendre les armes face à un ennemi pourtant bien supérieur en armement et trois fois supérieur en nombre.

Pour le remercier, le roi Philippe II d'Espagne offrit au Grand Maître une dague et une épée décorées d'or et de pierres précieuses, avec la devise suivante gravée « *plus quam valor valet Valetta* », ce qui signifie « *Valette vaut plus que sa valeur* ».



Epée des Grands Maîtres de l'ordre de Malte, or ciselé et acier, Longueur 1,11 mètres.

© 1965 RMN-Grand Palais (musée du Louvre) /

Photographe inconnu

Source :

<https://collections.louvre.fr/ark:/53355/cl010099740> ,

consulté le 13 avril 2022.

La reine d'Angleterre Elizabeth I^{ère} (1533-1603), ordonna la sonnerie des cloches du pays pour célébrer la victoire et fit également chanter un service d'actions de grâces en la cathédrale Saint Paul.

Dans le royaume de France, Catherine de MÉDICIS (1519-1589), régente de son fils le jeune roi Charles IX (1550-1574) alors âgé de 15 ans, reçut avec admiration l'ambassadeur envoyé par Jean de La VALETTE.

Jean de La VALETTE fut également remercié par le Vatican qui lui offrit une croix ornée de huit pointes de cristal, et le pape Pie IV (1499-1565), peu de temps avant son décès le 9 décembre 1565, lui proposa le cardinalat, que le Grand Maître déclina, préférant conserver son indépendance et se consacrer à la reconstruction de son île ravagée par l'artillerie ottomane.

Il fit reconstruire la cité détruite de Borgo en posant la première pierre le 28 mars 1566 et en la renommant Vittoriosa.

Avant le Grand Siècle de Malte, Jean de VALETTE fut également prieur de Saint Gilles de 1556 à 1557, prieuré provençal parmi les plus anciens d'Europe avec celui de Toulouse.

Après avoir obtenu des finances des cours européennes pour le financement de la reconstruction de l'île de Malte, Jean de La VALETTE, alors âgé de soixante-quatorze ans et épuisé par l'intensité et l'atrocité des combats, se consacra au passe-temps favori de tous les seigneurs de cette époque, les parties de chasse. Mais le 19 juillet 1568, il fut victime d'une insolation lors d'une chasse, suivie de plusieurs semaines de fièvre, et il rendit l'âme le 21 août de la même année, alors que les travaux de reconstruction de la cité n'étaient pas achevés.

Il eut pour tombeau provisoire la petite chapelle de Notre Dame de Philerme, puis fut enseveli quelques temps plus tard dans la crypte de l'église Saint-Jean, après l'achèvement de celle-ci, lors d'une cérémonie qui fut grandiose.

Cet illustre personnage émérite de renommée internationale est cependant fort peu connu en France, mais comme dit l'adage, « nul n'est prophète en son pays ».

Pierre de BOURDEILLES (vers 1540–1614), dit Brantôme, fit de Jean de La Valette le portrait suivant : « *Je dis avec tout le monde que Mr le grand-maître Parisot a été un très grand capitaine ; il en avait toutes les qualités. Outre sa vaillance et capacité, il était un très bel homme, grand, de haute taille, de très belle apparence et belle façon, point esmeu, parlant très bien en plusieurs langues, comme bon français, italien, espagnol, grec, arabe et turc, qu'il avait apprises étant esclave parmi les Turcs qu'ailleurs. Je l'ai vu parler toutes ces langues sans aucun truchemens. Je vous laisse à penser si, avec toutes ces belles qualités, quand il fust esté en présence et en discours, avec tous les grands princes qu'il voulait arraisonner, ce qu'il eût sceu dire très bien pour les esmouvoir à sa ligue très sainte.* » ^{LIX}



Jean Parisot de la VALETTE, la foi et le glaive d'un chevalier Broché – 1 juillet 2010

De Jacques TAMBON

Éditeur : SAGITTAIRE 62 (1 juillet 2010)

ISBN-10 : 2917202157

ISBN-13 : 978-2917202159



Jean Parisot de la VALETTE, gravure par Laurent Cars

Ordre de Malte

<https://fr-academic.com/dic.nsf/frwiki/869362>

consulté le 13 avril 2022.

➤ Hippolyte Pierre Raymond CAMBE & son grand père Jean Antoine CAMBE :

Hippolyte Pierre Raymond CAMBE naquit le 26 septembre 1844⁶ au château de Cornusson à Parisot et décéda le 11 octobre 1912⁷ dans son dit château.

Homme politique français, après un titre de docteur en droit en 1870, il devint d'abord avocat puis :

- maire de Parisot de 1886 à 1900,
- conseiller général du canton de Saint-Antonin de 1887 à 1904,
- député du Tarn-et-Garonne du 12 janvier 1890 au 14 octobre 1893, siégeant sur les bancs républicains de l'hémicycle, sous la troisième République.⁸

Il s'était marié le 17 avril 1872⁹ à Villefranche de Rouergue avec Jeanne Émilie Blanche ANDORRE (née le 21 février 1850 à Villefranche de Rouergue¹⁰, décédée à Parisot le 24 mars 1927¹¹), fille majeure de François ANDORRE, banquier, et de feu dame Marie Lucile COURTÉ-BRINGOUS.

Le couple CAMBE-ANDORRE eut une fille Jeanne Françoise Cécile Marie CAMBE née le 17 juin 1873¹² au château de Cornusson.

L'ascendance agnatique d'Hippolyte CAMBE sera détaillée ci-dessous sur deux générations :

- Ses parents, Joseph Hippolyte CAMBE et Jeanne Louise Françoise GAUGIRAND, ont publié leurs bans de mariage à Parisot les 27 septembre et 4 octobre 1835¹³.
- Son père, Joseph Hippolyte, né le 22 brumaire an VIII¹⁴ (13 novembre 1799) à Verfeil sur Seye, est décédé le 7 mars 1855¹⁵ dans la maison de sa belle-mère à Saint-Antonin.
- Joseph Hippolyte CAMBE, conseiller général du canton de Caylus de 1833 à 1848 et juge de paix à Caylus, était le fils de Jean Antoine CAMBE, avocat et notaire et de Charlotte GAUGIRAND, habitants au château de Cornusson.

Jean Antoine CAMBE, né le 16 octobre 1764¹⁶ et baptisé le lendemain à Verfeil, était fils du sieur Antoine Simon CAMBE, bourgeois, et d'Elizabeth FAURÉ, mariés, de la commune de Verfeil.

Il était avocat, député au conseil des cinq cents et proposa une motion pour la liberté des cultes qui fut adoptée. Il fut également notaire de Parisot de 1786 à 1811, et maire de Parisot jusqu'à sa mort tragique en 1811.

Jean Antoine CAMBE fut assassiné le samedi 6 mai 1811¹⁷ au soir, en rentrant de la foire de Verfeil avec sa femme, à un quart d'heure seulement de son château de Cornusson, par un scélérat caché dans les broussailles au bord du chemin qui lui tira deux coups de fusil.

Deux balles atteignirent le côté gauche de Jean Antoine CAMBE, lequel malgré ses blessures, piqua un peu plus vite son cheval et en arrivant à son château, il eut le courage de descendre lui-même sa femme de cheval et de demander à celle-ci d'envoyer chercher un médecin à Verfeil.

Il était encore en vie le soir même à huit heures passées, mais sans espoir d'après le rapport du médecin qui l'avait soigné.

Le malheureux mourut le lendemain à trois heures du matin, le 7 mai 1811¹⁸, en son château de Cornusson, et fut enseveli le lendemain dans le cimetière en contrebas du dit château.¹⁹

⁶ AD82, Parisot, N, 1843-1846, 6 E 137-12, acte n°34, vue 28/63.

⁷ AD82, Parisot, D, 1911-1913, 6 E 137-27, acte n°22, vue 33/53.

⁸ https://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/%28num_dept%29/1397, consulté le 13 avril 2022.

⁹ AD12, Villefranche de Rouergue, M, 1872, 4 E 300-51, acte N°32, vue 42/44.

¹⁰ AD12, Villefranche de Rouergue, N, 1850 : 4 E 300-37, acte N°47, vue 15/38.

¹¹ AD82, Parisot, t NMD, 1923-1932, 6 E 0-333, vue 11/18.

¹² AD82, Parisot, N, 1872-1873, 6 E 137-16, acte n°29, vue 33/48

¹³ AD82, Parisot, P, 1835-1837, 6 E 137-6, actes N° 33 et 34, vue 12/53.

¹⁴ AD82, Verfeil-sur-Seye, N, 1798-1800, 6 e 191-7, acte N°8, vue 34/46.

¹⁵ AD82, Saint-Antonin-Noble-Val, D, 1855-1855, 6 E 155-42, acte N°30, vue 15/50.

¹⁶ AD82, Verfeil-sur-Seye, BMS, série communale, 1759-1765, AC 191-gg6, vue 44/52.

¹⁷ AD82, 4 M 427 (administration/police), meurtre de M. CAMBE, maire de Parisot, enquête 1811-1812.

¹⁸ AD82, Parisot, D, 1809-1812, 6 E 137-9, acte 6 vue 30/49

¹⁹ AD82, 4 M 427 (administration/police), meurtre de M. CAMBE, maire de Parisot, enquête 1811-1812, cf. annexe 15

PARISOT et ses quatre châteaux :

➤ Le « castel de Paris » : LX

Au centre du village se dresse encore de nos jours les murailles extérieures de l'ancien « castel de Paris » dont une seule tour a été conservée.

Ce vieux castel, construit sur des substructions romaines existait déjà au XII^{ème} siècle puisqu'il fut l'objet d'une charte datée de 1157 étudiée dans un précédent chapitre.

Il aurait été habité jusqu'à la fin du XIII^{ème} siècle par la famille de seigneurs de Paris.

Selon la monographie de Parisot réalisée par l'abbé LOMBARD, il semble avoir été abandonné au XIV^{ème} siècle, puisqu'en 1350, les seigneurs de Paris ne possédaient plus que des rentes à Puylagarde et à Mondoumerc en Quercy.

Ce castel était déjà en ruine depuis fort longtemps puisque l'espace à l'intérieur des murailles était déjà remblayé et qualifié de jardin au début du XIX^{ème} lors de l'établissement du cadastre napoléonien.

De nos jours, si l'amateur éclairé peut encore apprécier certains éléments architecturaux, le grand public connaît plutôt le lieu sous le vocable de belvédère, puisque depuis cet édifice qui domine Parisot, il est possible d'admirer un vaste panorama s'étalant sur plusieurs communes alentour, complété par une table d'orientation.



Murailles et tour du « castel de Paris »

Source : photographie personnelle, avril 2022

➤ Le château de Cornusson : LXI

A environ une lieue au sud de Parisot, se dresse l'imposant château de Cornusson qui domine la vallée de la Seye et l'église Saint-Pierre et Saint-Paul de la Vernède de Cornusson.

Ce lieu est déjà attesté dans la charte du partage du castel de Paris en 1157, puis à la fin du XIV^{ème} siècle, la terre de Gérard Cornus est citée dans l'hommage que rendit Pierre de La VALETTE au comte de Rodez en 1391.

Peu après, en 1445, la seigneurie de Cornusson fut mentionnée dans la succession d'Amalric de La VALETTE.

En 1500, Pons de La Valette- Labro, céda le château de Cornusson à son frère Guilhot I^{er}, auteur de la famille de La VALETTE-Cornusson, qui le posséda jusqu'à son extinction en 1670 avec la mort de Gabrielle de La VALETTE-Cornusson, qui le transmit à sa fille Marie-Anne de LAGARDE de Saignes, qui l'apporta en mariage au marquis de Puylaroque, Joseph-Pierre de VIGNES.



Château de Cornusson

Source : https://survoldefrance.fr/affichage2.php?&departement=Tarn-et-Garonne+%2882%29&f=120&img=23602&prev_souv_link=1, consulté le 28 avril 2022

Ce château possède une triple enceinte défensive sur son seul accès à l'ouest depuis le plateau, les autres côtés du château étant naturellement défendus par le terrain particulièrement pentu ne nécessitant pas de système de défense. Les trois portes des trois enceintes sont bien visibles sur la vue aérienne qui précède.

La première enceinte, constitué de deux tours carrées à machicoulis et reliées entre elles par un corps de bâtiments contenant de grandes écuries voutées, est clairement la partie la plus ancienne, et daterait du XIV^{ème} siècle.

Le portail central dans le corps de bâtiments entre les deux tours, proviendrait quant à lui de l'ancien château de Perrodil attesté dès le début du XIII^{ème} siècle, situé dans l'ancienne paroisse de Saint Grégoire de Tortusson, aujourd'hui dans la commune de Varen.



Château de Cornusson, première enceinte, photographie de 1906.

Source : MONUMENTUM, <https://monumentum.fr/chateau-cornusson-pa82000034.html>, consulté le 15 avril 2022.

Après cette première enceinte défensive, se trouve un second ouvrage défensif formé de deux tours reliées par un étage doté de machicoulis, qui conditionne l'accès au portail d'entrée percé dans la haute muraille fermant le château formé de trois corps de logis formant un U.

Cette sorte de barbacane améliorée devait vraisemblablement être équipée d'une herse et d'un pont-levis, puisque se trouvent en arrière de celle-ci des anciens fossés en partie remblayés aujourd'hui.

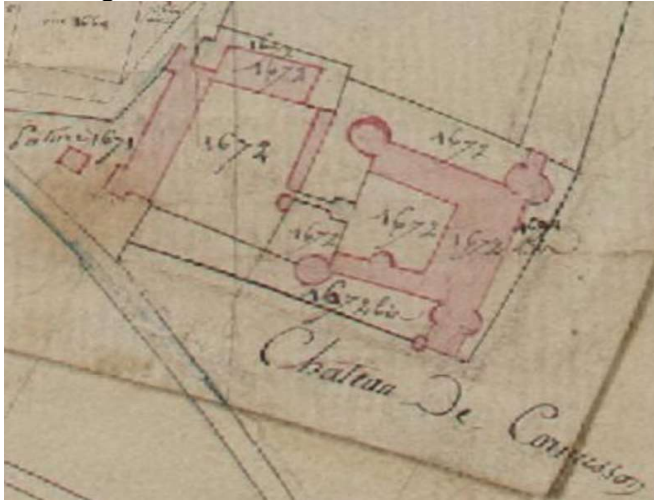


Château de Cornusson, barbacane de la deuxième enceinte, photographie de 1903.

Source : MONUMENTUM, <https://monumentum.fr/chateau-cornusson-pa82000034.html>, consulté le 15 avril 2022.

Le château proprement dit, constitué de trois corps de logis en forme de U fermés par une haute muraille pourvue d'un épais portail, aurait été reconstruit par François de La VALETTE-Cornusson, évêque de Vabre et fils de Guilhot I^{er}, vers le milieu du XVI^{ème} siècle.

L'ouvrage de l'abbé LOMBARD mentionne un acte notarié daté de 1562 passé au château de Cornusson.²⁰



Château de Cornusson, cadastre napoléonien.

Source : AD82, <http://www.archives82.fr/index.php?id=1099>, consulté le 15 avril 2022.

Château de Cornusson, portail et muraille de la troisième enceinte, photographie de 1906.

Source : MONUMENTUM, <https://monumentum.fr/chateau-cornusson-pa82000034.html>, consulté le 15 avril 2022.

L'aile Nord, visible en partie sur la photo ci-dessus, est constituée de chais surmontés d'une grande salle. L'aile Est, est celle qui conserve encore de nombreux éléments médiévaux de très grande qualité, tels que des cheminées monumentales ouvragées, des peintures murales et des plafonds peints, ainsi qu'une petite chapelle dans la tour basse formant l'angle entre les ailes Est et Sud.

L'aile Sud, formant le corps de logis principal, fut réaménagée au cours des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles et enrichie de belles terrasses.

Elle se termine par une tour massive, autrefois pourvue de mâchicoulis dont subsiste aujourd'hui une seule pierre, elle-même surmontée par une tourelle de guet, bien visible au centre de la photo ci-dessous.



Photographie personnelle du château de Cornusson, février 2022.

Durant les guerres de religion entre 1562 et 1598, les calvinistes tentèrent de s'emparer du château de Cornusson, mais il fut vaillamment défendu par sa garnison et ne tomba point aux mains des religionnaires.

Depuis ses origines, peu de familles se succédèrent à Cornusson : la famille La VALETTE-Cornusson qui le construisit, la famille de VIGNES de Puylaroque qui en hérita par mariage, puis cette dernière le vendit à la famille CAMBE en 1802 qui le posséda jusqu'au début du XX^{ème} siècle.

Il fut acquis par la famille de REYER au milieu du XX^{ème} siècle, et appartient maintenant à une société privée.

²⁰ Archives de la Haute-Garonne, fonds de Malte, cote Espinas N° 1517.

➤ Le château de Labro : LXII

A mi-chemin entre Parisot et Cornusson, se trouve le château de Labro, surplombant le début de la vallée de la Seye.

Ce château appartenait en 1410 à Amalric de La VALETTE, seigneur de Parisot, qui avait acheté une partie de la terre de Labro vers 1400, mais il est probable que ce château ou un édifice plus ancien existait préalablement puisque le lieu de Labro est mentionné dès 1157 dans la charte du partage de la seigneurie du castel de Paris.

Le second fils d'Amalric, Bernard de La Valette, acheta en 1460, la rivière de Labro à Jeanne de Castanet, veuve de Jean de FÉNÉLOUS.

C'est dans ce lieu que naquit en 1494, Jean de La VALETTE-Parisot, qui devint Grand Maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1557.

A l'origine, ce château était constitué d'une grande tour carrée au centre de l'édifice, autour de laquelle se développait deux ailes, flanquées chacune d'une tour ronde aux extrémités. Il était également pourvu d'une chapelle, dite Notre-Dame de Labro, qui fut visitée en 1526 par l'évêque de Rodez François d'Estaing lors d'une visite pastorale à Parisot. A l'arrière du château, la cour surplombant le ravin était dominée par une tour qui existe encore.



Vers le milieu du XVI^{ème} siècle, ce château revint aux descendants de Bernard de La VALETTE-Labro, puis à partir du XVII^{ème} siècle, il fut habité par des cadets de la famille de La VALETTE-Labro, notamment Charles de La VALETTE-Labro qui y mourut en 1654, puis par son petit-fils Barthélémy I^{er} qui y demeura avec sa femme Claire de RAYNAL de 1692 à 1701.

Le petit-fils de ce dernier, Barthélémy II, y résida jusqu'aux années précédant la révolution.

Mis en vente comme bien national en 1791, il fut acquis en 1793 pour 52 000 livres par Antoine SALHENGARDES ou SALINGARDES, et fut en partie démantelé.

Au cours du XX^{ème} siècle, il fut acquis par Marc PECHDO (1943-1997) qui commença sa restauration avant d'être accidentellement interrompu dans son œuvre de sauvegarde du patrimoine.



Château de Labro, cadastre napoléonien.

Source : AD82, <http://www.archives82.fr/index.php?id=1099>, consulté le 15 avril 2022.

Château de Labro à Parisot façades nord et sud

Source : photographies personnelles, février 2022

➤ Le château de l'Astorguié : LXIII

A la lisière sud du bourg de Parisot, se dresse l'élégante silhouette du château de l'Astorguié qui fut bâti par Jean de La VALETTE-Labro, chevalier de Rhodes, vers l'an 1500, sur une terre qui appartenait autrefois à la noble famille d'AUSTORC, appelée le Barry de l'Astorguié, d'où le nom éponyme de ce château.

Au début du XVI^{ème} siècle, Arnaud de La VALETTE-Labro abandonna le château de Labro pour venir s'établir au château de l'Astorguié en 1504, et sa famille y demeura jusqu'en l'an 1599.

Durant l'épidémie de peste de 1628 qui ravagea Villefranche de Rouergue et ses alentours, Guillaume LOUVIGNES, trésorier du domaine du roi en Rouergue, fit sa résidence dans ce château.

Puis, Jean V de La VALETTE-Parisot y vécut jusqu'à sa mort en 1663, date à laquelle il devint propriétaire du marquis de Puylaroque, Claude-Antoine de Vignes, par son mariage avec Françoise de La VALETTE-Parisot.

La famille de VIGNES de Puylaroque ne résida jamais au château de l'Astorguié, et mit à la disposition du juge de Parisot la grande salle du premier étage pour qu'il puisse y tenir ses audiences.

Après la Révolution, il fut vendu à Antoine ROUX mais il subit de nombreuses transformations.

Au cours du XIX^{ème} siècle, ses descendants y établirent une pharmacie au rez de cour du château, officine tenue par Jean Pierre Hippolyte Alexandre ROUX (°1817 à Parisot / †1890 à Parisot)²¹, déjà pharmacien à Parisot en 1847, puis par son fils Victor Marie Adolphe Ludovic ROUX (°1847 à Parisot / †1902 à Parisot)²², tous deux pharmaciens figurant sur le recensement de 1881.²³

En 1902, au décès de Ludovic ROUX, le château devint la propriété de sa veuve Sophie Marie Antoinette Hélène LATIEULE et de son fils Amans Hippolyte Henri Victor ROUX (°1890 à Parisot / †1972 à Parisot)²⁴.

Il abritait toujours une officine tenue par les pharmaciens Emmanuel LARROQUE en 1906, puis par M. LABROUSSE et Roger PALIS en 1921 et 1926²⁵, puis par madame Alice BASSOT à partir de 1952.

Cette pharmacie perdura jusqu'en 1958 dans les murs du château de l'Astorguié.

Alice BASSOT déplaça alors la pharmacie un peu plus loin dans la même rue car le dernier chatelain de la famille ROUX, Amans ROUX, ne souhaitait plus abriter de pharmacie dans son château.

En 2008, la pharmacie fut transférée au nouveau pôle médical construit en contrebas du château, à la place de l'ancien collège Jean de La Valette, pharmacie où officia M. Frédéric KERESTEDJIAN jusqu'en 2014. Le château de l'Astorguié, flanqué de deux tours et deux échauguettes, possède de beaux plafonds à la française, et fut rénové à la fin du XX^{ème} siècle par la famille BUCKNELL-DUNCAN.



Château de l'Astorguié à Parisot, Source : photographie personnelle, février-avril 2022

²¹ AD82, Parisot, N, 1817-1819, 6 E 137-4, n° 11, vue 23/45 ; Parisot, D, 1889-1891, 6 E 137-24, n° 4, vue 19/56.

²² AD82, Parisot, N, 1847-1850, 6 E 137-12, n° 38, vue 13/61 ; Parisot, D, 1901-1902, 6 E 137-24, n° 29, vue 37/44.

²³ AD82, Parisot, recensement 1881, 6 M 124, vue 14/54.

²⁴ AD82, Parisot, N, 1890-1893, 6 E 137-22, n° 13, vue 6/46, plus mention marginale du décès.

²⁵ AD82, Parisot, recensements, 1926, 6 M 288, vue 2/29 ; 1921, 6 M 264, vue 2/32 ; 1906, 6 M 216, vue 9/42.

PARISOT et ses quatre églises paroissiales :

➤ L'ancienne église paroissiale de Saint-Martin : LXIV

Antérieurement au XIV^{ème} siècle, tous les documents attestant la paroisse de Parisot la mentionnent sous le nom de Saint-Martin de Paris, qui était désignée comme église paroissiale en 1336.

Selon l'ouvrage de Joseph LOMBARD, cette église primitive pourrait avoir été fondée au VI^{ème} siècle et pourrait être bâtie sur l'emplacement d'un antique temple ou autel qui remonterait aux origines romaines de Parisot.

Puis, vers l'an 1380, compte tenu de son éloignement du bourg et des vicissitudes causées par la guerre de cent ans, elle fut peu à peu délaissée par les habitants du castel de Paris, au profit de la chapelle Saint-Andéol, qui n'était encore que la chapelle du castel, au cœur du bourg.

Dès 1451, l'église Saint-Martin fut qualifiée d'annexe lors d'une visite pastorale.

Lors de la visite pastorale de l'évêque de Rodez François d'Estaing en 1528, l'église de Saint-Martin était encore en bon état et pourvue de deux cloches, mais cette visite avait également pour but de consacrer la nouvelle église Saint-Andéol nouvellement agrandie.

Dès lors, Saint-Martin fut totalement abandonnée et négligée et elle s'écroula quasiment entièrement vers la fin du XVI^{ème} siècle.

Seule une chapelle fut relevée et à finalement traversé les siècles jusqu'à nos jours.

Lors de l'agrandissement du cimetière de Saint-Martin en 1889, les travaux permirent de découvrir les fondations de l'église primitive, d'un très ancien bénitier et de plusieurs sarcophages de grès contenant des ossements, ce qui atteste une origine remontant à la très haute antiquité.



Chapelle subsistante de l'ancienne église paroissiale de Saint-Martin à Parisot,

Source : photographie personnelle, avril 2022

➤ L'église paroissiale Saint-Andéol du Vivarais : LXV

Au cœur du village médiéval, blottie contre l'ancien fort, se trouve l'église Saint-Andéol qui n'était à l'origine qu'une simple chapelle du « castel de Paris » jusque vers les années 1380, époque où les habitants de Parisot commencèrent à délaisser leur église paroissiale originelle de Saint-Martin à cause de son éloignement par rapport au bourg.

A l'origine, cette chapelle ne possédait, semble-il, pas de clocher et son orientation était différente de l'orientation de l'église actuelle ; en effet, l'autel se trouvait contre l'actuelle chapelle Saint-Catherine créée sous le nouveau clocher lors de la transformation de la chapelle en église au début du XVI^{ème} siècle, dont l'ancien portail d'entrée du XIV^{ème} siècle a été conservé dans le nouvel édifice.

L'antique chapelle étant devenue une église paroissiale, elle reçut, le 18 mars 1431, la visite de l'évêque de Rodez, Guillaume de La Tour d'Oliergues lors d'une visite pastorale, puis une autre visite épiscopale le 7 juin 1451, lors de laquelle le même évêque trouva cette église très pauvre en ornements, et commanda aux marguilliers Bernard DELTEIL, de Majac, et Bertrand BARROUL, de la Barroulie, d'acheter une coupe d'argent pour servir la communion ainsi que deux calices d'argent dont un doré.

Le projet de construction d'une nouvelle église en lieu et place de l'ancienne chapelle ne débuta vraiment qu'en 1517, par un acte notarié de Maître Jean VIGUIERY, notaire de Parisot, dans lequel ce dernier vend et cède les patus et casal qu'il possédait contre le fort, aux consuls de Parisot Jean BARRAU, Antoine MAUREL, Bernard ROSSIGNOL et Jean PECHBERTY, afin de pouvoir édifier la nouvelle église.

Les travaux commencèrent en janvier 1518, parmi lesquels l'édification du clocher massif en tour carrée de 23 mètres de hauteur surmonté d'une flèche de 11 mètres, l'ouverture de la rosace polylobée et la construction du chœur gothique.

Les dimensions intérieures de cette église sont 27,50 mètres de longueur, 9,20 mètres de largeur moyenne et de 10 mètres de hauteur.

Dépourvue de sacristie lors de sa construction, une première pièce fut rajoutée pour cet usage en 1769, mais compte tenu de son exiguïté, une nouvelle sacristie fut créée en 1859.

Entre les XVI^{ème} et XVIII^{ème} siècles, quelques familles bénéficiaient du droit d'être inhumées dans l'église, notamment les familles de La VALETTE-Parisot et de La VALETTE-Labro ; la famille VIGUIERY, notaires ; la famille VIGUIÉ, bourgeois ; la famille BOUFFIES, notaires ; la famille MATHIEU, notaires, ainsi que les recteurs.

Jusqu'à la Révolution, la paroisse possédait deux confréries florissantes : la confrérie du Saint-Sacrement attestée en 1724, et la confrérie du Rosaire attestée dès 1695.



Église paroissiale Saint-Andéol de Parisot, Source : photographie personnelle, avril 2022

➤ Les reliques :

Durant les travaux de reconstruction, un inventaire fut rédigé par Me. Guillaume Ramond le 8 juin 1522 qui mentionne huit reliquaires :

- un coffre de bois blanc contenant un plat d'argent avec un morceau de bois de la vraie croix,
- un autre coffre renfermant des ossements de Sainte-Radegonde, saint Benoît et sainte Claire,
- un reliquaire décoré dans lequel se trouvent des ossements de saint Côme et Damien,
- un reliquaire noir contenant l'os maxillaire de sainte Quitterie,
- un reliquaire de laiton renfermant des ossements de saint Blaise et saint Barthélémy,
- un reliquaire de laiton avec des fragments d'habit de saint Antoine et des ossements de saint Georges,
- un reliquaire orné de trois images renfermant un fragment de pierre sépulcrale de la sainte Vierge,
- un reliquaire d'argent surmonté d'une croix contenant un fragment du manteau de saint Martin.

Quatre ans plus tard, lors de la fin des travaux de reconstruction en 1526, l'église fut également dotée d'une relique de saint Etienne et d'une autre de saint Andéol, son saint patron.

Certaines de ces reliques disparurent au cours des XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles, puisqu'en 1737, l'église de Parisot n'était plus pourvue que de trois reliquaires, dont celui de saint Clair qui était le seul subsistant en 1902 quand l'abbé LOMBARD écrivit la monographie de cette commune.

➤ Le trésor :

Dès 1451, la chapelle Saint-Andéol possédait cinq calices d'argent.

En 1526, lors de l'achèvement de la nouvelle église, le trésor se composait de quatre calices d'argent, d'une custode en or, des reliquaires détaillés ci-dessus, et une croix de procession en argent doré et ornée de pierres précieuses, très ancienne, qui pourrait être d'origine byzantine selon l'abbé LOMBARD.

En 1737, le trésor s'était encore enrichi de trois calices, deux ciboires, un grand ostensor d'argent, deux encensoirs dont un en argent, et deux petits chandeliers en argent.

➤ Les chapelles :

Le procès-verbal de la visite épiscopale de 1737 mentionne trois chapelles dans la nef :

- la première, du côté de l'Épître, est dédiée à Notre-Dame du Rosaire,
- la seconde du même côté, sous le clocher, est dédiée à sainte Catherine,
- la troisième, consacrée à saint Blaise, est également appelée chapelle de Labro, et fut vraisemblablement créée vers 1590 par Robert de La Valette-Labro.

➤ Les cloches :

Lors de la construction de la nouvelle église paroissiale, entre 1518 et 1526, le clocher fut pourvu de quatre cloches :

- la plus grande, dite de saint Andéol, fut refondue le 6 octobre 1807 par Triadou à Rodez, puis refondue de nouveau en 1854 par les frères Cazes ; elle porte plusieurs inscriptions et reliefs, dont un christ en croix et une image de la Vierge,
- la deuxième cloche, dite de Midi, refondue par les frères POURCEL en 1851 à Villeneuve d'Aveyron, est ornée d'un christ en croix et des représentations de saint Jean et sainte Madeleine,
- sur la troisième, on peut lire l'inscription suivante : « *L'an 1813, j'ai été bénite par M. LEMOSY, recteur de Parisot – les DUBOIS, fondateurs.* »,
- la plus petite est ornée de deux reliefs, une croix de Malte et une croix fleurdelisée, et porte comme inscription « *Sit nomen Dni benedictum Dicea. D. D. Mar. – De Puylaroque de Cornusson 1712.* ».

➤ L'église paroissiale Notre-Dame de l'Assomption de Neuviale : LXVI

A l'est de la commune de Parisot, en direction de Castanet, se dresse l'élégante église de Neuviale.

Sur ce site, plus que millénaire, une église existait déjà avant l'an 961, attestée dans le testament du comte Raymond I^{er}, comte de Rouergue et de Toulouse, également marquis de Gothie, cédant ses biens aux églises de Cahors, Figeac et Marcillac, Saint-Antonin et Albi.

Dans son testament, le comte Raymond I^{er} mentionne l'« *alode de Novi-villa* », toponyme qui pourrait confirmer l'existence d'une ancienne villa romaine en contrebas dans la plaine de Pech-Bernou, évoquée dans l'ouvrage de l'abbé LOMBARD.

Elle fut fondée et desservie à l'origine par des moines et était dédiée comme aujourd'hui à la très Sainte-Vierge « *Beata Maria de Neuviale* », tout comme les monastères voisins de Beaulieu et de Loc-Dieu, datant du XII^{ème} siècle.

Un parallèle temporel peut être fait entre l'abbaye de Beaulieu et l'église de Neuviale, qui faillirent toutes les deux disparaître au XIX^{ème} siècle, et qui furent concomitamment sauvées de la ruine.



Vue aérienne de l'abbaye de Beaulieu.

Source : https://cisterciensenrouergue.fr/?page_id=628 , consulté le 17 avril 2022.

Représentation de l'abbaye de Beaulieu lors de son démantèlement partiel au début du XIX^{ème} siècle.

Source : AD82, cote 1 FI 70.

L'abbaye cistercienne de Beaulieu, ou « Bel-Loc » tire son étymologie occitane médiévale du magnifique écrin dans lequel elle se cache dans un méandre de la vallée de la Seye.

Depuis sa fondation en 1144 attribuée à Adhémar III, évêque de Rodez et Archambaud du Cuzoul, fils d'Yzarn, vicomte de Saint-Antonin, et petit-fils de Raymond III, comte de Rouergue, cette abbaye connut bien des vicissitudes et échappa de justesse à la disparition, car suite à sa vente comme bien national après la Révolution, un projet fou de démantèlement et transfert fut porté par la ville de Saint-Antonin, vraisemblablement jalouse de la beauté de ce joyau niché au cœur de la petite commune de Ginals.

Les travaux de démolition furent entrepris au début du XIX^{ème} siècle, la toiture retirée en 1840 et le cloître démantelé en 1865, mais heureusement, ce sacrilège fut stoppé in-extremis grâce à l'intervention de Prosper Mérimée (1803-1870), alors inspecteur général des monuments historiques, qui réussit à convaincre les autorités de l'absurdité du projet. LXVII

L'église Notre-Dame de Neuviale, fortement endommagée lors de la guerre de cent ans, menaçait déjà ruine lors de la visite pastorale de l'évêque de Rodez, François d'Estaing, le 17 octobre 1526.

Malgré quelques travaux minimes, son état continua de se dégrader, et en 1743, elle était en si mauvais état que l'évêque de Rodez ordonna le 18 octobre de la même année à Pierre LOBINHES, curé de Vailhourles, d'établir un rapport pour sauver l'église de Neuviale, ce qui permit de faire, entre 1745 et 1758, quelques travaux de rénovation malheureusement insuffisants.

En 1785, les travaux du presbytère de Neuviale commencèrent, mais furent interrompus par la Révolution et repris seulement en 1810, lors d'une nouvelle restauration partielle de l'église, qui fut agrandie de deux chapelles grâce à la générosité des familles JAMBERT de Pech-Bernou et ICHES du mas de Carrié.

Ces travaux furent toutefois insuffisants, et l'église de Neuviale fut totalement reconstruite en 1868, durant le ministère de l'abbé Aymard, à la même époque où l'abbaye de Beaulieu fut sauvée du démantèlement. La nef fut réhaussée et voutée, et le chœur fut agrandi et couronné par un élégant clocher, seules les deux chapelles datant de 1810 furent conservées.



Église paroissiale Notre-Dame de l'Assomption de Neuviale à Parisot,
Source : photographie personnelle, avril 2022

Enfin, en 1885, l'abbé Pierre Ferrand, décida de doter sa paroisse d'une école libre pour l'instruction des jeunes filles, qui sera appelé « le couvent de Neuviale ».

Les travaux débutèrent en 1894 et s'achevèrent en 1896, l'établissement fut confié aux sœurs dominicaines du couvent de Notre-Dame du Rosaire de Monteils dans l'Aveyron qui assureront l'enseignement jusqu'à l'année scolaire 1962/1963, puis il deviendra l'internat du collège Jean de La Valette à Parisot, avant d'être racheté en 2001 par une famille Belge qui l'a réhabilité en maison d'hôtes en 2011.



École de Neuviale un jour de fête, début XXème siècle.
Source : http://old.paysmidiquercy.fr/IMG/pdf/Parisot_Le_couvent_Neuviale.pdf, consulté le 17 avril 2022.

Un pensionnat rustique
placé sous la protection de la Ste Carmélite de Lizieux

La paroisse de Neuviale située dans un coin reculé du Tarn-et-Garonne aux confins du Lot et de l'Aveyron possède un pensionnat pour Jeunes Filles. La population reconnaissante des grâces obtenues par l'intercession de Ste Thérèse de Jésus a désiré que la maison soit placée sous son vocable.

Je veux
passer mon
Ciel
à faire du
bien
sur la
terre

Après
ma mort
je ferai
tomber
une pluie
de
roses

Paroles de la Sainte

PENSIONNAT de THÉRÈSE de l'ENFANT JÉSUS
à NEUVIALE
PAR PARISOT T & G

La maison reçoit des pensionnaires, des demi-pensionnaires et des externes ; les enfants y jouissent d'un climat très sain, d'une instruction solide, d'une éducation chrétienne sérieuse, et de soins maternels de tous les instants. Prix de la pension très réduits grâce à des combinaisons spéciales. S'adresser à Mme la Directrice. Les nouveaux moyens de transport en rendent l'accès facile.

Pensionnat sainte Thérèse de l'enfant Jésus de Neuviale.
Source : http://old.paysmidiquercy.fr/IMG/pdf/Parisot_Le_couvent_Neuviale.pdf, consulté le 17 avril 2022.

➤ L'église paroissiale de Tesseyrolles : LXVIII

A l'ouest de la commune de Parisot, en direction de Caylus, se trouve l'ancienne église paroissiale de Tesseyrolles qui existait déjà en l'an 961, puisqu'elle est mentionnée dans le testament de Raymond I^{er}, comte de Rouergue et de Toulouse, parmi les biens qu'il cédaux aux églises de Cahors, Figeac et Marcillac.

Dans ce testament, elle est qualifiée d'«*alode de Taxairolas*», les alleux étant le nom donné à des domaines très anciens que les Francs s'étaient partagés après la conquête de la Gaule et qui se transmirent hors du système féodal, ce qui fait que les terres allodiales n'étaient pas sous le pouvoir d'un seigneur, mais libres de droits féodaux, et les alleux dépendaient seulement de l'évêque pour le spirituel, leur fondation remontant donc au haut Moyen-Âge.

Hormis le testament comtal de l'an 961 et la charte du partage du «*castel de Paris*» en 1157 qui mentionnent le toponyme de «*Taxairolas*», le premier document mentionnant l'église de Tesseyrolles comme église paroissiale date d'octobre 1318, le lundi après la fête de saint Luc.

Cette église fut en partie détruite durant les combats de la guerre de cent ans, et la tradition raconte qu'elle s'effondra en 1490, avant d'être rebâtie au siècle suivant.

Compte tenu des substructions retrouvées autour de l'église actuelle, il est probable que l'église primitive était de plus grande dimension que celle qui existe encore de nos jours.

Le 18 octobre 1526, l'évêque de Rodez, François d'Estaing, en visite pastorale, se rendit à Tesseyrolles et constata qu'elle n'était qu'une annexe de l'église Saint-Andéol de Parisot, qu'elle ne possédait point de fonts baptismaux, ni point d'ornements sacerdotaux, et qu'elle était seulement pourvue d'une petite cloche et de deux statues de la Saint-Vierge.

En 1539, il existait encore dans cette chapelle la confrérie de la «*bienheureuse Marie de Tesseyrolles*».

Une autre visite épiscopale en 1737, mentionne une seconde chapelle croulante à gauche près de l'entrée de l'église, qui servait de sépulture pour les membres de la famille cadette de La Valette, notamment Arnaud de La Valette-Labro qui y fut inhumé en 1547 et sa femme Béatrix de FOURNIAC de Torciac en 1576.

Cette chapelle, qui croulait en 1737, s'écroula entièrement peu après vers 1740 et ne fut jamais relevée, seule son entrée fut murée, ce qui est encore bien visible de nos jours.

Cette église, de 13,10 mètres de long sur 6,30 mètres de large et orientée du couchant au levant selon les règles canoniques, est constituée d'une nef voûtée d'ogives et d'un chœur avec une abside à trois pans, avec une étoile de David, ou sceau de Salomon au-dessus du porche d'entrée, dont le pignon est surmonté d'un campanile en bois.



➤ La porte-tour de la Génébrière :

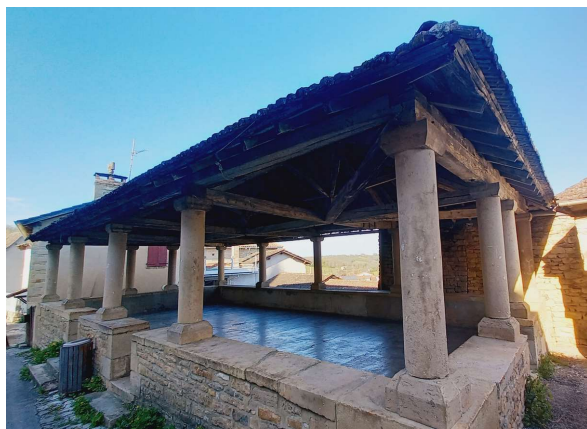


La porte de la Génébrière existait déjà au XII^{ème} siècle puisqu'elle est mentionnée dans la charte du partage du « castel de Paris » en 1157.

Ce toponyme provient vraisemblablement de l'occitan « génébrier » désignant le genévrier ou genièvre, arbuste très répandu dans la région.

Ce porche médiéval formait l'entrée principale des remparts médiévaux de Parisot.

➤ La Halle du XIII^{ème} siècle :



Dès le XIII^{ème} siècle, le village de Parisot se dota d'une halle pour abriter le commerce ambulancier et les marchés aux grains, qui contient encore dans ses murs deux vasques de mesure à grains. Sa lourde charpente de chêne est supportée par quatorze piliers cylindriques.

Ses dimensions extérieures sont de 15 mètres de long sur 7,06 mètres de large, celles intérieures sont de 13,83 mètres sur 5,89 mètres, formant une aire couverte de 81,46 m².

➤ La chapelle Notre-Dame de Pitié : **LXIX**

La chapelle Notre-Dame de Pitié, autrefois appelée Notre-Dame des Olms, fut construite en 1521 grâce aux dons de Jean Blanc, ancien chanoine de la collégiale Saint-Martin de Montpezat, sur la place publique appelée « le Vignal ».

Elle fut bénie lors de la visite épiscopale de 1526, puis en 1663, elle fut munie d'une cloche qui fut enlevée à la Révolution, puis rétablie en 1893.

De nos jours, cette chapelle trône au milieu de la place du foirail, terme hérité des foires aux bestiaux des siècles précédents.



Porte de la Génébrière, halle et chapelle Notre-Dame de Pitié, Source : photographie personnelle, avril 2022

➤ La chapelle Saint Clair à Bouisse : LXX

Le premier document attestant de l'existence de cette chapelle est le procès-verbal de la visite de l'évêque de Rodez, François d'Estaing, en 1526, même si selon l'ouvrage de l'abbé LOMBARD, il est fort probable que sa construction remonte au XIV^{ème} siècle.

Une messe annuelle y était célébrée le 1^{er} juin par le recteur de Parisot.

Lors de la visite pastorale de 1737, elle n'était pas pourvue de vitres, et l'évêque ordonna d'y remédier.

Enfin, en 1883, elle bénéficia d'une importante rénovation, et fut pourvue d'une cloche et d'un nouvel autel.

Chapelle Saint-Clair.

Photographie personnelle, avril 2022.



➤ La chapelle Notre-Dame des neiges à Causseviel : LXXI

Le nom de Causseviel est cité dès le XIV^{ème} siècle, dans un acte du 24 juin 1347, par lequel Jourdain III de Valette, seigneur du Cuzoul, de Maleville et de Causseviel, donna à ferme à Déode Del Rieu, les droits qu'il percevait dans la gruerie de Causseviel.

Dans un autre acte également daté de 1347, il apparait que la justice de Causseviel appartenait pour moitié au roi, et pour moitié aux chevaliers et frères Bernard et Jourdain de Valette-Parisot. LXXII

Cette chapelle a été rebâtie dans un style néo-gothique au XIX^{ème} siècle, avec un chœur à cinq pans.

Le porche d'entrée est surmonté d'une large rosace, et son pignon est couronné d'un campanile carré, toujours muni de sa cloche qui était sonnée lors de processions pour les rogations pour obtenir la protection des récoltes.

Chapelle Notre-Dame des Neiges

Photographie personnelle, avril 2022.



PARISOT et sa démographie :

En compilant différentes sources, il est possible de reconstituer la démographie de Parisot sur cinq siècles du XVI^{ème} au XXI^{ème} siècle.

L'ouvrage de l'abbé LOMBARD fournit un précieux tableau qui décompte pour l'année 1781, 308 foyers imposés pour un total de 1506 habitants, soit un rapport de 4,889 habitants par foyer imposé. En appliquant ce coefficient, il est possible d'estimer la population de 1718 à 1618 habitants pour 331 foyers imposés, et celle de 1578 à 1970 habitants pour 403 foyers imposés.

La forte diminution de population observée entre 1578 et 1800 peut s'expliquer par les effets conjugués :

- des épidémies de peste des XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles,
- des dévastations de la fin des guerres de religion (1559-1594) et la guerre de trente ans (1618-1648),
- par le « petit âge glaciaire » qui dura de 1560 à 1830,
- par les dommages causés par la Révolution française à partir de 1789.

Tableau synthétique de l'évolution de la population de Parisot entre 1793 et 2019.

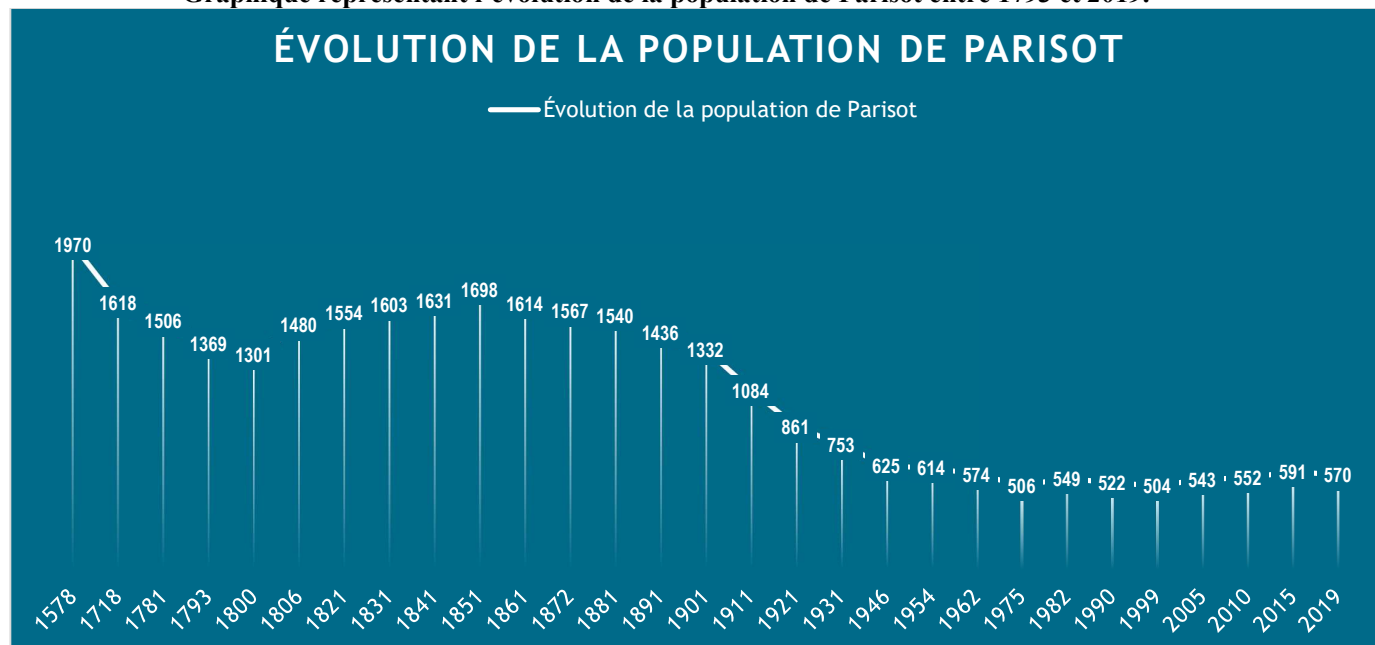
Années	1578	Nb. Foyers imposés 403	Nb. habitants estimés 1970	1718	Nb. Foyers imposés 331	Nb. habitants estimés 1618	1781	Nb. Foyers imposés 308	Nb. habitants 1506
Années	1781	1793	1800	1806	1821	1831	1841	1851	1861
Population	1506	1369	1301	1480	1554	1603	1631	1698	1614
Années	1872	1881	1891	1901	1911	1921	1931	1946	1954
Population	1567	1540	1436	1332	1084	861	753	625	614
Années	1962	1975	1982	1990	1999	2005	2010	2015	2019
Population	574	506	549	522	504	543	552	591	570

Sources : J. LOMBARD de 1578 à 1781 ; Ldh/EHESS/Cassini jusqu'en 1999

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Parisot_\(Tarn-et-Garonne\) - cite_note-Cassini-41](https://fr.wikipedia.org/wiki/Parisot_(Tarn-et-Garonne) - cite_note-Cassini-41) ; Insee à partir de 2006

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Parisot_\(Tarn-et-Garonne\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Parisot_(Tarn-et-Garonne)), consultés le 17 avril 2022.

Graphique représentant l'évolution de la population de Parisot entre 1793 et 2019.



Après une petite reprise démographique au lendemain de la Révolution, ce graphique permet de constater une diminution de population initiée à partir de la guerre de 1870, fortement accentuée par les deux conflits mondiaux de 1914-1918 et 1939-1945, puis une remarquable stabilité depuis les années 1960.

Étude de recensements sur cinq décennies de 1881 à 1921 par classe d'âge :

Année	Cote	Maisons	Ménages	Enfants de 0 à 9 ans	Jeunes 10 à 17 ans	Adultes de 18 à 49 ans	Adultes de 50 à 59 ans	Adultes de 60 à 69 ans	Adultes de 70 à 79 ans	Adultes plus de 80 ans	Population totale
1881	6 M 124	430	430	289	223	598	201	149	67	17	1540
	%			18,77	14,48	38,83	13,05	9,67	4,35	1,10	100,25
1891	6 M 148	413	419	211	231	622	154	128	74	16	1436
	%			14,69	16,09	43,31	10,72	8,91	5,15	1,11	99,98
1901	6 M 193	382	382	160	148	593	188	147	63	17	1316
	%			12,16	11,25	45,06	14,28	11,17	4,79	1,29	100
1911	6 M 240	341	341	154	127	449	152	131	59	12	1084
	%			14,2	11,7	41,4	14	12,1	5,4	1,1	99,9
1921	6 M 264	280	282	69	116	382	118	94	71	11	861
	%			8	13,5	44,4	13,7	10,9	8,2	1,3	100

Ce tableau analytique des recensements sur cinq décennies permet d'observer plusieurs faits :

- **Diminution du nombre de jeunes de moins de 18 ans d'environ 30% à 20% de la population,**
- Proportion d'adultes entre 18 et 70 ans représentant entre 60% et 70% de la population,
- **Augmentation du nombre d'anciens de plus de 70 ans d'environ 5% à environ 10% de la population.**

➤ PARISOT et son anthroponymie par les naissances sur 120 ans :

Années-Table NMD	Cotes	1 ^{er} Nom, nombre de naissances	2 ^{ème} Nom, nombre de naissances	3 ^{ème} Nom, nombre de naissances	4 ^{ème} Nom, Nombre de naissances	5 ^{ème} Nom, nombre de naissances	Total naissances
1813-1822	6 E 082	ICHES, 15	ROQUES, 13	TESTAS, 13	HEBRARD, 12	CAZELLES, 10	421
% du total		3,5 %	3 %	3 %	2,8 %	2,4 %	14,7
1823-1832	6 E 084	ROQUES, 15	GASC, 13	ICHES, 12	BARRAU, 10	ROSSIGNOL, 10	348
% du total		4,3 %	3,7 %	3,4 %	2,9 %	2,9 %	17,2
1833-1842	6 E 086	ROSSIGNOL, 22	CAZELLES, 19	GUILHEM, 13	VIGUIÉ, 12	CAVAILLÉ, 11	393
% du total		5,6 %	4,8 %	3,3 %	3 %	2,8 %	19,5
1843-1852	6 E 088	ROSSIGNOL, 17	CAZELLES, 13	TUFFAL, 12	HEBRARD, 11	CAVAILLÉ, 10	394
% du total		4,3 %	3,3 %	3 %	2,8 %	2,5 %	15,9
1853-1862	6 E 090	ROSSIGNOL 24	HEBRARD, 13	ICHES, 12	TUFFAL, 11	CARLES, 11	426
% du total		5,6 %	3 %	2,8 %	2,6 %	2,6 %	16,6
1863-1872	6 E 092	ROSSIGNOL, 35	VIGUIÉ, 19	TUFFAL, 12	LOMBARD, 10	BACH, 9	441
% du total		7,9 %	4,3 %	2,7 %	2,3 %	2 %	19,2
1873-1882	6 E 094	ROSSIGNOL, 27	VIGUIÉ, 17	BES, 13	BOUISSOU, 11	GUILHEM, 10	414
% du total		6,5 %	4,1 %	3,1 %	2,7 %	2,4 %	18,8
1883-1892	6 E 0185	VIGUIÉ, 16	ROSSIGNOL, 15	CAZES, 10	CAUSSE, 8	BOUISSOU, 8	272
% du total		5,9 %	5,5 %	3,7 %	2,9 %	2,9 %	20,9
1893-1902	6 E 0185	ROSSIGNOL, 16	ICHES, 11	TUFFAL, 10	ROQUES, 8	BACH, CAZES, 6	210
% du total		7,6 %	5,2 %	4,8 %	3,8 %	2,9 %	24,3
1903-1912	6 E 0185	ROSSIGNOL, 11	VIGUIÉ, 9	LOMBARD, 8	BERNET, 8	VERGNES, 6	214
% du total		5,1 %	4,2 %	3,7 %	3,7 %	2,8 %	19,5
1913-1922	6 E 0171	ROUS, 5	TESTAS, 4	LESTANG, 4	BERNET, 4	ROSSIGNOL, 3	97
% du total		5,2 %	4,1 %	4,1 %	4,1 %	3,1 %	20,6
1923-1932	6 E 0333	VIGUIÉ, 5	LAGARDE, 5	ROSSIGNOL, 4	GUILHEM, 4	DELPECH, 4	107
% du total		4,7 %	4,7 %	3,7 %	3,7 %	3,7 %	20,5

Ce tableau d'analyse des naissances par les tables NMD permet de constater une certaine stabilité anthroponymique, ainsi que l'évolution des cinq patronymes les plus fréquents décennies par décennies.

Les deux patronymes les plus représentés sont ROSSIGNOL et VIGUIÉ.

Les cinq premiers patronymes cumulés représentent entre 15% et 25% du total des naissances selon les décennies.

Chapitre III - Choix du couple souche

Choix du couple de référence du mémoire : Antoine Baptiste GUY & Marie Anne VIGUIÉ

La base du mémoire dans le cadre du D.U. généalogie et histoire des familles est un couple marié entre 1833 et 1842, avec une légère tolérance d'un an sur la période, couple souche des généalogies ascendantes et descendantes développées ci-après, ainsi que le point de référence du résumé historiques précédent.

Le choix du couple Antoine Baptiste GUY et Marie Anne VIGUIÉ s'est imposé à moi comme une évidence, par devoir de mémoire, étant donné que notre famille s'est transmise de génération en génération, la maison natale de Marie Anne VIGUIÉ, qui était déjà celle de son arrière-grand-père François VIGUIÉ (1740-1820), maison qui est celle de la vie de ce couple, le lieu de naissance de leurs enfants, et le point de départ des branches descendantes.

Nonobstant un léger écart d'un mois par rapport à la période préconisée, le choix de ce couple a été validé en amont par M. COSSON, étant justifié par le contexte familial et affectif précédemment décrit.

Compte tenu du nombre de pages limité, la partie historique du lieu de vie du couple souche et de la branche descendante étudiée concernera donc Parisot avec une présentation débutant au X^{ème} siècle, car l'histoire de ce lieu le justifie.

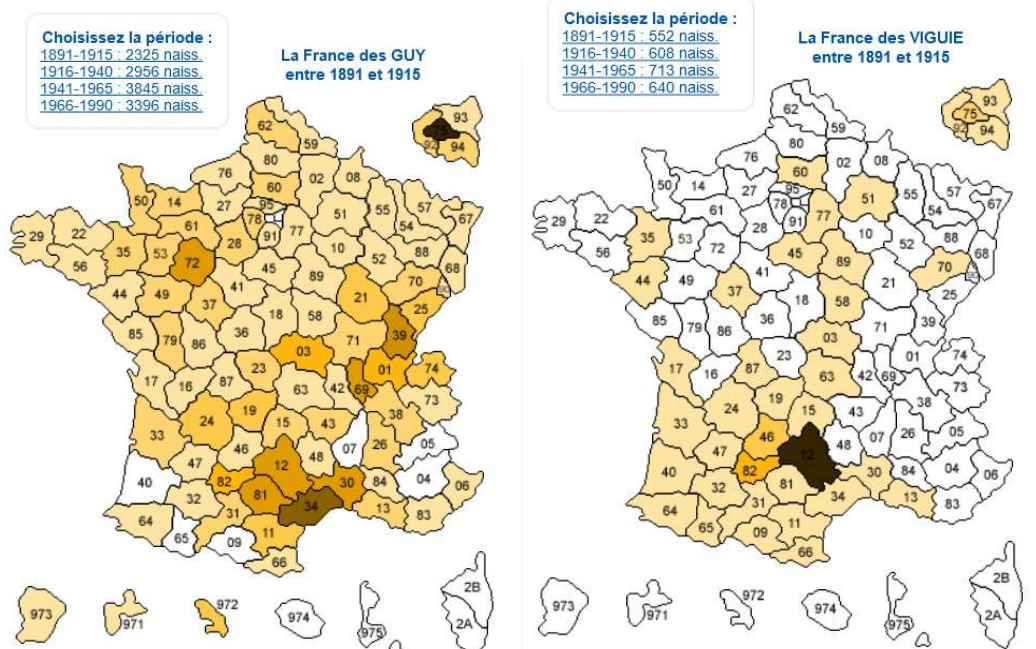
Compte tenu des limites imposées relatives à la taille du mémoire, il aurait été très difficile de développer l'ascendance des deux époux, à moins de sacrifier la partie introductive et historique, ou bien de limiter fortement le nombre d'annexes et leurs transcriptions, qui sont importantes pour pouvoir apprécier le contenu des actes anciens.

Ce mémoire présentera donc la lignée ascendante avec développement des fratries, par Antoine Baptiste GUY (individu « de cujus », SOSA N°1), puis par sa mère, Marianne GAILLARD.

Étymologie et répartition géographique des patronymes GUY et VIGUIÉ

GUY, ou GUI : Nom de famille très courant uniformément répandu, de l'anthroponyme germanique Wido (wid = bois) Présent dans le Rouergue depuis 1282 (Bernard GUI, notaire à Rodez, [cote 1 C 1379](#)).

VIGUIÉ, ou VIGUIER : Nom de famille originaire du sud-ouest au XIX^{ème} siècle, maintenant assez répandu, surtout dans le sud, dérivé de « viguier » officier de justice sous l'ancien régime (du latin vicarius).



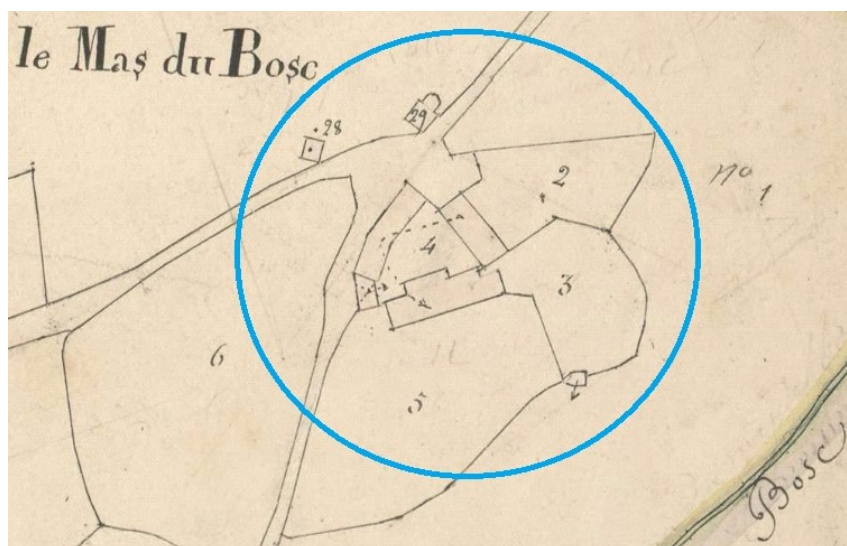
Sources : GENEANET <https://www.geneanet.org/genealogie/guy/GUY> ; <https://www.geneanet.org/genealogie/viguiier/VIGUIER> ; <http://www.geopatryme.com/cgi-bin/carte/nomcarte.cgi?numero=0002847&periode=1> ; consultés le 18 avril 2022

Contexte géographique de la famille d'Antoine Baptiste GUY

La famille d'Antoine Baptiste GUY est originaire du Mas du Bosc, également dénommé Mas del Bosc, situé sur la commune de Najac, en lisière de la commune limitrophe de La Fouillade, comme on peut le voir sur cette partie du cadastre de Najac de 1838.



AD12-Najac, plan du cadastre, section D2 Les Combelles (plan du 15 mai 1838), cote 3 P 167-1 24 ²⁶

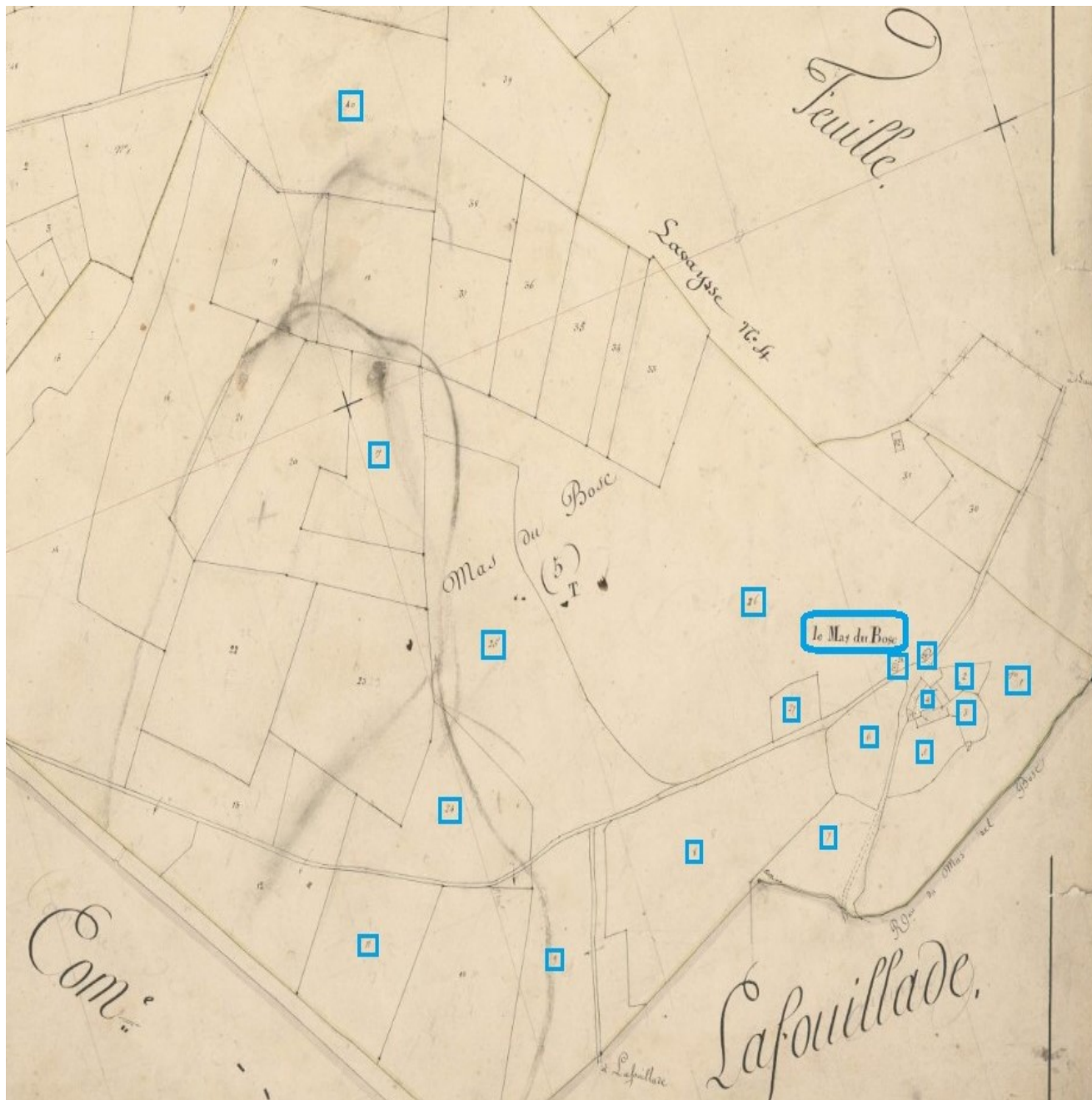


Détail du plan cadastral précédent : corps de ferme du mas du Bosc

²⁶ https://archives.aveyron.fr/ark:/11971/vtaa96f40a540a3b39d/dao/0/layouttable/idsearch:RECH_0916a2f8d5c213feab78bb59a04d2a36#id:1445153067, consulté le 20 mars 2022.

Cette propriété était constituée d'un important corps de ferme composé de trois bâtiments principaux (n°4), étable, grange et une maison à étage puisqu'on peut remarquer l'escalier cadastré sur la façade nord de la maison, ainsi que de bâtiments annexe, séchoir (n°28), four et fournil (n°29).

Sur l'extrait du plan cadastral ci-dessous, sont matérialisés en bleu les parcelles autour du mas du Bosc appartenant à Antoine Baptiste GUY en 1838.



AD12-Najac, plan du cadastre, section D2 Les Combelles (plan du 15 mai 1838), cote 3 P 167-1 24 ²⁷

²⁷

https://archives.aveyron.fr/ark:/11971/vtaa96f40a540a3b39d/dao/0/layout/table/idsearch:RECH_0916a2f8d5c213feab78bb59a04d2a36#id:1445153067, consulté le 20 mars 2022.

La matrice cadastrale ci-dessous fait apparaître que la propriété de la famille d'Antoine Baptiste GUY totalisait plus de 25 hectares, ce qui représentait une ferme de taille très importante pour le début du XIX^{ème} siècle, puisqu'on considère généralement que les laboureurs, élite paysanne de l'époque, possédaient au minimum 10 hectares.

Ce relevé de propriété permet de connaître plus précisément les possessions de la famille GUY :

- Le corps de ferme du Mas du Bosc composé de maison, séchoir, four et foinil, entouré de jardin, sol, prés, terres, pâtures, bois et châtaigneraies,
- Une grange avec terre, pâture, pré et châtaigneraies au Prat de la Font à Najac,
- Une autre maison avec sol, sise rue de la Pique à Najac.

AD12-Najac, matrice cadastrale 1822-1882, cote 3 P 167-3

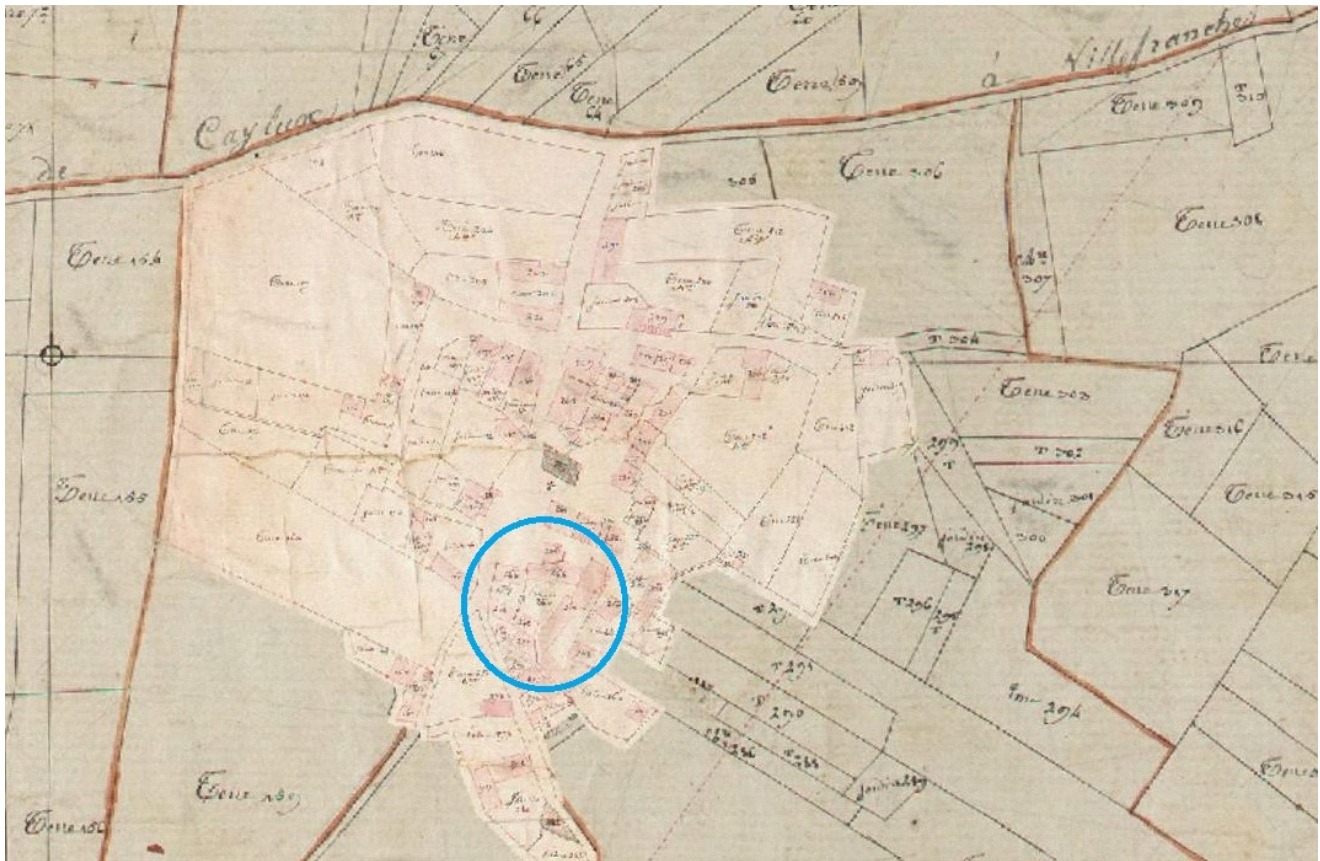
1, page 5/30²⁸

AD12-Najac, matrice cadastrale 1822-1882, cote 3 P 167-3

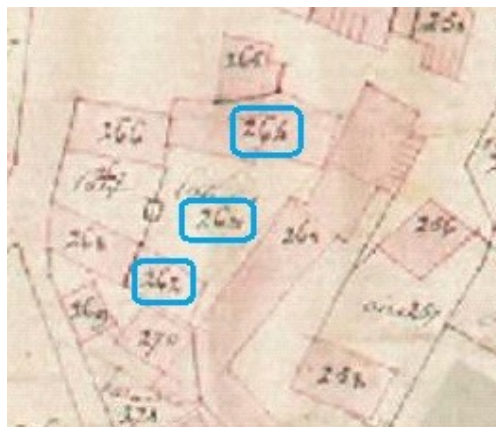
1, page 6/30²⁹

Contexte géographique de la famille de Marie Anne VIGUIÉ

La famille de Marie Anne VIGUIÉ est originaire du village de Pech Bernou, situé sur la commune de Parisot, paroisse de Neuviale, anciennement orthographié Noubyale.



AD82-Parisot, plan du cadastre, section C - Neuviale, 1ère feuille, cote 3 P 2439-07 (plan de 1814)³⁰



Détail du plan cadastral précédent : Pech Bernou, maison, sol et grange de François VIGUIÉ en 1822

Cette propriété était constituée à l'origine d'un corps de ferme au centre du village de Pech Bernou, avec une grange (n°262) et une maison (n°264), formant une cour fermée.

Concernant le village de Pech Bernou, un dépouillement analytique du recensement de 1901 sera fourni sous forme de tableau en [annexe n°16](#).

³⁰ <http://www.archives82.fr/index.php?id=1099>, consulté le 20 mars 2022.

La matrice cadastrale ci-dessous qui établit le relevé de propriété du père de Marie Anne VIGUIÉ, François VIGUIÉ, et du père de ce dernier, Joseph VIGUIÉ, détaille le total par année de révision de la matrice :

- pour 1822 (année d'établissement de la première matrice) : 9ha 29a 81ca,
- puis en 1827 : 9ha 77a 71ca, par ajout d'un pré au terrefort.

De 1822 à 1882, le relevé de propriété fait état de nombreux ajouts de pâtures, terres, bois et grange, augmentant ainsi la propriété initiale.

Ceci sera détaillé ultérieurement dans l'étude de la matrice cadastrale des descendants de la famille GUY-VIGUIÉ du village de Pech Bernou, également dénommé Prat Bernou dans certains actes du XIX^{ème} siècle ou antérieurs.

AD82-Parisot, matrice cadastrale 1822-1882, cote 3 P 1508, page 1138

1139

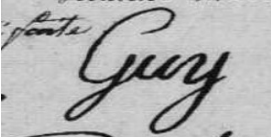
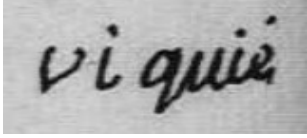
NOMS, PRENOMS. PROFESSIONS ET DEMEURES des Propriétaires et Usufruitiers.	ANNÉE de la MATRI- CE	INDICATION de la Section du Plan.	DES CANTONS ou lieux dits.	de la nature de la Propriété.	CONTENANCE IMPOSABLE,		CLASSE	REVENU		FOLIO DE LA MATRI- CE et où sont portés les droits de cote ou accus.
					par Parcelle.	TOTAL.		par Parcelle.	TOTAL.	
					arp. p. m.	arp. p. m.		fr. c.	fr. c.	
	1840	B	Prat Bernou	Terre	44.20		2.3	34.04		6316.
	1841	C	Combal	Terre	1.46.60		2.3	94.12		316
	1862	B	Prat Bernou	Grange	94		1	4		10.12
	1851	C	Prat Bernou	Terre	12.87		2	12.49		64
	1853	C	Prat Bernou	Terre	54.70		2.3	33.12		492
	1859	C	Prat Bernou	Terre	46.64		4.1	2.34		192
	1859	C	Prat Bernou	Terre	32.70		3	16.70		192
	1860	C	Prat Bernou	Terre	24.80		1.2	20.97		101
	1865	C	Prat Bernou	Terre	1.64.70		3	19.29		97

AD82-Parisot, matrice cadastrale 1822-1882, cote 3 P 1508, page 1139

Chapitre IV - Généalogie descendante

En préambule à ce chapitre, il est précisé ici qu'il sera fourni en [annexe n°17](#) un tableau chronologique simplifié des couples étudiés dans ce mémoire, afin de pouvoir visualiser sur une seule page toutes les générations présentées.

Génération 1 : famille GUY-VIGUIÉ

<p><u>Antoine Baptiste GUY</u> Laboureur, SOSA n°1</p> <p>° 2 novembre 1812 au mas del Bosc, Najac ; † 31 octobre 1888 à Pech Bernou, ³² à l'âge de 75 ans.</p> 	<p>Mariés le 21 février 1843 à Parisot ³¹</p> <p>CM du 2 février 1843 chez Me. Célestin AURIOL à Najac. ³³ Cf. annexe 18</p> <p style="text-align: center;">10 enfants</p>	<p><u>Marie Anne VIGUIÉ</u> Cultivatrice, ménagère</p> <p>° 13 mai 1824 à Pech Bernou, Parisot ; † 31 mai 1888 à Pech Bernou, ³⁴ à l'âge de 64 ans.</p> 
1	Charles Paulin GUY, qui suit à la génération N-2	° 02/11/1844 à Pech Bernou ; †11/12/1902 à Pech Bernou ³⁵ Marié le 5 février 1888 à Parisot ³⁶ , avec Marie COMBRES
2	Théodorie Justine, dite Théogie GUY	° 25/08/1847 à Pech Bernou ; †17/11/1914 à Lardailhé, Ginals ³⁷
		Mariée le 12/01/1881 à Parisot ³⁸ , avec Jean Joseph CAZELLES, (°11/07/1842 à Lardailhé ; †19/02/1922 à Lardailhé). ³⁹
3	Marie Rosalie GUY	°12/08/1849 à Pech Bernou ; †25/11/1849 à Pech Bernou ⁴⁰
4	Berthile, Bertille GUY	°13/04/1851 à Pech Bernou ; †12/07/1929 à Rancillac, Parisot ⁴¹
	Dont descendance familles Brassac et Vergnes.	Mariée le 29/04/1871 à Jean Baptiste ROMEC ⁴² (°25/02/1839 à Rancillac, Parisot ; †03/03/1893 à Rancillac) ⁴³ .
5	Alexandrine Brigitte GUY	°27/04/1853 à Pech Bernou ; †23/07/1857 à Pech Bernou ⁴⁴
6	Marie Eugénie GUY	°16/03/1856 à Pech Bernou ; †07/08/1856 à Pech Bernou ⁴⁵
7	Marie Rosalie GUY	°31/08/1857 à Pech Bernou ; †22/09/1881 à Villefranche de Rouergue ; Sœur Hubertine de la Sainte famille ⁴⁶
8	Jean Baptiste Clair GUY	°29/06/1860 à Pech Bernou, †13/12/1937 au Cuzoul, Castanet ⁴⁷
		Curé de Félines (1890-1892), puis curé du Cuzoul (1892-1937)
9	Appollinaire Marie Germaine, Mélanie	°23/07/1862 à Pech Bernou ; †30/08/1862 à Pech Bernou ⁴⁸
10	Marie Eugénie GUY	°15/11/1863 à Pech Bernou ; †18/10/1946 à Pech Bernou ⁴⁹ ; servante de son frère l'abbé Jean Baptiste GUY.

³¹ AD82, Parisot, M, 1843-1846, 6 E 137-14, acte n°6, vue 6/61

³² AD12, Najac, NM, 1812, 4 E 178-3, n°50, vue 28/32 ; AD82, Parisot, D, 1886-1888, 6 E 137-27, n°35, vue 57/62

³³ AD12, Najac, notaires, 1843-1844, Me. Célestin AURIOL, 3 E 27 993, folio 14, enregistré le 9/02/1843 au bureau de Najac.

³⁴ AD82, Parisot, N, 1823-1826, 6 E 137-4, n°15, vue 16/54 ; AD82, Parisot, D, 1886-1888, 6 E 137-24, n°26, vue 53/62

³⁵ AD82, Parisot, N, 1843-1846, 6 E 137-12, n°38, vue 9/63 ; Parisot, D, 1901-1902, 6 E 137-24, n°38, vue 43/44

³⁶ AD82, Parisot, M, 1886-1888, 6 E 137-23, n°3, vue 41/61

³⁷ AD82, Parisot, N, 1847-1850, 6 E 137-12, n°25, vue 9/61 ; AD82, Ginals, D, 1914-1916, 6 E 069-26, n°8, vue 5/32

³⁸ AD82, Parisot, M, 1881-1882, 6 E 137-18 n°1, vue 1/43 ; CM, Me. CABRIT notaire à Parisot le 29/12/1880 (5 E 16522)

³⁹ AD82, Ginals, N, 1840-1842, 6 E 069-4, n°14, vue 36/40 ; AD82, Ginals, D, 1917-1922, 6 E 069-26, n°3, vue 47/54

⁴⁰ AD82, Parisot, N, 1847-1850, 6 E 137-12 n°20, vue 8/61 ; AD82, Parisot, D, 1847-1851, 6 E 137-15, n°32, vue 33/58

⁴¹ AD82, Parisot, N, 1851-1854, 6 E 137-12, n°11, vue 4/60 ; Parisot, td NMD, 1923-1932, 6 E 0-333, vue 14/18

⁴² AD82, Parisot, M, 1869-1871, 6 E 137-18, n°4, vue 34/49 ; CM, Me. CABRIT notaire à Parisot (5 E 16513)

⁴³ AD82, Parisot, N, 1839-1842, 6 E 137-4, n°5, vue 2/65 ; AD82, Parisot, D, 1892-1894, 6 E 137-24, n°8, vue 21/65

⁴⁴ AD82 Parisot, N, 1851-1854, 6 E 137-12, n°11, vue 35/60 ; AD82, Parisot, D, 1856-1858, 6 E 137-15, n°19, vue 27/56

⁴⁵ AD82, Parisot, N, 1855-1858, 6 E 137-12, n°12, vue 21/65 ; AD82, Parisot, D, 1856-1858, 6 E 137-15, n°30, vue 11/56

⁴⁶ AD82, Parisot, N, 1855-1858, 6 E 137-12, n°28, vue 42/65, AD12, Villefranche de Rouergue, D, 1881, 4 E 300-55 n°226, vue 10/56


⁴⁷ AD82, Parisot, N, 1859-1861, 6 E 137-12, n°27, vue 28/54 ; Archives diocésaines Montauban, bulletin du 16 décembre 1937

⁴⁸ AD82, Parisot, N, 1862, 6 E 137-12, n°30, vue 13/23 ; AD82, Parisot, D, 1861-1862, 6 E 137-15, n°32, vue 27/33

⁴⁹ AD82, Parisot, N, 1863-1865, 6 E 137-16, n°33, vue 11/51 ; Archives communales Parisot, NMD 1941-1950, 1646 n°24

Méthodologie de recherche pour un couple (mariage et testament) et leurs enfants, après la révolution

- recherches dans les tables décennales, puis dans les registres NMD (6-E aux AD82 et 4-E aux AD12),
 - puis recherches dans les recensements (série 6-M).
- recherches dans les tables de l'enregistrement de 1790 à 1969 (série 3-Q) des bureaux des deux époux, car pour ce couple, il n'existait pas de CM dans l'enregistrement du bureau de Saint-Antonin, il a donc fallu chercher dans l'enregistrement du bureau de Najac,
 - puis recherches dans les registres notariés (série 5-E aux AD82 et 3-E aux AD12).

Abbé Jean Baptiste GUY (1860-1937)				
Dates	28 juillet 1874	19 juin 1886	1er octobre 1890	1er janvier 1892
Sources :	Archives familiales.	Bulletin catholique du diocèse de Montauban 16/12/1937.		
	Diplôme - Château de Graves - Villefranche-de-Rouergue, Aveyron : 2ème prix d'orthographe institution de Graves ; par les pères de la congrégation des sacrés-cœurs.	Ordination - Montauban, Tarn-et-Garonne. Surveillant au petit séminaire (devenu collège et lycée Saint-Théodard).	Nomination, curé de Félines (Caylus), Tarn-et-Garonne. (1890-1892)	Nomination, curé du Cuzoul (Castanet) -, Tarn-et-Garonne. Curé du Cuzoul durant 45ans, et de Saint-Igne depuis la fin de la guerre.

62^e Année 16 Décembre 1937 n° 30

Le Bulletin Catholique du Diocèse de Montauban

p. 214 **Nécrologie**

Monseigneur a la douleur d'annoncer au Clergé et aux Fidèles la mort d'un prêtre de son Diocèse.

M. l'Abbé JEAN-BAPTISTE GUY, né à Neuviale, le 29 juin 1860; — ordonné à Montauban le 19 juin 1886, surveillant au Petit Séminaire (actuellement Ecole Saint-Théodard); — le 1^{er} octobre 1890, curé de Félines; — le 1^{er} janvier 1892, curé du Cuzoul, où il est décédé le 13 décembre 1937.

M. l'Abbé GUY appartenait à la Société de Saint-Jean-l'Évangéliste. Les Prêtres de l'arrondissement de Montauban, membres de la Société, diront une Messe pour le repos de l'âme de ce confrère décédé.

62^e Année 25 Décembre 1937 n° 31

Le Bulletin Catholique du Diocèse de Montauban

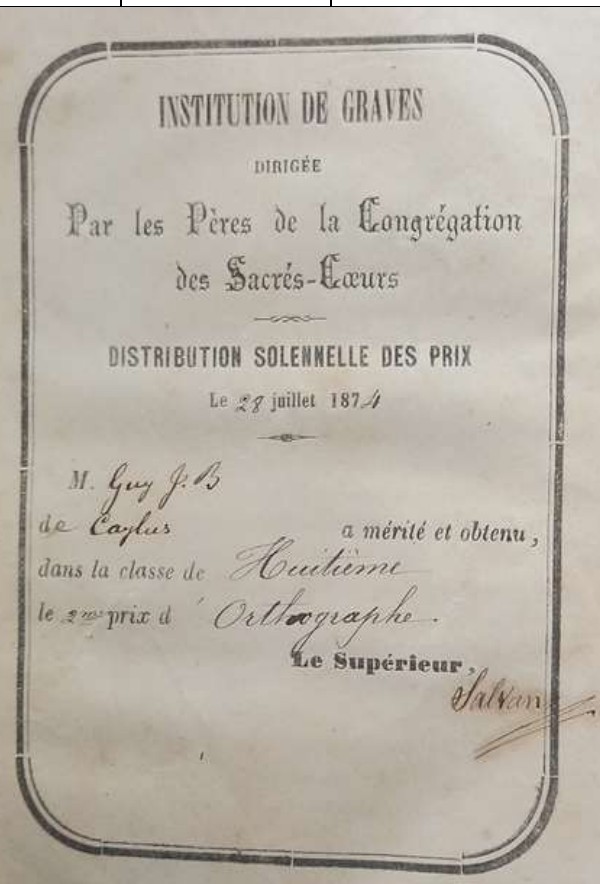
p. 212

Le Cuzoul. — Mort de M. le Curé. — La petite paroisse du Cuzoul, en Quercy-Rouergue, est en deuil. Son vieux curé est mort à l'âge de 78 ans, après avoir passé 45 ans à l'évangéliser. M. l'Abbé Guy était originaire de Neuviale où il naquit en 1860. Après son Grand Séminaire, il devint surveillant au Collège Saint-Théodard (on l'appelait alors Petit Séminaire) et beaucoup d'anciens élèves ont gardé le souvenir de cet excellent prêtre qui cachait un bon cœur sous une rude écorce.

Depuis la fin de la guerre, M. Guy assurait malgré son âge le service des deux paroisses, Le Cuzoul et Saint-Igne, où il sera vivement regretté.

Nous prions la famille du vénéré défunt d'agréer nos très sympathiques condoléances.


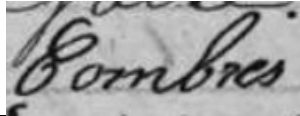
—————



Le registre matricule de Jean Baptiste Clair GUY, n°936, mentionne qu'il fut dispensé des obligations militaires, étant étudiant ecclésiastique, et ayant reçu les ordres sacrés le 19 juin 1886.

Sources : AD82, 89 R33, p.9/18 (table alphabétique) ; AD82, cote 89 R 30, page 452/505 (fiche matricule).

Génération N-2 : famille GUY-COMBRES

1- Charles Paulin GUY Cultivateur D'Aboville n°1	Mariés le 5 février 1888 à Parisot. ⁵⁰	Marie Virginie COMBRES Cultivatrice, ménagère
° 2 novembre 1844 à Pech Bernou, Parisot ; † 11 décembre 1902 à Pech Bernou, ⁵¹ à l'âge de 58 ans. 	Contrat de mariage reçu par Me CABRIT, notaire à Parisot, le 21 janvier 1888, et enregistré à Saint-Antonin le 30 janvier 1888. ⁵²	° 30 novembre 1862 à Perié, Puylagarde ; † 8 mars 1930 à Pech Bernou, ⁵³ à l'âge de 67 ans. 
2 enfants		
1.1	Marie Anne Brigitte GUY, qui suit à la génération N-3	°11/04/1889 à Pech Bernou ; †07/01/1970 à Pech Bernou ⁵⁴
	Baptême le 10 avril 1889 de Marie Brigitte Anne GUY, née la veille, Source : Archives diocésaine 1889 ⁵⁵	Mariée le 07/05/1909 à Parisot ⁵⁶ , avec Alfred LESTANG (°22/11/1878, mas de Cazes, Parisot ; †29.09/1953 à Pech Bernou) ⁵⁷
1.2	Jean Marie Isidore Ernest GUY Dont descendance familles Palaprat, Delort.	°18/08/1900 à Pech Bernou ; †12/05/1985 à Pech Bernou ⁵⁸ Marié le 21/11/1926 à Parisot ⁵⁹ , avec Maria Jeanne ROSSIGNOL (°16/01/1905 à Majac, Parisot ; †23/01/1995 à Pech Bernou) ⁶⁰ .

Chose rare, Charles Paulin GUY est né un 2 décembre, tout comme son père Antoine Jean Baptiste GUY. L'acte de mariage civil du couple GUY-COMBRES sera fourni en [annexe 19](#).

Par acte du 16 mars 1889, Charles Paulin GUY a acheté à Louis ROQUES une terre au lieu de Pruniérades à Pech Bernou (cadastre C 331).⁶¹

La même année, naissait le premier enfant du couple, Marie Anne Brigitte, déclarée le 11 avril 1889 à la mairie comme étant née le jour même, alors que son acte de baptême est daté du 10 avril et précise que l'enfant serait née la veille, soit le 9 avril, deux jours avant sa déclaration en mairie.

Après avoir vérifié les deux actes suivant du registre de catholicité, dont la date concorde avec celle du registre des naissances, il est possible qu'elle soit bien née le 9, et déclarée le 11, ce qui était assez fréquent.

La liste de tirage au sort de la classe 1864 pour le canton de Saint-Antonin attribue à Charles Paulin GUY, né en 1844, le n°27, et indique qu'il fut exempté pour douleur et atrophie de la jambe droite.⁶²

Le recensement de Parisot en 1901 (cote 6 M 193) mentionne deux domestiques dans cette famille.

Au début de l'hiver 1902-1903, une vague de froid précoce s'est subitement abattue sur la France, du 15 au 23 novembre 1902, avec des températures descendant jusqu'à -12° à Charleville Mézières, -11° à Nancy, -9° à Paris (avec 4 jours consécutifs sans dégel) et -3° à Marseille.⁶³

À la suite d'un coup de froid pris aux champs durant cette période, Charles Paulin GUY est décédé prématurément d'une congestion pulmonaire le jeudi 11 décembre 1902.

⁵⁰ AD82, Parisot, M, 1886-1888, 6 E 137-23, n°3, vue 41/61, [voir annexe 19](#).

⁵¹ AD82, Parisot, N, 1843-1846, 6 E 137-12, n°38, vue 29/63 ; AD82, Parisot, D, 1901-1902, 6 E 137-24, n°38, vue 43/44

⁵² AD82, notaires, Parisot, 5 E 16528, Me. CABRIT, folio n° 29

⁵³ AD82, Puylagarde, N, 1861-1862, 6 E 147-6, n°27, vue 25/26 ; Archives communales Parisot, D 1901-1930, 1930 n°6bis

⁵⁴ AD82, Parisot, N, 1886-1889, 6 E 137-22, n°3, vue 45/60 ; Archives communales Parisot, NMD 1961-1970, 1970 n°1

⁵⁵ Archives diocésaines de Montauban, registre de catholicité de la paroisse de Neuviale, Parisot, 1889, [voir annexe 20.1](#)

⁵⁶ AD82, Parisot, M, 1906-1909, 6 E 137-26, n°4, vue 54/69

⁵⁷ AD82, Parisot, N, 1876-1878, 6 E 137-16, n°40, vue 56/58 ; plus mention marginale du décès

⁵⁸ AD82, Parisot, N, 1898-1900, 6 E 137-22, n°15, vue 41/45 ; plus mention marginale du décès

⁵⁹ AD82, Parisot, N, 1898-1900, 6 E 137-22, n°15, vue 41/45, mention marginale du mariage

⁶⁰ AD82, Parisot, N, 1903-1905, 6 E 137-25, n°2, vue 40/54 ; Matchid, ligne n°94479, <https://deces.matchid.io/id/AxiQ0PA8gNaR>

⁶¹ AD82, notaires, Parisot, 5 E 16528, Me. CABRIT, folio n° 68

⁶² AD82, armée, canton de Saint-Antonin, 60 R 69, numéro tirage :27, numéro inscription recensement :11

⁶³ <https://www.meteo-paris.com/chronique/annee/1902>, consulté le 18 avril 2022.

Le fait que le couple GUY-COMBRES n'ait eu que deux enfants, qui plus est avec onze ans d'écart, a évidemment été une source d'interrogation, mais après avoir cherché d'autres naissances, et vérifié les déclarations d'enfants mort-nés, aucun autre enfant n'a été trouvé, ce qui se confirme dans la succession.

Succession Charles Paulin GUY & Marie Virginie COMBRES :

La recherche dans les tables de succession et absences a permis de confirmer les deux enfants du couple, Ainsi que la découverte de plusieurs documents intéressants.

➤ **Partage de la succession de Charles Paulin GUY, le 6 novembre 1926,** ⁶⁴ dont voici un résumé : Partage de COMBRES Marie Virginie veuve GUY Charles Paulin, pour ses enfants GUY Anne Marie Brigitte et GUY Jean Marie Isidore Ernest.

Lot de Mme veuve GUY : terre à Prunierade (C330 et 331), un pré à Varelles (C365), un pré à Riars prat del Bosc (C464), un autre pré à part del Bosc (C460,465,467), une friche et bois à Teulières (D 265,269,270,271,272,273,274).

Lot de GUY Ernest : la moitié de la terre du Ségala provenant de Besse (C347), une parcelle à prendre au Ségala entre les 355, 357, 358 et 360 section C, un pré au Terrefort (C 113,117,118), une terre et vigne à Riars pech de Copies (C 430,431,432,433,437), un lot de pré friche et bois à Lacoste, Vailhourles (B 22,23,24,28,29,30), un bois à Canals (427D), une paire de bœufs et 9 brebis, 1.000Kg de foin et 2.000Kg de paille, six draps de lit et 3 hectolitres de blé, une somme de 4.000 francs argent.

Lot de GUY Brigitte : les entières maison, grange, hangar et basse-cour, à Pechbernou, le jardin (178C), la chènevière de Combard (309C), le pré à Parat Sarrat (143,151 C), petit pré au Terrefort (161C), la vigne de Neuviale (134C), la friche au camp de Gary, Vailhourles (1282B) avec terre et bois (1291, 1292 B), le bois St Jouan à Canals (452D), terre à Prunierades (330C), la moitié du restant de la terre du Ségala venant de Besse (347C), la parcelle à Ségala et Combard (285,294,293,318,348,349, 358, 360 C), la contenance de 45a à prendre au Ségala sur les 355 et 356 C, les autres objets mobiliers à l'exception des 6 draps de lit, tout le bétail restant, bœufs, brebis, porcs, oies et volailles, toute la vaisselle, le vigne et les harnais, tout le restant des foins et pailles, toutes les récoltes en grange.

➤ **Testament de Marie Virginie COMBRES du 15 juillet 1928.** ⁶⁵

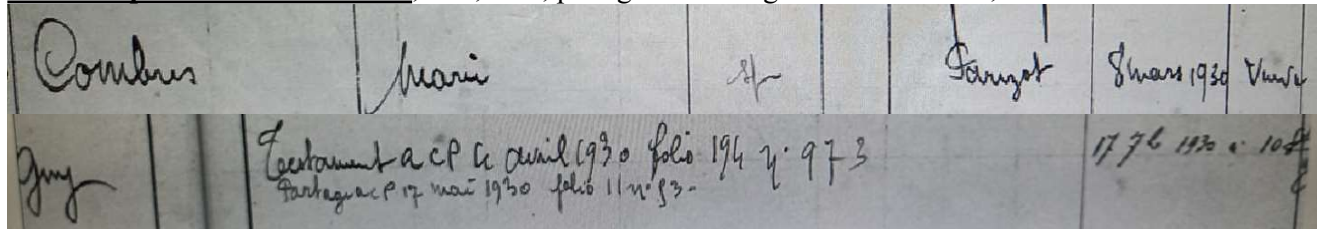
➤ **Partage de la succession de Marie Virginie COMBRES, le 10 mai 1930.** ⁶⁶

➤ **Déclaration de mutation par décès, Marie Virginie COMBRES, cote 3 Q 8463, du 17 septembre 1930,** déclaration N°108, folio 117. ⁶⁷

➤ **Acte civil public du 4 avril 1930,** f.194 n.973

➤ **Enregistrement succession GUY-COMBRES, cote 3 Q 8420 :** ⁶⁸

Acte civil public du 17 mai 1930, f.11, n.53, partage GUY Brigitte / GUY Ernest,



Méthodologie de recherche dans les tables de succession et absences :

Recherches dans l'enregistrement (1739-1991), bureau de Saint-Antonin :

➤ **Droits d'enregistrement >**

- Table des successions et absences (1930-1940), [cote 3 Q 8479](#),
- Registres de formalités et actes déposés (1790-1957) > actes civils publics (1790-1946)
 - Registre 348, [cote 3 Q 8419](#) (21.11.1928/18.04.1930),
 - Registre 349, [cote 3 Q 8420](#) (19.04.1930/27.01.1932).
 - Déclaration de mutation par décès, [cote 3 Q 8463](#),

⁶⁴ AD82, Parisot, Me. Béteille, 5E24905 _f.170, (cote en cours de modification par les AD82 pour cause de décalage de date).

⁶⁵ AD82, Parisot, Me. Béteille, 5E24904 _f.100, [voir annexe 21.1](#)

⁶⁶ AD82, Parisot, Me. Béteille, 5E24906 _f.68

⁶⁷ AD82, Registre de l'enregistrement du bureau de Saint-Antonin, 3 Q 8419, [voir annexe 21.2](#)

⁶⁸ AD82, Registre de l'enregistrement du bureau de Saint-Antonin, 3 Q 8420, [voir annexe 21.3](#)

Famille de Marie Virginie COMBRES

Antoine COMBRES Métayer, cultivateur ° 30 juin 1833 à Perié, Puylagarde ; † 6 décembre 1894 à Soulières, Vailhourles ⁷⁰	Mariés le 30 juin 1861 à Puylagarde, CM devant Me. VERINES notaire à Puylagarde le même jour. ⁶⁹ 6 enfants	Marie Virginie MAYNARD Cultivatrice, ménagère ° 7 décembre 1840, les Granges, Puylagarde ; † 9 mai 1901, Puylagarde ⁷¹
1	Léon Lucien COMBRES	° 11/03/1860 à Puylagarde ; † après 1926 ⁷²
		Marié le 05/08/1886 à Puylagarde ⁷³ avec Victorine Lucie CABARROQUES (° 11/12/1863, Puylaroque ; † après 1926) ⁷⁴
2	Marie Virginie COMBRES	° 30/11/1862 à Puylagarde ; † 08/03/1930 à Pech Bernou ⁷⁵
	Dont descendance qui suit par Brigitte GUY, à la génération N-3.	Mariée le 5 février 1888 à Parisot ⁷⁶ avec Charles Paulin GUY (° 2/11/1844, Pech Bernou ; † 11/12/1902, Pech Bernou) ⁷⁷ .
3	Jean Baptiste COMBRES	° 17/04/1865 à Puylagarde ; † après 1911 ⁷⁸
		Marié le 09/05/1890 à Puylagarde ⁷⁹ avec Marie ROLLES (° 1872 ; † après 1911) ⁸⁰
4	Marie Émilie COMBRES	° 12/11/1867 à Puylagarde ; † 09/12/1867 à Puylagarde ⁸¹
5	Marie Émilie COMBRES	° 13/08/1872 à Puylagarde ⁸² ; † nc
		Mariée le 09/11/1902 à Puylagarde ⁸³ avec Jean Pierre Marcelin BLANC (° 15/09/1872 à Puylagarde ⁸⁴ ; † nc)
6	Antoine Marie COMBRES	° 19/01/1875 à Puylagarde ⁸⁵ ; † nc
		Marié le 13/11/1902 à Puylagarde ⁸⁶ , avec Marie GASC (° 23/09/1876 à Puylagarde ; † 06/06/1959 à Toulouse) ⁸⁷

Recensement Puylagarde 1926, 6 M 274, page 6/25 : couple COMBRES Lucien & CABARROQUES Lucie ⁸⁸

146	147	140	Combres	Lucien	1860	Puylagarde	id	chef	Propriétaire	patron
		141	Combres	Lucie	1863	Puylagarde	id	sa femme	Ménage	

Recensement Parisot 1911, 6 M 240, page 33/37 : couple COMBRES Jean Baptiste & ROLLES Marie ⁸⁹

Marie			3	3	1	Combres	Baptiste	1867	Puylagarde	id	chef	Bordier	Végét.
					8	Combres	Marie	1872	id	id	sa femme	néant	

⁶⁹ AD82, Puylagarde, M, 1859-1862, 6 E 147-8, n°6, vue 30/41.

⁷⁰ AD82, Puylagarde, N, 1833-1837, 6 E 147-2, n°10, vue 4/53 ; AD12, Vailhourles, NMD, 1894, 4 E 290-15, n°64, vue 34/40

⁷¹ AD82, Puylagarde, N, 1838-1842, 6 E 147-2, n°19, vue 27/53 ; AD82, Puylagarde, D, 1899-1902, 6 E 147-18, n°7, vue 30/49

⁷² AD82, Puylagarde, N, 1857-1860, 6 E 147-6, n°7, vue 41/52 ; AD82, Puylagarde, recensement, 1926 6 M 274, vue 6/25

⁷³ AD82, Puylagarde, M, 1883-1886, 6 E 147-17, n°8, vue 46/50

⁷⁴ AD82, Puylaroque, N, 1863-1864, 6 E 148-22, n°59, vue 29/65 ; AD82, Puylagarde, recensement, 1926 6 M 274, vue 6/25

⁷⁵ AD82, Puylagarde, N, 1861-1862, 6 E 147-6, n°27, vue 25/26 ; Archives communales Parisot, D 1901-1930, 1930 n°6bis

⁷⁶ AD82, Parisot, M, 1886-1888, 6 E 137-23, n°3, vue 41/61

⁷⁷ AD82, Parisot, N, 1843-1846, 6 E 137-12, n°38, vue 29/63 ; AD82, Parisot, D, 1901-1902, 6 E 137-24, n°38, vue 43/44

⁷⁸ AD82, Puylagarde, N, 1863-1867, 6 E 147-10, n°19, vue 26/58 ; AD82, recensement, Parisot, 1911, 6 M 240, vue 33/37

⁷⁹ AD82, Puylagarde, M, 1887-1891, 6 E 147-17, n°1, vue 28/51

⁸⁰ AD82, Puylagarde, N, 1872-1875, 6 E 147-10, n°5, vue 2/63 ; AD82, Parisot, recensement, 1911, 6 M 240, vue 33/37

⁸¹ AD82, Puylagarde, N, 1863-1867, 6 E 147-10, n°30, vue 54/58 ; AD82, Puylagarde, D, 1863-1867, 6 E 147-13, n°24, vue 48/50

⁸² AD82, Puylagarde, N, 1872-1875, 6 E 147-10, n°22, vue 8/63

⁸³ AD82, Puylagarde, M, 1900-1902, 6 E 147-17, n°8, vue 35/39

⁸⁴ AD82, Puylagarde, N, 1872-1875, 6 E 147-10, n°24, vue 9/63

⁸⁵ AD82, Puylagarde, N, 1872-1875, 6 E 147-10, n°8, vue 48/63



⁸⁶ AD82, Puylagarde, M, 1900-1902, 6 E 147-17, n°9, vue 36/39

⁸⁷ AD82, Puylagarde, N, 1876-1879, 6 E 147-10, n°23, vue 9/61 ; plus mention marginale du décès

⁸⁸ AD82, Puylagarde, recensement, 1926 6 M 274, vue 6/25

⁸⁹ AD82, Parisot, recensement, 1911, 6 M 240, vue 33/37

Génération N-3 : famille LESTANG-GUY

<u>Alfred LESTANG</u> Cultivateur, militaire réserviste	Mariés le 7 mai 1909 à Parisot ⁹⁰	<u>1.1 - Marie Anne Brigitte GUY</u> Cultivatrice, ménagère
<p>° 22 novembre 1878 au mas de Cazes, Parisot † 29 septembre 1953 à Pech Bernou,⁹¹ à l'âge de 74 ans.</p> 	<p>Mariés sans contrat de mariage, mention dans acte notarié d'échange entre GUY Ernest et Brigitte, du 6 novembre 1926.⁹²</p>	<p>° 11 avril 1889 à Pech Bernou ; † 7 janvier 1970 à Pech Bernou,⁹³ à l'âge de 80 ans.</p> 
5 enfants		
1.1.1	<u>Marie Ernestine, dite Maria LESTANG</u>	° 27/05/1910 à Pech Bernou ; † 22/03/1990 à Toulouse ⁹⁴
Dont descendance familles ICHES, DELMON, RAVAYROL, ROQUES.		Mariée le 27/09/1929 à Parisot, ⁹⁵ avec Sylvain Auguste ICHES (° 23/02/1904 ; † 05/03/1992 à Villefranche de Rouergue). ⁹⁶
1.1.2	<u>Rosalie Marie LESTANG</u>	° 21/05/1912 à Pech Bernou ; † 03/05/2001, mas de Cazes ⁹⁷
Dont descendance familles TSOUO, SABLIER, CASTANGIA.		Mariée le 23 avril 1938 à Cachan (Seine) ⁹⁸ avec Donard Pong TSOUO (° 20/07/1904 à Ang-Yo, Setchuan, CHINE ; † 13/03/1983, Parisot) ⁹⁹
1.1.3	<u>Alphonse André LESTANG</u>	° 07/07/1914 à Pech Bernou ; † 11/09/2001 au mas de Cazes ¹⁰⁰
1.1.4	<u>Marie Louise Angèle LESTANG, qui suit à la génération N-4</u>	° 23/05/1917 à Pech Bernou ; † 22/12/1967 à Pech Bernou ¹⁰¹
Elle continua avec son époux Arthur, et sa fille Yolande, la lignée de la famille GUY-VIGUIÉ dans la maison de Pech Bernou.		Mariée le 12/01/1940 à Parisot ¹⁰² , avec Arthur Antonin ROSSIGNOL (° 25/02/1913 à Majac, Parisot ; † 22/04/2004 à Pech Bernou). ¹⁰³
1.1.5	<u>Agnès Ernestine LESTANG</u>	° 05/12/1919 à Pech Bernou ; † 28/01/2013 à Gaillac ¹⁰⁴
Dont descendance famille DUASO à Gaillac.		Mariée le 28/10/1942 à Parisot ¹⁰⁵ , avec Antonio DUASO-ORTAS (°02/12/1907 à Sase, ESPAGNE ; † 04/12/1989 à Gaillac). ¹⁰⁶

⁹⁰ AD82, Parisot, M, 1906-1909, 6 E 137-26, n°4, vue 54/69

⁹¹ AD82, Parisot, N, 1876-1878, 6 E 137-16, n°40, vue 56/58 ; Archives communales Parisot, NMD 1951-1960, 1953 n°20

⁹² AD82, notaires, Parisot, Me. Bêteille, 5 E 24905, folio.171, (cote en cours de modification par les AD82 pour cause de décalage de date).

⁹³ AD82, Parisot, N, 1886-1889, 6 E 137-22, n°3, vue 45/60 ; Archives communales Parisot, NMD 1961-1970, 1970 n°1

⁹⁴ AD82, Parisot, N, 1910-1913, 6 E 137-25, n°9, vue 7/59 ; plus mention marginale du décès

⁹⁵ AD82, Parisot, N, 1910-1913, 6 E 137-25, n°9, vue 7/59 ; plus mention marginale du mariage

⁹⁶ AD82, Parisot, N, 1903-1905, 6 E 137-25, n°3, vue 24/54, plus mention marginale du décès

⁹⁷ AD82, Parisot, N, 1910-1913, 6 E 137-25, N°8bis, vue 41/59 ; plus mention marginale du décès

⁹⁸ AD82, Parisot, N, 1910-1913, 6 E 137-25, N°8bis, vue 41/59 ; plus mention marginale du mariage

⁹⁹ Livret de famille couple TSOUO-LESTANG, cf. annexe 22 ; plus AC Parisot NMD 1981-1990, 1983 n°6

¹⁰⁰ Archives communales Parisot, N, 1901-1930, 1914 N°11, plus mention marginale du décès

¹⁰¹ Archives communales Parisot, N, 1901-1930, 1917 n°7 ; plus mention marginale du décès ; plus livret de famille

¹⁰² Archives communales Parisot, NMD 1931-1940, 1940 n°2 ; plus livret de famille ROSSIGNOL-LESTANG, cf. annexe 23

¹⁰³ AD82, Parisot, N, 1910-1913, 6 E 137-25, n°2, vue 49/59 ; plus mention marginale du décès

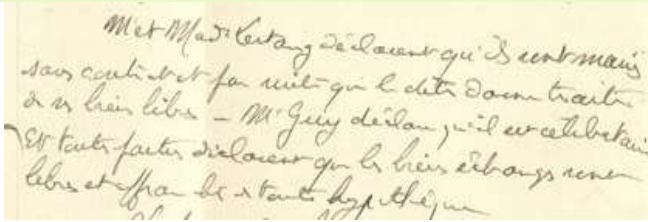
¹⁰⁴ Archives communales Parisot, N 1901-1930, 1919 n°5, plus mention marginale du décès

¹⁰⁵ Archives communales Parisot, NMD 1941-1950, 1942 n°20

¹⁰⁶ Mention dans mariage, AC Parisot, NMD 1941-1950, 1942 n°20 ; https://deces.matchid.io/id/oqLLZ_6lOzi8, ligne n°6248

Méthodologie et résolution concernant le mariage d'Alfred LESTANG et Marie Anne Brigitte GUY :

L'acte civil ne précisant pas s'il a été fait un contrat de mariage, l'éventuel contrat a été recherché dans l'enregistrement en série 3Q, sans succès ; le blocage a pu être contourné par des recherches dans les fonds des notaires, dont l'acte notarié d'échange entre Marie Anne Brigitte GUY et son frère Ernest GUY, passé devant Me. Béteille à Parisot le 6 novembre 1926 ([cote 5 E 24905](#)), dont un extrait est fourni ci-après, confirme qu'ils se sont mariés sans contrat.



M et Mad[ame] Lestang déclarent qu'ils sont mariés sans contrat et par suite que ladite dame traite de ses biens libres - M[onsieur] Guy déclare qu'il est célibataire et toutes parties déclarent que les biens échangés sont libres et affranchis de toute hypothèque.

Transcription :

M[onsieur] et Mad[ame] Lestang déclarent qu'ils sont mariés sans contrat et par suite que ladite dame traite de ses biens libres. M[onsieur] Guy déclare qu'il est célibataire et toutes parties déclarent que les biens échangés sont libres et affranchis de toute hypothèque.

Alfred LESTANG, prévôt d'escrime en 1902 (archives familiales)



Alfred LESTANG, prévôt d'escrime en 1902, le premier à gauche tenant son fleuret de la main gauche car il était gaucher.

Le parcours militaire d'Alfred LESTANG est détaillé ci-après, et sa fiche matricule en [annexe 24](#).

- 1898 : tirage au sort n°105, inscription recensement n°9, et registre matricule n°368, ¹⁰⁷
- 1^{er} novembre 1902 : passé dans la réserve, ¹⁰⁸
- 21 août 1905 : 1^{ère} période d'exercices de réserviste au 11^{ème} régiment d'infanterie, ¹⁰⁹
- 17 août 1908 : 2^{ème} période d'exercices de réserviste au 11^{ème} régiment d'infanterie, ¹¹⁰
- 4 août 1914 : mobilisation militaire pour la 1^{ère} guerre mondiale, soldat grenadier, ¹¹¹
- 12 mai 1916 : citation à l'honneur du régiment 119 : croix de guerre, étoile de bronze, ¹¹²
- 15 juillet 1917 : passé au 46^{ème} régiment de tirailleurs d'infanterie, ¹¹³
- 18 novembre 1918 : passé au 5^{ème} régiment du génie à Montpellier, ¹¹⁴
- 15 novembre 1926 : sans affectation militaire, ¹¹⁵
- 10 novembre 1927 : libéré des obligations de militaire réserviste. ¹¹⁶

Alfred LESTANG sera décoré de la croix de guerre, étoile de bronze, le 12 mai 1916 pour conduite exceptionnelle au cours de la première guerre mondiale, et notamment un acte de bravoure, pendant un violent bombardement des tranchées et malgré l'éclatement de deux obus à proximité de son poste d'observation, où il a fait preuve de calme et de sang-froid en continuant à assurer son service de guetteur.

Il obtiendra une deuxième décoration, la médaille commémorative de la guerre 1914-1918, également appelée "médaille des poilus", créée par la loi du 23 Juin 1920. Puis il sera également décoré par la suite de la médaille interalliée commémorative de la première guerre mondiale, médaille internationale, dite "Médaille de la victoire" créée par le Maréchal FOCH par la loi du 20 Juillet 1922 pour avoir servi plus de 3 mois consécutifs lors de la grande guerre. Enfin, il obtiendra une quatrième décoration, la croix du combattant créée par la loi du 28 Juin 1930.

Tableau des médailles d'Alfred LESTANG (archives familiales)



¹⁰⁷ AD82, 60 R 135 et 89 R 106, bureau de Saint-Antonin, registre matricule n°368, page 402/552

¹⁰⁸ AD82, 89 R 106, bureau de Saint-Antonin, registre matricule n°368, page 402/552

¹⁰⁹ AD82, 89 R 106, bureau de Saint-Antonin, registre matricule n°368, page 402/552

¹¹⁰ AD82, 89 R 106, bureau de Saint-Antonin, registre matricule n°368, page 402/552

¹¹¹ AD82, 89 R 106, bureau de Saint-Antonin, registre matricule n°368, page 402/552

¹¹² AD82, 89 R 106, bureau de Saint-Antonin, registre matricule n°368, page 402/552

¹¹³ AD82, 89 R 106, bureau de Saint-Antonin, registre matricule n°368, page 402/552

¹¹⁴ AD82, 89 R 106, bureau de Saint-Antonin, registre matricule n°368, page 402/552

¹¹⁵ AD82, 89 R 106, bureau de Saint-Antonin, registre matricule n°368, page 402/552

¹¹⁶ AD82, 89 R 106, bureau de Saint-Antonin, registre matricule n°368, page 402/552

Famille LESTANG-GUY en 1916 (archives familiales)



De gauche à droite : Alfred LESTANG, Rosalie LESTANG, Maria LESTANG, Brigitte GUY, Alphonse LESTANG

La maison natale d'Alfred LESTANG était dans la famille depuis son arrière-grand-père, Jean-Pierre LESTANG, originaire de Paillerols, paroisse de Caudesaygues à Caylus, arrivé au mas de Cazes en 1789 par son mariage avec Marie Anne SALINGARDES ([Parisot, bms, 1789-1790, 6 E 137-2, page 8/29](#)). Elle fut transmise à son fils Alphonse LESTANG, puis acquise et restaurée par un citoyen écossais dans les années 1990.



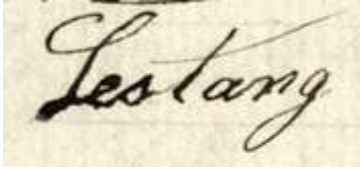
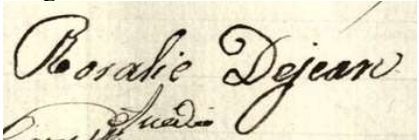
Maison LESTANG, du mas de Cazes, été 1940 (archives familiales)

La maison natale de Marie Anne Brigitte GUY, maison de la famille VIGUIÉ à Pech Bernou, est transmise de génération en génération depuis le début du XVIII^{ème} siècle ([acte du 12 juin 1712 d'Anthoine VIGUIÉ, cote AD82, 5 E 18207, Me. LOUBINHES](#)) jusqu'à nos jours, par la branche de leur troisième fille Marie-Louise Angèle LESTANG, épouse d'Arthur Antonin ROSSIGNOL.



Maison GUY-VIGUIÉ, de Pech Bernou, hiver 1936 (archives familiales)

Famille d'Alfred LESTANG

<p><u>Antoine François Célestin LESTANG</u> Laboureur</p> <p>° 27 mars 1849, au mas de Cazes, Parisot ; † 14 février 1897, au mas de Cazes ¹¹⁹, à l'âge de 47 ans.</p> 	<p>Mariés le 30 juin 1867 à Parisot. ¹¹⁷ CM devant Me. CABRIT notaire à Parisot le 30 juin 1867 (cote 5 E 16510) ¹¹⁸</p> <p style="text-align: center; background-color: #e0ffe0;">7 enfants</p>	<p><u>Marie Rosalie DEJEAN</u> Cultivatrice, ménagère</p> <p>° 7 décembre 1848, au mas de Lamic, Caylus ; † 26 avril 1901, au mas de Cazes ¹²⁰, à l'âge de 52 ans.</p> 
1	Jean Émile LESTANG	° 24/07/1869 au mas de Cazes, Parisot ; † 16/09/1872 à Parisot ¹²¹
2	Antonin Aristide LESTANG	° 25/04/1872 au mas de Cazes, Parisot ; † 08/09/1872 à Parisot ¹²²
3	Jean Célestin LESTANG	° 23/11/1873 au mas de Cazes, Parisot ; † 15/04/1883 à Parisot ¹²³
4	Paul Célestin LESTANG	° 12/11/1875 au mas de Cazes, Parisot ; † 09/08/1912 à Montauban ¹²⁴
Dont descendance familles LESTANG, VIDAL, TRANIER.		Marié le 25/04/1902 à Parisot ¹²⁵ avec Mélanie TUFFAL (° 29/11/1883 ; † 24/12/1965). ¹²⁶
5	Alfred LESTANG	° 22/11/1878 à ; † 29/09/1953 ¹²⁷
Dont descendance qui suit par Angèle LESTANG, à la génération N- 4.		Marié le 07/05/1909 à Parisot ¹²⁸ avec Marie Anne Brigitte GUY (° 11/04/1889 ; † 08/01/1870) ¹²⁹
6	Antoine François LESTANG	° 12/12/1881 au mas de Cazes, Parisot ; † 23/06/1882 à Parisot ¹³⁰
7	Émile LESTANG	° 19/06/1888 au mas de Cazes, Parisot ; † 09/02/1897 à Parisot ¹³¹

La vie de Rosalie DEJEAN fut fortement éprouvée par deux séries de décès simultanés :

- En effet, ses deux premiers enfants sont décédés à 8 jours d'intervalle en septembre 1872 :
 - Antonin Aristide le dimanche 8 septembre 1872, nourrisson âgé seulement de 3 mois,
 - Jean Émile le lundi 16 septembre 1872, dans sa petite enfance à l'âge de 3 ans.

Les actes de décès ne mentionnant rien de particulier, mais il est possible de supputer une maladie infantile contagieuse.

- Puis les décès rapprochés de son mari Antoine François Célestin et de son dernier fils Émile :
 - Émile LESTANG, décédé le mardi 9 février 1897 dans son enfance à l'âge de 8 ans,
 - Antoine François Célestin LESTANG décédé cinq jours après, le dimanche 14 février 1897.

Les chroniques météorologiques mentionnent une période froide et neigeuse en ce début d'année 1897, avec de fortes chutes de neige jusqu'en Provence en janvier 1897. ¹³²

La malheureuse Rosalie DEJEAN mourut quatre ans après à l'âge de 52 ans, en laissant après elle seulement deux orphelins de père et de mère, Paul Célestin alors âgé de 25 ans, et Alfred seulement âgé de 22 ans.

¹¹⁷ AD82, Parisot, M, 1866-1868, 6 E 137-18, n°5, vue 28/47

¹¹⁸ AD82, Parisot, notaires, Me. CABRIT, 5 E 16510, folio.157, CM du 30/06/1867

¹¹⁹ AD82, Parisot, N, 1847-1850, 6 E 137-12, n°9, vue 35/61 ; Parisot, D, 1895-1897, 6 E 137-24, n°6, vue 49/64

¹²⁰ AD82, Caylus, N, 1848-1848, 6 E 038-28, n°158, vue 47/51 ; AD82, Parisot, D, 1901-1902, 6 E 137-24, n°12, vue 8/44

¹²¹ AD82, Parisot, N, 1869-1871, 6 E 137-16, n°27, vue 9/60 ; AD82, Parisot, D, 1872-1874, 6 E 137-19 n°26, vue 9/59

¹²² AD82, Parisot, N, 1872-1873, 6 E 137-16, n°14, vue 6/48 ; AD82, Parisot, D, 1872-1874, 6 E 137-19, n°25, vue 5/59

¹²³ AD82, Parisot, N, 1872-1873, 6 E 137-16, n°53, vue 44/48 ; Parisot, D, 1883-1885, 6 E 137-24, n°12, vue 6/49

¹²⁴ AD82, Parisot, N, 1874-1875, 6 E 137-16, n°46, vue 61/66 ; AD82, Montauban, D, 1912-1912, 6 E 121-584, n°403, vue 18/50

¹²⁵ AD82, Parisot, M, 1901-1902, 6 E 137-23, n°7, vue 34/43s

¹²⁶ AD82, Parisot, N, 1883-1885, 6 E 137-22, n°34, vue 16/57 ; plus mention marginale du décès, plus AC Parisot, D, 1965, n°15

¹²⁷ AD82, Parisot, N, 1876-1878, 6 E 137-16, n°40, vue 56/58 ; Archives communales Parisot, NMD 1951-1960, 1953 n°20

¹²⁸ AD82, Parisot, M, 1906-1909, 6 E 137-26, n°4, vue 54/69



¹²⁹ AD82, Parisot, N, 1886-1889, 6 E 137-22, n°3, vue 45/60 ; Archives communales Parisot, NMD 1961-1970, 1970 n°1

¹³⁰ AD82, Parisot, N, 1879-1881, 6 E 137-16, n°39, vue 54/56 ; Parisot, D, 1880-1882, 6 E 137-19, n°15, vue 46/55

¹³¹ AD82, Parisot, N, 1886-1889, 6 E 137-22, n°11, vue 37/60 ; Parisot, D, 1895-1897, 6 E 137-24, n°5, vue 49/64.

¹³² Météo-Paris, <https://www.meteo-paris.com/chronique/annee/1897>, consulté le 22 avril 2022.

Génération N-4 : famille ROSSIGNOL-LESTANG

<p style="text-align: center;"><u>Arthur Antonin ROSSIGNOL</u> Cultivateur, chauffeur de car, puis entrepreneur de travaux agricoles</p> <p>° 25 février 1913 à Majac, Parisot † 22 avril 2004 à Pech Bernou, Parisot, ¹³⁴ à l'âge de 91 ans. Baptisé à Parisot le 26 février 1913. ¹³⁵</p>	<p>Mariés le 12 janvier 1940 à Parisot ¹³³</p> <p>Mariés par Pierre BÉTEILLE, maire et notaire de Parisot ; mariés sans contrat, mention dans l'acte de mariage du 12 janvier 1940. ¹³⁶</p>	<p style="text-align: center;"><u>1.1.4 – Marie Louise Angèle LESTANG</u> Ménagère, cultivatrice</p> <p>° 23 mai 1917 à Pech Bernou, Parisot ; † 22 décembre 1967 à Pech Bernou, ¹³⁷ à l'âge de 50 ans.</p>
	<p>2 enfants</p>	
1.1.4.1	J. ROSSIGNOL	Personne contemporaine anonymisée autorisée ¹³⁸ qui suit
1.1.4.2	Y. ROSSIGNOL	Personne contemporaine anonymisée ¹³⁹

Situation militaire pour Arthur Antonin ROSSIGNOL :

Il fut maintenu exempté le 24 octobre 1939 pour néphrotomie gauche, car il avait perdu son rein gauche lors d'un accident durant son adolescence. ([registre matricule n°167, cote 89 R 302](#)). [cf. annexe 25](#).

Arthur ROSSIGNOL, entrepreneur de travaux agricoles, devant la mairie de Parisot, 1960 (archives familiales)



¹³³ Archives communales Parisot, NMD 1931-1940, 1940 n° 2 ; plus livret de famille ROSSIGNOL-LESTANG, cf. [annexe 23](#)

¹³⁴ AD82, Parisot, N, 1910-1913, 6 E 137-25, n°2, vue 49/59 ; plus mention marginale du décès

¹³⁵ Archives diocésaines de Montauban, registre de catholicité, paroisse de Parisot, 1913, cf. [annexe 20.2](#)

¹³⁶ Archives communales Parisot, NMD 1931-1940, 1940 n° 2 ; cf. [annexe 26](#)



¹³⁷ Archives communales Parisot, N 1901-1930, 1917 n° 7 ; plus mention marginale du décès

¹³⁸ Personne contemporaine, autorisée mais anonymisée.

¹³⁹ Personne contemporaine, sans autorisation, donc anonymisée, pas de développement de l'union.

Famille d'Arthur Antonin ROSSIGNOL

<u>Antoine Arthur ROSSIGNOL</u> Cultivateur	Mariés le 7 mai 1900 à Saillac. ¹⁴⁰	<u>Marie Flavie BOUYSSOU</u> Ménagère
° 28 septembre 1876 à Majac, Parisot ; † 1 ^{er} février 1954 à Pech Bernou ¹⁴¹ , à l'âge de 77 ans.	<u>1^{ère} union :</u> 1 enfant	° 24 août 1881 à Saillac ; † 8 août 1902 à Majac, Parisot ¹⁴² , à l'âge de 20 ans.
1 Constans ROSSIGNOL	° 07/09/1901 à Majac, Parisot ; † 21/03/1982 à Cahors, ¹⁴³	
Dont descendance famille FRAYSSE . Union avec Antonia DALAT (° 09/06/1896 ; † 07/11/1989). ¹⁴⁴		

<u>Antoine Arthur ROSSIGNOL</u> Cultivateur	Mariés le 27 juin 1903 à Loze ; Contrat de mariage passé devant Me. AYMARD, notaire à Puylagarde, le 26 juin 1903. ¹⁴⁵	<u>Marie Valérie POUSSOU</u> Cultivatrice, ménagère
° 28 septembre à Majac, Parisot ; † 01/02/1954 à Pech Bernou ¹⁴⁶ , à l'âge de 77 ans.	<u>2^{nde} union :</u> 2 enfants	° 12 septembre 1879 à Solbiel, Loze ; † 2 août 1963 à Pech Bernou ¹⁴⁷ , à l'âge de 83 ans.
		
2 Maria Jeanne ROSSIGNOL	° 16/01/1905 à Majac, Parisot ; † 23/01/1995 à Pech Bernou, ¹⁴⁸	
Dont descendance familles Palaprat, Delort. Marié le 21/11/1926 à Parisot ¹⁴⁹ avec Jean Marie Isidore Ernest GUY (° 18/08/1900 à Pech Bernou ; † 12/05/1985 à Pech Bernou). ¹⁵⁰		
3 Morte-née	° 10/04/1911 à Majac ; † 10/04/1911 à Majac ¹⁵¹	
4 Arthur Antonin ROSSIGNOL	° 25/02/1913 à Majac, Parisot ; † 22/04/2004 à Pech Bernou ¹⁵²	
	Marié le 12/01/1940 à Parisot ¹⁵³ avec Marie Louise Angèle LESTANG (° 23/05/1917 à Pech Bernou ; † 22/12/1967 à Pech Bernou ¹⁵⁴	

Méthodologie et blocage concernant la recherche du contrat de mariage ROSSIGNOL-POUSSOU :

L'acte de mariage civil entre Antoine Arthur ROSSIGNOL et Marie Valérie POUSSOU mentionne l'existence d'un contrat de mariage passé chez Me. AYMARD, notaire à Puylagarde, le 26 juin 1903, ce qui est confirmé par les recherches dans l'enregistrement du bureau de Caylus dont dépend Puylagarde ([cote 3 Q 7293](#), registre n°251). Toutefois, il n'est pas possible de retrouver ce contrat aux AD82, car leur fonds pour les notaires de Puylagarde est lacunaire pour l'année 1903, le dernier registre de Me. Léon AYMARD présent dans l'inventaire étant celui de 1897 ([cote 5 E 20131](#)).

Après enquête, les minutiers de Me. AYMARD auraient été transmis à un notaire successeur à Caylus, mais le fonds des AD82 pour les notaires de Caylus s'arrête également en 1897 (Me. André AMALRIC, [cote 5 E 20103](#)).

¹⁴⁰ AD46, Saillac, M, 1900, 4 E 2204, n°2, vue 2/6

¹⁴¹ AD82, Parisot, N, 1876-1878, 6 E 137-16, n°27, vue 12/58 ; Archives communales Parisot, NMD 1951-1960, 1954 n°1

¹⁴² AD46, Saillac, N, 1881, 4 E 2203, n°17, vue 5/7 (**mention décès erronée**) ; AD82, Parisot, D, 1901-1902, 6 E 137-24, n°21, vue 32/44

¹⁴³ AD82, Parisot, N, 1901-1902, 6 E 137-22, n°14, vue 10/31 ; plus mention marginale du décès

¹⁴⁴ AD46, Varaire, N, 1896, 4 E 2858, n°11, vue 3/5, plus mention marginale du décès

¹⁴⁵ AD82, Loze, M, 1903-1912, 6 E 100-20, acte n°3, vue 5/54

¹⁴⁶ AD82, Parisot, N, 1876-1878, 6 E 137-16, n°27, vue 12/58 ; Archives communales Parisot, NMD 1951-1960, 1954 n°1

¹⁴⁷ AD82, Loze, N, 1878-1882, 6 E 100-10, n°15, vue 14/32 ; plus mention marginale du décès

¹⁴⁸ AD82, Parisot, N, 1903-1905, 6 E 137-25, n°2, vue 40/54 ; plus mention marginale du mariage ;

<https://deces.matchid.io/id/AxiQ0PA8gNaR>, ligne 94479

¹⁴⁹ AD82, Parisot, N, 1903-1905, 6 E 137-25, n°2, vue 40/54 ; plus mention marginale du mariage

¹⁵⁰ AD82, Parisot, N, 1898-1900, 6 E 137-22, n°15, vue 41/45 ; plus mention marginale du décès

¹⁵¹ AD82, Parisot, N 1911-1913, 6 E 137-27, n°8, vue 5/53 ; AD82 Parisot, N 1911-1913, 6 E 137-27, n°8, vue 5/53

¹⁵² AD82, Parisot, N, 1910-1913, 6 E 137-25, n°2, vue 49/59 ; plus mention marginale du décès

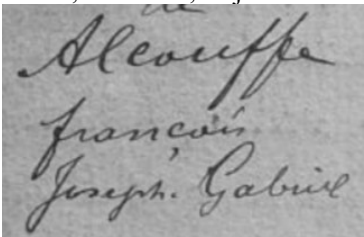
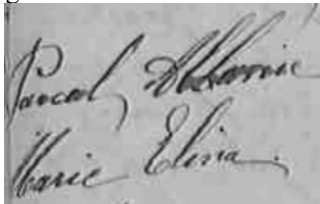
¹⁵³ Archives communales Parisot, NMD 1931-1940, 1940 n°2 ; plus livret de famille ROSSIGNOL-LESTANG, [cf. annexe 23](#)

¹⁵⁴ Archives communales Parisot, N 1901-1930, 1917 n°7 ; plus mention marginale du décès

Génération N-5 : famille ALCOUFFE-ROSSIGNOL

<u>M. ALCOUFFE</u>	Date de mariage anonymisée	<u>1.1.4.1 – J. ROSSIGNOL</u>
Personne contemporaine anonymisée autorisée	Date de CM anonymisée.	Personne contemporaine anonymisée autorisée
	Sans enfants	

Famille de M. ALCOUFFE

<u>François Joseph Gabriel ALCOUFFE</u>	Mariés le 16 septembre 1925 à Najac ¹⁵⁵	<u>Albanie Marie Elina PASCAL</u>
° 20 janvier 1900, Les Landes, Vabre-Tizac ; † 23 avril 1973, Plaisance, Najac. ¹⁵⁶ 		° 10 août 1901 à Pradinas ; † 22 juillet 1984 à Villefranche de Rouergue. ¹⁵⁷ 
	4 enfants	
Renée ALCOUFFE (° 7/01/1930, La Vergne, Villeveyre, Najac ; † 17/10/2005, Toulouse) ¹⁵⁸		
J. ALCOUFFE (personne contemporaine anonymisée) ¹⁵⁹		
<u>M. ALCOUFFE, (personne contemporaine anonymisée) ¹⁶⁰</u>		
M. T. ALCOUFFE (personne contemporaine anonymisée) ¹⁶¹		

Méthodologie de recherche pour un couple et leurs enfants, avec les recensements :

- Pour retrouver les enfants et la composition de cette famille, l'utilisation des recensements a permis de retrouver la fratrie complète.

Villevayre est une ancienne commune de l'Aveyron, rattachée à celle de Najac par fusion simple le 26 février 1965. ¹⁶²

Ce toponyme a évolué au fil des siècles, de « Viala Nauta » au XV^{ème} siècle à « Vialavayra » ¹⁶³

Le patrimoine histoire et architectural de Villevayre réside essentiellement dans son église dédiée à Saint Didier, qui n'était qu'une chapelle au XIV^{ème} siècle.

Elle fut agrandie au tournant des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, et récemment restaurée au début du XXI^{ème} siècle. ¹⁶⁴

¹⁵⁵ AD12, Najac NMD 1919-1927, 4 E 178-18

¹⁵⁶ AD12, Vabre-Tizac, NMD 1900-1918, 4 E 289-14, vue 2/636, n°4 ; plus mention marginale du décès

¹⁵⁷ AD12, Pradinas, NMD 1901, 4 E 199-5, vue 33/54, n°49 ; plus mention marginale du décès

¹⁵⁸ AD12, Villeveyre (Najac), recensement 1936, 6 M 302-12, vue 9/14 ; <https://deces.matchid.io/id/JHRxZNC4UNI4>, fichier 2005, ligne 443088

¹⁵⁹ AD12, Villeveyre (Najac), recensement 1936, 6 M 302-12, vue 9/14

¹⁶⁰ AD12, Villeveyre (Najac), recensement 1936, 6 M 302-12, vue 9/14

¹⁶¹ AD12, Villeveyre (Najac), recensement 1962, 6 M 302-13, vue 3/6

¹⁶² <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/cog/commune/COM12302-villevayre>; consulté le 3 mai 2022

¹⁶³ <http://jerome.saurel.free.fr/najac/villevayre.htm>; consulté le 3 mai 2022

¹⁶⁴ https://www.bastides-gorges-aveyron.fr/diffusio/fr/decouvrir/monuments-sites/sites-visiter/najac/eglise-de-villevayre_TF0227805347598.php; consulté le 3 mai 2022

Chapitre V - Généalogie ascendante famille VIGUIÉ

Concernant la généalogie ascendante, la tentation de présenter la famille de Marie Anne VIGUIÉ était grande, pour remonter encore plus loin cette « famille souche », ou « système à maison » qui est établie au village de Pech Bernou à Parisot depuis plusieurs siècles, et qui a été présentée en partie aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles dans le chapitre traitant de la généalogie descendante.

Cependant, compte tenu du caractère lacunaire des archives de Parisot qui ne débutent qu'en 1705 pour les registres notariés et 1725 pour les registres BMS, le choix d'étudier la famille d'Antoine Baptiste GUY et ses ascendants ouvrait de nouvelles possibilités de recherches aux archives départementales de Rodez et d'Albi, offrant ainsi une grande diversité de sources.

Par conséquent, et pour suivre les consignes du mémoire, l'étude ascendante sera la suivante :

- Présentation de la famille de Marie Anne VIGUIÉ limitée à ses parents et sa fratrie,
- Présentation de la famille d'Antoine Baptiste GUY avec ses parents et sa fratrie, puis remontée variée par les pères ou par les mères, comme suivant :
 - Génération N+1 : couple Jean Antoine GUY & Marie Anne GAILLARD,
 - Génération N+2 : couple Jean Louis GAILLARD & Marianne FASTRÉ,
 - Génération N+3 : couple Jean Pierre GAILLARD & Marie CORNAC,
 - Génération N+4 : couple Jean CORNAC & Anthoinette de SEGONS,
 - Génération N+5 : couple Pierre de SEGONS & Dorothee de SAUNHAC.

Pour ce dernier couple, deux ascendances agnatiques sans développement des fratries seront reconstituées :

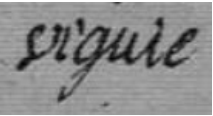
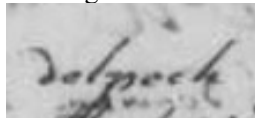
- L'ascendance agnatique, sans les fratries, sur quatre générations supplémentaires, de Pierre de SEGONS, grâce au jugement de maintenue en noblesse du 7 juillet 1716 ainsi que des recherches complémentaires dans les minutes des notaires, en [annexe N°27-1](#),
- L'ascendance agnatique sans les fratries, de Dorothee de SAUNHAC, grâce à l'ouvrage du vicomte de BONALD intitulé « SAUNHAC 1070-1926 » publié en 1926, en [annexe N°27-2](#).

Il est également précisé ici qu'il sera fourni en [annexe n°17](#) un tableau chronologique simplifié des couples étudiés dans ce mémoire, afin de pouvoir visualiser sur une seule page l'ensemble des générations présentées.

Méthodologie de recherche pour un couple et leurs enfants, dans l'ancien régime :

- Pour retrouver les enfants, recherche des actes dans les registres BMS (séries 6-E aux AD82 et 4-E aux AD12), ainsi que dans les testaments car les enfants vivants à ce moment-là, y sont nommés, avec parfois des indications complémentaires sur leur mariage.
- Pour retrouver le contrat de mariage et les testaments du couple, recherches dans les tables du contrôle des actes de 1693 à 1791 (série 2-C), puis dans les registres notariés (série 5-E aux AD82 et 3-E aux AD12).
- Avant l'instauration du contrôle des actes en 1693, il est possible de retrouver la transcription de certains actes dans les registres des insinuations judiciaires en série B.

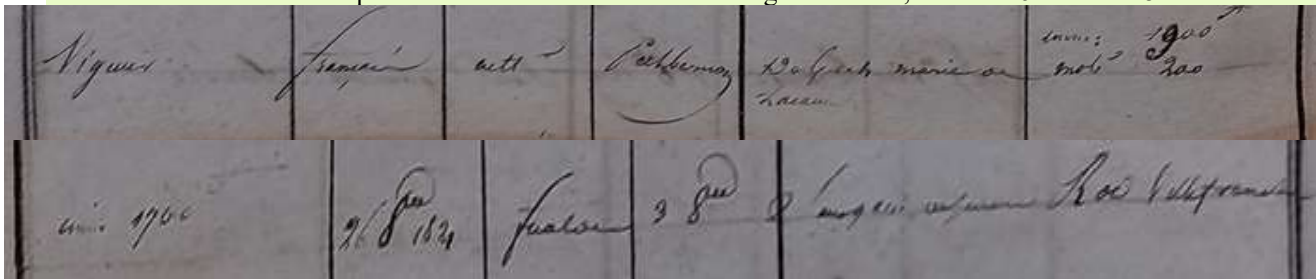
Génération N+1 : famille de Marie Anne VIGUIÉ

<p>François VIGUIÉ Cultivateur</p> <p>° 29 juillet 1800 (10 thermidor an VIII) à Pech Bernou, Parisot ; † 21 avril 1871 à Pech Bernou, ¹⁶⁶ à l'âge de 70 ans.</p> 	<p>Mariés le 11 janvier 1822 à Parisot ¹⁶⁵</p> <p>Contrat de mariage le 26 octobre 1821 chez Me. Augustin FUALDÈS à Vailhourles. ¹⁶⁷</p>	<p>Marie Rose DELPECH Cultivatrice, ménagère</p> <p>° 2 janvier 1791 à Lacau, Parisot ; † 26 février 1870 à Pech Bernou, ¹⁶⁸ à l'âge de 79 ans.</p> 
3 enfants		
1	<p>Marie Anne VIGUIÉ</p> <p>Constitue le couple souche avec son époux</p>	<p>° 13 mai 1824 à Pech Bernou, Parisot ; † 31 mai 1888 à Pech Bernou. ¹⁶⁹</p> <p>Mariée le 21/02/1843 à Parisot ¹⁷⁰ Avec Antoine Baptiste GUY (° 2.11.1812 ; † 31.10.1888) ¹⁷¹</p>
2	<p>François VIGUIÉ</p>	<p>° 08/02/1827 à Pech Bernou ; † 07/09/1829 à Pech Bernou ¹⁷²</p>
3	<p>Théologie, Théodosie VIGUIÉ</p> <p>Dont grande descendance, familles, ROSSIGNOL, LAGARRIGUE, BRU, MATHET, BRUEL, MOLINIÉ, ...</p>	<p>° 09/11/1835 à Lacau, Parisot ; † 12/03/1894 à Pech Bernou ¹⁷³</p> <p>Mariée le 02/02/1863 à Parisot ¹⁷⁴ avec Jean Pierre Cyprien ROSSIGNOL (° 01/01/1841, Labat, Parisot ; † 12/04/1909 à Pech Bernou, Parisot) ¹⁷⁵</p>

Méthodologie et résolution concernant la recherche du contrat de mariage du couple VIGUIÉ-DELPECH :

L'hypothèse d'un contrat de mariage entre François VIGUIÉ et Marie Rose DELPECH, mariés le 11 janvier 1822 à Parisot, a longtemps été une source d'interrogation.

- En effet, les deux époux étant de Parisot, une première recherche s'est effectuée directement dans le minutier du seul notaire de Parisot en ce temps-là, à savoir Me. Jean Baptiste CABRIT, sans succès.
- La méthode de recherche en amont dans l'enregistrement du bureau de Saint-Antonin s'est également révélée infructueuse, ce qui laissait planer le doute sur l'existence de ce contrat.
- Heureusement, il existe aux AD82, dans l'enregistrement, une table des contrats de mariage couvrant de 1792 à 1825 pour le bureau de Saint-antonin, dont un registre de 1813 à 1825 sous la **cote 3 Q 5705**, qui mentionne bien un contrat de mariage pour ce couple, page 188, n°83, avec le nom d'un notaire, Me. FUALDÈS.
- Une recherche dans le tableau de notaires aux AD12 fait apparaître huit notaires différents au nom de FUALDÈS, dont un Augustin FUALDÈS exerçant de 1816 à 1830 à Vailhourles, commune limitrophe de Parisot, avec la **cote 3 E 24-573** pour la période 1819-1822.
- Cette cote a finalement permis de trouver le contrat de mariage recherché, daté du 26 octobre 1821.



La recherche de testaments pour le couple VIGUIÉ-DELPECH dans les fonds de l'enregistrement de 1871 à 1868, soit jusqu'à trois ans avant le décès s'est avérée infructueuse (**cotes 3 Q 5509 à 3 Q 5504**).

¹⁶⁵ AD82, Parisot, M, 1822-1825, 6 E 137-7, n°1, vue 1/52

¹⁶⁶ AD82, Parisot, N, 1799-1804, 6 E 137-5 n° 31, vue 16/55 ; AD82, Parisot, D, 1870-1871, 6 E 137-19, n°24, vue 31/35

¹⁶⁷ AD12, Vailhourles, Me. Augustin FUALDÈS, 5 E 24-573, n°157.

¹⁶⁸ AD82, Parisot, Neuviale, BMS, 1788-1792, 6 E 137-3, vue 12/20 ; AD82, Parisot, D, 1870-1871, 6 E 137-19, n°9, vue 4/45

¹⁶⁹ AD82, Parisot, N, 1823-1826, 6 E 137-4, n°15, vue 16/54 ; AD82, Parisot, D, 1886-1888, 6 E 137-24, n° 26, vue 53/62

¹⁷⁰ AD82, Parisot, M, 1843-1846, 6 E 137-14, acte n°6, vue 6/61

¹⁷¹ AD12, Najac, NM, 1812, 4 E 178-3, n°50, vue 28/32 ; AD82, Parisot, D, 1886-1888, 6 E 137-27, n°35, vue 57/62

¹⁷² AD8,2 Parisot, N, 1827-1830, 6 E 137-4, n°3, vue 2/57 ; AD82, Parisot, D, 1829-1832, 6 E 137-9, n°24, vue 9/65

¹⁷³ AD82, Parisot, N, 1835-1838, 6 E 137-4, n°35, vue 12/60 ; AD82, Parisot, D, 1892-1894, 6 E 137-24, n° 11, vue 51/65

¹⁷⁴ AD82, Parisot, M, 1863-1865, 6 e 137-18, n°3, vue 3/51

¹⁷⁵ AD82, Parisot, N, 1839-1842, 6 E 137-4, n°1, vue 35/65 ; AD82, Parisot, D, 1908-1910, 6 e 137-27, n°9, vue 30/64

Méthodologie et résolution concernant la recherche en série armée (série R) pour François VIGUIÉ :

François VIGUIÉ étant né en 1800, il appartient donc à la classe 1820, or, la série R aux AD82 ne débutant qu'en 1830, il n'est pas possible de retrouver de liste de tirage au sort pour l'année 1820.

La recherche directe dans les minutes du notaire de Parisot sur les années 1820 à 1822, (Me. Jean-Baptiste CABRIT, cote 5 E 16473), a permis de contourner ce blocage, en retrouvant les documents qui suivent :

➤ **Acte de remplacement de conscrit, du 8 novembre 1821 : 176**

Remplacement pour le service militaire, de François VIGUIÉ, fils de Joseph VIGUIÉ, de Pech Bernou, par Guillaume dit Cousi enfant naturel natif de Pech Bernou ; François VIGUIÉ, conscrit de 1821 sous le numéro 30, pour Parisot, canton de Saint-Antonin, pour une somme de 1150 francs. [Cf. annexe n°28.](#)

Cette démarche de remplacement ainsi que la somme payée, témoignent d'une certaine aisance financière de François VIGUIÉ et de son père Joseph VIGUIÉ.

➤ **Quittance de François VIGUIÉ pour Guillaume dit COUSI, du 24 février 1822 : 177**

[...] A comparu Guillaume dit Cousi, remplaçant pour le service militaire le sieur François VIGUIÉ, de Pech Bernou, ainsi qu'il résulte de l'acte passé entre lui et Joseph VIGUIÉ, père au remplacé ; lequel Guillaume dit Cousi a reçu la somme de 150 francs, que ledit Guillaume dit Cousi en a donné quittance audit Joseph VIGUIÉ [...].

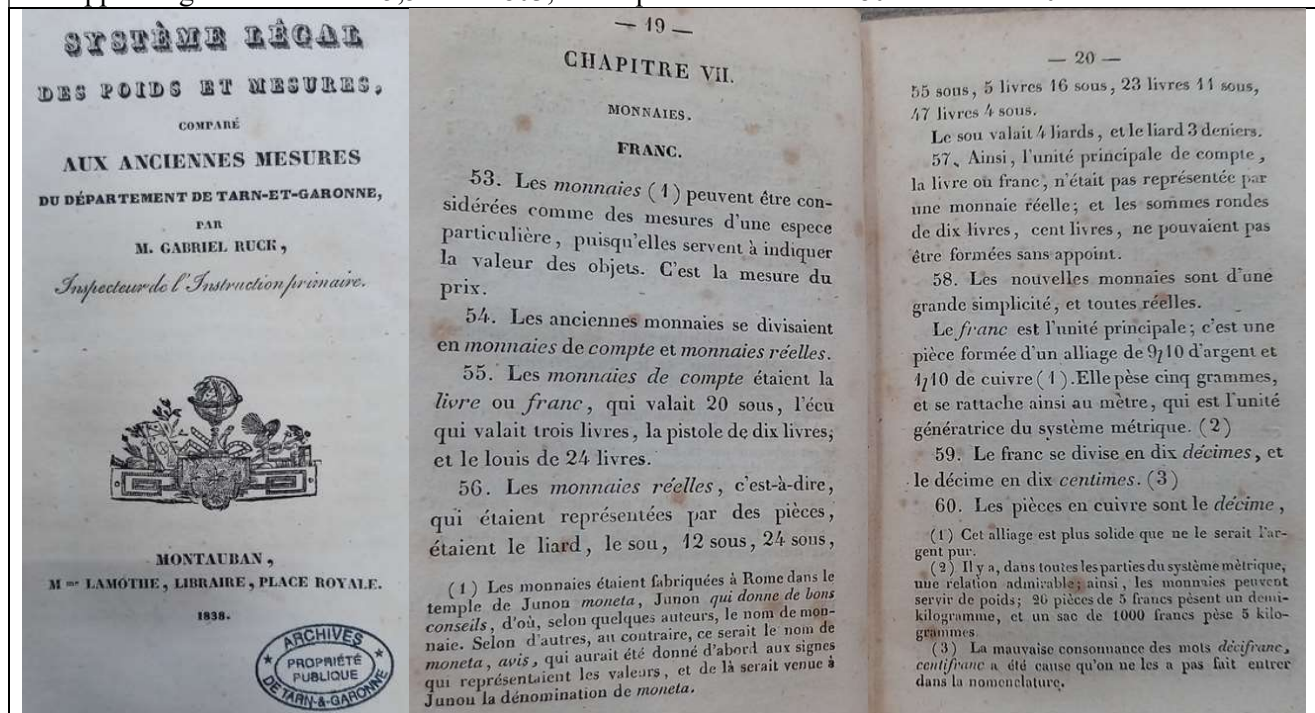
Le franc dont il est question dans cet acte est le « franc germinal » expliqué ci-après.

Le « franc germinal », défini par la loi du 7 germinal an XI (28 mars 1803). 178

Le « Franc germinal créé en 1803 a remplacé le système monétaire complexe de l'Ancien Régime organisé autour de la livre et de ses correspondances (12 deniers = 20 sols ; 12 sols = 1 livre ; 3 livres = 1 écu ; 10 livres = 1 pistole ; 24 livres = 1 louis).

Il était matérialisé par deux catégories de pièces : les petites pièces en argent 900/1000° (pièces de ¼ F, ½ F, 1F, 2F, et 5F.), et puis les pièces en or 900/1000° pour les pièces de 20 francs et 40 francs.

Le rapport argent/or était de 15,5/1 en 1803, alors qu'il est d'environ 80/1 au début 2022.



Extrait de l'ouvrage « Système légal des poids et mesures », par Gabriel RUCK, Montauban 1838

Source : AD82-BIB-483

¹⁷⁶ AD82, Parisot, 5 E 16473 Me. Cabrit; 1821, folio n°162

¹⁷⁷ AD82, Parisot, 5 E 16473 Me. Cabrit; 1822, folio n°23

¹⁷⁸ <https://www.napoleon.org/histoire-des-2-empires/articles/histoire-du-franc-quelques-points-de-repere/>; consulté le 3 mai 2022.

Recherches hypothécaires concernant François VIGUIÉ

Méthodologie de recherche dans le fond des hypothèques :

- 1- Identification du bureau des hypothèques : > **bureau de Saint Antonin** > cote **4 Q 140**,
- 2- Recherche dans la table alphabétique des répertoires :

- **François VIGUIÉ**, à Pech Bernou (Prat Bernou), retrouvé parmi sept pages de différents VIGUIÉ !
- **Numéro de volume : 241**, numéro de case : 500
- Le numéro de volume **n° 241** renvoie vers la cote suivante : **4 Q 390**.

- 3- Recherche dans le répertoire des formalités hypothécaires : **cote 4Q390**

- Le numéro de **case n°500** correspond à François VIGUIÉ, de Prat Bernou à Parisot,
- La colonne de gauche indique **une acquisition, du 2 avril 1856, volume n° 313, article n°77**.
- La colonne de droite n'indique aucune inscription d'hypothèque ou de privilèges,
- Le numéro de **registre n° 313** renvoie vers la cote suivante : **4 Q 4424**.

- 4- Recherche dans le registre des formalité hypothécaires : **cote 4 Q 4424**

- **L'article n° 77**, daté du **2 avril 1856**, correspond à la transcription d'un acte où apparait Antoine Baptiste GUY, stipulant au nom de **François VIGUIÉ**, son beau-père,

référéncé sous le **numéro de volume/article 241/500**.

- L'acte notarié y est retranscrit intégralement, cette transcription est fournie en **annexe n°29**.

NOMS		PRÉNOMS	PROFESSIONS	DOMICILES	REPÉTOIRE
		François	cult	Prat Bernou c. Parisot	241 500

REGISTRES DE FORMALITÉS	DATES	ACQUISITION	EXTINGTION	ANNULATION	RADIATION	REGISTRES DE FORMALITÉS	DATES	ACQUISITION	EXTINGTION	ANNULATION	RADIATION
de volume	de l'acte	de la date	de la date	de la date	de la date	de volume	de l'acte	de la date	de la date	de la date	de la date
CASE N° 500. Viguie françois cult - a prat Bernou c. Parisot.											
313	77										

n° 77

Le deux avril mil huit cent cinquante six a été présenté à la transcription l'acte d'accord dont les témoins sont (...)

Et Antoine Baptiste Guy, cultivateur, demeurant au dit lieu de Prat Bernou, stipulant pour et au nom de François Viguie, son beau père, cultivateur du dit lieu de Prat Bernou, sous les peines de droit.

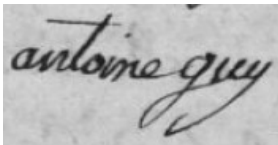

N°77

Le deux avril mil huit cent cinquante six, a été présenté à la transcription l'acte d'accord dont les témoins sont (...)

Et Antoine Baptiste Guy, cultivateur demeurant au dit lieu de Prat Bernou, stipulant pour et au nom de François Viguie, son beau père, cultivateur du dit lieu de Prat Bernou, sous les peines de droit. (...)

Chapitre VI - Généalogie ascendante famille GUY

Génération N+1 : famille d'Antoine Baptiste GUY

<u>Jean Antoine GUY</u> Laboureur SOSA n°2		Mariés le 14 février 1797 (26 pluviôse an V) à Lescure Jaoul ¹⁷⁹ ,	<u>Marie Anne GAILLARD</u> SOSA n°3
° 7 février 1774 au mas del Bosc, Najac ; † 6 mai 1841 au mas del Bosc, Najac ¹⁸⁰ à l'âge de 67 ans. 		CM le 19 janvier 1797, ¹⁸¹ , devant Me. Jean Jacques JULIA, notaire à Najac. Dot de l'épouse de 3.000 livres, ce qui atteste de la bourgeoisie de ses parents.	° 27 septembre 1779, baptisée le 28 septembre 1779 à Lescure Jaoul ; † 20 avril 1854 au mas del Bosc, Najac, ¹⁸² à l'âge de 74 ans. 
		8 enfants	
1	Jean Pierre GUY	° 24/05/1798 (5 prairial an VI) au mas del Bosc ; † NC ¹⁸³	
2	Marie Roze GUY	° 28/11/1800 (7 frimaire an IX) au mas del Bosc ; † NC ¹⁸⁴	
3	Julie Charlotte GUY	° 06/03/1804 (15 ventôse an XII) au mas del Bosc ; † NC ¹⁸⁵	
4	Jean Charles GUY	° 17/01/1807 au mas del Bosc ; † 22/06/1886 au mas del Bosc ¹⁸⁶	
Dont descendance familles GUY, VIGUIÉ, DUMOULIN, CATHALA, BOSCH, CASTELNAU, FRICOU, SALESSES, ...		Marié le 9/06/1834 à Najac ¹⁸⁷ avec Marie Jeanne ICHES (° 03/09/1813 à Najac ; † 24/06/1899 au mas del Bosc) ¹⁸⁸	
5	Antoine Baptiste ; Jean Antoine GUY (SOSA N°1)	° 2 novembre 1812 au mas del Bosc, Najac ; † 31 octobre 1888 à Pech Bernou, Parisot ¹⁸⁹	
Dont descendance familles GUY, LESTANG, BRASSAC, VERGNES, PALAPRAT, DELORT, TSOUO, ICHES, DELMON, ROSSIGNOL, DORIGO, DUASO, ...		Marié le 21/02/1843 à Parisot ¹⁹⁰ avec Marie Anne VIGUIÉ (° 13 mai 1824 à Pech Bernou, Parisot ; † 31 mai 1888 à Pech Bernou) ¹⁹¹	
6	Jean Augustin GUY	° 15/09/1815 au mas del Bosc ; † 27/09/1815 au mas del Bosc ¹⁹²	
7	Charlotte Victoire GUY	° 12/01/1817 au mas del Bosc ; † NC ¹⁹³	
8	Marie Anne Charlotte GUY	° 14/10/1818 au mas del Bosc ; † NC ¹⁹⁴	

Compte tenu que ce couple constitue la première génération ascendante et du fait de l'implantation de la famille GUY au mas de Bosc, un petit résumé historique sur Najac sera fourni [en annexe n°30](#).

Méthodologie et résolution concernant le mariage de Jean Antoine GUY et Marianne GAILLARD :

Les premiers registres d'état civil de Lescure ([cote 2 E 136-5](#)) disponibles aux AD12 ne contenant pas cet acte, il a été retrouvé dans les copies des registres de catholicité, dans les classeurs du cercle généalogique du Rouergue aux AD de Rodez ([cote 114 J 136-1](#)), car le registre est resté dans le clocher de l'église de Lescure-Jaoul. [Cf. annexe 31.](#)

¹⁷⁹ AD12, cercle généalogique du Rouergue, Lescure-Jaoul, RC 1793-1803, 114 J 136-1, photo Mme. G. SAUREL, Cf. [annexe 31](#).

¹⁸⁰ AD12, Najac, BMS, 1774, 4 E 178-1B, vue 1/22 ; AD12, Najac, NMD, 1841, 4 E 178-10, n°44, vue 26/41

¹⁸¹ AD12, Najac, notaires, Me. Jean Jacques JULIA, 3 E 5198, séquence.36_folio.194.210, vues 1-4/48

¹⁸² AD12, Lescure-Jaoul, BMS 4 E 136-1, 1778/1779, vue 25 ; AD12, Najac, NMD, 1854, 4 E 178-11, vue 15/30

¹⁸³ AD12, Najac, N, 1797-1798, 4 E 178-2, 10^{ème} feuillet, vue 26/27 ; NC

¹⁸⁴ AD12, Najac, N, 1800-1801, 4 E 178-2, n°6, vue 4/31 ; NC

¹⁸⁵ AD12, Najac, N, 1803-1804, 4 E 178-3, n°35, vue 18/36 ; NC

¹⁸⁶ AD12, Najac, NM, 1807, 4 E 178-3, n°7, vue 13/35 ; AD12, Najac, NMD 1886, 4 E 178-14, n°39, vue 27/32

¹⁸⁷ AD12, Najac, NMD, 1834, 4 E 178-9, n°80, vue 2/34

¹⁸⁸ AD12, Najac, N, 1813, 4 E 178-4, n°47, vue 12/29 ; AD12, Najac, NMD, 1899, 4 E 178-15, n°52, vue 34/41

¹⁸⁹ AD12, Najac, NM, 1812, 4 E 178-3, n°50, vue 28/32 ; AD82, Parisot, D, 1886-1888, 6 E 137-27, n°35, vue 57/62

¹⁹⁰ AD82, Parisot, M, 1843-1846, 6 E 137-14, acte n°6, vue 6/61

¹⁹¹ AD82, Parisot, N, 1823-1826, 6 E 137-4, n°15, vue 16/54 ; AD82, Parisot, D, 1886-1888, 6 E 137-24, n°26, vue 53/62

¹⁹² AD12, Najac, N, 1815, 4 E 178-4, n°42, vue 22/32 ; AD12, Najac, D, 1815, 4 E 178-6, n°46, vue 24/37

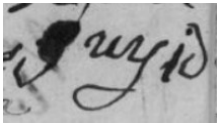
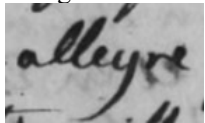
¹⁹³ AD12, Najac, N, 1817, 4 E 178-4, n°4, vue 3/34 ; NC

¹⁹⁴ AD12, Najac, N, 1818, 4 E 178-4, n°46, vue 24/33 ; NC

Concernant Antoine Baptiste GUY (1812-1888), la recherche aux archives départementales de l'Aveyron en série armée dans la liste du tirage de jeunes gens de la classe 1832 pour le canton de Najac, a permis de retrouver son numéro de tirage (n°32), ainsi que l'information sur sa taille, 1,63 mètre. (**cote 1 R 109**).

NUMÉRO échu dans le tirage.	1° Noms de famille; 2° Prénoms ou noms de baptême; 3° Surnoms.	DATE de LA NAISSANCE. 1° Jour; 2° Mois; 3° An.	LIEUX DE LA NAISSANCE, résidence personnelle des Jeunes gens; noms, prénoms et domicile des pères et mères.	PROFESSIONS des JEUNES GENS.	TAILLE.		MOTIFS D'EXEMPTION OU DE DISPENSE que les jeunes gens ou ceux qui les représentent se proposent de faire valoir devant le Conseil de révision.	
					Mètres.	Milli- mètres.	INDICATION des motifs.	OBSERVATIONS du Sous-Préf.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	
12	1. Guy 32 2. ant. Baptiste	1. 19 2. 9 bre 3. 1832	Né à Najac canton d'Espérou départem. de l'Aveyron résidant à Najac canton d' départem. de fils de Jean Antoine et de M ^{lle} Bailhard domiciliés à Najac	ij.	1	630		Bon

Famille de Jean Antoine GUY

Jean Pierre GUY Laboureur SOSA n°4	Mariés le 14 juillet 1772 à Najac ¹⁹⁵	Marie ALLÈGRE Cultivatrice, ménagère SOSA n°5
° 23 mars 1733 à Combelles, Najac, baptisé le 25 mars 1733 à Najac ; † 21 février 1801 au mas del Bosc, Najac, ¹⁹⁶ à l'âge de 67 ans. 	CM le 28 juin 1772 devant Me. Jean DELCAUSSE, notaire à Najac. ¹⁹⁷	° 30 août 1740 au mas del Bosc, baptisée le 31 août 1740 à Najac ; † 20 août 1818 au mas del Bosc. ¹⁹⁸ à l'âge de 77 ans. 
1	Jean Antoine GUY, SOSA N°2	° 7/02/1774 au mas del Bosc ; † 6/05/1841 au mas del Bosc ¹⁹⁹
		Marié le 14/02/1797 à Lescure-Jaoul ²⁰⁰ avec Marie Anne GAILLARD (° 27/09/1779 ; † 20/04/1854) ²⁰¹
		Dont descendance familles GUY, VIGUIÉ, DUMOULIN, CATHALA, BOSCH, CASTELNAU, FRICOU, SALESSES, CALMETTES, LENORMAND, MARTY, ... Dont descendance familles GUY, LESTANG, BRASSAC, VERGNES, PALAPRAT, DELORT, TSOUO, ICHES, DELMON, ROSSIGNOL, DORIGO, DUASO, ...
2	Jean Pierre GUY	° 04/10/1775 au mas del Bosc ; † 12/10/1829 à La Fouillade ²⁰²
	Dont descendance familles GUY, ROSIGNOL, DURAND, PAUTAL, ...	Marié le 26/11/1809 à La Fouillade ²⁰³ avec Jeanne Maria AUDOUY (° 5/12/1787 à La Fouillade ; † 29/03/1850 à La Fouillade) ²⁰⁴
3	Marguerite GUY	° 12/08/1778 au mas del Bosc à Najac ; † NC ²⁰⁵
4	Marie Rose GUY	° 30/08/1782 au mas del Bosc, Najac ; † NC ²⁰⁶

¹⁹⁵ AD12, Najac, BMS, 4 E 178-1B, vue 10/20

¹⁹⁶ AD12 Najac BMS 1732-1734 2E178-M9 vue 19/34 ; AD12, Najac, D, 1800-1801 (an9), 4 E 178-2, n° 18, vue 10/17

¹⁹⁷ AD12, Najac, notaires, Me. Jean DELCAUSSE, 2 E 5028, MN 054515, séquence 5, vue 8/30 ;
AD12, Najac, 1772, notaires, Me. Jean DELCAUSSE, 3 E 5028, MN 054519, séquence 9 vue 8/13 ;
AD12, Najac, 1772, notaires, enregistrement le 6 juillet 1772, 2 C 17.

¹⁹⁸ AD12, Najac, BMS, 1740, 4 E 178-1B, vue 21/27 ; AD12, Najac, D, 1818, 4 E 178-6, n°35, vue 19/33

¹⁹⁹ AD12, Najac, BMS, 1774, 4 E 178-1B, vue 1/22 ; AD12, Najac, NMD, 1841, 4 E 178-10, n°44, vue 26/41

²⁰⁰ AD12, cercle généalogique du Rouergue, Lescure-Jaoul, RC 1793-1803, 114 J 136-1, photo Mme. G. SAUREL, Cf. annexe 31.

²⁰¹ AD12, Lescure-Jaoul, BMS 4 E 136-1, 1778/1779, vue 25 ; AD12, Najac, NMD, 1854, 4 E 178-11, vue 15/30

²⁰² AD12, Najac, BMS 1782, 4 E 178-1B, vue 20/25 ; AD12, La Fouillade, Arcanhac, NMD 1829, 4 E 113-5, n°31, vue 35/42.

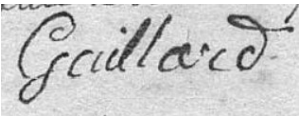
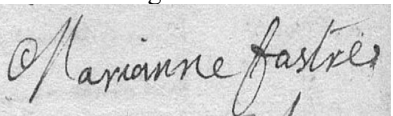
²⁰³ AD12, La Fouillade, Arcanhac, NMD 1809, 4 E 113-3, n°7, vue 14/37.

²⁰⁴ AD12, La Fouillade, BMS 1786-1788, 4 E 113-1, vue 13/23 ; AD12, La Fouillade, NMD 1850, 4 E 113-7, n°27, vue 10/44

²⁰⁵ AD12, Najac, BMS 1777-1778, 4 E 178-1B, vue 21/30 ; NC

²⁰⁶ AD12, Najac, BMS 1782, 4 E 178-1B, vue 16/24 ; NC

Génération N+2 : famille de Marie Anne GAILLARD

Jean Louis GAILLARD Bourgeois, laboureur SOSA n°6		Mariés le 8 octobre 1776 à Carmaux. ²⁰⁷	Marianne FASTRÉ SOSA n°7
° 9/10/1754, La Montarnie, Lescure-Jaoul ; † 6/10/ 1795, La Montarnie, Lescure-Jaoul, à l'âge de 40 ans. ²⁰⁸		CM le 23 septembre 1776, devant Me. Jean Antoine SERRES, notaire à Carmaux. ²⁰⁹	° 3 novembre 1758, à Carmaux ; † 24 octobre 1821, à Carmaux, ²¹⁰ à l'âge de 62 ans.
		10 enfants	
1	Jean François Charles GAILLARD	° 15/10/1777 à Lescure-Jaoul ; † NC ²¹¹	
2	Marie Anne GAILLARD (SOSA N°3)	° 27/09/1779, à Lescure Jaoul ; † 20/04/1854 à Najac, ²¹² Mariée le 14/02/1797 à Lescure-Jaoul, ²¹³ avec Jean Antoine GUY (° 7/02/1774 ; † 6/05/1841) ²¹⁴	
Dont descendance familles GUY, VIGUIÉ, DUMOULIN, CATHALA, BOSC, CASTELNAU, FRICOU, SALESSES, CALMETTES, LENORMAND, MARTY, ... Dont descendance familles GUY, LESTANG, BRASSAC, VERGNES, PALAPRAT, DELORT, TSOUO, ICHES, DELMON, ROSSIGNOL, DORIGO, DUASO, ...			
3	Magdelaine GAILLARD	° 24/01/1781 à Lescure-Jaoul ; † 5/02/1858 à Lescure-Jaoul ²¹⁵	
Dont descendance familles RICARD, ALAUX, POMIÈS, ...		Mariée le 22/10/1800 (30 vendémiaire an IX) à Lescure-Jaoul ²¹⁶ avec Jean RICARD (° 2/09/1773 ; † 6/01/1843) ²¹⁷ Mariés à l'église de Lescure-Jaoul le 18/11/1800 ²¹⁸	
Méthodologie : Concernant les mariages, depuis le décret du 20 septembre 1792 qui laïcise l'état civil en le confiant aux mairies, il est possible de retrouver deux dates de mariage pour le même couple, le mariage civil, puis le mariage religieux dans les registres de catholicité qui font suite aux registres paroissiaux BMS.			
4	Marie Hélène GAILLARD	° 13/03/1784 à Lescure-Jaoul ; † 2/02/1788 à Lescure-Jaoul ²¹⁹	
5	Julie GAILLARD	° 22/12/1785 à Lescure-Jaoul ; † 22/01/1786 à Lescure-Jaoul ²²⁰	
6	Charlotte GAILLARD	° 13/08/1787, Lescure-Jaoul ; † NC ²²¹	
Dont descendance famille ROUMEGAS		Mariée le 26/04/1809 à Carmaux ²²² avec Barthélémy ROUMEGAS (° 22/09/1787 ; † NC) ²²³	
7	Joseph GAILLARD	° 15/08/1789 à Lescure-Jaoul ; † NC ²²⁴	
8	Jean Baptiste GAILLARD	° 4/03/1791 à Lescure-Jaoul ; † NC ²²⁵	
9	Marie GAILLARD	° 16/01/1793 à Lescure-Jaoul ; † NC ²²⁶	
10	Julie GAILLARD	° 20/03/1794 à Lescure-Jaoul ; † NC ²²⁷ .	

²⁰⁷ AD81, Saint Privat de CARMAUX, BMS 1773-1776, 1 E 060/5, série communale, vue 38/40, Cf. annexe 32

²⁰⁸ AD12, Lescure, BMS 1754-1755, 4 E 136-1, vue 8/24 ; AD12, CGR, Lescure-Jaoul, RC 1793-1803, 114 J 136-1

²⁰⁹ AD81, canton de CARMAUX, table des Contrats de Mariages du Tarn (1670-1800), Me. Jean Antoine SERRES, 3 E 25/39, f.60

²¹⁰ AD81, Saint Privat de CARMAUX, BMS 1758-1761, 1 E 060_005_1, AC, vue 14 ; AD81, CARMAUX, D 1820-1822, 4 E 060018_01, vue 29

²¹¹ AD12, Lescure-Jaoul, BMS 1776-1777, 4 E 136-1, vue 24/26

²¹² AD12, Lescure-Jaoul, BMS 4 E 136-1, 1778/1779, vue 25 ; AD12, Najac, NMD, 1854, 4 E 178-11, vue 15/30

²¹³ AD12, CGR, Lescure-Jaoul, RC 1793-1803, 114 J 136-1, registre conservé dans le clocher de l'église de Lescure-Jaoul, Cf. annexe 31

²¹⁴ AD12, Najac, BMS, 1774, 4 E 178-1B, vue 1/22 ; AD12, Najac, NMD, 1841, 4 E 178-10, n°44, vue 26/41

²¹⁵ AD12, Lescure, Bosc-Cadoules, NMD 1800-1801 (an9), 4 E 122-5, n°1, vue 14/32, mention dans mariage

²¹⁶ AD12, Lescure, Bosc-Cadoules, NMD 1800-1801 (an9), 4 E 122-5, n°1, vue 14/32

²¹⁷ AD12, Pradinas, BMS 1771-1773, 4 E 199-1, vue 32/38 ; AD12, La Salvetat-Peyralès, NMD 1853, 4 E 122-11, n°5, vue 2/24

²¹⁸ AD12, CGR, Lescure-Jaoul, RC 1793-1803, 114 J 136-1, registre conservé dans le clocher de l'église de Lescure-Jaoul,

²¹⁹ AD12, Lescure, BMS 1784-1785, 4 E 136-1, vue 7 ; AD12, Lescure, BMS 1788-1789, 4 E 136-1, vue 2

²²⁰ AD12, Lescure, BMS 1786-1787, 4 E 136-1, vue 34 ; AD12, Lescure, BMS 1786-1787, 4 E 136-1, vue 2

²²¹ AD12, Lescure, BMS 1786-1787, 4 E 136-1, vue 29 ; NC

²²² AD81, Carmaux, M 1808-1809, 4 E 060010_10, vue 29

²²³ AD81, Blaye les mines, Saint Salvy, BMS 1787-1790, série communale, 1 E 33/4, vue 6/44

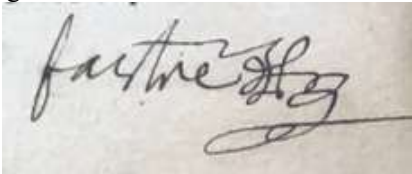
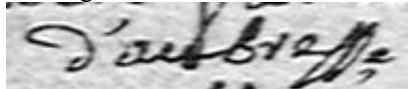
²²⁴ AD12, Lescure-Jaoul, BMS 1788-1789, 4 E 136-1, vue 33 ; NC

²²⁵ AD12, Lescure-Jaoul, BMS 1790-1791, 4 E 136-1, vue 22 ; NC

²²⁶ AD12, Lescure-Jaoul, Montou, N 1793-1794 (an2), 4 E 122-5, vue 1 ; NC

²²⁷ AD12, Lescure, Montou, N 1793-1794 (an2), 4 E 122-5, vue 13 ; NC

Famille de Marianne FASTRÉ

<u>Théodore FASTRÉ</u> Ingénieur des mines, maire de Carmaux SOSA n°14		Mariés le 23 juillet 1751, à Jumet, Hainaut, BELGIQUE ²²⁸	<u>Marie Joseph DAUBRÉS</u> <u>(d'AUBRESSE)</u> SOSA n°15
° 9 septembre 1724, Frizet, Saint Marc, Namur, Wallonie, BELGIQUE ; † 24 mars 1805, Montalbo, Carmaux ²²⁹ à l'âge de 80 ans.			° 5 octobre 1723, Jumet, Hainaut, Wallonie, Belgique ; † 14 avril 1813, Monalbo, Carmaux, ²³⁰ , à l'âge de 89 ans.
			Dénommée Marie Joseph d'AUBRESSE sur l'acte de naissance de son fils Jacques Théodore FASTRÉ.
5 enfants			
1	Jacques Théodore FASTRÉ Dont descendance famille FASTRÉ	° 25/09/1756 à Carmaux ; † 18/03/1841 à Valdériès ²³¹	
		Mariée le 13/06/1787 à Valdériès (Tarn) ²³² avec Jeanne Marie BOYER (° NC ; † NC)	
2	Marianne (SOSA N°7) FASTRÉ	° 3 novembre 1758 à Carmaux ; † 24 octobre 1821 à Carmaux ²³³	
		Mariée le 8/10/1776 à Carmaux ²³⁴ avec Jean Louis GAILLARD (° 9/10/1754 ; † 7/10/1795) ²³⁵	
Dont descendance familles GUY, VIGUIÉ, DUMOULIN, CATHALA, BOSCH, CASTELNAU, FRICOU, SALESSES, CALMETTES, LENORMAND, MARTY, ... Dont descendance familles GUY, LESTANG, BRASSAC, VERGNES, PALAPRAT, DELORT, TSOUO, ICHES, DELMON, ROSSIGNOL, DORIGO, DUASO, ...			
3	Charlotte Marguerite FASTRÉ Dont descendance famille ESPIÉ	° 14/08/1762 à Carmaux ; † 13/02/1854, Ste. Gemme-81 ²³⁶	
		Mariée le 9/02/1779 à Carmaux ²³⁷ avec Jean ESPIÉ (° NC ; † 23/01/1833, Ste. Gemme-81) ²³⁸	
4	Charles Gaspard FASTRÉ Dont descendance famille FASTRÉ, RIVIÈRE, MARRE, POUGET, DRIULLE, DANGLES.	° 6/01/1765 à Carmaux ; † 26/02/1830 à Pradinas-12 ²³⁹	
		Marié le 24/01/1786 à Carmaux ²⁴⁰ avec Marie Anne VALETTE (° 14/03/1771 ; † 21/03/1833) ²⁴¹	
5	Marianne Julie FASTRÉ Dont descendance famille PASSEMAR	° 28/06/1767 à Carmaux ; † 7/09/1854, St. Jean de Marcel (81) ²⁴²	
		Mariée le 24/09/1783, Saint Jean de Marcel (81) ²⁴³ avec Salvy PASSEMAR (° 20/03/1757 ; † 7/05/1972) ²⁴⁴	

Théodore FASTRÉ, parfois prénommé Charles sur certains actes, est un personnage qui sort de l'ordinaire, dans cette généalogie déjà très variée, puisqu'elle part de simples cultivateurs, puis de laboureurs qui constituaient l'élite paysanne, puis remonte par des bourgeois jusqu'à des membres de la noblesse.

²²⁸ Archives-Belgique, registres paroissiaux, Jumet, Mariages, 0697_002_02585_000_0_0001, 08/09/1743 - 19/12/1778, vue 14 ; AD81, Carmaux, NMD décès an XIII-1806, 4 E 60/17, n° 14, vue 5/31

²²⁹ Archives-Belgique, registres paroissiaux, Vedrin, Frizet, Namur, paroisse Saint Martin Baptêmes 0394_000_00909_000_0_0724, 18/01/1711 - 24/09/1729, vue 30 ; AD81, Carmaux, NMD, décès 1804-1806, 4 E 60/17, vue 6

²³⁰ Archives-Belgique, registre paroissiaux, Jumet, Baptêmes, 0697_002_02608_000_0_0001_r_a, 00/00/1628 - 00/00/1802, vue 65 ; AD81, Carmaux, NMD 1813-1814, décès, 4 E 60/17, n° 19, vues 8-9

²³¹ AD81, Blaye-les-Mines, Saint Privat de CARMAUX, BMS 1755-1760, 1 E 033/4, série communale, vue 13/42 ; AD81, VALDERIES, D 1839-1844, 4 E 306/6, n° 15, vue 31/71

²³² AD81, Valdériès, BMS 1786-1787, 2 E 306/4, série du greffe, vue 30/39

²³³ AD81, Saint Privat de CARMAUX, BMS 1758-1761, 1 E 060/5, s.c., vue 14 ; AD81, CARMAUX, D 1820-1822, 4 E 060/18, vue 29

²³⁴ AD81, Saint Privat de CARMAUX, BMS 1773-1776, 1 E 060/5, série communale, vue 38/40, Cf. annexe 32.

²³⁵ AD12, Lescure, BMS 1754-1755, 4 E 136-1, vue 8/24 ; AD12, CGR, Lescure-Jaoul, BMS 1793-1803, 114 J 136-1

²³⁶ AD81, Carmaux, BMS 1761-1764, 1 E 060/5, vue 15/46 ; AD81, Ste. Gemme, Blaye, D 1853-1855, 4 E 249/9 1, n° 6, vue 14/44

²³⁷ AD81, Carmaux, BMS 1777-1781, 1 E 060/5, vue 23/54

²³⁸ NC ; AD81, Sainte Gemme, D 1833-1836, 4 E 249/8, n° 2, vue 1/44

²³⁹ AD81, St. Privat de Carmaux, BMS 1761-1765, 1 E 060/5, s.c., vue 45/46 ; AD12, Pradinas, D.1830, 4 E 269-13, n° 25, vue 13/48

²⁴⁰ AD81, St. Privat de Carmaux, BMS 1786-1788, 1 E 060/5, série communale, vue 1/44

²⁴¹ AD12, Pradinas, BMS 1771-1773, 4 E 199-1, vue 3/38 ; AD12, Pradinas, NMD 1833, 4 E 269-14, N° 30, vue 16/30

²⁴² AD81, St. Privat de Carmaux, BMS 1765-1768, 1 E 060/5, s.c., vue 34 ; AD81, Valdériès, NMD 1853-1963, 4 E 306/7, décès, vue 19

²⁴³ AD81, St. Jean de Marcel, BMS 1783-1785, 1 E 254/2, série communale, vue 12

²⁴⁴ AD81, St. Jean de Marcel, BMS 1755-1764, 1 E 254/1, s.c. vue 1 ; AD81, St. Jean de Marcel, BMS 1787-1792, 1 E 254/2, s.c., vue 39

Théodore FASTRÉ est le premier aïeul non rouergat de cette branche.

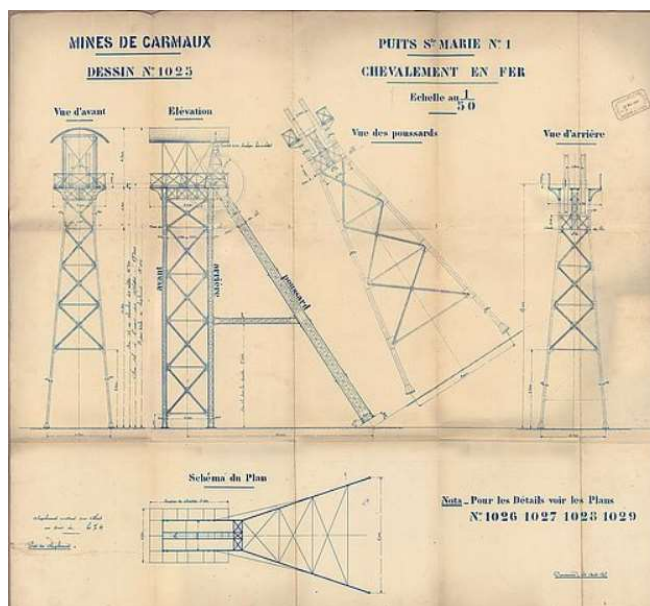
En effet, ses origines sont lointaines pour l'époque, étant né dans le hameau de Frizet, situé entre les villages de Saint-Marc et Vedrin, à environ quatre kilomètres au nord de Namur, dans la province de Wallonie en Belgique.

Ingénieur en travaux souterrains, il était déjà directeur des mines de Charleroi, lorsque le chevalier Gabriel de Solages, fondateur de la compagnie des mines de Carmaux, rencontra Théodore FASTRÉ au cours d'un voyage dans le Hainaut.

Le chevalier Gabriel de Solages reconnut en Théodore FASTRÉ le potentiel et les qualités nécessaires pour mener à bien la création de nouvelles mines de charbon à Carmaux, et il ramena avec lui cet ingénieur wallon en septembre 1754, accompagné d'une équipe de mineurs flamands.

Ils arrivèrent à Carmaux, avant le 25 septembre 1754, date de naissance du premier fils de Théodore FASTRÉ à Carmaux.

Le chevalier de Solages nomma aussitôt M. FASTRÉ directeur de mines de Carmaux, poste qu'il occupera de septembre 1754 à juin 1787, puis qui sera remplacé ensuite par Mathias CHASSIGNET.²⁴⁵



Fonds de la société des mines de Carmaux, conservé aux Archives communales de Carmaux.

Archives départementales du Tarn, cote 53 J 171.

<http://archivesprivees-j.tarn.fr/index.php?id=5743>, consulté le 24 avril 2022.

Théodore FASTRÉ fut donc le premier directeur des mines de Carmaux et participa activement à leur création et leur développement aux côtés du chevalier de Solages, en apportant des innovations importantes, parmi lesquelles une machine à molette utilisant des chevaux pour remonter le charbon du fond des puits, ainsi que des roues à tympan actionnées par des hommes pour descendre les mineurs dans les puits d'accès.

En plus de l'activité de directeur de la mine, Théodore FASTRÉ bâtit en 1759 un four à chaux à proximité de sa demeure et du château de Montalbo, propriété de la famille de Solages, dans lequel il expérimente la combustion de calcaire et de charbonille, pour obtenir une chaux enrichie aux propriétés fertilisantes améliorées, qu'il utilise pour chauler des terres qu'il possède, sur lesquelles les rendements de blé furent en nette augmentation

Ce nouveau procédé d'amendement fut porté à la connaissance de l'intendant de la province de Languedoc, qui décida de promouvoir cette révolution agronomique qui se développa rapidement dès la seconde moitié du XVIII^{ème} siècle, et qui fut principalement utilisée pour la mise en culture de nouvelles terres, notamment dans la région du Ségala, dont le nom provient de la culture du seigle.

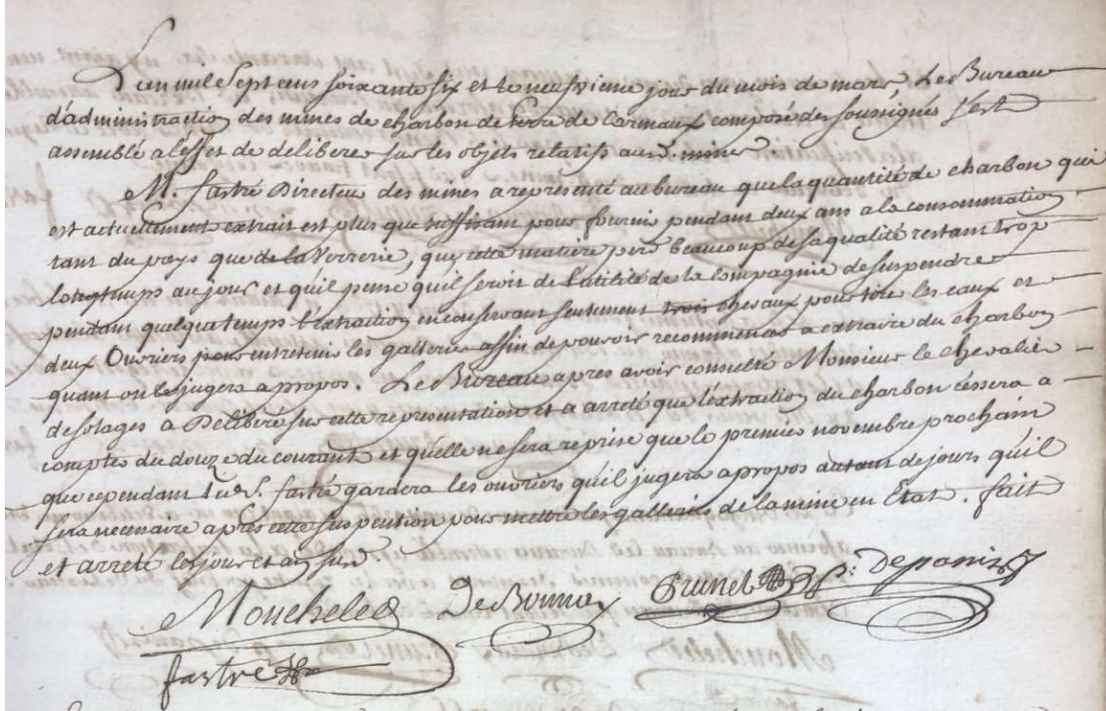
Compte tenu des fonctions de Théodore FASTRÉ, une recherche dans les fonds de la justice (série B) a été réalisée aux archives départementales d'Albi, ce qui a permis de retrouver un document intéressant relevant du juge criminel de Carmaux, dont la copie et la transcription sont présentés en [annexe n°33](#).

Après sa carrière de directeur des mines, Théodore FASTRÉ complètera son parcours au service de Carmaux en devenant le quatrième maire de la cité carmausine, de novembre 1792 à août 1795.²⁴⁶, LXXIII

Le service des archives de la mairie de Carmaux a été consulté pour rechercher un éventuel document lié à la nomination de Théodore FASTRÉ en tant que maire de Carmaux, mais ce service n'en dispose pas.

²⁴⁵ AD81, BIB 7 US 29, Une histoire des mines de Carmaux, par Gérard GORGUES, page 51.

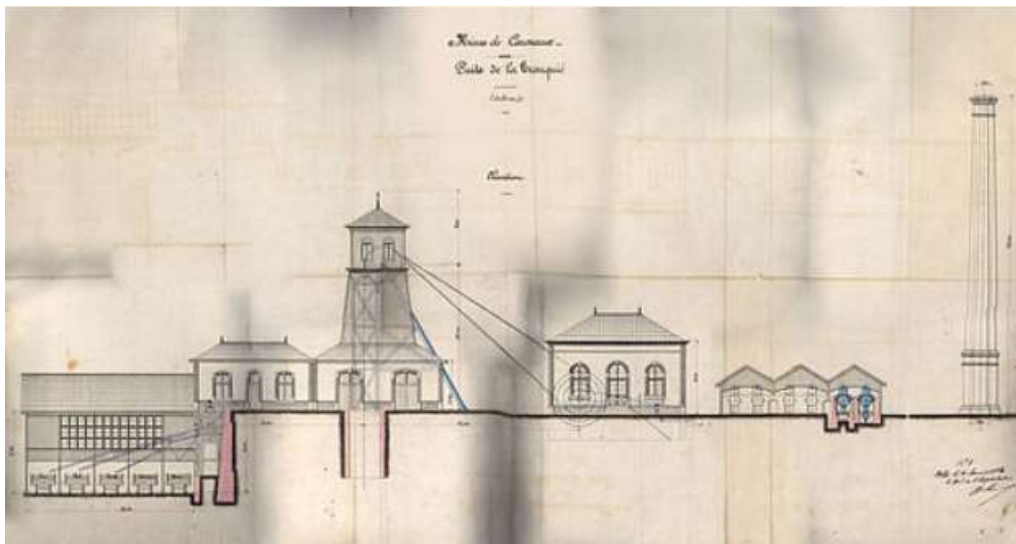
²⁴⁶ <http://www.museeverre-tarn.com/spip.php?rubrique36&lang=fr>, consulté le 23 avril 2022



Transcription : L'an mil sept cens soixante six et le neuvième jour du mois de mars, le bureau d'administration des mines de charbon de terre de Carmaux, composé des soussignés, s'est assemblé à l'effet de délibérer sur les objets relatifs auxd[ites] mines.

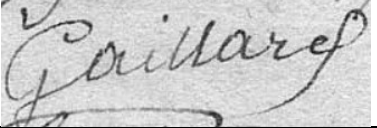
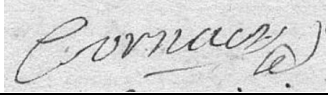
M. Fastré, directeur des mines, a représenté au bureau que la quantité de charbon qui est actuellement extrait, est plus que suffisante pour fournir pendant deux ans la consommation tant du pays que de la verrerie, que cette matière perd beaucoup de sa qualité restant trop longtemps au jour et qu'il pense qu'il seroit de l'utilité de la compagnie de suspendre pendant quelque temps l'extraction, en conservant seulement trois chevaux pour tirer les eaux et deux ouvriers pour entretenir les galeries, afin de pouvoir recommencer à extraire du charbon quant on le jugera à propos. Le bureau, après avoir consulté Monsieur le chevalier de Solages, a délibéré sur cette présentation, et a arrêté que l'extraction du charbon cessera à compter du douze du courant et qu'elle ne sera reprise que le premier novembre prochain, que cependant led[it] S[ieur] Fastré gardera les ouvriers qu'il jugera à propos autant de jours qu'il sera nécessaire, après cette suspension pour mettre les galeries de la mine en état. Fait et arrêté le jour et an susd[its].

Monchele De Bonny Brunet De Panis
Fastré th.



Plan du puits de la Tronquée, Fonds de la société des mines de Carmaux conservé aux Archives communales de Carmaux. Archives départementales du Tarn, cote [53 J 171](#)

Génération N+3 : famille de Jean Louis GAILLARD

Jean Pierre GAILLARD Bourgeois SOSA n°12	Mariés le 13 février 1747 à Vabre, Vabre- Tizac ²⁴⁷ ,	Marie CORNAC SOSA n°13
° NC, vers 1722 ; † 29 janvier 1798, La Montarnie, Lescure-Jaoul ²⁴⁸ 	Contrat de mariage le 13 février 1747 chez Me. GUIBBERT à Vabre- Tizac. ²⁴⁹	° 18 août 1720, Vabre, Vabre-Tizac ; † 28 février 1776, La Montarnie, Lescure-Jaoul, ²⁵⁰ , âgée de 55 ans. 
	12 enfants	
1	Jean GAILLARD	° 27/05/1748, Lescure-Jaoul ; † 15/09/1772, Lescure-Jaoul ²⁵¹
2	Marie GAILLARD	° 5/10/1749, Lescure-Jaoul ; † 11/10/1833, Lunac ²⁵²
	Mariée le 15/02/1774 à Lescure-Jaoul ²⁵³	avec Joseph SAUREL (29/12/1747, Lunac ; † 09/02/1844, Lunac) ²⁵⁴
3	François GAILLARD	° 12/08/1751, Lescure-Jaoul ; † 8/04/1755, Lescure-Jaoul ²⁵⁵
4	Christine GAILLARD	° 27/01/1753, Lescure-Jaoul ; † 10/02/1753, Lescure-Jaoul ²⁵⁶
5	Marie Jeanne GAILLARD	° 22/11/1753, Lescure-Jaoul ; † 10/03/1774, Lescure-Jaoul ²⁵⁷
6	Jean Louis GAILLARD, SOSA N°6	° 9/10/1754, Lescure-Jaoul ; † 6/10/1795, Lescure-Jaoul ²⁵⁸
	Marié le 8/10/1776 à Carmaux ²⁵⁹	Avec Marianne FASTRÉ (3/11/1758 ; † 24/10/1821) ²⁶⁰
7	Jean François GAILLARD	° 30/05/1756, Lescure-Jaoul ; † NC ²⁶¹
8	Marie Magdeleine GAILLARD	° 8/02/1758, Lescure-Jaoul ; † 11/02/1758, Lescure-Jaoul ²⁶²
9	Joseph GAILLARD	° 23/02/1759, Lescure ; † NC ²⁶³ .
10	Marie Magdeleine GAILLARD	° 3/08/1761, Lescure ; † 11/03/1812, Montou, Lescure ²⁶⁴ .
	Mariée le 18/02/1784 à Lescure ²⁶⁵	Avec Joseph JOULIA (° 2/01/1757 ; † 4/03/1843) ²⁶⁶
11	Jean Pierre GAILLARD	° 31/07/1764, Lescure ; † 12/12/1764, Lescure ²⁶⁷ .
12	Antoinette GAILLARD	° 27/07/1766, Lescure ; † NC ²⁶⁸ .

Méthodologie et recherches infructueuses concernant la naissance de Jean Pierre GAILLARD :

L'acte de décès de Jean Pierre GAILLARD indiquant un âge de 76 ans lors de son décès en 1798, il est possible d'en déduire qu'il serait né vers 1722, et compte tenu que son contrat de mariage en 1747 n'indique pas qu'il soit mineur, il doit vraisemblablement être né avant 1726.

Les recherches pour retrouver sa date de naissance dans les BMS de Lescure-Jaoul n'est pas possible car ils sont lacunaires avant 1733 ; celles dans les BMS de La Salvetat-Peyralès n'ont rien donné sur la période 1716/1726 ; les BMS de Tayrac n'ont rien donné non plus, sachant qu'ils sont lacunaires entre 1721 et 1731.

²⁴⁷ AD12, Vabre-Tizac - BMS 1744-1748, 4 E 289-1, vue 29/37

²⁴⁸ NC ; AD12, CGR, Lescure-Jaoul, RC 1793-1803, 114 J 136-1

²⁴⁹ AD12, contrôle bureau Rieuepeyroux (2C2134-44) ; AD12, Vabre, Me. Pierre GUIBBERT, 3 E 10035, seq.2, vues 30-35/36

²⁵⁰ AD12, Vabre-Tizac, BMS 1720-1725, 2 E 289-17, vue 3/29 ; AD12, Lescure, BMS 1776-1777, 4 E 136-1, vue 5/26

²⁵¹ AD12, Lescure, BMS 1747-1750, 4 E 136-1, vue 11/27 ; AD12, Lescure, BMS 1771-1772, 4 E 136-1, vue 17/22

²⁵² AD12, Lescure, BMS 1747-1750, 4 E 136-1, vue 19/27 ; AD12, Lunac, NMD 1833, 4 E 147-6, n° 44, vue 18/29

²⁵³ AD12, Lescure, BMS 1773-1774, 4 E 136-1, vues 16 & 17/30

²⁵⁴ AD12, Lunac, BMS 1747-1750, 4 E 147-1, vue 5/20 ; AD12, Lunac, NMD 1844, 4 E 147-6, n° 10, vue 5/29

²⁵⁵ AD12, Lescure, BMS 1751-1753, 4 E 136-1, vue 3/33 ; AD12, Lescure, BMS 1754-1755, 4 E 136-1, vue 15/24

²⁵⁶ AD12, Lescure, BMS 1751-1753, 4 E 136-1, vue 19/33 ; AD12, Lescure ; BMS 1751-1753, vue 20/33

²⁵⁷ AD12, Lescure, BMS 1751-1753, 4 E 136-1, vu 31/33 ; AD12, Lescure ; BMS 1773-1774, 4 E 136-1, vue 18/30

²⁵⁸ AD12, Lescure, BMS 1754-1755, 4 E 136-1, vu 8/24 ; AD12, CGR, Lescure-Jaoul, RC 1793-1803, 114 J 136-1

²⁵⁹ AD81, Saint Privat de CARMAUX, BMS 1773-1776, 1 E 060/5, série communale, vue 38/40, Cf. annexe 32.

²⁶⁰ AD81, Saint Privat de CARMAUX, BMS 1758-1761, 1 E 060_005_1, AC, vue 14 ; AD81, CARMAUX, D 1820-1822, 4 E 060018_01, vue 29

²⁶¹ AD12, Lescure, BMS 1756-1758, 4 E 136-1, vue 5/30 ; NC

²⁶² AD12, Lescure, BMS 1756-1758, 4 E 136-1, vue 22/30 ; AD12, Lescure, BMS 1756-1758, 4 E 136-1, vue 23/30

²⁶³ AD12, Lescure, BMS 1759-1760, 4 E 136-1, vue 3/21 ; NC

²⁶⁴ AD12, Lescure, BMS 1761-1762, 4 E 136-1, vue 10/36 ; AD12, Lescure, Bosc Cadoule MD 1812, 4 E 136-3, n° 7, vue 20/40

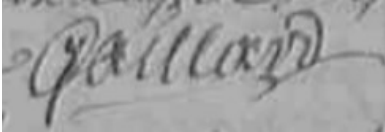
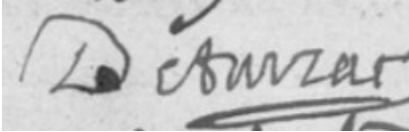
²⁶⁵ AD12, Lescure, BMS 1784-1785, 4 E 136-1, vues 3 & 4/34

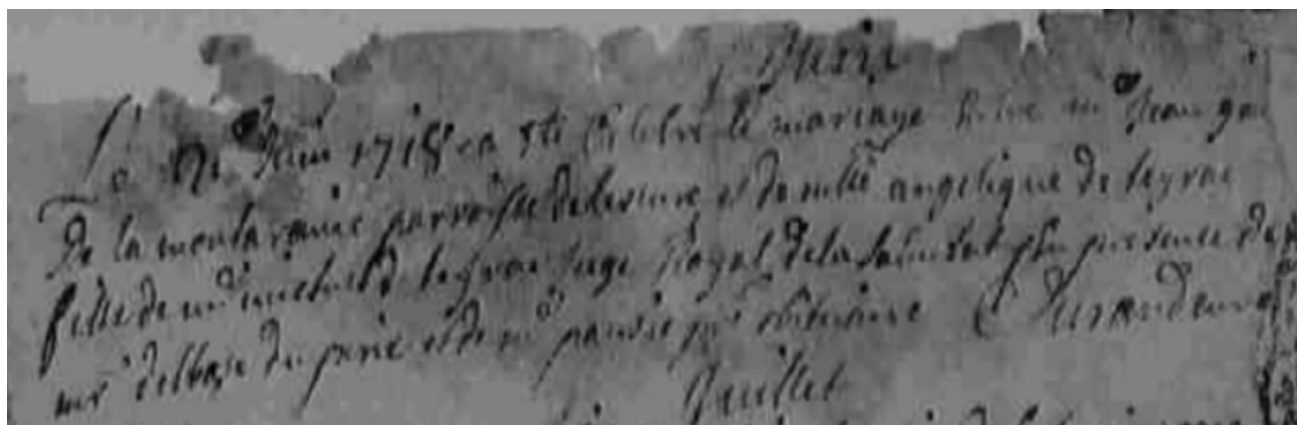
²⁶⁶ AD12, Montou, BMS 1756-1762, 4 E 122-3, vue 6/29 ; AD12, La Salvetat-Peyrales D 1843, 4 E 122-10, n° 47, vue 18/32

²⁶⁷ AD12, Lescure, BMS 1763-1764, 4 E 136-1, vue 21/26 ; AD12, Lescure, BMS 1763-1764, 4 E 136-1, vue 26/26

²⁶⁸ AD12, Lescure, BMS 1765-1766, 4 E 136-1, vue 22/25 ; NC

Famille de Jean Pierre GAILLARD

<u>Jean GAILLARD</u> SOSA n°24	Mariés le 21 juin 1718, La Salvetat-Peyralès. ²⁶⁹	<u>Angélique de TAYRAC</u> <u>(TAIRAC)</u> SOSA n°25
° NC (vers 1686, La Montarnie, Lescure-Jaoul) ; † 11/11/1753, La Montarnie, Lescure-Jaoul. ²⁷⁰ 		° NC (vers 1690) ; † 16/02/1742, La Montarnie, Lescure-Jaoul, ²⁷¹ 
3 enfants		
1	Jean GAILLARD	° NC ; † 14/04/1799, Lescure-Jaoul ²⁷²
2	Catherine GAILLARD	° NC ; † 21/01/1799, Lescure-Jaoul ²⁷³
3	Jean Pierre GAILLARD (SOSA N°12)	° NC, vers 1722 ; † 29 janvier 1798, Lescure-Jaoul ²⁷⁴
Marié le 13 février 1747, Vabre-Tizac ²⁷⁵		Avec Marie CORNAC (° 18/08/1720 ; † 28/02/1776) ²⁷⁶



Transcription : Le 21^{ème} juin 1718, a [e]sté célébré le mariage entre M[âitr]^e. Jean GA[ILLARD] de la montarnie, paroisse de Lescure, et dem[oise]^{lle} Angélique de TAYRAC fille de M[âitr]^e Michel de TAYRAC, juge royal de La Salvetat, en présence de M[onsieu]^r DELBOSC du Périé et M[onsieu]^r PAUSIÉ p[rêt]^{re} obituaire.

Limites de la méthodologie : La recherche dans le contrôle des actes ([cote 2 C 2132](#)) n'a pas permis de retrouver de testament de Jean GAILLARD, mais a permis de trouver la mention d'un testament fait par Angélique de TAYRAC en faveur de Jean GAILLARD son mari, en date du 2 octobre 1741 chez Me. LOUPIAS notaire à Lunac. Cependant, le fond des archives des notaires aux archives départementales de l'Aveyron étant lacunaire pour l'année 1741 à Lunac, le testament n'a pas été retrouvé, donc la fratrie n'est peut-être pas exhaustive.

²⁶⁹ AD12, La Salvetat-Peyralès, BMS 1718-1724, 2 E 122-3, vue 2/25

²⁷⁰ NC ; AD12, Lescure, BMS 1751-1753, 4 E 136-1, vue 30/33

²⁷¹ NC ; AD12, Lescure, BMS 1741-1742, 4 E 136-1, vue 16/27

²⁷² NC ; AD12, CGR, Lescure-Jaoul, RC 1793-1803, 114 J 136-1

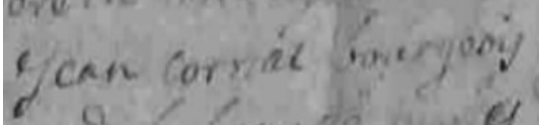
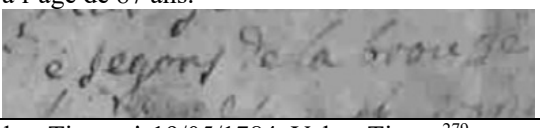
²⁷³ NC ; AD12, CGR, Lescure-Jaoul, RC 1793-1803, 114 J 136-1

²⁷⁴ NC ; AD12, CGR, Lescure-Jaoul, RC 1793-1803, 114 J 136-1

²⁷⁵ AD12, Vabre-Tizac - BMS 1744-1748, 4 E 289-1, vue 29/37

²⁷⁶ AD12, Vabre-Tizac, BMS 1720-1725, 2 E 289-17, vue 3/29 ; AD12, Lescure, BMS 1776 -1777, 4 E 136-1, vue 5/26

Génération N+4 : famille de Marie CORNAC

Jean CORNAC Bourgeois SOSA n°26		Pas de mariage dans les BMS de St-Salvadou (1706-1712), ni Vabre-Tizac (1706-1712)	Anthoinette (Thoinette) de SEGONS de La Brousse SOSA n°27	
° 30/10/1677, Vabre-Tizac ; † 29/10/1762, Vabre-Tizac, ²⁷⁷ à l'âge de 84 ans. 			° 4 janvier 1690, château de La Brousse, Saint-Salvadou ; † 29 décembre 1777, Vabre-Tizac ²⁷⁸ à l'âge de 87 ans. 	
		9 enfants		
1	Jean CORNAC	° 18/01/1712, Vabre-Tizac ; † 19/05/1784, Vabre-Tizac ²⁷⁹		
2	Jean, ou Jean Bernard CORNAC	° 7/04/1714, Vabre-Tizac ; † 18/12/1790, Vabre-Tizac ²⁸⁰		
3	Dorothee CORNAC	° 11/10/1716, Vabre-Tizac ; † NC ²⁸¹		
4	Antoinette CORNAC	° 20/02/1718, Vabre-Tizac ; † NC ²⁸²		
Mariée le 13/02/1760, Vabre-Tizac ²⁸³		avec Mathieu BOYER		
5	Marie CORNAC (SOSA N°13)	° 18 août 1720, Vabre-Tizac ; † 28 février 1776, Lescure-Jaoul, ²⁸⁴		
Mariés le 13 février 1747 à Vabre-Tizac ²⁸⁵		avec Jean Pierre GAILLARD (° NC ; † 29 janvier 1798) ²⁸⁶		
6	François CORNAC	° 12/08/1722, Vabre-Tizac ; † 29/08/1795, Vabre-Tizac ²⁸⁷		
Marié le 18/06/1760, Moularès (81) ²⁸⁸		avec Marie Cécile BOYER		
7	Jean François CORNAC (prêtre)	° 30/01/1724, Vabre-Tizac ; † 20/05/1808, Vabre-Tizac ²⁸⁹		
8	Marie Margueritte CORNAC	° 22/06/1726, Vabre-Tizac ; † NC ²⁹⁰		
Mariée le 6/11/1748, Vabre-Tizac ²⁹¹		avec Raymond BACH		
9	Jeanne CORNAC	° 17/03/1729, Vabre-Tizac ; † 15/06/1741, Vabre-Tizac ²⁹² .		

Méthodologie et recherches infructueuses concernant le mariage CORNAC / de SEGONS:

Le mariage de ce couple reste une énigme, malgré les recherches dans les registres BMS des deux communes des époux, Saint-Salvadou (2^E253-M1) et Vabre-Tizac (2^E289), de 1706, l'épouse Antoinette étant alors âgée de 16 ans, à 1712, année de naissance de leur premier enfant.

Les recherches dans le contrôle des actes en série 2-C pour le bureau de Rieuepeyroux auquel ces deux communes sont rattachées, sont également restées infructueuses.

Le 16 juillet 1739, le sieur Jean CORNAC, père, émancipa son deuxième fils, autre Jean CORNAC, également dénommé Jean Bernard, par un acte d'émancipation passé chez Maître Pierre FIZES, notaire à Saint-Salvadou. ²⁹³

²⁷⁷ AD12, Vabre-Tizac, BMS 1674-1679, 2 E 289-15, vue 20/26 ; AD12, Vabre-Tizac, BMS 1760-1763, 4 E 289-1, vue 20/30

²⁷⁸ AD12, Saint-Salvadou, BMS 1690-1692, 2 E 253-M1, vue 1/26 ; AD12, Vabre-Tizac, BMS 1776-1780, 4 E 289-1, vue 14-15/39

²⁷⁹ AD12, Vabre-Tizac, BMS 1711-1719, 2 E 289-17, vue 3/37 ; AD12, Vabre-Tizac, BMS 1781-1786, 4 E 289-1, vue 20/32

²⁸⁰ AD12, Vabre-Tizac, BMS 1711-1719, 2 E 289-17, vue 12/37 ; AD12, Vabre-Tizac, BMS 1790-1792, 4 E 289-1, vue 11/31

²⁸¹ AD12, Vabre-Tizac, BMS 1711/1719, 2 E 289-17, vue 19/37 ; NC

²⁸² AD12, Vabre-Tizac, BMS 1711-1719, 2 E 289-17, vue 26/37 ; NC

²⁸³ AD12, Vabre-Tizac, BMS 1760-1763, 4 E 289-1, vue 2/30

²⁸⁴ AD12, Vabre-Tizac, BMS 1720-1725, 2 E 289-17, vue 3/29 ; AD12, Lescure, BMS 1776-1777, 4 E 136-1, vue 5/26

²⁸⁵ AD12, Vabre-Tizac - BMS 1744-1748, 4 E 289-1, vue 29/37

²⁸⁶ NC ; AD12, CGR, Lescure-Jaoul, RC 1793-1803, 114 J 136-1

²⁸⁷ AD12, Vabre-Tizac, BMS 1720-1725, 2 E 289-17, vue 13/29 ; AD12, D-1795, 2 E 289-6, vue 27/30

²⁸⁸ AD81, Moularès, BMS 1756-1761, 1 E-186-001-3, SC, vue 43/48

²⁸⁹ AD12, Vabre-Tizac, BMS 1720-1725, 2 E 289-17, vue 22/29 ; AD12, Vabre-Tizac, NMD-1808, 4 E89-5, vue 30/36

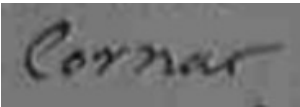
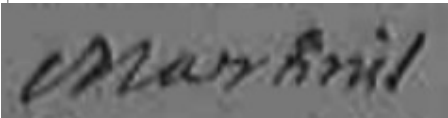
²⁹⁰ AD12, Vabre-Tizac, BMS 1725-1731, 2 E 289-1, vue 6/16 ; NC

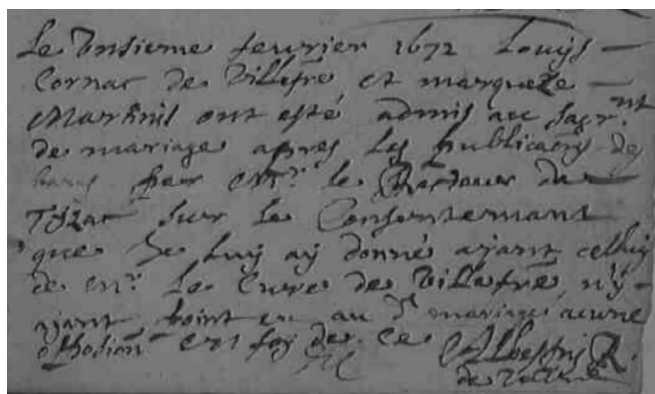
²⁹¹ AD12, Vabre-Tizac, BMS 1744-1748, 4 E 289-1, vue 36/37

²⁹² AD12, Vabre-Tizac, BMS 1725-1731, 2 E 289-1, vue 14/16 ; AD12, Vabre-Tizac, BMS 1740-1743, 4 E 289-1, vue 11/27

²⁹³ AD12, Saint-Salvadou, Me. Pierre FIZES, MN 063735, 3 E 5657, séquence 5, vues 23-24/49

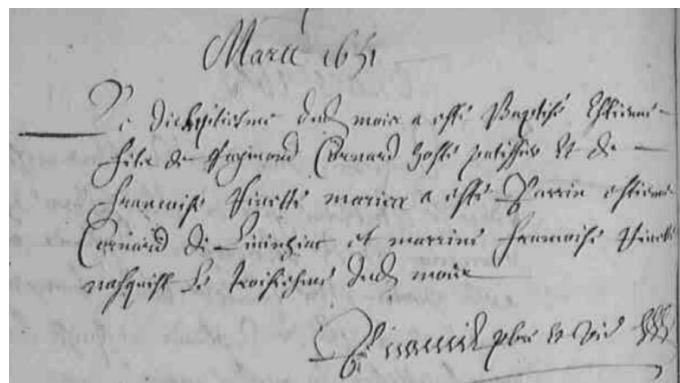
Famille de Jean CORNAC

<p><u>Estienne Louys CORNAC</u> Praticien SOSA n°52</p> <p>° 3 mars 1651, baptisé le 18 mars 1651 à Villefranche de Rouergue ; † 4 janvier 1685, Vabre-Tizac. ²⁹⁵ à l'âge de 33 ans.</p> 	<p>Mariés le 11 février 1672 à Vabre-Tizac ²⁹⁴.</p>	<p><u>Marquèze MARTINIS</u> <u>(MARTINY)</u> SOSA n°53</p> <p>° NC; † NC.</p> 
5 enfants		
1	Claude CORNAC	° 24/11/1672, Vabre-Tizac ; † 7/01/1673, Vabre-Tizac ²⁹⁶
Parrain Messire Claude de MONTLAUZEUR, conseiller du Roy au sénéchal de Villefranche		
2	Claire de CORNAC	° 13/03/1675, Vabre-Tizac ; † 3/09/1750, Vabre-Tizac ²⁹⁷
Mariée le 15/10/1697, Vabre-Tizac ²⁹⁸ avec Jean COUFFINHAL		
3	Jean CORNAC (SOSA N°26)	° 30/10/1677, Vabre-Tizac ; † 29/10/1762, Vabre-Tizac, ²⁹⁹
Marié avec Anthoinette de SEGONS (° 4/01/1690 ; † 29/12/1777) ³⁰⁰		
4	Marie CORNAC	° 11/06/1680, Vabre-Tizac ; † NC ³⁰¹
Mariée le 9/07/1705, Saint Salvadou ³⁰² avec Jean LOUPIAS		
5	Catherine CORNAC	° 28/04/1683, Vabre-Tizac ; † NC ³⁰³



Transcription :

Le onsième février 1672, Louys Cornac, de Villefranchje et Marquèze Martinis, ont esté admis au sacr[eme]nt de mariage, après les publications de bans par M[onsieur] le recteur de Tyzac, avec le consentemant que je luy ay donné ayant celluy de M[onsieur] le curé de Villefranchje, n'y ayant joint et aud[it] mariage aucune opposit[i]on, en foy de ce.
Albepis[r]ecteur] de Vabre.



Transcription :

Mars 1651

Le dix huitième dud[it] mois, a esté baptisé Estienne, fils de Raymond Comard, hoste pâtissier et de Françoise Rivette, mariés, a esté parrain Estienne Comard, de Livinhac, et marraine Françoise Rivette, nasquist le troisième du[it] mois.

Picamilp[re]b[st]re et vic[aire].

²⁹⁴ AD12, Vabre-Tizac, BMS 1672-1673, 2 E 289-14, vue 10/39

²⁹⁵ AD12, Villefranche-de-Rouergue, BMS 1651, 2 E 300-M20, vue 18/38 ; AD12, Vabre-Tizac, BMS 1680-1686, 2 E 289-15, vue 16/23

²⁹⁶ AD12, Vabre-Tizac, BMS 1672-1673, 2 E 289-14, vue 8/39 ; AD12, Vabre-Tizac, BMS 1672-1673, 2 E 289-14, vue 38/39

²⁹⁷ AD12, Vabre-Tizac, BMS 1674-1679, 2 E 289-15, vue 6/26 ;

²⁹⁸ AD12, Vabre-Tizac, BMS 1696-1700, 2 E 289-16, vue 11/23

²⁹⁹ AD12, Vabre-Tizac, BMS 1674-1679, 2 E 289-15, vue 20/26 ; AD12, Vabre-Tizac, BMS 1760-1763, 4 E 289-1, vue 20/30



³⁰⁰ AD12, Saint-Salvadou, BMS 1690-1692, 2 E 253-M1, vue 1/26 ; AD12, Vabre-Tizac, BMS 1776-1780, 4 E 289-1, vue 14-15/39

³⁰¹ AD12, Vabre-Tizac, BMS 1680-1686, 2 E 289-15, vue 2/23 ; NC

³⁰² AD12, Saint-Salvadou, notaire, CM 9/7/1705, 3 E 5634 Me. FIZES

³⁰³ AD12, Vabre-Tizac, BMS 1680-1686, 2 E 289-15, vue 9/23

Génération N+5 : famille d'Anthoinette de SEGONS

Pierre de SEGONS de La BROUSSE Seigneur de La Brousse, SOSA n°54		Dorothée de SAUNHAC SOSA n°55
<p>° NC, vers 1657, Saint Salvadou ; † 23 novembre 1744, Saint Salvadou ³⁰⁴ âgé de 87 ans, d'où année de naissance estimée.</p> <div style="text-align: center;"></div>	<p>CM le 28 octobre 1685 chez Me. Jacques DELAFONT, notaire à Ambialet (Tarn) ³⁰⁵,</p>	<p>° NC, vers 1657 ; † 24 mars 1734, château de La Brousse, Saint-Salvadou ³⁰⁶ âgée de 77 ans, d'où année de naissance estimée.</p> <div style="text-align: center;"></div>
6 enfants		
1	Anthoinette de SEGONS (SOSA N°27) (Thoinette)	° 4 janvier 1690, château de La Brousse, Saint-Salvadou ; † 29 décembre 1777, Vabre-Tizac ³⁰⁷
Mariée avec Jean CORNAC		° 30/10/1677, Vabre-Tizac ; † 29/10/1762, Vabre-Tizac, ³⁰⁸
2	Jean de SEGONS	° 22/03/1691, Saint-Salvadou ; † NC ³⁰⁹
3	Jean de SEGONS	° 9/04/1692, Saint-Salvadou ; † NC ³¹⁰
4	Dorothée de SEGONS	° 9/09/1693, Saint-Salvadou ; † NC ³¹¹
5	Françoise de SEGONS	° 16/09/1694, St-Salvadou ; † 18/01/1770, La Bastide L'Évêque ³¹²
6	François De SEGONS de Lestang	° NC (vers 1700/1701) ; † 6/10/1750, Saint-Salvadou ³¹³
Marié avec Marguerite de CLAPIÉ		° 25/07/1699, Auzits ; † 15/09/1728, Saint-Salvadou ³¹⁴

Concernant le sixième enfant de ce couple, François de SEGONS de Lestang, sa date de naissance est probablement antérieure à 1705, compte tenu de son contrat de mariage avec Marguerite de CLAPIÉ, passé le 25 janvier 1725 devant Maître Jean SAVIGNAC, notaire de Villefranche de Rouergue. ³¹⁵

De plus, un autre acte reçu par Maître FIZES, daté du 17 février 1732, témoigne d'une donation entre vifs de la part de Dorothée de SAUNHAC en faveur de son fils François, déjà veuf, qualifié de seigneur de Lestang. ³¹⁶

Méthodologie : Après avoir parcouru tous les registre BMS de Saint-Salvadou entre 1693 et 1707, (cote 2 E 253-M1), il n'a pas été trouvé de naissance de François de SEGONS, fils de Pierre de SEGONS et de Dorothée de SAUNHAC.

Toutefois, sachant que les années 1700 et 1701 sont lacunaires dans les BMS de cette commune, il est fort probable que François de SEGONS soit né dans cette période, entre 1700 et 1701.

NB : Il ne faut pas confondre les « de SEGONS » avec les SEGONS/SEGONDS qui sont très nombreux à Saint-Salvadou, ainsi qu'au village de La Brousse, cette quasi homonymie pouvant prêter à confusion.

³⁰⁴ NC ; AD12, Saint-Salvadou, BMS 1744-1745, 4 E 253-1, vue 15/30

³⁰⁵ AD81, Ambialet, notaire, Me. Jacques DELAFONT, 3 E 25/21, folio 6, [cf. annexe n° 34](#)

³⁰⁶ NC ; AD12, Saint-Salvadou, BMS 1732-1734, 2 E 253-M1, vue 24/28

³⁰⁷ AD12, Saint-Salvadou, BMS 1690-1692, 2 E 253-M1, vue 1/26 ; AD12, Vabre-Tizac, BMS 1776-1780, 4 E 289-1, vue 14-15/39

³⁰⁸ AD12, Vabre-Tizac, BMS 1674-1679, 2 E 289-15, vue 20/26 ; AD12, Vabre-Tizac, BMS 1760-1763, 4 E 289-1, vue 20/30

³⁰⁹ AD12, Saint-Salvadou, BMS 1690-1692, 2 E 253-M1, vue 7/26 ; NC

³¹⁰ AD12, Saint-Salvadou, BMS 1690-1692, 2 E 253-M1, vue 23/26 ; NC

³¹¹ AD12, Saint-Salvadou, BMS 1693-1696, 2 E 253-M1, vue 7/24 ; NC

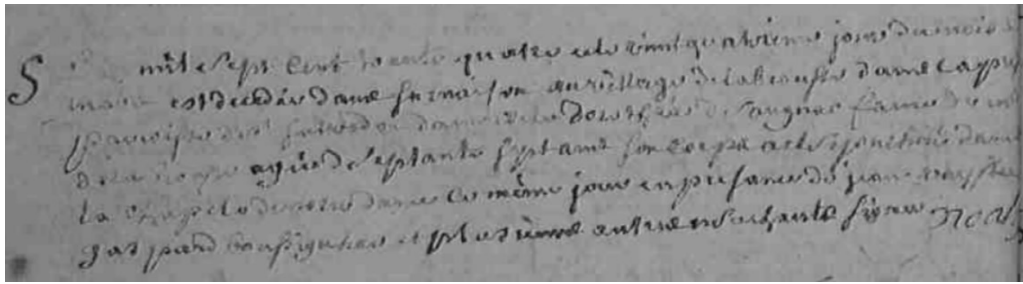
³¹² AD12, Saint-Salvadou, BMS 1693-1696, 2 E 253-M1, vue 16/24 ; AD12, La Bastide-l'Évêque, BMS 1770-1771, 4 E102-1, vue 1/24

³¹³ NC ; AD12, Saint-Salvadou, BMS 1750-1751, 4 E 253-1, vue 16/38

³¹⁴ AD12, Auzits, BMS 1693/1700, 2 E 15-1, vue 46/46 ; AD12, Saint-Salvadou, BMS 1728-1731, 2 E 253-M1, vue 5/33

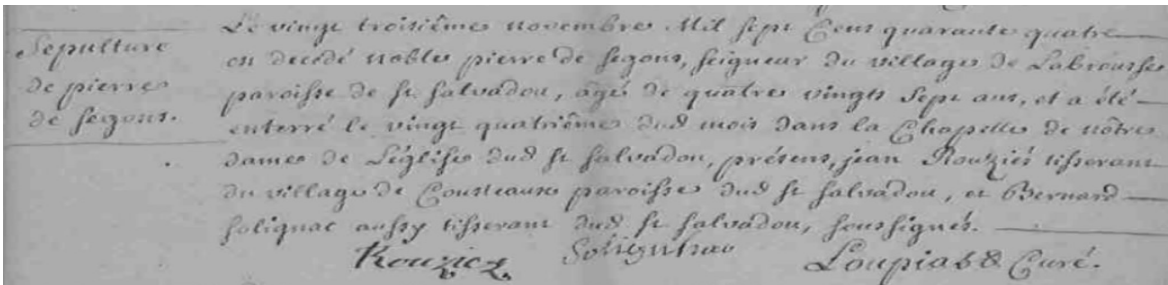
³¹⁵ AD12, Villefranche de Rouergue, Me ; Jean SAVIGNAC, MN142990, 3 E 11226, séquence 1, vues 33-39/39

³¹⁶ AD12, Saint-Salvadou, Me. Pierre FIZES, MN063681, 3 E 5652, séquence 2, vues 19-20/40



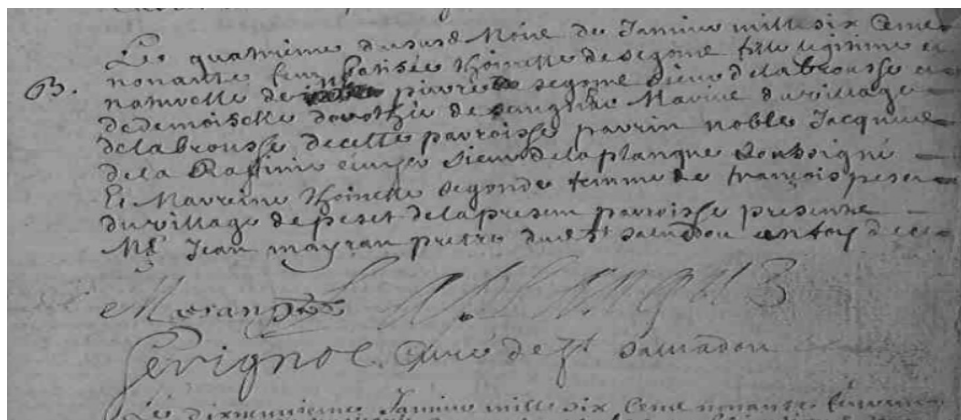
Transcription : L'an mil sept cent trente-quatre et le vingt quatrième jour du mois de mars, est décédée dans sa maison au village de La Brousse dans la p[rése]nt[e] paroisse de S[ain]t Salvadou, damoiselle Dorothée de Saugnac, fame de M[essir]e de La Brousse, âgée de septante sept ans, son corps a esté sépulturé dans la chapele de notre dame ce même jour en présence de Jean Vayssier, Gaspard Boussignac et plusieurs autres ne sachants signer.

Noallhe Vic[aire]



Transcription : Sépulture de Pierre de Segons. Le vingt troisième novembre mil sept cent quarante quatre est décédé noble Pierre de Segons, seigneur du village de La Brousse paroisse de S[ain]t Salvadou, âgé de quatre vingt sept ans, et a été enterré le vingt quatrième dud[it] mois dans la chapelle de notre dame de l'église dud[it] Saint Salvadou, présens Jean Rouziès, tisserant du village de Cousteaux, paroisse dud[it] S[ain]t Salvadou, et Bernard Solignac aussy tisserant dud[it] S[ain]t Salvadou, soussignés.


Rouziès Solignac Loupias Curé.



Transcription : Le quatrième du sud[it] mois de janvier mille six cent nonante, feut batisée Thoinette de Segons, fille légitime et naturelle de M[essir]e Pierre de Segons, sieur de La Brousse et de demoiselle Dorothée de Saugnac, mariés du village de La Brousse de cette paroisse, parrain noble Jacques de La Rafinie, écuyer, sieur de La Planque, sousigné et marraine Thoinette Segonde, femme de François Peset du village de Peset de la présent[e] paroisse, présentée à M[aitre] Jean Mayran prêtre dud[it] S[ain]t Salvadou, en foy de ce.

Mayran P[re]t[r]e LA PLANQUE Serignol, curé de S[ain]t Salvadou

Famille de Dorothée de SAUNHAC

<p>François de SAUNHAC SOSA n°110</p> <p>° NC, vers 1602 ; † NC.</p> 	<p>« François de SAUNHAC, seigneur de Rodelle. Capitaine du château d'Ayssènes en 1622. Il épousa Marguerite d'AUTHEMAR, d'une famille originaire de Provence et établie au diocèse d'Albi ; de ce mariage, il y eut deux filles : »³¹⁷</p>	<p>Marguerite d'AUTHEMAR SOSA n°111</p> <p>° NC, vers 1625 ; † NC.</p>
Mariés vers 1657 ; 2 enfants		
<p>1 Dorothée de SAUNHAC (SOSA N°55) (° NC vers 1657 ; † 24/03/1734)³¹⁸</p> <p>« Dorothée de SAUNHAC, mariée à Pierre de Segonds de La Brousse, dont la mère était une d'HAUTPOUL. Les Segonds venaient du diocèse de Foix. (Archives Aveyron E 1588 et 1722) »³¹⁹</p>		
<p>2 Angélique de SAUNHAC (° NC ; † NC)</p> <p>« Angélique de SAUNHAC, laquelle n'avait paraît-il d'angélique que le nom ! Ayant eu maille à partir avec la justice, elle parvint à se tirer d'affaire par suite d'un conflit qui s'éleva entre l'officialité diocésaine et la justice civile. »³²⁰</p>		

Armes anciennes de SAUNHAC : « D'or, au lion de sable gueulé, armé, lampassé et couronné de gueules, chargé tout autour de 12 carreaux de gueules. Deux sauvages supportent un casque en profil avec des lambrequins, ayant pour cimier un hibou regardant en face ailes déployées ».

Branche d'Ampiac : mêmes armes que l'ancienne maison de SAUNHAC-Belcastel.

Rodelle est un site pittoresque installé sur un piton rocheux dès le haut moyen-âge. En effet, dès le IX^{ème} siècle, Rodelle était le siège d'une viguerie carolingienne dénommée « Vicaria Ruthenulensis ».

L'existence du château de Rodelle est attestée dès 1087, par le legs réalisé par Pons d'Etienne, évêque de Rodez, en faveur du monastère de Montsalvy et de la chapelle du château de Rodelle.



Site de Rodelle (à gauche, ruines du château du XI^{ème} siècle ; à droite, église du XII^{ème} siècle)

<https://www.rodelle.fr/decouvrir/histoire-et-patrimoine/rodelle/#fancy-2621f8b-5>, consulté le 27 avril 2022

Puis, au XII^{ème} siècle, les moines de Montsalvy décidèrent de bâtir une nouvelle église, qui sera partiellement reconstruite à la suite des prescriptions de l'évêque de Rodez Bertrand de Chalençon lors d'une visite pastorale le 14 septembre 1463, et dont le chœur roman sera associé à une nef gothique et un « clocher à peigne », forme architecturale très rare dans le Rouergue.

Le château fut abandonné et rasé en 1611, et le mobilier de la chapelle fut transféré dans l'église.

³¹⁷ Source : SAUNHAC 1070-1926, par le vicomte de Bonald, paru à Toulouse en 1926, page 62

³¹⁸ NC ; AD12, Saint-Salvadou, BMS 1732-1734, 2 E 253-M1, vue 24/28

³¹⁹ Source : SAUNHAC 1070-1926, par le vicomte de Bonald, paru à Toulouse en 1926, page 62

³²⁰ Source : SAUNHAC 1070-1926, par le vicomte de Bonald, paru à Toulouse en 1926, page 62

Sous l'éperon rocheux qui servit de socle à l'ancien château haut-moyenâgeux, se trouve une cavité naturelle où sainte Tarcisse trouva refuge et vécut en ermite, nourrie de l'eau suintant dans la grotte et du lait d'une chèvre.

Tarcisse était née vers l'an 525, fille de Ansbert, maire du Palais des rois d'Austrasie, qui était l'époux de Blithilde, fille de Clotaire 1^{er}, fils de Clovis 1^{er} et de sainte Clothilde.

Mais cette princesse mérovingienne, arrière petite fille du roi Clovis, ayant été promise en mariage à un prince barbare d'outre Rhin et voulant fuir ce mariage qui lui était imposé, s'enfuit et trouva refuge dans la petite anfractuosité bien cachée sous le rocher de Rodelle.

Selon la légende, le jour du décès de la sainte, un phénomène lumineux attira les habitants de Rodelle et de Lagnac qui découvrirent le corps de la princesse.

Ses reliques furent d'abord déposées à Rodez, puis accueillies dans l'église du monastère Saint-Sernin.

A travers les siècles, la ferveur pour cette sainte est restée intacte, et son intercession est encore invoquée pour les affections oculaires et par les femmes prêtes à accoucher. [LXXIV](#)

La famille de SAUNHAC est une très ancienne famille de la noblesse d'extraction chevaleresque, dont les membres les plus illustres furent : [LXXV](#)

- **Alzias 1^{er} de SAUNHAC**, seigneur de Belcastel, sénéchal de Beaucaire et de Castres en 1407, chambellan et conseiller du roi et de la reine de Hongrie et de Naples,
- **Jean 1^{er} de SAUNHAC**, ambassadeur envoyé en 1442 en Angleterre, par le comte d'Armagnac pour marier une de ses filles à Henri IV, roi d'Angleterre, qui épousa finalement Marguerite d'Anjou,
- **Guion de SAUNHAC**, écuyer de la reine Marguerite de Valois épouse d'Henri IV, gouverneur du château de Najac de 1613 à 1618,
- **Raymond de SAUNHAC**, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Louis XIII en 1611,
- **Gui de SAUNHAC**, participa à la fondation de la colonie française de Louisiane en Amérique en 1751,
- **Jean-François de SAUNHAC-BELCASTEL** (1765-1853), vicaire général de Cahors, puis évêque de Perpignan,
- **Louis-Joseph de SAUNHAC** (1797-1877), conseiller général de l'Aveyron.

Une ascendance agnatique depuis Dorothée de SAUNHAC sera donnée en [annexe n°27-b](#).



Belcastel au XIX^{ème} siècle, (dessin de F.A Pernot, 1838) [LXXVI](#)



Sceau d'Alzias de SAUNHAC chevalier, seigneur de Belcastel
[LXXVII](#)

Famille de Pierre de SEGONS de La Brousse

<p><u>Charles, Antoine de SEGONS de La BROUSSE de Puech Usclat</u> Seigneur de la Brousse SOSA n°108</p>	<p>Contrat de mariage le 11 février 1654 ³²¹, passé par devant Maitres. BRATTES et VIALARS, notaires royaux à Villefranche de Rouergue.</p> <p style="background-color: yellow;">Recherché dans les insinuations de Villefranche (1B1601-1B1670), mais il y a des périodes lacunaires dont l'année 1654.</p>	<p><u>Isabeau, Elisabeth de HAULTPOUL</u> Damoiselle SOSA n°109</p>
<p>° NC ; vers 1625 † avant le 6 novembre 1680. Testament le 12 avril 1668. ³²²</p> 	<p>5 enfants</p>	<p>° NC, vers 1630 ; † 8 novembre 1699. ³²³ Testament le 6 novembre 1680. ³²⁴</p> 
<p>1 Pierre de SEGONS de La Brousse, (SOSA N°54)</p>	<p>° NC, vers 1657, Saint Salvadou ; † 23 novembre 1744, Saint Salvadou. ³²⁵ Cité dans les testaments de ses parents.</p>	
<p>2 Marie de SEGONS</p>	<p>° NC ; † après 1680. ³²⁶ Citée dans les testaments de ses parents.</p>	
<p>3 Ysabeau de SEGONS</p>	<p>° 9/10/1659, La Brousse, Saint Salvadou ; † après 1680 ³²⁷ Citée dans les testaments des ses parents.</p>	
<p>4 Jeanne ou Anne de SEGONS</p>	<p>° NC ; † après 1680. ³²⁸ Nommée Jeanne dans le testament de son père et Anne dans celui de sa mère.</p>	
<p>5 Une fille à baptiser dite « la néné » en 1668, puis Isabeau en 1680</p>	<p>° vers avril 1668, puisque dite « à baptiser » dans le testament de son père du 12 avril 1668. ; † après 1680. Nommée fille à baptiser dite « la néné » dans le testament de son père en 1668, donc venant de naître. Nommée « autre Isabeau » dans le testament de sa mère en 1680.</p>	

Armes de la famille de SEGONS : « D'or, à la scie de sable posée en bande ».

Armes de la famille de HAULTPOUL : « D'or, à deux fascas de gueules, accompagnées de six coqs de sable becqués, barbés et crétés de gueules, ordonnés 3, 2 et 1 ».

Méthodologie pour retrouver une fratrie à l'aide des testaments :

Dans le cas du couple Charles Antoine de SEGONS de La Brousse et Isabeau Elisabeth de HAULTPOUL, les deux testaments permettent de confirmer leurs enfants :

- Le testament de Charles Antoine de SEGONS de La Brousse, reçu par Me. Louis ROLLENDES notaire à Villefranche, le 12 avril 1668 (**AD12, MN109288, 3 E 8828, Seq.6, vue 34-37/43**), permet d'apprendre que le couple a cinq enfants vivants à cette date, leur fils Pierre, leurs trois filles Marie, Ysabeau et Jeanne, ainsi qu'une petite dernière, probablement fraîchement née, puisque qualifiée comme étant à baptiser, dite « la néné ».
- Le testament d'Isabeau de HAULTPOUL, reçu par Me. GARRIGUES notaire à Laguépie, le 6 novembre 1680, (**AD82, Laguépie, M. Garrigues, 5 E 21 295, folio 173**), qui permet d'apprendre qu'elle est veuve de Charles de SEGONS, et qu'elle donne et lègue à Pierre, son fils, et à ses quatre filles, Marie, Isabeau, autre Isabeau et Anne.

³²¹ Cf. jugement de maintenue de noblesse, plus H. de BARRAU, Documens historiques et généalogiques du Rouergue, Tome 4, page 156

³²² AD12, Villefranche de Rouergue, Me. ROLLENDES, MN109288, 3 E 8828, Seq.6, vue 34-37/43, [cf. annexe n° 34.1](#)

³²³ AD12, Saint-Salvadou, BMS 1697-1699, 2 E 253-M1, vue 14/15

³²⁴ AD82, Laguépie, M. Garrigues, 5 E 21 295, folio 173, [cf. annexe n° 34.2](#)

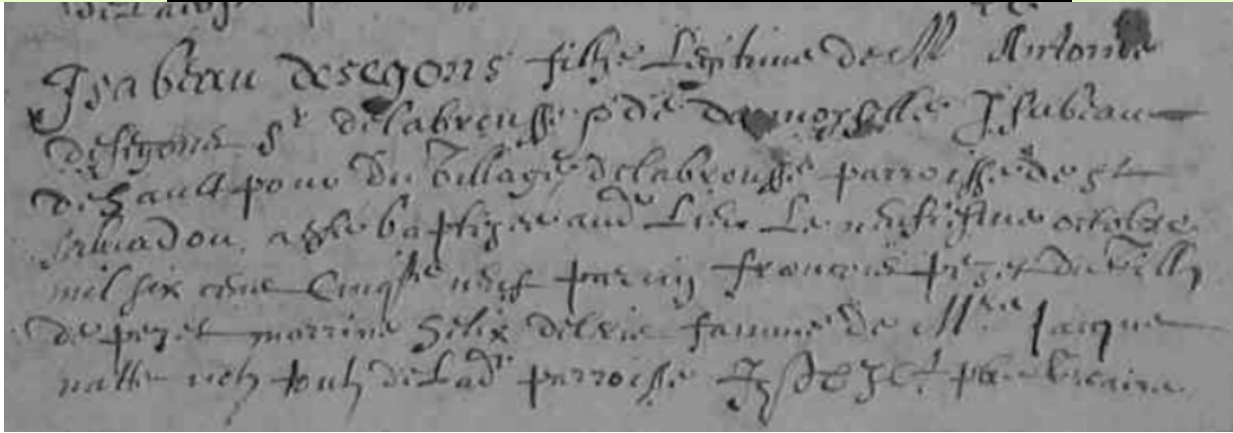
³²⁵ NC ; AD12, Saint-Salvadou, BMS 1744-1745, 4 E 253-1, vue 15/30

³²⁶ AD12, Villefranche de Rouergue, Me. ROLLENDES, MN109288, 3 E 8828, Seq.6, vue 34-37/43, [cf. annexe n° 34.1](#)

³²⁷ AD12, Saint-Salvadou, BMS 1659-1660, 2 E 253-M1, vue 6/11 ; NC

³²⁸ AD12, Villefranche de Rouergue, Me. ROLLENDES, MN109288, 3 E 8828, Seq.6, vue 34-37/43, [cf. annexe n° 34.1](#)

Baptême d'Isabeau de Segons, Saint-Salvadou-1659 (AD12 – 3 E8828)



Transcription :

Isabeau de Segons fille légitime de M[essi]^{re} Antoine de Segons, S[ieu]^r de La Brousse et damoiselle Isabeau de Haultpoul, du village de La Brousse, paroisse de S[ain]^t Salvadou, a esté baptizée aud[it] lieu le neufiesme octobre mil six cent cinq[uan]^{te} neuf, parrain François Pezet du villag[e] de Pezet, marraine Hélix Deleris, femme de M[âit]^r Jacques Mathieu vielh toutz de lad[ite] paroisse. *J. Pezet* p[rê]^b[st]^re vicaire.

Château de La Brousse, à Saint-Salvadou ³²⁹

Vue de LABROUSSE, près Saint-Salvadou (Aveyron)



Le château de La Brousse est mentionné dans les textes les plus anciens en occitan, sous le vocable « castèl de La Brossa, Sent-Sauvador. ».

Il est constitué d'un corps de logis principal sur trois niveaux, flanqué de deux tours rondes de part et d'autre. Le corps principal offre une belle symétrie, complété par une aile de bâtiments à l'arrière.

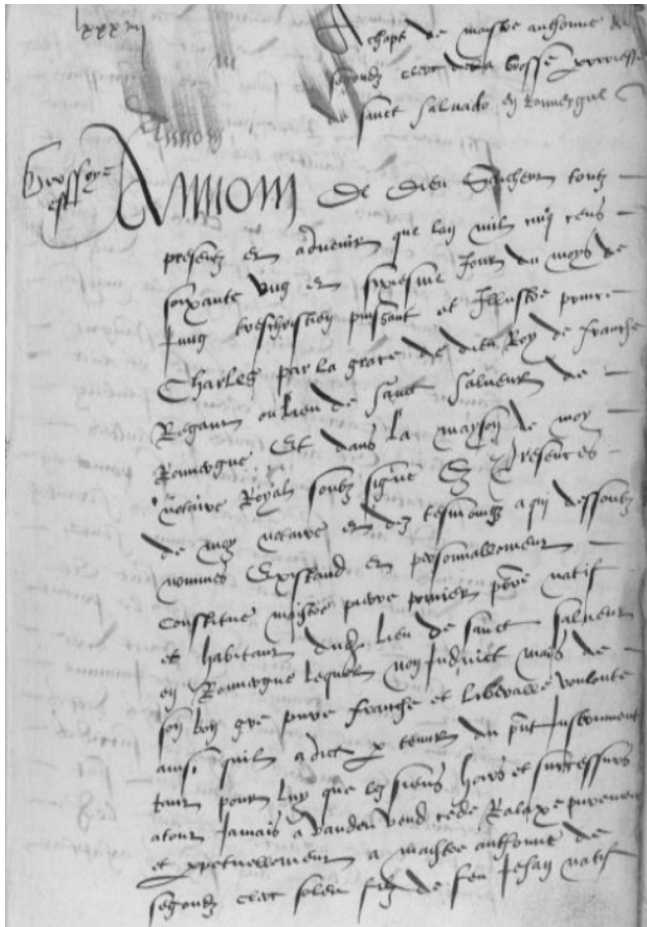
Concernant Saint-Salvadou, une fiche de résumé historique est fournie en [annexe n°35](#).

³²⁹ https://www.occitan-aveyron.fr/fr/diffusio/source/st-salvadou/vue-labrousse-pres-saint-salvadou-aveyron_SRC24912, consulté le 27 avril 2022

Selon plusieurs ouvrages, le château de La Brousse aurait été érigé au début du XVII^{ème} siècle par la famille de SEGONS.

Toutefois, Anthoine de SEGONS, père d'autre Antoine de SEGONS époux de Jeanne de COLOMB, eux même bisaïeux de Pierre de SEGONS, habitait déjà La Brousse au XVI^{ème} siècle, lors de l'achat d'une maison à Pierre POMIERS le 6 juin 1561 par acte passé devant Me. Jean SERIGNOL, voir extrait de l'acte et transcription ci-dessous.

330



Transcription :

LXXXIII Achapt de maistre Anthoine de
Grossoyé Segondz, chev[alier] de La Brousse parroisse de
Est. Sanct Salvalo en Rouergue.

An nom de Dieu sachent toutz

présents et advenir, que l'an mil cinq cens
soixante ung et sixiesme jour du moys de
juing, très chres[tien] roy puissant et illustre prince
Charles, par la grâce de dieu Roy de Francse
régnant au lieu de Sanct Salveur de
Rouergue ; et dans la mayson de moy
notaire royal soubz signé ; en présences
de moy notaire et des tesmoingz aqui dessoubz
nommés ; existand et personnellement
constitué maistre Pierre POMIERS, p[re]s[en]t natif
et habitant dud[ic]t lieu de Sanct Salveur
en Rouergue, lequel non induict mais de
son bon gré, pure, franche et libérale volonté
ainsi qu'il a dict p[ar] tenure du p[re]s[en]t instrument
tant pour luy que les siens hoirs et successeurs
à tout jamais a vendeu, vend, cède, relaxe purement
et [per]pétuellement à maistre Anthoine de
Segondz clair soleu, filz de feu Jehan, natif
[...]

Méthodologie pour confirmer l'ascendance d'un ancêtre noble avec un jugement de maintenue en noblesse :

Compte tenu des lacunes dans les registres BMS ainsi que dans les registres notariés pour le XVII^{ème} siècle sur les communes concernées, la recherche s'est orientée vers un jugement de maintenue, qui, quand il existe, donne l'ascendance agnatique sur plusieurs générations, ce qui est le cas pour Pierre de SEGONS de La Brousse, dont le jugement de maintenue en noblesse daté du 7 juillet 1716, retrouvé sur le site Gallica de la BNF, permet de remonter trois générations supplémentaires : ³³¹

- Les parents de Pierre de SEGONS de La Brousse : Charles de SEGONS & Elisabeth d'HAUTPOUL,
- Les parents de Charles de SEGONS : Antoine de SEGONS & Gabrielle de La TOUR, CM du 22 février 1618,
- Les parents d'Antoine de SEGONS : Antoine de SEGONS & Jeanne de COLOMB, CM du 30 avril 1579.

Ce jugement de maintenue est intégralement reproduit et retranscrit ci-après. ³³²

³³⁰ AD12, notaires, Saint-Salvadou, Jean SERIGNOL, 3 E 5669, MN063880, séquence 13, folio 88, vue 19/34

³³¹ Doc. Historiques et Généalogiques sur les Familles et Hommes remarquables du Rouergue, Tome 4, pages 156-157

³³² VOLUMES RELIES du Cabinet des titres : recherches de noblesse, armoriaux, preuves, histoires généalogiques. Nobiliaire des Généralités de Montauban et d'Auch. Français 32296 (1701-1800), <http://archivesetmanuscrits.bnf.fr/ark:/12148/cc57486d/ca19860934>, consulté le 27 avril 2022, folios 419r à 421r.

449.

Noble Pierre de Segons S^r de La
Brousse.

Les Déclarations de Roy des Jours 4^{bre} 1696,
30 may 1702, 30 janvier 1703, et 16 Janvier 1714, et
l'arrêt du Conseil du 14^{bre} 1715, exploit d'assignation
donné au S^r Pierre Segons le vingt deux janvier mil
six cent quatre vingt dix sept à la req^{ue} de Charles
et Lacour de Beauval pour lors chargé par sa majesté
de lad[ite] recherche en exécution de la déclaration
dud[ite] jour quatre septembre mil six cent quatre vingt seize,
hommage rendu à la Reyne Marguerite Duchesse
de Valois comtesse du pays et sénéchaussée de Rouergue
par noble Antoine de Segons, S^r de La Brousse et de Combret, du neuf aoust mil six cent
sept, reconnaissance faite aud[ite] Antoine de Segons,
qualifié noble par divers particuliers habitants
du village et terroir dud[ite] Combret, pour la rente
qui estoit due aud[ite] Segons, du six septembre mil six
cent onze, quittance faite par Antoine et Jean
Loupian père et fils au susd[ite] Antoine de Segons
aussy qualifié noble de certains effets, et de

Noble Pierre de Segons, S[ieu]r de La
Brousse.

Veul les déclarations du Roy desd[its] jours 4^{bre} 1696,
30 may 1702, 30 janvier 1703 et 16 janvier 1714, et
l'arrêt du conseil du 14^{bre} 1715. Exploit d'assignation
donnée au S[ieu]r Pierre SEGONS le vingt deux janvier mil
six cent quatre vingt dix sept à la req[ue]te de Charles
et Lacour de Beauval pour lors chargé par sa majesté
de lad[ite] recherche en exécution de la déclaration
dud[ite] jour quatre septembre mil six cent quatre vingt seize,
hommage rendu à la Reyne Marguerite, duchesse
de Valois, comtesse du pays et sénéchaussée de Rouergue
par noble Antoine de Segons, S[aigneu]r de
La Brousse et de Combret, du neuf aoust mil six cent
sept, reconnaissance faite aud[ite] Antoine de Segons,
qualifié noble par divers particuliers habitants
du village et terroir dud[ite] Combret, pour la rente
qui estoit due aud[ite] Segons, du six septembre mil six
cent onze, quittance faite par Antoine et Jean
Loupian, père et fils au susd[ite] Antoine de Segons
aussy qualifié noble de certains effets, et de

deux cent quatre vingt livres faisant partie du dot
qui avoit été par luy constitué à Jeanne de Segons
sa fille lors de son contrat de mariage avec le
Jean Loupian en date de la quittance du dix may
mil six cent douze, passée par devant Jean GINESTOUS
no^r. Royal de Lunac. Acte contenant compte final
passé entre le même Segons qualifié noble S[ieu]r
de La Brousse, et Jean de La Cassaigne laboureur
au sujet de plusieurs affaires qu'il avoient eu ensemble
du huit décembre mil six cent quatorze retenu par
Antoine Fabry no^r. royal de Villefranche. Contrat
de mariage de noble Charles de Segons
de Puech Usclat du lieu de La Brousse, paroisse
de S^r Salvadou fils du noble Antoine de Segons
et de dem^{oiselle} Gabrielle de La Tour avec demoizelle
Yzabeau d'Hautpouil du onze février mil six cent
cinquante quatre passé par devant Brattes, et
Viallar no^r. royaux, et insinué au sénéchal de
Villefranche le vingt un avril de la même année.
Contrat de mariage de Pierre de Segons sieur
de La Brousse produisant qualifié noble, fils
de feu led[ite] Charles de Segons aussy sieur de La Brousse

deux cent quatre vingt livres faisant partie du dit
qui avoit été par luy constitué à Jeanne de Segons
sa fille lors de son contrat de mariage avec led[ite]
Jean Loupian en date lad[ite] quittance du six may
mil six cent douze, passée par devant Jean GINESTOUS
no[tai]re royal de Lunac. Acte contenant compte final
passé entre le même Segons qualifié noble S[ieu]r
de La Brousse et Jean de La Cassaigne, laboureur,
au sujet de plusieurs affaires qu'il avoient eu ensemble,
du huit décembre mil six cent quatorze, retenu par
Antoine Fabry, no[tai]re royal de Villefranche. Contrat
de mariage de noble Charles de Segons
de Puech Usclat du lieu de La Brousse, paroisse
de S[ain]t Salvadou, fils dud[ite] noble Antoine de Segons
et de dem[oiselle] Gabrielle de La TOUR avec demoizelle
Yzabeau d'Hautpouil du onze février mil six cent
cinquante-quatre, passé par devant Brattes, et
Viallar, no[tai]res royaux, et insinué au sénéchal de
Villefranche, le vingt un avril de la même année.
Contrat de mariage de Pierre de Segons, sieur
de La Brousse, produisant, qualifié noble, fils
de feu led[ite] Charles de Segons, aussy sieur de La Brousse

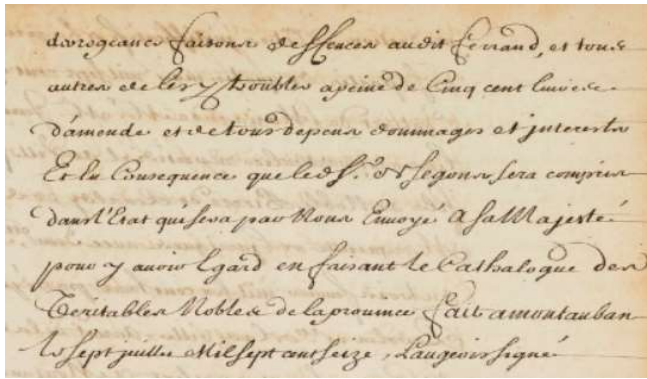
pareillement qualifié Noble et de laz, Demoiselle
de Hautpouil avec dem[ois]elle Dorothée de Sauniac, du
vingt huit octobre mil six cent quatre vingt cinq,
Passé par devant Raymond de La font no[taire] royal.
Ordonnance rendue par M. Le Gendre notre
prédécesseur sur l'instance de Luce de La cour de
Beauval, et led[ic] Segons portant qu'avant
faire droit led[ic] Segons prouveroit plus amplement
sa qualité de Noble auant l'année mil cinq cent
soixante pour ce fait être ordonné ce que de raison.
Du quinze décembre mil sept cent trois, Inventaire de
production faite par devant nous des titres et
pièces cy dessus, contredites du procureur substitué
dud[ic] Ferrand, signifiées le vingt cinq may dernier.
Extrait du registre sommier des condamnations
d'amende prononcées contre les usurpateurs
du titre de noblesse en exécution de la déclaration du
Roy du quatre septembre mil six cent quatre vingt seize
par lequel il paroît que le vingt deux juillet mil six
cent quatre vingt dix sept led[ic] Défendeur fit sa
soumission de payer par modération de l'amende par
luy encourüe, une somme de quatre cens livres de

pareillement qualifié noble et de lad[ite] demoiselle
d'Hautpouil avec dem[ois]elle Dorothée de Sauniac, du
vingt huit octobre mil six cent quatre vingt cinq,
passé par devant Raymond de Lafont, no[taire] royal.
Ordonnance rendue par M[onsieur] Le Gendre notre
prédécesseur sur l'instance d'entre led[ic] Lacour de
Beauval, et led[ic] s[ieu]r de Segons portant qu'avant
faire droit, led[ic] Segons prouveroit plus amplement
sa qualité de noble avant l'année mil cinq cent
soixante, pour ce fait être ordonné ce que de raison.
Du quinze décembre mil sept cent trois, inventaire de
production faite par devant nous des titres et
pièces cy dessus, contredites du procureur substitué
dud[ic] Ferrand, signifiées le vingt cinq may dernier.
Extrait du registre sommier des condamnations
d'amende prononcées contre les usurpateurs
du titre de noblesse en exécution de la déclaration du
Roy du quatre septembre mil six cent quatre vingt seize
par lequel il paroît que le vingt deux juillet mil six
cent quatre vingt dix sept, led[ic] defendeur fit sa
soumission de payer par modération l'amende par
luy encourüe, une somme de quatre cens livres de

de principal Quarante livres pour les deux sols pour lui
et trente livres pour les frais, Revenant ensemble à celle
et quatre cent soixante dix livres qu'il a payée en diverses
fois, Ordonnance dud[ic] Le Gendre rendue par
forclusion, Contre led[ic] Segons du dix sept juillet mil
sept cent par laquelle il a été condamné envers led[ic]
Beauval comme usurpateur du titre de Noblesse en
l'amende de deux mil livres, Exploit de sommation
fait à la Roye dud[ic] Ferrand au d[ic] Segons le vingt deux
Janvier mil sept cent quinze de payer lad[ic] somme
de 2000^l, Réponse aux Contredites dud[ic] Ferrand
Conclusions du procureur du Roy. Tout considéré
Nous Intendant et comm[issaire] susd[ic]t
avons déchargé led[ic] Pierre de Segons s[ieu]r de
La Brousse de l'assignation a luy donnée le vingt deux
Janvier mil six cent quatre vingt dix sept, et s[ieu]r de
L'Avon nous maintenons et maintenons en la qualité de
Noble, ordonnons qu'il jouira ensemble ses successeurs
enfants et postérité nais et à naistre en légitime
mariage de tous les privilèges, honneurs et exemptions
dont jouissent les gentilshommes du Royaume tant
qu'ils vivront Noblement et ne feront acte de

de principal ; quarante livres pour les deux sols pour lui
et trente livres pour les frais, revenant ensemble à celle
et quatre cent soixante dix livres qu'il a payée en diverses
fois, ordonnance dud[ic] S[ieu]r Le Gendre rendue par
forclusion contre led[ic] Segons du dix sept juillet mil
sept cent, par laquelle il a été condamné envers led[ic]
Beauval, comme usurpateur du titre de noblesse, en
l'amende de deux mil livres. Exploit de commandement
fait à la req[ui]sition dud[ic] Ferrand aud[ic] SEGONS, le vingt
deux
janvier mil sept cent quinze, de payer lad[ite] somme
de 2000^l ; Réponse aux contredites dud[ic] Ferrand,
conclusions du procureur du Roy, tout considéré.
(2000^l = 2000 livres tournois)

Nous intendant et comm[issaire] susd[ic]t
avons déchargé led[ic] S[ieu]r Pierre de Segons, S[ieu]r de
La Brousse, de l'assignation à luy donnée le vingt deux
janvier mil six cent quatre vingt dix sept, ce faisant
l'avons maintenu, et maintenons en la qualité de
noble, ordonnons qu'il jouira ensemble ses successeurs
enfants et postérité, nais et à naistre, en légitime
mariage, de tous les privilèges, honneurs et exemptions
dont jouissent les gentilshommes du royaume, tant
qu'ils vivront noblement et ne feront acte de



darogance, faisons deffences audit Ferrand, et tous autres de les y troubler, à peine de cinq cent livres d'amende et de tous dépens, dommages et intérêts. Et en conséquence que led[it] S[ieu]r de Segons sera compris dans l'état qui sera par nous envoyé à sa majesté, pour y avoir égard en faisant le catalogue des véritables nobles de la province. Fait à Montauban le sept juillet mil sept cent seize. *Laugeois signé*

Par suite de la déclaration du roi du 4 septembre 1696, les recherches reprirent dans la généralité de Montauban, dont dépendait le Rouergue, par les intendants Claude-Joseph SANSON depuis 1694, suivi de Félix Le PELLETIER de La HOUSSAYE en 1698, remplacé par Gaspard-François LE GENDRE jusqu'en 1713, puis par Jean-Baptiste Louis LAUGEOIS de 1714 à 1720, qui sont cités dans le jugement ci-dessus.

Par ce jugement de maintenue en faveur de Pierre de SEGONS de La Brousse, rendu à Montauban le 7 juillet 1716 par l'intendant LAUGEOIS, Pierre de SEGONS a pu bénéficier de la déclaration de 1714 réduisant la preuve de noblesse à cent ans, sans quoi il aurait encouru la condamnation pour usurpation du titre de noblesse, si l'arrêt précédent de 1667 n'avait pas été abrogé, car il n'aurait pas pu prouver la noblesse de sa lignée agnatique jusqu'en 1467, puisque la noblesse la plus ancienne de cette famille provient de l'anoblissement de son trisaïeul Anthoine de SEGONS par son mariage avec noble Béatrix d'ENTRAYGUES par contrat du 14 janvier 1556 à Saint-Salvadou.³³³

Principe des jugements de maintenue : ³³⁴

Dès le début du XVII^{ème} siècle, la recherche des usurpateurs du titre de noblesse s'organisa à l'initiative de Louis XIII qui créa en 1615 un office de juge général des armes de France, chargé de traiter ces enquêtes.

Par la suite, au début du règne personnel de Louis XIV, la recherche des usurpateurs des titres et privilèges du second ordre s'intensifia, notamment par la déclaration du 8 février 1661 prévoyant entre autres, une amende de 2000 livres tournois, ce qui constituait une somme considérable pour l'époque.

Après une période de pause pour cause de malversations et connivences entre enquêteurs et nobles, cette recherche fut encore accrue par la déclaration du roi pour la recherche de la noblesse du 4 septembre 1696.

L'arrêt du conseil du roi du 19 mars 1667 nécessitait initialement de produire des pièces et titres remontant en 1560 pour ceux qui possédaient la qualification de noble accompagnée de possession de fiefs nobles, et jusqu'à deux cents ans, soit en 1467, pour ceux qui portaient la qualification de noble sans possession de fiefs nobles ou de services nobles.

Puis, par la déclaration du roi du 16 janvier 1714, cette période de deux cents fut réduite à cent ans, ou quatre générations de preuve de filiation noble, pour pouvoir prétendre obtenir un jugement favorable de la part d'un magistrat provincial, en exécution des ordres du roi.

Ce sont ces jugements, appelés « maintenues de noblesse », qui permettaient à certaines familles suspectées d'usurpation, d'être maintenues dans leur noblesse.

³³³ AD12, notaires, Saint-Salvadou, cote 3 E 5669, MN 063876, séquence 9, folio 52, vue 18/37

³³⁴ AD12 ; Nobiliaire des généralités de Montauban & d'Auch & du pays de Foix ; Jean VIGNAU ; cote BIB A-3593-1 ; tome 1 pages 55 à 78

Chapitre VII – Conclusion & perspectives

En préambule à la conclusion de ce mémoire,
qu'il me soit permis de regretter les limites de celui-ci,
tant sur le nombre de pages, que sur le temps imparti,
car la recherche de documents variés dans divers fonds d'archives est sans fin.
Souvent, une porte ouverte peut en ouvrir plusieurs autres...

Le choix du couple souche de ce mémoire,
initialement guidé par des considérations affectives plus que généalogiques,
a forcément orienté les recherches vers certaines branches,
au détriment d'autres qui auraient pu permettre de remonter plus en amont dans le temps,
mais cela n'est pas le plus intéressant à mon sens.
La préférence a été donnée à des branches issues des cotés maternels,
ce qui m'a permis d'étudier une nouvelle branche d'ancêtres rouergats,
certes limitée par les lacunes de certaines ressources,
mais ô combien riche et intéressante d'un point de vue historique.

L'important travail de recherches nécessité par ce mémoire,
m'a permis d'explorer de nouveaux fonds, tels que la recherche dans les archives de
l'armée, dans les fonds hypothécaires et dans les registres des successions,
notamment grâce aux enseignements de Monsieur COSSON.

Concernant la structure de ce mémoire,
un long chapitre préliminaire permettant de mieux appréhender les origines de la généalogie,
des calendriers, des cadastres et du notariat,
a été volontairement rédigé afin d'intéresser tout type de lectorat
et pas seulement des généalogistes.

En suivant l'idée de présenter certaines thématiques depuis leurs origines,
le résumé historique a donné lieu à un long développement sur Parisot,
nécessaire pour appréhender correctement l'histoire de ce lieu, qui, je l'espère,
recueillera tant l'indulgence du correcteur que l'intérêt des lecteurs
qui pourront voyager grâce à cette sorte de machine à remonter le temps,
par une modeste contribution de transmission de notre passé aux générations futures.

Ce mémoire, compte tenu de ses consignes,
n'étant pas une étude exhaustive de l'ensemble des descendance ou des ascendances,
une perspective effleure mon esprit,
celle de retracer intégralement toutes les branches descendantes
du couple Pierre de SEGONS & Dorothee de SAUNHAC,
qui constitue la dernière génération développée dans ce mémoire,
mais qui pourrait être le point de départ d'une nouvelle exploration au long cours ...

ANNEXES :

Table des annexes

Pages	CHAPITRE VIII - Annexes	Reference
VIII.1	Reconstitution des notaires de Parisot	Page 22
VIII.2	Carte de la partie orientale de la grande Aquitaine	Page 23
VIII.3	Carte de la partie orientale de la Guienne	Page 23
VIII.4	Carte des peuples gaulois en 59 avant JC	Page 23
VIII.5	Carte de la province du Rouergue au XVIII ^{ème} siècle	Page 23
VIII.6	Carte de Montauban, 1621	Page 24
VIII.7	Carte de France et de ses généralités	Page 24
VIII.8	Carte de la Guienne et de la Gascogne	Page 24
VIII.9.1	Transcription de la charte du partage du « castel de Paris » en 1157	Page 34
VIII.9.2	Traduction de la charte du partage du « castel de Paris » en 1157	Page 34
VIII.10	Résumé agnatique de la famille de La Valette-Parisot	Page 38
VIII.11	Résumé agnatique de la famille de La Valette-Labro	Page 38
VIII.12	Résumé agnatique de la famille de La Valette-Cornusson	Page 38
VIII.13	Reconstitution des consuls de Parisot	Page 39
VIII.14	Reconstitution des maires de Parisot	Page 39
VIII.15	Assassinat de M. CAMBE, maire de Parisot AD82- 4 M 420	Page 44
VIII.16	Dépouillement analytique du recensement de 1901 pour Pech-Bernou	Page 65
VIII.17	Tableau chronologique simplifiée des couples présentés dans ce mémoire	Page 67
VIII.18	Contrat de mariage Antoine Baptiste GUY & Marie Anne VIGUIÉ, 1843, AD12 - 3 E 27993	Page 67
VIII.19	Acte du mariage civil Charles Paulin GUY & Marie Virginie COMBRES, AD82 - 6 E 13723	Page 69
VIII.20.1	Registre de catholicité, baptême Marie Anne Brigitte GUY, 1888	Page 69
VIII.20.2	Registre de catholicité, baptême Arthur Antonin ROSSIGNOL, 1913	Page 77
VIII.21.1	Testament Marie Virginie COMBRES, AD82 - 5 E 24904	Page 70
VIII.21.2	Déclaration de mutation par décès, Marie Virginie COMBRES, AD82 - 3 Q 8463	Page 70
VIII.21.3	Enregistrement succession GUY-COMBRES, AD82 - 3 Q 8420	Page 70
VIII.22	Livret de famille TSOUO-LESTANG	Page 72
VIII.23	Livret de famille ROSSIGNOL-LESTANG	Pages 72 & 78
VIII.24	Registre matricule Alfred LESTANG, AD82 - 89 R 106	Page 74
VIII.25	Registre matricule Arthur ROSSIGNOL, AD82 - 89 R 102	Page 77
VIII.26	Acte de mariage Arthur ROSSIGNOL - Angèle LESTANG	Page 77
VIII.27.1	Reconstitution lignée agnatique famille de SEGONS sur 5 générations	Page 79
VIII.27.2	Reconstitution lignée agnatique famille de SAUNHAC sur 18 générations	Page 79 & 96
VIII.28	Remplacement de conscrit, François VIGUIÉ, par Guillaume dit Cousi, AD82 - 5 E 16473	Page 81
VIII.29	Acquisition par François VIGUIÉ, transcription du registre des hypothèques du 2 avril 1856	Page 82
VIII.30	Résumé historique sur Najac	Page 83
VIII.31	Mariage Jean Antoine GUY & Marianne GAILLARD, RC Lescure-Jaoul, 1797, AD12 114 J 136-1	Pages 83, 84, 85
VIII.32	Mariage Jean Louis GAILLARD & Marianne FASTRÉ, BMS Carmaux, 1776, AD81 - 1 E 060/5	Pages 85, 86, 89
VIII.33.1	Lettre adressée au juge criminel de Carmaux, par Théodore FASTRÉ, 1781, AD81 - B 881	Page 87
VIII.33.2	Extrait du procès-verbal du renouvellement de la municipalité de Carmaux, AD81 - L.240	Page 87
VIII.34	Contrat de mariage Pierre de SEGONS & Dorothee de SAUNHAC, AD81 - 3 E 25/21	Page 93
VIII.35.1	Extrait du testament de Charles de SEGONS, 1668, AD12 - 3 E 8828	Page 97
VIII.35.2	Extrait du testament d'Isabeau de HAUTPOUL, 1680, AD82 - 5 E 21 295	Page 97
VIII.36	Saint-Salvadou, résumé historique	Page 98
VIII..37	Arbres généalogiques de fratries couvrant les générations présentées	37.1-37.5
IX	Bibliographie références et renvois de pages	

Reconstitution des notaires de PARISOT en Rouergue						
NOM	Début	Fin	Autre date	Mentionné par	COTES AD82	Informations complémentaires
POMIER Pierre	1270			Histoire de Parisot; J.LOMBARD		
Del MERCADIEL Pierre	1319			Histoire de Parisot; J.LOMBARD		
De VARAIRE Guillaume	1319			Histoire de Parisot; J.LOMBARD		Originaire de Saint Antonin
De MERCATORIS Martin	1332			Histoire de Parisot; J.LOMBARD		
De VARAIRE Bertrand	1390			Histoire de Parisot; J.LOMBARD		
De VARAIRE Arsud	1435			Histoire de Parisot; J.LOMBARD		
GUILHEM Bernard	1473			Histoire de Parisot; J.LOMBARD		
VIGUIÉRY Guillaume	1473			Histoire de Parisot; J.LOMBARD		Souche des familles Viguiéry et Viguiery
BLANC Pierre	1473			Histoire de Parisot; J.LOMBARD		
DELTEIL Bertrand	1480			Histoire de Parisot; J.LOMBARD		
BLANCHI Jean	1477			AD82	SE 3124	Fils de Pierre BLANC
ou BLANC Jean	1501	1518		Histoire de Parisot; J.LOMBARD	SE 7443	Exerçait en 1517, Consul en 1516
BOUFFRES Pierre	1500			Histoire de Parisot; J.LOMBARD		Notaire exerçait en 1517, Consul en 1518
VIGUIÉRY Jean	1505			Histoire de Parisot; J.LOMBARD		Exerçait en 1517, Fils de Guillaume Viguiéry
SERIN Mathieu	1516			Histoire de Parisot; J.LOMBARD		Notaire exerçait en 1517, Consul en 1533
PAYROLES Gérard	1516			Histoire de Parisot; J.LOMBARD		Exerçait en 1517
DEPIRO Pierre	1516			Histoire de Parisot; J.LOMBARD		Prêtre et notaire, exerçait en 1517
RAMOND Guillaume	1519			Histoire de Parisot; J.LOMBARD		Testament du 25 avril 1545 reçu par Pierre Rossignol
VIGUIÉRY Antoine	1533			Histoire de Parisot; J.LOMBARD		Neveu de Jean Viguiéry
ROSSIGNOL Pierre	1536			Histoire de Parisot; J.LOMBARD		
DEPIRO Antoine	1536			Histoire de Parisot; J.LOMBARD		
VIGUIÉRY François	1572			Histoire de Parisot; J.LOMBARD		Fils d'Antoine Viguiéry
DUPÉRIER Pierre	1572			Histoire de Parisot; J.LOMBARD		
RAMOND Jean	1573			Histoire de Parisot; J.LOMBARD		Fils de Guillaume Ramond, Notaire et greffier consulaire, Consul en 1573
SAVIGNAC Pierre	1579			Histoire de Parisot; J.LOMBARD		
VIGUIÉRY Antoine	1584			Histoire de Parisot; J.LOMBARD		
VIGUIÉRY François	1598			Histoire de Parisot; J.LOMBARD		
VIGUIÉRY Jean	1630			Histoire de Parisot; J.LOMBARD		Greffier consulaire, Consul en 1635, mourut le 18 décembre 1638
DUPÉRIER Antoine	1633			Histoire de Parisot; J.LOMBARD		Mourut le 5 juillet 1654
BOUFFRES Antoine	1639			Histoire de Parisot; J.LOMBARD		Mourut le 4 mai 1644
COYNÉ Jean	1650			Histoire de Parisot; J.LOMBARD		
VIGUIÉRY Guillaume	1652		1674	Histoire de Parisot; J.LOMBARD		Fils de Jean Viguiéry, Consul en 1674; mourut le 19 avril 1700
Notaire & greffier consulaire			1682	Reconstitué d'après acte Bernard LOUBINHES		Mention dans acte du 29/05/1713 (SE18208, Me. Loubinhes)
			10/12/1687	Reconstitué d'après acte Bernard LOUBINHES		Mention dans vente SALLEGARDES/OLIE du 24/05/1706 (SE18206, Me.Loubinhes)
			20/09/1694	Reconstitué d'après acte Bernard LOUBINHES		Mention dans vente BONAL/MATHIEU du 03/02/1705 (SE18206, Me.Loubinhes)
			13/02/1695	Reconstitué d'après acte Bernard LOUBINHES		Mention dans contrat du 13/02/1695 (SE18221, Me. Loubinhes)
			16/03/1699	Reconstitué d'après acte Bernard LOUBINHES		Mention dans acte du 10/08/1714 (SE18208, Me.Loubinhes)
			21/01/1701	Reconstitué d'après acte Bernard LOUBINHES		Mention dans CM Delpech X Viale du 18/06/1713 (SE18208, Me.Loubinhes)
GUIBBERT Antoine	1657			Histoire de Parisot; J.LOMBARD		Notaire de Carrié, père de Pierre GUIBBERT qui lui succède en 1658
GUIBBERT Pierre	1658			Histoire de Parisot; J.LOMBARD		
VIGUIÉRY Antoine	1658			Histoire de Parisot; J.LOMBARD		
MAUREL Guillaume	1661			Histoire de Parisot; J.LOMBARD		
MATHIEU Jean	1661	25/01/1661		Reconstitué d'après acte Bernard LOUBINHES		Mention dans CM ARNAL X TESTAS, du 20/12/1705 (SE18206, Me.Loubinhes)
CARNÉJAC Louis	1680			Histoire de Parisot; J.LOMBARD		Notaire en 1704, feu avant 30 septembre 1717 (SE18209, Me. Loubinhes)
CARRIÉ Jean	1680			Histoire de Parisot; J.LOMBARD		Notaire de Carrié.
LOUBINHES Bernard	20/12/1705			AD82	SE 18206	
		1759			SE 18226	
CARNÉJAC Guillaume	1711			Histoire de Parisot; J.LOMBARD		Notaire de Vailhourles, habitant à Parisot
RIZES Joseph	1733			Histoire de Parisot; J.LOMBARD		Etranger à la paroisse, n'exerça pas longtemps
MATHIEU Jean Pierre	1759			AD82	SE 18226	Avocat au Parlement
		1770			SE 18228	
BACH Raymond	1760			AD82	3E 8889	Notaire Royal de la Rabarie; 1er consul en 1765, 1769, encore notaire en 1796
		An VI			3E 8921-1	Cotes correspondantes aux AD12, ne pouvant être retrouvées aux AD82
CAMBE Jean Antoine	1786			AD82	SE 16470	Maire de Parisot en 1809
		1811			SE 16469	
CABRIT Jean Baptiste	1817			AD82	SE 16472	Maire de Parisot en 1857
		1862			SE 16505	
CABRIT Jean Louis Alexandre	1863			AD82	SE 16506	Fils de CABRIT Jean Baptiste
		1896			SE 16532	
BETEILLE Marie Gabriel Auguste	1900			AD82	SE 24881	Notaire dès 1897 selon J.LOMBARD
Pierre Godefroi		1946			SE 24914	



Partie orientale de la grande Aquitaine, par Philippe BRIET (1601-1668), cartographe, édition 1668
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53227153k/f1.item#>, consulté le 6 avril 2022.



Partie orientale du gouvernement général de Guienne,
par Gilles ROBERT de Vaugondy (1688-1766), cartographe, édition 1753
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8592958q>, consulté le 6 avril 2022.



Carte des peuples des Gaules en 59 avant notre ère. [LXXVIII](#)

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Gaul_-_59.png, consulté le 6 avril 2022.



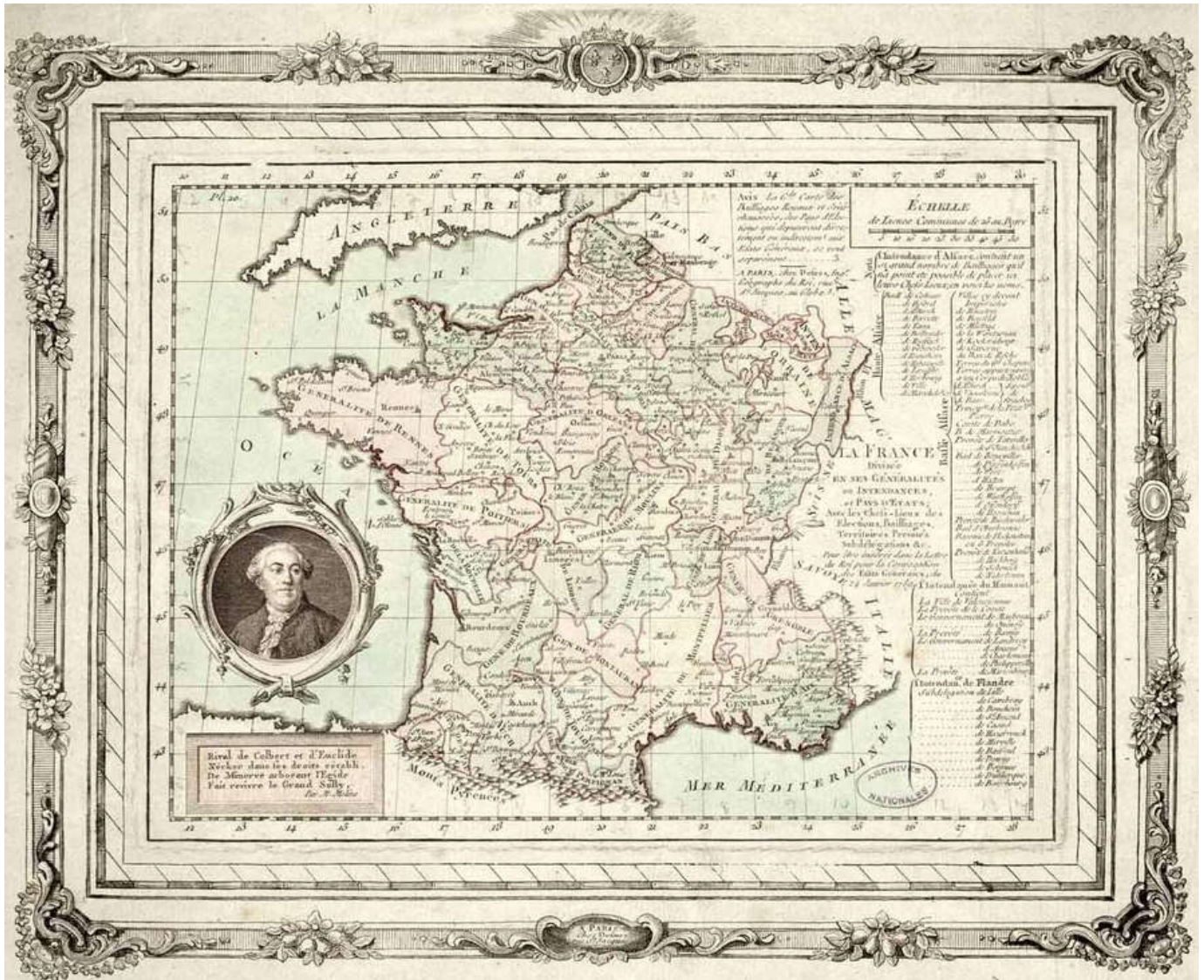
Carte de l'entière province du Rouergue, XVIII^{ème} siècle, BNF, Gallica, Source : Bibliothèque nationale de France, GED-2893

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8441723w#>, consulté le 6 avril 2022



Transcription du titre : « Le Plan de la ville de Montauban, avec un brief discours de tout ce qui s'est passé jusques à présent au siège d'icelle. Designé par R. D., édité chez Nicolas de Mathonière (A Paris) en 1621, avec privilège du Roy ».

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b52512113g>, consulté le 6 avril 2022



La France divisée en ses généralités ou intendances et pays d'Etats avec les chefs-lieux des élections, bailliages, territoires, prévôtés, subdélégations etc.

Pour être insérée dans la lettre du roi pour la convocation des Etats généraux, du 24 janvier 1789.

http://www2.culture.gouv.fr/Wave/image/archim/0003/dafanch01_pc45002373_2.jpg, consulté le 6 avril 2022



Gouvernement de la Guienne et Gascogne, vers 1659. LXXIX

[https://commons.wikimedia.org/wiki/File:%22Gouvernement de La Guienne %26 Gascogne.%22 \(22255624975\).jpg](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:%22Gouvernement%20de%20La%20Guienne%20%26%20Gascogne.%22%20(22255624975).jpg), consulté le 6 avril 2022.

[1] Eu nom de n[ost]re seignor Jh[es]us Crist, comenza la partizos de tota la te[r]ra [e] de la honor que an [...]
 [2] li seignor d'aq[ue]st castel de Paris, zo es : W. Jordas de part de sa moilli[er] Grimalz [e] B[er]tranz de Paris
 [3] [e] Audois. Aq[ue]sta partizos es feita en IIII partz, de las quals la una comenza enaici ab l'airal
 [4] q[ue] es entre la sala [e] la torr, es n'Olrics [e] P. Uc [e] li effant d'en Tardiu [e] W. B[er]natz de Santa
 [5] Crotz [e] li Engelran [e] P. Morgues [e] li effant den B[er]nat de Poig Doza, toig Aq[u]ig ab tota
 [6] lor ap[er]teneza on q[ue] la aio la qual teno delz seignors d'aq[ue]st castell. [E] aq[ue]sta partz d'aq[ue]st castell de
 [7] Paris es ab aq[ue]sta meteissa part, aici co dreig linna de l'ort d'en W. Jorda ent[r]o al Morter,
 [8] [e] aici co la via del Morter s'en va entro a la porta de la Genebreira. [e] fora la porta aici co
 [9] esta lo vallatz del ospital entro en la carriera Ratairena, [e] aici co mou dal vallat [e] de part
 [10] la fazenda R. de la Gresa [e] den Tardiu de Saint Aigna entro al cap del claus, [e] aici co la via
 [11] mou del cap de la Vaur entro en Soia, [e] aici col rius de Soia s'esten entro a Destrevol [e] entro
 [12] a Poig Auriol [e] entro al Loc Deu, [e] aici co es partitz lo mas del Pla [e] aq[ue]ll de Labroa, [e] d'aqui
 [13] entro en Soia, [e] aici col rius de Soa deissen tro en Avairo. Ab aq[ue]sta part es lo forn de la Geneb[re]ira,
 [14] [e] la parroquia del Forn, aici co esta la via de la maio del Morgue ent[r]o al mercat, laquals parroquia
 [15] es d'aq[ue]sta via en aval, [e] la vinea q[ue] fo den Durant Romeu, [e] la fazenda q[ue] fo den Escuder, [e] den
 [16] S. de Paillairols, el ces del prat del Morgue, el ces de l'ort den Airal, el ces de la fazenda J. lo Cort,
 [17] [e] tota la honors de Memor [e] del Vas si co meil i es ; mos d'aq[ue]sta partida es ostats Lestancs [e] l'aba-
 [18] -dia [e] la honors de Cornuzo [e] de Condades [e] Audois del Pomer, W. sos cui[n]natz [e] Grimalz Destre-
 [19] -vols. Mos p[er]o aizo sia conogut q[ue] n[ost]ras leidas [e] li pezatgue remano comunal ; mos p[er]o n'Audois no a
 [20] mos la quarte part en la meitat del mercat quar no a re en la compra q[ue] fetz W. Jordas
 [21] delz seinnors de Penna. E la clausura del castell deu esser feita de totz comunalment. E li bosc q[ue] so
 [22] viro lo castel, zo es aq[ue]ll q[ue] ap[er]teno alz seignors, remano comunal, eisses aq[ue]ll q[ue]n R. de la Gresa ac
 [23] em prie[n]gz q[ue] es ab la meia sala davas la torr. E la torrs den Aimo es comunals. Se alcus o alcuna q[ue]
 [24] no sia de neguna de las autras partz se volra mudar o acasalar en qual se voilla de
 [25] las partz, pot o far, se p[er]imeiram[en]t en l'autra part nos era acasalatz. Se li home d'aq[ue]sta part au
 [26] plaig ab los omes de l'autra part don lo seign[or] aia clam, li seignor prengo fianza cadaus del
 [27] seu, [e] fazo los plaear ; mos sel us no volia far dreig al autre, ol seinn[or], nol fazia placiari, l'autre
 [28] seinn[or] aia pod[er] q[ue]ll peinnore, mos III vetz lo deu somonir, [e] aia VIII dias d'espazi ent[re] lu so-
 [29] -moniment [e] l'autre. Se barrailla don clams esca, es facha ent[re] homes estrainz en la via q[ue]
 [30] es comunals a las doas parts o a la III, li seignor de las doas partz o de las III aio fianza de lor, [e]
 [31] la justizia sia comunals entre lor. L'intram[en]tz [e] l'issirs del castel [e] l'aigua [e] li poutz [e] las fontz
 [32] so comunals [e] la plaza dal Morter es comunals p[er] conoguda delz partidors. Alcus delz seig-
 [33] -nors no deu far forn en aq[ue]st castel mos aq[ue]llz q[ue] aora i so. Qualq[ue] causa au li leider el mercat,
 [34] au de nos comunalm[en]t [et] a nos totz devo respondre de la leidas [et] delz usatgues del mercat.
 [35] La onors del Mondomerc no es devezida en aq[ue]stas cartas, mos la maios Bofillenca [e] ortz
 [36] el batutz q[ue] ap[er]te a la maio [t] a l'ort es majoria [e] ancabanza d'en W. Jordas, [e] de sa moill[er]. Totz
 [37] lo dreigz [e] tota la razos q[ue]n Audois de Paris ac en tota la parroquia de Fellinas ni alc[un]
 [38] ni alcuna p[er] lui es eissem[en]t majoria [e] ancabanza den W. Jorda, eisses S. de la Treilla el
 [39] mas de la Treilla. Se alcuna discordia era ent[re] los seinnors d'aq[ue]st castel de la honors q[ue] so en
 [40] aq[ue]stas cartas escriutas o p[er] ocaio o p[er] doptanza o p[er] doptosa entencio de las cartas, sia devezit
 [41] p[er] jutgam[en]t [et] p[er] entencio delz partidors, [e] se li partidors se desacordavo, q[ue] la majer partz de
 [42] lor fos crezuda. Hoc fuit factum anno ab incarnatione Domini M. C. L. VII., mense Junio, feria V[°],
 [43] luna VIII¹, indictione V. Testes [e] divisores istarum cartarum so R. Olrics [e] Olrics [e] P. Austorcs
 [44] [e] R. de Sainnas [e] P. Male[r]s [et] Rainals de Cau[n]branas [e] Grimalz de Taissairolas [e] B. Frotar-
 [45] -di q[ui] h[a]nc cartam scripsit.

Adaptation de la transcription du manuscrit en langue occitane et latine par l'abbé LOMBARD
 selon les règles actuelles de paléographie

Source : PARISOT, Histoire d'une localité de l'ancienne province du Rouergue, Joseph LOMBARD, éditions Privat à
 Toulouse, 1902.

Traduction en français contemporain avec modernisation de ce certains termes et des anthroponymes et toponymes

[1] Au nom de notre seigneur Jésus-Christ, commence le partage de toute la terre et du territoire que
 [2] possèdent les seigneurs de ce castel de Paris, à savoir G[uilhem]-Jourdain de la part de son épouse, Grimald et Bertrand de Paris
 [3] et Audouin. Ce partage est fait en 4 parts, desquelles la première partie commence ainsi, avec l'aire
 [4] qui est entre la salle et la tour, qui est à Messire Olric et à P[ierre] Hu[gues], et les enfants de Messire Tardieu, et Guilhem Bernard de Sainte
 [5] Croix, et les Engelran et Pierre Mourgues, et les enfants de Bernard de Puy d'Auzon, le tout et toutes
 [6] leurs dépendances où qu'ils l'aient, laquelle qu'ils tiennent des seigneurs de ce castel. Et cette partie de ce castel de
 [7] Paris, elle est de cette même partie, ainsi comme elle part en ligne droite depuis le jardin de G[uilhem]-Jourdain jusqu'au monastère,
 [8] et suivant la route du monastère jusqu'à la porte de la Génébrière, et au-delà de la porte, ainsi comme
 [9] se trouve le fossé de l'hôpital, jusqu'à la rue Ratairenque, et en suivant depuis le fossé, et du coté
 [10] de la ferme de R[aymond] de la Grèze, et de Messire Tardieu de Saint Igne et jusqu'au bout du clos, et en suivant la route
 [11] de l'extrémité de la Vaur jusqu'à la Seye, et selon que le ruisseau de Seye s'étend jusqu'à Estrevoil, et jusqu'au
 [12] Pech Auriol et jusqu'à l'abbaye de Loc-Dieu, et selon que divise le mas del Pla et celui de Labro, et de là,
 [13] jusqu'à la Seye et ainsi comme le ruisseau de Seye descend jusqu'à l'Aveyron. Dans cette part, il y a le four de la Génébrière,
 [14] et la paroisse du four, selon qu'en suivant la rue de la maison du monastère jusqu'au marché, laquelle paroisse
 [15] se trouve de cette rue vers l'aval et la vigne qui était à Durant Romeu, et la ferme de Messire Escudié, et de sire
 [16] S[imon] de Paillayrols, le cens du pré du monastère, le cens du jardin de Messire Airal, le cens de la ferme de Jean le Court
 [17] et tout le domaine de Memer et del Vas, selon que mieux y est ; mais de cette partie, est ôté Lestang et Labadie
 [18] et le domaine de Comusson et de Condades et ce qui appartient à Audouin del Pomer, G[uilhem] son beau-frère et Grimald d'Estrevols.
 [19] Mais cependant, il faut que soit connu que nos leudes et les péages restent communs ; mais Messire Audoin n'a
 [20] pas la quatrième partie de la moitié du marché, car il n'a rien dans l'achat que fit G[uilhem]-Jourdain
 [21] des seigneurs de Penné. Et la clôture du castel sera faite à frais communs. Et les bois qui sont
 [22] autour du château, c'est à dire ceux qui appartiennent au seigneur, demeurent en commun, sauf ceux que R[aymond] de la Grèze avait
 [23] en gage, le gage qui est avec la moitié de la salle vers la tour. Et la tour de Messire Aimo est commune. Si quelqu'un ou
 [24] quelqu'une qui
 [25] n'appartient à aucune des autres parties, voulait s'installer ou établir sa demeure dans laquelle il voudrait
 [26] des parties, il peut le faire si auparavant il ne s'était pas déjà établi dans une autre partie. Si les hommes de cette partie, à
 [27] l'occasion d'un procès avec les hommes de l'autre partie, dont le seigneur recevrait la plainte, les seigneurs se fieront chacun
 [28] du
 [29] sien et feront selon leur plaidoirie ; mais si l'un ne voulait pas faire droit à l'autre, ou si le seigneur ne le faisait plaider, les
 [30] autres seigneurs
 [31] auront le pouvoir de le prendre en gage, mais ils doivent lui faire 3 sommations, et il aura 8 jours de délai entre l'une et l'autre
 [32] sommation. Si une dispute entraînant un dommage se produit entre hommes étrangers dans la rue qui est commune
 [33] aux deux ou aux trois, les seigneurs des deux parts, ou ceux de la troisième, aient garantis leurs biens
 [34] et la justice commune en eux. Les entrées et sorties du castel, et les eaux et les puits et les fontaines
 [35] sont communs, et la place du monastère est commune par la connaissance des partageants. Aucun des seigneurs
 [36] ne doit faire de four dans ce castel, sauf ceux qui ceux qui y sont déjà. Pour toutes les choses qu'ont les percepteurs des
 [37] leudes au marché,
 [38] ils les ont de nous en commun et à nous tous ils doivent répondre des leudes et des usages du marché.
 [39] Le territoire de Mondoumerc n'est pas divisé dans ces chartes, sauf la maison Boufillenque et les jardins
 [40] et l'aire de battage qui appartiennent à la maison et le droit d'ainesse en préciput de Guilhem-Jourdain et de sa femme. Tous
 [41] les droits et toutes les règles que Messire Audouin a dans la paroisse de Félines, ni aucun
 [42] ni aucune pour lui aient de même le droit d'ainesse en préciput de G[uilhem] Jourdain et de même S[imon] de la Treille au
 [43] mas de la Treille. S'il survenait une discorde entre les seigneurs de ce castel au sujet des possessions qui sont
 [44] écrites dans ces chartes ou par accident ou par doute intentionnel de la charte, qu'il soit décidé
 [45] par jugement et par entente des partageants et si les partageants ne se mettaient pas d'accord, que la majorité
 [46] d'entre eux soient crus. Ceci a été fait l'an de l'incarnation du seigneur 1157, au mois du juin, un jeudi,
 [47] 8^{eme} jour de la lune¹, indiction 5. Les témoins et diviseurs de cette charte sont R[aymond] Olric et Olric et P[ierre] Austorc,
 [48] et R[aymond] de Sanhes, P[ierre] Malers, et Rainal de Cambraunas et Grimald de Tesseyrolles, et B[ernard] Frotard
 [49] qui a écrit cette charte.

Note 1 : note sur la date : correspond au jeudi 20 juin 1157.

anthroponymes/toponymes modernisés en vert ; anthroponymes/toponymes inchangés en bleu.

[prénoms développés entre crochets]

Rang	Époux	Mariage	Épouse	Nombre d'enfants	Evènements importants
1	Bernard VALETTE, (°vers 1312 / + vers 1381)	1336	Marie de Peyre (°nc / vers 1350)	5, dont Pierre	1382 : lettres de noblesse par le roi Charles VI, pour services rendus à sa cause.
2	Pierre de La Valette-Parisot (°vers 1336 / + vers 1408)	Vers 1365	Louise de Vezins (°vers 1345 / +nc)	4, dont Amalric	1403 : chargé de mission auprès du roi Charles VII.
3	Amalric de La Valette-Parisot (°vers 1365 / + 1440 à Rodez)	1397	Sicarde de Lévis (°vers 1375 / +nc)	4, dont Pierre II	1411 : il rendit hommage au comte Jean d'Armagnac pour toutes ses possessions situées dans le Rouergue.
4	Pierre II de La Valette-Parisot (°vers 1415 / +1494 à Parisot)	1445	Marquise Bertrande d'Hébrard de Saint-Sulpice (°vers 1426 / +nc)	5, dont Jean I ^{er}	1442 : il reçut la mission, avec Jean de BATUT et Jean I ^{er} de SAUNHAC, d'aller à Londres pour traiter du mariage projeté entre Isabeau d'Armagnac et Henri VI, roi d'Angleterre.
5	Jean I ^{er} de La Valette-Parisot (°nc / + ap.1499)	1467	Matheline de Ricard-Genouillac	4, dont Jean II	Seigneur de Parisot, Grammont et autres lieux.
6	Jean II de La Valette-Parisot (vers 1467 / +nc)	1504	Cécile de La Valette-Toulonjac	6, dont Jean III	1521 : il rendit hommage au duc d'Alençon, comte de Rodez.
7	Jean III de La Valette-Parisot	1527	Gabrielle de Murat-Lestang	9, dont Jean IV	Seigneur de Parisot, Grammont, Carcenac, Pradines, et autres lieux.
8	Jean IV de La Valette-Parisot (°vers 1530 / +nc)	1557	Gabrielle de La Valette-Cornusson	4, dont François	1565 : il combattit lors du siège de Malte aux cotés de son grand oncle l'illustre Jean de La Valette.
9	François de La Valette-Parisot (°vers 1557 / + vers 1630)	Vers 1590	Catherine de Roquefeuil-Blanquefort	3, dont Jean V	Seigneur de Parisot, Prévinquières, Grammont et Pradines
10	Jean V de La Valette-Parisot (°vers 1590 / +1663)	1619	Françoise de Garribal (°vers 1600 / +nc)	2, dont Françoise	Seigneur de Parisot, Prévinquières, Mauriac ; baron de La Mothe et Campagnac.
11	Françoise de La Valette-Parisot (°nc / +1688 à Labastide St.Pierre)	1648	Claude-Antoine de Vignes (°nc / +1696)	NC, dont Claude-Antoine II	Seigneur de Puylaroque et Labastide St.Pierre.
12	Claude-Antoine II de Vignes	NC	Gabrielle de Salvanhac	NC, dont Joseph-Pierre	1685 : Louis XIV érigea la terre de Puylaroque au rang de marquisat, pour reconnaître ses loyaux services et sa fidélité à la couronne.
13	Joseph-Pierre de Vignes de Puylaroque (°1655 / +1727 à Labastide St-Pierre)	1683	Marie-Anne de Lagarde de Saignes (° 1660 / +1739)	NC, dont Charles-Augustin	Marquis de Puylaroque ; seigneur de Labastide, Lalbenque, Parisot ; conseiller et chevalier d'honneur au Parlement de Toulouse.
14	Charles-Augustin de Vignes de Puylaroque (°1687 à Labastide St.Pierre / +1766 à Labastide St.Pierre)	1746	Marie-Anne Blanche de Montesquieu-Roquefort (°1723 / +1764)	NC, dont François-Régis	Marquis de Puylaroque ; seigneur de Parisot et Cornusson. Page de la chambre du roi
15	François-Régis de Vignes de Puylaroque (°1756 à Labastide St-Pierre / +1832 à Montauban)	1787	Marie-Adélaïde de Bonfontan (°vers 1769 / +1833)	9, dont Louis-Philippe	Marquis de Puylaroque ; seigneur de Parisot, Cornusson, Belmontet, Campagnac, Labastide St-Pierre, Lestang et Mondounet. Vendit tout ses biens à Cornusson et Parisot entre 1802 et 1810.
16	Louis-Philippe de Vignes (°1795 / +1853)	1819	Elisabeth de Cambolas (°1789 / +1852)	6, dont Raymond	Maire de Labastide Saint-Pierre

Synthèse simplifiée sur la famille de La Valette-Parisot, selon les ouvrages de J. LOMBARD^{LXXX} et H. de BARRAU^{LXXXI}

Rang	Époux	Mariage	Épouse	Nombre d'enfants	Evènements importants
1	Bernard VALETTE, puis de La Valette-Parisot (°vers 1312 / + vers 1381)	1336	Marie de Peyre (°nc / vers 1350)	5, dont Pierre	1382 : lettres de noblesse par le roi Charles VI, pour services rendus à sa cause.
2	Pierre de La Valette-Parisot (°vers 1336 / + vers 1408)	Vers 1365	Louise de Vezins (°vers 1345 / +nc)	4, dont Amalric	1403 : chargé de mission auprès du roi Charles VII.
3	Amalric de La Valette-Parisot (°vers 1365 / + 1440 à Rodez)	1397	Sicarde de Lévis (°vers 1375 / +nc)	4, dont Bernard	1411 : il rendit hommage au comte Jean d'Armagnac pour toutes ses possessions situées dans le Rouergue.
4	Bernard de La Valette-Parisot (°vers 1410 / + 1483)	1446	Gaillarde de Morlhon-Valette (°vers 1425 / +nc)	7, dont Pons	Capitaine de 50 hommes des ordonnances du roi Charles VII. 1461 : il rendit hommage au comte d'Armagnac et de Rodez.
5	Pons de La Valette-Labro (°nc / +1501 à Parisot)	1481	Catherine de Tournalong	7, dont Arnaud	Au service du roi Louis XI en 1471, puis de Charles VIII.
6	Arnaud de La Valette-Labro (°nc / +1547)	1520	Béatrix de Torciac (°nc / + 1576)	14, dont Robert	Porte-guidon sous Louis XII. Puis au service de Gaspard de Coligny, lieutenant général des armées de François I ^{er} .
7	Robert de La Valette-Labro (°1525 / + 1595 à Parisot)	1557	Jeanne de Martel	8, dont Jean I ^{er}	1565 : assista son cousin Jean IV de La Valette-Parisot lors du siège de Malte.
8	Jean I ^{er} de La Valette-Labro (°nc / +ap.1599)	1598	Isabeau de Brédières	3, dont Charles	Coseigneur de Parisot ; Seigneur de Labro, Lalbenque, Labadie. Servit avec distinction Henri III et Henri IV pendant les guerres civiles.
9	Charles de La Valette-Labro (°nc / + 1654 à Parisot)	1620	Angélique de Puechpeyrou-Beaucaire	8, dont Jean II	Baron de Parisot, seigneur de Lalbenque, Labro, Labadie, Saint-Hilaire et autres lieux
10	Jean II de La Valette-Labro (°nc / +ap.1692)	1655	Louise de Lafon	8, dont Barthélémy	Baron de Parisot, seigneur de Lalbenque, Labro, Labadie, Saint-Hilaire et autres lieux
11	Barthélémy de La Valette-Labro (°nc / + nc)	1692	Claire de Raynal	10, dont Jean-Baptiste	Baron de Lalbenque ; seigneur de Parisot , de Labro et Saint-Hilaire. Se distingua sous le nom de baron de Lalbenque dans les armées de Louis XIV.
12	Jean-Baptiste de La Valette-Labro (°1692 / + nc)	1725	Marie-Benoite de La Burgade-Belmont	2, dont Barthélémy II	Servit longtemps dans les armées royales, se couvrit de gloire lors de la défense du fort des Abbatis en Flandre où il fut blessé.
13	Barthélémy II de La Valette-Labro (°1726 à Lalbenque / +1790)	1761	Claire de Courtois-Minut	1 seul fils mort en 1779 à 17 ans	Campagnes dans les armées royales de 1740 à 1760, reçut l'ordre royal militaire de Saint-Louis. Député de la noblesse du Quercy aux États-Généraux de 1789. Mort dans descendance.

Synthèse simplifiée sur la famille de La Valette-Labro, selon les ouvrages de J. LOMBARD^{LXXXII} et H. de BARRAU^{LXXXIII}

12	Résumé agnatique de la famille de La Valette-Cornusson				Page 38
Rang	Époux	Mariage	Épouse	Nombre d'enfants	Evènements importants
1	Bernard VALETTE, (°vers 1312/+ vers 1381)	1336	Marie de PEYRE (°nc / vers 1350)	5, dont Pierre	1382 : lettres de noblesse par le roi Charles VI, pour services rendus à sa cause.
2	Pierre de La Valette-Parisot (°v.1336 / + v.1408)	Vers 1365	Louise de VEZINS (°vers 1345 / +nc)	4, dont Amalric	1403 : chargé de mission auprès du roi Charles VII.
3	Amalric de La Valette-Parisot (°vers 1365 / + 1440 à Rodez)	1397	Sicarde de LÉVIS (°vers 1375 / +nc)	4, dont Bernard	1411 : il rendit hommage au comte Jean d'Armagnac pour toutes ses possessions situées dans le Rouergue.
4	Bernard de La Valette-Parisot (°vers 1410 / + 1483)	1446	Gaillarde de Morlhon-Valette (°vers 1425 / +nc)	7, dont Guilhot	Capitaine de 50 hommes des ordonnances du roi Charles VII ; il rendit hommage au comte d'Armagnac et de Rodez en 1461.
5	Guilhot I ^{er} de La Valette, (appelé Guillaume de Parisot) (°nc / +ap.1521)	1487	Jeanne de Castres (°vers 1455 / + vers 1548)	6, dont Guilhot II et Jean de La Valette	Coseigneur de Parisot ; seigneur de Cornusson et Boismenou. Servit glorieusement pendant les guerres d'Italie sous Charles VIII et Louis XII.
	Jean de La Valette (°1494 / +1567)		49^{ème} grand maître de l'ordre de Malte 1565 : il assura vaillamment le grand siège de Malte contre Soliman II.		
6	Guilhot II de La Valette-Cornusson (°1486 / +1561)	1535	Antoinette de Nogaret-Lavalette (°vers 1515 / +nc)	11, dont François I ^{er}	Baron de Cornusson ; coseigneur de Parisot ; seigneur de Boismenou. Gouverneur du Rouergue durant les guerres de religion et fait chevalier de l'ordre de Saint-Michel par le roi.
7	François I ^{er} de La Valette-Cornusson (°1536 à Parisot / +1587 à Toulouse)	1563	Gabrielle de Murat-Lestang (°nc / +1598)	6, dont Jean	Baron de Cornusson ; coseigneur de Parisot ; seigneur de Boismenou ; conseiller gentilhomme de la chambre du roi, sénéchal-gouverneur de Toulouse, député de la noblesse aux États-Généraux de 1576.
8	Jean de La Valette-Cornusson (°vers 1565 / +1622 à Tonneins)	1587	Ursule de Loubens de Verdalle (°vers 1560 / +nc)	10, dont François II	Baron de Cornusson ; coseigneur de Parisot ; seigneur de Boismenou, Monteils, Lestang, La Rouquette et Floirac. Commandant de 50 hommes, sénéchal et gouverneur de Toulouse. Assista aux États-Généraux à Blois en 1588.
9	François II de La Valette-Cornusson (°vers 1600 / +av.1684)	1629	Françoise de Clary (°nc / +1666)	1 : Gabrielle de La Valette-Cornusson	Baron de Cornusson ; coseigneur de Parisot ; seigneur de Boismenou, Monteils, Lestang, La Rouquette et Floirac, commandeur en Guyenne en 1635, en récompense, Louis XIII le récompensa ; il devint sénéchal de Toulouse et Maréchal de camp.
10	Gabrielle de La Valette-Cornusson (°nc/+1670)	1659	René de Lagarde de Saignes (°nc/+ap.1698)	1, Marie-Anne	Héritière de Cornusson.
11	Marie-Anne de Lagarde de Saignes (° 1660 / +1739)	1683	Joseph-Pierre de Vignes (°1655 / +1727)	NC, dont Charles-Augustin	Héritière de Cornusson, l'apporta en mariage au marquis de Puylaroque.
12	Charles-Augustin de Vignes de Puylaroque (°1687 / +1766)	1746	Marie-Anne Blanche de Montesquieu-Roquefort (°1723/+1764)	NC, dont François-Régis	Marquis de Puylaroque ; seigneur de Parisot et Cornusson. Page de la chambre du roi
13	François-Régis de Vignes de Puylaroque (°1756 / +1832)	1787	Marie-Adélaïde de Bonfontan (°vers 1769 / +1833)	9, dont Louis-Philippe	Marquis de Puylaroque ; seigneur de Parisot, Cornusson, Belmontet, Campagnac, Labastide St-Pierre, Lestang et Mondounet. Vendit tout ses biens à Cornusson et Parisot entre 1802 et 1810.
14	Louis-Philippe de Vignes (°1795 / +1853)	1819	Elisabeth de Cambolas (°1789 / +1852)	6, dont Raymond	Maire de Labastide Saint-Pierre

Synthèse simplifiée sur la famille de La Valette-Cornusson, selon les ouvrages de J. LOMBARD^{LXXXIV} et H. de BARRAU^{LXXXV}

Année	Consuls
1271	Durand Sauzet ; B. de Riols ; Guillaume Bernard
1383	Jean Castanhera ; Jean de Fénéolus ; Guillaume Guilhem
1451	Arnaud Lombard ; Bertrand Michel,
1516	Bernard Boyé ; Géraud Buo ; Jean Blanc <i>notaire</i> ; Pierre Caminade ; Antoine Raynal ; Arnaud Bach
1517	Jean Barrau ; Bernard Rossignol ; Pierre Roques ; Antoine Maurel ; Jean Depechberty
1518	Antoine Lombard ; Antoine Servières ; Antoine Guillaume ; Pierre Bouffies <i>notaire</i> ; Jean Carrié
1522	François Delcastel ; Jean Rossignol ; Jean Delpech
1533	Jean Dupérier ; Mathieu Serin <i>notaire</i> ; Jean Carrié ; Antoine Artous
1548	Arnaud Gardelle
1573	Jean Dupérier ; Jean Ramond <i>notaire</i>
1578	François Castel ou Delcastel ; Guiral Delpech ; Brenguier Malirat ; Bertrand Cazes ; Jean Rossignol
1579	Antoine Robert ; Jean Viguié ; Guillaume Maurel ; Antoine Pechberty
1593	Jean Dupérier
1618	Antoine Delpech ; Antoine Frauciel ; Jean Bosc ; Jean Vidal ; Jean Barroul
1627	Bernard Soiry ; Jean Viguié ; Jean Mathieu ; Pierre Gasc ; Antoine Carrié
1633	Jean Roques ; Jean Gasc ; Jean Guilhem ; Guillaume Bernou ; Raymond Dupérier
1634	Jean Viguié, <i>bourgeois de la Rabarie</i>
1635	Antoine Guilhem ; Jean Viguié ; Jean Artous ; Antoine Roques ; M. Viguiéry
1644	Jean Frauciel
1661	Guillaume Barrau ; Antoine Dellart
1663	Jean Viguié ; Antoine Loubinhes ; Bernard Salingardes ; Jean Dupérier ; Jean Sémian ; Guillaume Viguiéry, <i>greffier</i>
1665	Jean Rouquette ; Antoine Viguié ; Guillaume Dejean ; Pierre Vialle ; Pierre Coustillières
1666	Jean Barrau ; Pierre Soiry ; Pierre Viale ; Antoine Lombard
1667	Jean Delteil ; Guillaume Barrau ; Antoine Dellart ; Louis Maurel ; Antoine Guilhem
1668	Pierre Bernard ; Guillaume Gautié ; Pierre Guilhem ; Bernard Planholles ; Antoine Marty
1673	Jean Galand ; Jean Barroul ; Bernard Salingardes ; Louis Maurel ; Pierre Murat ; Guillaume Viguiéry, <i>greffier</i>
1674	Guillaume Rossignol ; Louis Maurel ; Jean Fontanilles ; François Salesses ; Jean Sémian ; Guillaume Viguiéry <i>greffier</i>
1688	Bernard Salingardes ; Antoine Loubinhes ; Jean Guilhem
1691	Jean Mathieu
1695	Antoine Virenques ; Pierre Parayre ; Raymond Viguié
1696	Jean Salingardes ; Jean Ichés ; Antoine Delpech <i>dit Bajou</i>
1697	Jean Bosc
1698	Jean Bosc ; Pierre Cabrit ; Jean Sémian
1699	Pierre Carrié ; Pierre Cabrit ; Jean Sémian
1701	Jean Viguié ; Antoine Delpech <i>dit Chantre</i>
1702	François Frauciel ; Jean Parayre ; Guillaume Salesses
1706	Jean Parayre ; Pierre Cabrit ; Jean Lafage
1707	Jacques Rossignol ; Jean Gautié ; Raymond Viguié
1708	Jean Ichés ; Bernard Guilhem ; Bernard Delpech <i>dit Gachard</i>
1709	Pierre Tesquet ; Jean Pechberty ; François Gasc
1710	François Roques ; Pierre Cabrit ; Antoine Viguié
1712	Pierre Delpech <i>dit Chantre</i>
1713	François Frauciel
1714	Louis Defore
1718	Antoine Bouissou ; François Viguié ; Bernard Delpech <i>dit Gachard</i>
1719	Pierre Cabrit ; Guillaume Viguié ; Pierre Bernard
1721	Antoine Delpech <i>dit Bajou</i> ; Bernard Guilhem ; Pierre Lamic
1722	Jean-François Lombard ; Jean Cabannes ; François Delpech ; Bernard Loubinhes <i>notaire, secrétaire</i>
1723	Guillaume Viguié ; Jean Salingardes ; Pierre Breil
1724	Antoine Gautié
1725	François Roques
1726	Pierre Carrié
1727	Jean-Pierre Rouquette ; Antoine Bouissou ; Jean Roques ; Bernard Loubinhes <i>notaire, secrétaire</i>
1728	Pierre Eche ; Jean Bach ; Jean Delpech
1729	Guillaume Bach ; Jean Cabanes ; Edouard Murat ; Mathieu <i>secrétaire</i>

1731	Jean-François Lombard ; Antoine Salesse ; Antoine Ricard
1732	Jacques Rossignol ; Antoine Roux ; Jean Estripaud
1733	Antoine Telhard ; François Gasc ; Antoine Vignes ; Rossignol <i>secrétaire</i>
1735	Jean-François Lombard ; Jean Lafage ; Antoine Pigassou
1736	Pierre Carrié ; Martial Barrau ; Antoine Baissire ou Vaissières
1737	Antoine Rossignol ; Antoine Roux ; Jean Estripaud ; Bouissou <i>secrétaire</i>
1738	Pierre Eche ; Antoine Salesse ; Jean Pechberty ; Rossignol <i>secrétaire</i>
1739	Jean Cabrit ; Pierre Barrau ; Jean Gasc
1740	Jean-Baptiste Roques ; Jean Frauciel ; Antoine Delpech
1741	<i>Les mêmes que l'année précédente, conservés par le seigneur marquis de Cornusson</i>
1742	Antoine Gautié ; Antoine Carles ; Jean Gasc
1743	Pierre Carrié ; Jean Roques ; Pierre Barrau ; Bouissou <i>secrétaire</i>
1744	Guillaume Bach ; Pierre Bonnal ; Jean Rossignol ; Bouissou <i>secrétaire</i>
1745	Antoine Rossignol ; François Viguié ; Jean Roux ; Bouissou <i>secrétaire</i>
1746	Pierre Delpech dit <i>Chantre</i> ; Jean Gasc ; Jean Bach ; Bouissou <i>secrétaire</i>
1748	Joseph Carrié ; Antoine Rossignol
1750	Antoine Rossignol ; Joseph Barrau ; Joseph Rossignol ; Mathieu <i>secrétaire</i>
1751	Guillaume Eche dit <i>Cardayre</i> ; Jean Frauciel dit <i>Lescudélou</i> ; Antoine Robert dit <i>Sabiat</i> ; Mathieu <i>secrétaire</i>
1752	Pierre Eche dit <i>Gasc</i> ; Pierre Bonnal dit <i>Drulhe</i> ; Antoine Delpech dit <i>Gachard</i> ; Mathieu <i>secrétaire</i>
1753	Félix Médal <i>bourgeois</i> de Majac ; Pierre Cavaillé dit <i>Petit</i> , Pierre Besse ; Mathieu <i>secrétaire</i>
1754	Jean Carrié ; Jean Cazelles ; Antoine Vergnes ; Mathieu <i>secrétaire</i>
1755	Jean Lafage ; Antoine Salingardes ; Antoine Lambert ; Mathieu <i>secrétaire</i>
1756	Pierre Delpech dit <i>Chantre</i> ; Jean Bach dit <i>Blancou</i> ; Antoine Pouxviel ; Mathieu <i>secrétaire</i>
1757	Félix Médal <i>bourgeois</i> de Majac ; Pierre Bonnal dit <i>Drulhe</i> ; Pierre Besse dit <i>Lesquirol</i> ; Mathieu <i>secrétaire</i>
1758	Jean Roques ; Jean Bénac ; Pierre Besse dit <i>Rascou</i> ; Mathieu <i>secrétaire</i>
1759	Guillaume Eche dit <i>Cardayre</i> ; Pierre Cavaillé ; Antoine Robert
1760	Jean Eche dit <i>Gasquet</i> ; Pierre Bonnal ; Antoine Salingardes
1761	Antoine Bouissou ; Jean Bénac ; Jean Guiraudié
1762	Pierre Delpech ; Pierre Bonnal ; Jean Gasc ; Raymond Bach <i>notaire, secrétaire</i>
1764	Antoine Carles ; Jean Montagne ; Joseph Tuffal ; Raymond Bach <i>notaire, secrétaire</i>
1765	Raymond Bach <i>notaire royal de La Rabarie</i> ; Jean Montagne ; Guillaume Deprix
1766	<i>Les mêmes que l'année précédente maintenus en fonction</i> ; Bouissou, <i>secrétaire</i>
1767	<i>Les mêmes que l'année précédente remplissent encore les fonctions de consul</i>
1769	Raymond Bach <i>notaire royal de La Rabarie</i> ; Antoine Cazes ; Jean Julien
1770	Antoine Bouissou ; Jean Cazelles ; Bernard Delpech ; Roques, <i>secrétaire</i>
1771	Pierre Bouissou ; Jean Déjean ; François Sémian ; Roques, <i>secrétaire</i>
1772	Félix Médal <i>bourgeois</i> de Majac ; Jean Cazelles dit <i>Pichonnaud</i> ; Jean-Baptiste Roques ; Roques, <i>secrétaire</i>
1773	Jacques Viguié ; Jacques Delpech ; Pierre Eche dit <i>Poujou</i> ; Roques, <i>secrétaire</i>
1774	Guillaume Eche ; Jean Cazelles ; Louis Delpech ; Roques, <i>secrétaire</i>
1775	Pierre Bonnal ; Jean Debals ; Jean Roques dit <i>Berniquou</i> ; Roques, <i>secrétaire</i>
1776	<i>Les mêmes que l'année précédente continuent les fonctions de consul</i> ; Roques, <i>secrétaire</i>
1777	Félix Médal <i>bourgeois</i> de Majac ; Jean Pigassou ; Jean Viguié dit <i>Ramounet</i> ; Roques, <i>secrétaire</i>
1778	Jean Loubignes ; Antoine Bonhomme ; François Sémian
1779	Antoine Roux ; Jean Déjean ; Bernard Delpech ; Raymond Bach <i>notaire, secrétaire</i>
1780	<i>Les mêmes que l'année précédente exercent encore leur fonction</i> ; Raymond Bach <i>notaire, secrétaire</i>
1781	<i>Les mêmes que l'année précédente sont maintenus dans leur fonction</i> ; Roux, <i>secrétaire</i>
1782	Jean Cazelles ; Jean Barrau dit <i>Rouquette</i> ; Joseph Gentil ; Roux, <i>secrétaire</i>
1784	Pierre Bouissou ; Jean Débals ; François Sémian ; Roux, <i>secrétaire</i>
1785	Jean Ichès ; Jean Pigassou ; Jean-Pierre Cavaillé ; Roux, <i>secrétaire</i>
1787	Antoine Telhard ; Jean Montagne ; Jean Viguié dit <i>Ramounet</i> ; Roux, <i>secrétaire</i>
1788	Pierre Gautié ; Louis Delpech ; Jean-Pierre Cavaillé ; Roux, <i>secrétaire</i>
1789	Pierre Delteil ; Jean Pigassou ; Jean Cazelles ; Roux, <i>secrétaire</i>

ANTHROPONYMIE : Cette liste des consuls de Parisot permet d'observer la fréquence et la pérennité de certains patronymes : (GUILHEM, LOMBARD, BACH, BARRAU, ROSSIGNOL, ROQUES, DELPECH, PECHBERTY, VIGUIÉ, LOUBINHES, SALINGARDES, DEJEAN, DELTEIL, MATHIEU, ICHES-ECHES, BOUISSOU, ROQUES, ROUQUETTE, CABRIT, GASC, MÉDAL, CARRIÉ, CAVAILLÉ, BESSE, ROUX,...), ainsi que la prédominance de certains prénoms, tels que : Bernard, Guillaume, Jean, Pierre, Antoine, François, Jacques, Raymond, Joseph, Louis.

14	Reconstitution des maires de Parisot			Page 39
Période	Prénom & Nom	Naissance /décès	Profession	
1790-1791	Aymeric-Mathieu FÉNELOUS			
1791-1792	Pierre DELTEIL			
1792-1793	Jacques VIGUIÉ			
1793-1809	Jean-François FÉNELOUS			
1809-1811	Jean-Antoine CAMBE	1764-1811	Avocat, notaire de Parisot 1786-1811	
1811-1857	Henri-Joseph FÉNELOUS	1776 -1857		
1857-1868	Jean-Baptiste CABRIT	1790-1881	Notaire de Parisot 1817-1862	
1868-1874	Joseph DELPECH			
1874-1884	Antoine Hilarion JAMBERT	1818-1886		
1884-1900	Hippolyte Pierre Raymond CAMBE	1844-1912	Avocat, conseiller général, député	
1900-1912	Germain DELPECH			
1912-1914	Paul BENET		Médecin à Saint-Antonin	
1914-1915	François Benjamin FRAUCIEL	1869-1953	Cultivateur à Moureau, Parisot	
1915-1925	Germain Marie ICHES (YCHES)	1865- 1937	Agriculteur à Parisot, père de Michel ICHES, qui suit.	
1925-1944	Pierre Gabriel Auguste Godefroy BETEILLE	1856-1945	Notaire de Parisot 1900-1946	
1944-1944	Marthe DONNADIEU		Institutrice	
1944-1957	Roger PALIS	1885-1959	Pharmacien à Parisot	
1957-1965	Michel Fernand Joseph ICHES	1897-1972	Agriculteur à Lacau, Parisot	
1965-1977	Gilbert Constant ROSSIGNOL	1921-2014	Agriculteur à Serin, Parisot	
1977-1989	Roger Philippe Jacques François MESSINES	1942-2016	Pharmacien à Parisot	
1989-1992	Raymond Gérard Gaston GALAN	1920-1993	Boulangier puis secrétaire de mairie	
1992-1993	Jacques LOMBARD	Contemporain	Boucher à Parisot	
1993-2005	Jean WILLAUME	1930-2007	Dirigeant du Racing Club de Strasbourg, président fondateur de la communauté de communes Quercy Rouergue gorges de l'Aveyron	
2005-2008	Jean-Claude Francis Christian BORD	1946-2018	Instituteur et directeur d'école	
2008-2014	Frédéric Jean Robert KERESTEDJIAN	1960-2014	Pharmacien à Parisot	
Depuis 2014	Alain ICHES	Contemporain	Agriculteur, président de la chambre d'agriculture de Tarn et Garonne.	

Source : FranceGenWeb, complété et corrigé avec l'ouvrage de l'abbé LOMBARD et par des recherches personnelles <http://www.francegenweb.org/mairesgenweb/resultcommune.php?id=17137>, consulté le 17 avril 2022.

ANTHROPONYMIE : Cette liste des édiles parisotains met en évidence la continuité de certains patronymes anciens et originaires de Parisot de la fin du XVIII^{ème} au milieu du XX^{ème} siècle, tels que : **FÉNELOUS, DELTEIL, VIGUIÉ, DELPECH, ICHES, ROSSIGNOL,**

Puis l'apparition de nouveaux patronymes venus d'autres régions dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle, tels que : **MESSINES, WILLAUME, BORD, KERESTEDJIAN.**

9.^e LÉGION.
 17.^e ESCADRON.
 N.^o 179

GENDARMERIE IMPÉRIALE

MONTAUBAN, le 11 Mai 1811

N. B. Relater, dans la réponse, la date et le N.^o ci-dessus.

*Le Capitaine de Gendarmerie Impériale
 Du Département de Tarn-et-Garonne,
 Membre de la Légion d'honneur,*


*à Monsieur le Marquis, préfet du Dept
 de Tarn et Garonne, substitué au Comte d'Etat*

Monsieur le préfet

*J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint
 un procès-verbal qui constate l'assassinat de M.
 Cambe, maire de la commune de Parisot, vous
 serrez par la présenter les déclarations que j'ai
 fait prouver que le crime est plus particulièrement
 sur le nommé Mathieu fils du maire de la*

*2131
 11 mai*

la. Mathieu



9° LÉGION

17° ESCADRON

GENDARMERIE

IMPÉRIALE

N° 275

Montauban, le 11 mai 1811

Le capitaine de gendarmerie impériale
du département de Tarn-et-Garonne,
membre de la légion d'honneur,
A Monsieur Le Baron, préfet du dep[artement]t
de Tarn et Garonne, auditeur au Conseil d'État.

2331

11 mai

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint
un procès verbal qui constate l'assassinat de M[onsieur]
Cambes maire de la commune de Parizot, vous
verrez par les différentes dépositions que j'ai
fait prendre, que le crime pèse plus particulièrement
sur le nommé Mathieu, fils du maire de la
(saut de page avec répétition des deux derniers mots)
de la commune de Puylagarde et sur les trois
frères Cadillias de la commune de Ginale, je
regrette de ne pouvoir livrer à la justice
le coupable.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le préfet,

votre très humble et
très obéissant serviteur.

L. Bourdeau

de la commune de Puylagarde et sur les trois
frères Cadillias de la commune de Ginale. Je
regrette de ne pouvoir livrer à la justice
le coupable

J'ai l'honneur d'être

Monsieur le préfet

votre très humble et
très obéissant serviteur

L. Bourdeau

<u>Maison</u> <u>N°</u>	<u>Chef de famille - âge</u>	<u>Profession</u>	<u>Conjoint - âge</u>	<u>Composition familiale - âge</u>
1	BES Michel-57	Cultivateur	CARLES Eulalie-51	1 fils, Firmin - 22
2	BESSE Pierre-58	Cultivateur	PECHBERTY Mélanie-48	3 enfants : Paul-27 ; Marie-23 ; Émilie-18
3	BESSÈDE Pierre-77	Cultivateur	CAZES Marie-81	
4	BOUISSOU Vincent-24	Cultivateur		DÉJEAN Anaïs-49, sa mère
5	CARLES François-49	Cultivateur	PRADINE Alexandrine-29	SIMIAN Wilfrid-22, domestique
6	CAZES Célestin-64	Cultivateur	BOUDET Virginie-35	
7	FÉRAL Jean-63	Cultivateur	BASTIDE Séraphine-30	BASTIDE Gabriel-11, son beau frère
8	GUY Paulin-57	Cultivateur	COMBRES Marie-39	2 enfants : Brigitte-11 ; Ernest-1 2 domestiques : ESTRYPEAU Paul-22 ; ROSSIGNOL Louise-20
9	HUGONENC Xavier-27	Cultivateur		DÉJEAN Léontine-55, sa mère HUGONENC Anastasie-32, sa sœur VERGNES Benjamin-27, domestique
10	ICHES Auguste-40	Forgeron	HUGONENC Marie-30	2 enfants : Augusta-10 ; Lucie-7 BOUTONNET Rose-64, sa mère
11	NEULAT Pierre-74	Maçon	CAZELLES Rose-60	1 fille, Sylvie-30 2 enfants en garde : DELCASSE Jean-Henri-5 ; DELCASSE Jules-Fernand-3
12	RECH Elie-41	Cultivateur	BOSC Léontine-36	2 enfants : Elie-13 ; Henri-6
13	ROQUES Louis-37	Cultivateur	LAFON Marie-26	1 enfant : ROQUES Henri-3
14	ROQUES Marie-85	Néant		2 domestiques : ROSSIGNOL François-35 ; BOSC Elie-16
15	ROSSIGNOL Joseph-62	Cultivateur	JAMBERT Rosalie-67	1 fils : Auguste-31 ; ROSSIGNOL Marie-29, sa belle- fille ; 3 petits-enfants : Ida-4 ; Gabriel-2 ; Alice-1
16	ROSSIGNOL Jean-Pierre-47	Cultivateur	DELPERIÉ Joséphine-40	2 filles : Euzébie-16 ; Gabrielle-13 CARLES Marie-Jeanne-77, sa mère
17	ROSSIGNOL Germain-41	Cultivateur	GAYRAL Julie-32	2 enfants : Maximin-8 ; Marthe-7
18	ROSSIGNOL Pierre-72	Cultivateur	VERGNES Virgine-62	2 fils : Pierre-26 ; Jean-20
19	TESTAS Louis-70	Cultivateur	CALMETTES Julie-56	2 enfants : Jean-27 ; Marie-24
20	TUFFAL Adon-35	Cultivateur	MURAT Appolonie-31	1 fille : Marie-3 CABANNES Julie-70, sa mère
21	TUFFAL Guillaume-41	Cultivateur	BOSC Zélie-30	2 enfants : Georges-2 ; Emma-1 THIBAUT Anna-1, enfant en nourrice
22	VERGNES Jean-60	Cultivateur	FAURE Marie-51	
Totaux	22		20	44
	Population totale en 1901	86		

ANTHROPONYMIE :

Cette analyse du recensement de Pech Bernou en 1901, permet d'observer **la forte prédominance du patronyme ROSSIGNOL dans ce village**, ce qui est également le cas sur l'ensemble de la commune de Parisot, dans laquelle se trouve un lieu appelé le « Mas de Rossignol ».

Concernant les prénoms masculins, les plus représentés sont :

- **Pierre** (5 individus sur 86, soit 5,8%),
- **Jean** (4 individus sur 86, soit 4,6%).

Concernant les prénoms féminins, les plus représentés sont :

- **Marie** (7 individus sur 86, soit 8,1%),
- **Julie** (3 individus sur 86, soit 3,5%).

17		<u>Tableau chronologique simplifié des couples présentés dans ce mémoire</u>		Page 67
Génération	Source			
N+9		<i>Antoine de SEGONS</i>	<i>Béatrix d'ENTRAYGUES</i>	
	AD12, MN063876, 3 E 5669, seq.9, folio 49-60, vue 14/37	<i>Mariés le 14 janvier 1556 à Saint Salvador.</i> ³³⁵		
N+8		<i>Antoine de SEGONS de La Brousse</i>	<i>Jeanne de COLOMB</i>	
		<i>Mariés le 30 mai 1579 (H de Barrau, T4, p.156)</i>		
N+7		<i>Antoine de SEGONS de La Brousse</i>	<i>Gabrielle de LA TOUR</i>	
	AD12, MN017163, 3 E 2686, M. DEBROA, seq.3, vue 3/35, Contrat retiré pour preuves de noblesse	<i>Mariés le 22 février 1618 (H de Barrau, T4, p.156)</i>		
N+6		<i>Charles Antoine de SEGONS de Puech Usclat</i>	<i>Yzabeau Elizabeth d'HAUTPOUL</i>	
		<i>Mariés le 11 février 1654 (H de Barrau, T4, p.156)</i>		
N+5		<i>Pierre de SEGONS de La Brousse</i>	<i>Dorothée de SAUNHAC</i>	
		<i>Mariés le 22 octobre 1685 (AD81, 3 E 25/21)</i>		
N+4	<i>Jean CORNAC</i>	<i>Anthoinette de SEGONS de La Brousse</i>		
	<i>BMS et CM non retrouvés</i>			
N+3	<i>Jean Pierre GAILLARD</i>	<i>Marie CORNAC</i>		
	<i>Mariés le 13 février 1747 (AD12, 4 E 289-1)</i>			
N+2		<i>Jean Louis GAILLARD</i>	<i>Marie Anne FASTRÉ</i>	
		<i>Mariés le 8 octobre 1766 (AD81-1^E060-005)</i>		
N+1	<i>Jean Antoine GUY</i>	<i>Marie Anne GAILLARD</i>		
	<i>CM du 19 janvier 1797, (AD12, 3 E 5198)</i>			
Couple souche		<i>Antoine Baptiste GUY</i>	<i>Marie Anne VIGUIÉ</i>	
		<i>Mariés le 21 février 1843 (AD82-6^E 137-14)</i>		
N-2		<i>Charles Paulin GUY</i>	<i>Marie Virginie COMBRES</i>	
		<i>Mariés le 5 février 1888 (AD82-6^E137-23)</i>		
N-3	<i>Alfred LESTANG</i>	<i>Marie Anne Brigitte GUY</i>		
	<i>Mariés le 7 mai 1909 (AD82 4^E137-26)</i>			
N-4	<i>Arthur Antonin ROSSIGNOL</i>	<i>Marie Louise Angèle LESTANG</i>		
	<i>Mariés le 12 janvier 1940 (AC. NMD.1940 Parisot)</i>			
N-5	<i>Contemporains autorisés anonymisés.</i>	<i>J. ROSSIGNOL</i>	<i>M. ALCOUFFE</i>	
<i>Soit 14 générations, du XVI^{ème} au XX^{ème} siècle</i>				

ANTHROPONYMIE :

Ce tableau permet de remarquer deux prénoms quasiment lignagers revenant fréquemment :

- **Antoine**, ou **Jean Antoine** ou **Antoine Baptiste**, pour les hommes,
- **Marie Anne** ou **Marianne** pour les femmes.

Ainsi qu'un ancien prénom peu usité, **Dorothée**, qui est l'anagramme féminine de **Théodore**, ces deux prénoms étant des prénoms théophores (du grec « théo » = dieu, et « phorein » = porter).

³³⁵https://archives.aveyron.fr/ark:/11971/vtab5cbfce6e0edb98/daoloc/0/layout:table/idsearch:RECH_aff59f1bdbb588d164bd04feb4c0bca0#id:1801346678


N° 14 :
 L'an mil huit cent quarante trois, et le
 deux février à Najac, chef lieu de canton,
 arrondissement de Villefranche d'Aveyron,
 devant nous Célestin Auriol notaire à la
 résidence dudit Najac, en présence de deux
 témoins ci-après dénommés et soussignés.
 Dans notre étude, ont comparu les sieurs
 Antoine Baptiste Guy, propriétaire
 fils légitime et majeur au feu sieur
 Antoine, nous disons, de Jean Antoine Guy,
 et Marianne Gailhard, mariés,
 assisté de sadite mère, et du sieur
 Charles Guy son frère, tous propriétaires
 habitants ensemble au village del
 mas de Bosc, mairie dudit Najac,
 d'une part, et Marie Viguié fille
 mineure et légitime de François Viguié
 et de Marie Delpech mariés, assistée
 de son père et mère, tous les
 trois propriétaires habitants ensemble au
 village de Pechbernou mairie de Parizot
 canton de Saint Antonin d'autre
 part. Lesdits sieur
 Antoine Baptiste Guy, et ladite Marie
 Viguié ont promis et se sont engagés

N°14

L'an mil huit cent quarante trois, et le
 deux février à Najac, chef lieu de canton,
 arrondissement de Villefranche d'Aveyron,
 devant nous Célestin Auriol notaire à la
 résidence dudit Najac, en présence de deux
 témoins ci-après dénommés et soussignés,
 dans notre étude, ont comparu les sieurs
 Antoine Baptiste Guy, propriétaire
 fils légitime et majeur au feu sieur
 Antoine, nous disons, de Jean Antoine Guy,
 et Marianne Gailhard, mariés,
 assisté de sadite mère, et du sieur
 Charles Guy son frère, tous propriétaires
 habitants ensemble au village del
 mas de Bosc, mairie dudit Najac,
 d'une part, et Marie Viguié, fille
 mineure et légitime de François Viguié
 et de Marie Delpech mariés, assistée
 de ses dits père et mère, tous les
 trois propriétaires habitants ensemble au
 village de Pechbernou mairie de Parizot
 canton de Saint Antonin d'autre part.
 En premier lieu, ledit sieur
 Antoine Baptiste Guy et ladite Marie
 Viguié ont promis et se sont engagés

ce J'unit incontinent par le mariage
en observant les lois civiles et Religieuses
à la première réquisition de l'un d'eux
à peine de tous dépens et dommages
contre celui qui s'y refuserait et en
ont réglé de l'agrément de leurs dits
parents les conventions comme suit.
En second lieu en considération du
présent mariage, ladite Gailhard
a donné et constitué à titre de dot et
en avance d'hoirie audit Antoine
Baptiste Guy son fils ce acceptant
une somme de neuf cents francs
argent, provenant des reprises qu'elle
a sur les biens de son feu
mari et obligé par écrit son contrat
de mariage de toute vie et au cas
d'avant mes juges notaires, ou par
autres actes postérieurs enregistrés. Plus
elle donne encore des immeubles qu'elle
a dans la succession indivise de
son dit feu mari déclarés d'un

de s'unir incessamment par le mariage
en observant les lois civiles et religieuses
à la première réquisition de l'un d'eux
à peine de tous dépens et dommages
contre celui qui s'y refuserait et en
ont réglé de l'agrément de leurs dits
parents les conventions comme suit.
En second lieu en considération du
présent mariage, ladite Gailhard
a donné et constitué à titre de dot et
en avance d'hoirie audit Antoine
Baptiste Guy son fils ce acceptant
une somme de neuf cents francs
argent, provenant des reprises qu'elle
a sur les biens de son feu
mari, établis soient dans son contract
de mariage du trente nivose an cinq
devant M[âitr]e Julia notaire, ou par
autres actes postérieurs enregistrés. Plus
elle donne encore des immeubles qu'elle
a dans la succession indivise de
son dit feu mari, déclarés d'un


D'une Revenu de Dix francs au
Capital de deux cents francs laquelle
ladite somme de neuf cents
francs argent a été de suite
comptée et délivrée par ledit Charles
Guy à la libération de sa dite
mère, vérifiée reçue et quittancée
par ledit Antoine Baptiste Guy
qui subroge son dit frère à
convenance de ladite somme.
Le troisième lieu ledit sieur François
Viguié au cas même fus sus dudit
mariage a fait donation à ladite
Marie Viguié sa fille ce acceptant
deux tiers de tous les biens meubles
immeubles, titres et actions et ce à
titre de préciput et hors part.
Lesquels biens immeubles se trouvent
situés dans ladite mairrie de Parizot,
et dans celle de Vailhourlhes, et
déclarés d'un Revenu de soixante
francs au Capital de douze cents

d'un revenu de dix francs au
capital de deux cents francs. Laquelle
ladite somme de neuf cents
francs argent a été de suite
comptée et délivrée par ledit Charles
Guy à la libération de sa dite
mère, vérifiée, reçue et quittancée
par ledit Antoine Baptiste Guy
qui subroge son dit frère à
convenance de ladite somme.
En troisième lieu, ledit sieur François
Viguié en la même faveur dudit
mariage a fait donation à ladite
Marie Viguié sa fille ce acceptant
du tiers de tous ses biens meubles,
immeubles, titres et actions et ce à
titre de préciput et hors part.
lesquels biens immeubles se trouvent
situés dans ladite mairrie de Parizot,
et dans celle de Vailhourlhes, et
déclarés d'un revenu de soixante
francs au capital de douze cents

francs. Le mobilier donné par ledit
Viguié à sa fille Louise 1° un
lit garni évalué vingt francs. 2°
un armoire en bois de noyau et une
vingt francs. 3° une chaudière évaluée
vingt francs. 4° trois paires de draps
non signés draps, évalués dix huit
francs. 5° six serviettes évaluées dix
francs. 6° quatre biens barriques évaluées
vingt francs. 7° une paire charrues
pendant au feu et crémaillères tout
évalué trois francs. 8° une charrette
une charrue avec son char tout évalué
cinquante francs. 9° une coupe et un
seau blanchi tout évalué sept francs.
10° une paire bœufs évalués deux
cents francs. 11° une marmite en
cuivre évaluée quatre francs. avec
Déclaration que si est mention n'en
fait par vente. total des dites
évaluations partielles trois cent soixante
francs. Les futurs époux veulent que

francs. Le mobilier donné par ledit
Viguié à sa fille conciste, 1° en un
lit garni évalué vingt francs. 2°
un armoire en bois de noyé estimé
vingt francs. 3° une chaudière évaluée
vingt francs. 4° trois paires de draps
nous disons draps, évalués dix huit
francs. 5° six serviettes évaluées dix
francs. 6° quatre biens barriques évaluées
vingt francs. 7° une paire [de] chenets
pendant au feu et crémaillères le tout
évalué trois francs. 8° une charrette
une charrue avec son char le tout évalué
cinquante francs. 9° une coupe et un
seau blanchi le tout estimé sept francs.
10° une paire [de] bœufs évalués deux
cents francs. 11° une marmite en
cuivre évaluée quatre francs. Avec
déclaration que l'estimation n'en
fait pas vente. Total des dites
évaluations partielles trois cent soixante
francs. Les futurs époux veulent que

Leur union soit réglée conformément
 aux dispositions des articles quinze cents
 trente et suivants du Code Civil.
 En l'un et l'autre futur, les parents
 de leur susdits père et mère se
 font donation l'un à l'autre de
 l'usufruit et jouissance seulement
 que laissera le prémourant en
 faveur du survivant en
 faveur du survivant qui s'engage
 de fournir au survivant au lieu de ces
 deux derniers mots de fournir caution
 nous disons de fournir caution et de
 faire inventaire. Dont acte fait et lu
 aux parties en présence de M[aitr]e Henri
 Saignes expert géomètre, et de Jean Joseph
 Rigal propriétaire, habitants audit
 Najac, soussignés avec le futur, Charles Guy
 son frère, et ledit Viguié requis la
 future, ladite Delpech ainsi que ladite
 Gaillard de signer ont dit ne savoir,
 nous notaire avons aussi signé.
 Guy Guy Viguié Rigal
 Saignes Auriol no[tai]re

leur union soit réglée conformément
 aux dispositions des articles quinze cents
 trente et suivants du Code Civil.
 Les reuditz futurs du consentement
 de leurs susdits père et mère se font
 donation l'un à l'autre de
 l'usufruit et jouissance seulement
 que laissera le prémourant en
 faveur du survivant qui demeure
 dispensé du serment au lieu de ces
 deux derniers mots de faurnir caution,
 nous disons de fournir caution et de
 faire inventaire. Dont acte fait et lu
 aux parties en présence de M[aitr]e Henri
 Saignes expert géomètre, et de Jean Joseph
 Rigal propriétaire, habitants audit
 Najac, soussignés avec le futur, Charles Guy
 son frère, et ledit Viguié requis la
 future, ladite Delpech ainsi que ladite
 Gaillard de signer ont dit ne savoir,
 nous notaire avons aussi signé.
 Guy Guy Viguié Rigal
 Saignes Auriol no[tai]re

Méthodologie pour le contrat de mariage :

La recherche de ce contrat de mariage a débuté dans la même commune que le mariage civil, c'est-à-dire Parisot, commune de naissance de Marie Anne VIGUIÉ, donc dans le bureau de Saint-Antonin.
 Cette recherche étant infructueuse dans ce bureau, il était possible qu'un contrat ait été réalisé dans le bureau de la famille du futur époux, Antoine Baptiste GUY, né à Najac.
 Effectivement, un contrat de mariage fut bien passé chez Maître Célestin AURIOL notaire à Najac, en date du 2 février 1843, également enregistré au bureau de Najac le 9 février 1843.

Ce contrat de mariage entre Antoine Baptiste GUY & Marie Anne VIGUIÉ, est très instructif concernant les biens donnés en dot aux futurs époux, ainsi que sur le mariage des parents du futur, Jean Antoine GUY et Marianne GAILLARD, qui ont également passé un contrat de mariage à Najac le 30 nivose an cinq, devant Maître JULIA.

N° 3
 Mariage de
 Guy Charles Paulin
 et
 Combres Marie
 Virginie
 L'an mil huit cent quatre-vingt-huit, le cinq février
 à cinq heures du soir, pardevant nous Casimir Bonafous
 adjoint délégué officier de l'état civil de la Commune de
 Parisot, canton de Saint-Antonin, arrondissement de
 Montauban, département de Tarn-et-Garonne, ont comparu
 GUY Charles Paulin, âgé de quarante-trois ans,
 étant né au hameau de Pechbemou, sur cette commune,
 le deux novembre mil huit cent quarante quatre
 ainsi qu'il résulte de l'extrait de son acte de naissance
 qu'il nous a remis, cultivateur; fils majeur de
 Guy Antoine Baptiste, âgé de soixante-quinze ans,
 cultivateur et de Viguié Marie, âgée de soixante quatre
 ans, ménagère, avec lesquels il demeure audit Pechbemou.
 Procédant avec le consentement et en la présence de ses
 père et mère. Et Combres Marie Virginie, âgée
 de vingt-cinq ans, étant née au lieu de Perié, commune
 de Puylagarde, canton de Caylus, arrondissement de
 Montauban, sans profession, fille majeure de Combres
 Antoine, âgé de cinquante-six ans, cultivateur et de
 Maynard Marie Virginie, âgée de quarante-cinq ans
 ménagère, avec lesquels elle demeure au hameau de
 Soulières, commune de Vailhourthes, canton et
 arrondissement de Villefranche, département de
 l'Aveyron. Procédant avec le consentement et en la
 présence de ses père et mère. Lesquels, après
 avoir déclaré, sur notre interpellation qu'il a été fait un
 contrat de mariage passé devant Maître Cabrit notaire
 audit Parisot le vingt-un janvier dernier, ainsi qu'il


N°3

Mariage de
 GUY Charles Paulin
 Et
 COMBRES Marie Virginie

L'an mil huit cent quatre-vingt-huit, le cinq février
 à cinq heures du soir, pardevant nous Casimir Bonafous,
 adjoint délégué officier de l'état civil de la commune de
 Parisot, canton de Saint-Antonin, arrondissement de
 Montauban, département de Tarn-et-Garonne, ont comparu
 Guy Charles Paulin, âgé de quarante trois ans,
 étant né au hameau de Pechbemou, sur cette commune,
 le deux novembre mil huit cent quarante quatre
 ainsi qu'il résulte de l'extrait de son acte de naissance
 qu'il nous a remis, cultivateur; fils majeur de
 Guy Antoine Baptiste âgé de soixante quinze ans,
 cultivateur et de Viguié Marie âgée de soixante quatre
 ans, ménagère avec lesquels il demeure audit Pechbemou.
 Procédant avec le consentement et en la présence de ses
 père et mère.

Et Combres Marie Virginie, âgée
 de vingt-cinq ans, étant née au lieu de Perié, commune
 de Puylagarde, canton de Caylus, arrondissement de
 Montauban (1) [le trente novembre mil huit cent soixante deux],
 sans profession, fille majeure de Combres
 Antoine âgé de cinquante-six ans, cultivateur et de
 Maynard Marie Virginie âgée de quarante-cinq ans
 ménagère avec lesquels elle demeure au hameau de
 Soulières, commune de Vailhourthes, canton et
 arrondissement de Villefranche, département de
 l'Aveyron.

Procédant avec le consentement et en la
 présence de ses père et mère. Lesquels, après
 avoir déclaré, sur notre interpellation qu'il a été fait un
 contrat de mariage passé devant Maître Cabrit notaire
 audit Parisot le vingt-un janvier dernier, ainsi qu'il



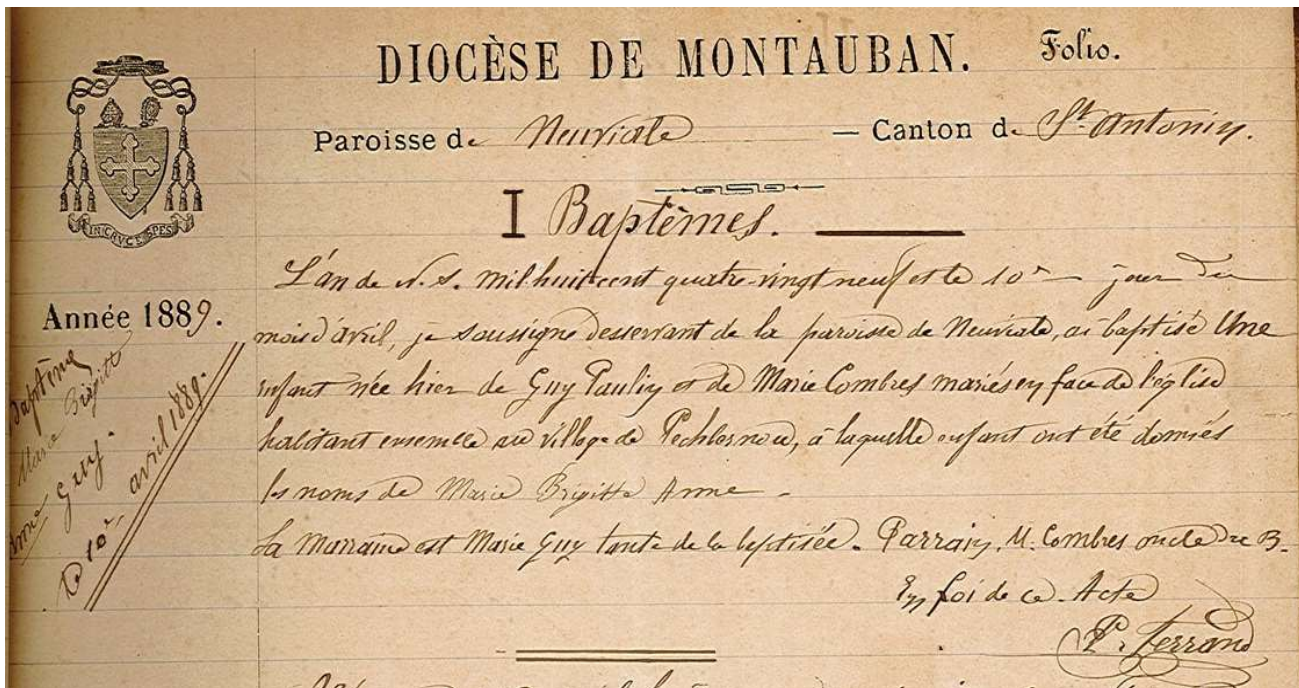
résulte du certificat qui nous a été remis, nous
 ont requis de procéder à la célébration de leur mariage
 dont les publications ont été faites en cette commune
 et en celle dudit Vailhourthes, le dimanche vingt-deux
 et vingt-neuf janvier dernier, ainsi qu'il résulte de
 l'artificiel de publication qui nous a été remis. Aucune
 opposition ni a été signifiée, ni à nous ni à notre
 collègue dudit Vailhourthes, ainsi qu'il résulte de
 notre même certificat. Après avoir donné lecture de toutes
 les pièces ci-dessus mentionnées ainsi que du chapitre
 six du code civil, titre cinq, du mariage, faisant droit
 à la réquisition des comparants, nous leur avons demandé
 s'ils voulaient se prendre pour époux. D'après leurs
 réponses séparées et affirmatives, nous avons prononcé
 au nom de la loi, que ledit Guy Charles Paulin et ladite
 Combres Marie Virginie sont unis par le mariage.
 Dont acte a été fait et passé publiquement dans
 l'une des salles de la maison commune, les portes
 ouvertes en présence des pères et mères des époux ; de Lafon
 Jean Pierre âgé de quarante-quatre ans, aubergiste ;
 Baduel Hippolyte âgé de quarante-sept ans, cultivateur ;
 Robert Auguste âgé de vingt-quatre ans, cultivateur
 demeurant au lieu du Bournaguette, dite commune de
 Parisot ; Devillaine Benoît âgé de quarante-six
 ans, instituteur ; les deux premiers et le dernier
 demeurant audit Parisot ; lesquels ont déclaré n'être
 parents ni alliés d'aucune des parties contractantes
 qui ont signé avec nous ainsi que les époux et
 leurs pères, non leur mère pour ne savoir, après
 lecture faite.

Guy Combres Guy Combres Robert
 Marie Virginie Lafon Devillaine Bonafous

Résulte du certificat qui nous a été remis, nous
 ont requis de procéder à la célébration de leur mariage
 dont les publications ont été faites en cette commune
 et en celle dudit Vailhourthes, les dimanches vingt-deux
 et vingt-neuf janvier dernier, ainsi qu'il résulte du
 certificat de publication qui nous a été remis, aucune
 opposition n'ait été signifiée, ni à nous ni à notre
 collègue dudit Vailhourthes, ainsi qu'il résulte du
 même certificat.

Après avoir donné lecture de toutes
 les pièces ci-dessus mentionnées ainsi que du chapitre
 six du code civil, titre cinq, du mariage, faisant droit
 à la réquisition des comparants, nous leur avons
 demandé s'ils voulaient se prendre pour époux. D'après leurs
 réponses séparées et affirmatives, nous avons prononcé
 au nom de la loi, que ledit Guy Charles Paulin et ladite
 Combres Marie Virginie sont unis par le mariage.
 Dont acte a été fait et passé publiquement dans
 l'une des salles de la maison commune, les portes
 ouvertes en présence des pères et mères des époux ; de Lafon
 Jean Pierre âgé de quarante-quatre ans, aubergiste ;
 Baduel Hippolyte âgé de quarante-sept ans, cultivateur ;
 Robert Auguste âgé de vingt-quatre ans, cultivateur
 demeurant au lieu du Bournaguette, dite commune de
 Parisot ; Devillaine Benoît âgé de quarante-six
 ans, instituteur ; les deux premiers et le dernier
 demeurant audit Parisot ; lesquels ont déclaré n'être ni
 parents ni alliés d'aucune des parties contractantes
 qui ont signé avec nous ainsi que les époux et
 leurs pères, non leur mère pour ne savoir, après
 lecture faite.

Guy Combres Guy Combres Robert
 Baduel Lafon Devillaine Bonafous



DIOCÈSE DE MONTAUBAN

Paroisse de Neuviale – Canton de S[ain]t Antonin

I. Baptêmes

Année 1889

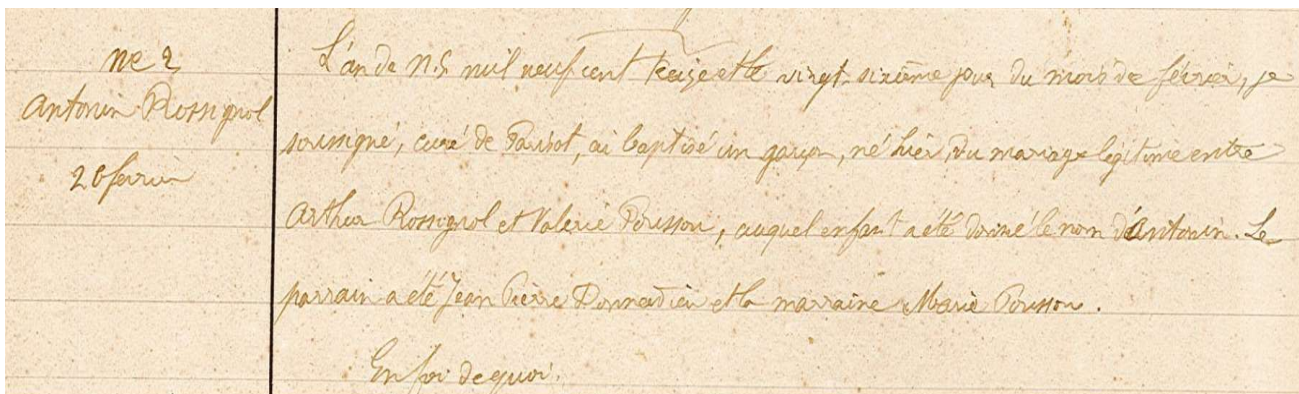
Baptême Marie Brigitte Anne GUY du 10^{ème} avril 1889.

L'an de N[otre] S[eigneur] mil huit cent quatre-vingt-neuf et le 10^{ème} jour du mois d'avril, je soussigné desservant la paroisse de Neuviale, ai baptisé une enfant née hier de Guy Paulin et de Marie Combres mariés en face de l'église habitants ensemble au village de Pechbernou, à laquelle enfant ont été donnés les noms de Marie Brigitte Anne.

La marraine est Marie Guy tante de la baptisée. Parrain M. COMBRES, oncle de [la] b[aptisée].

En foi de ce acte

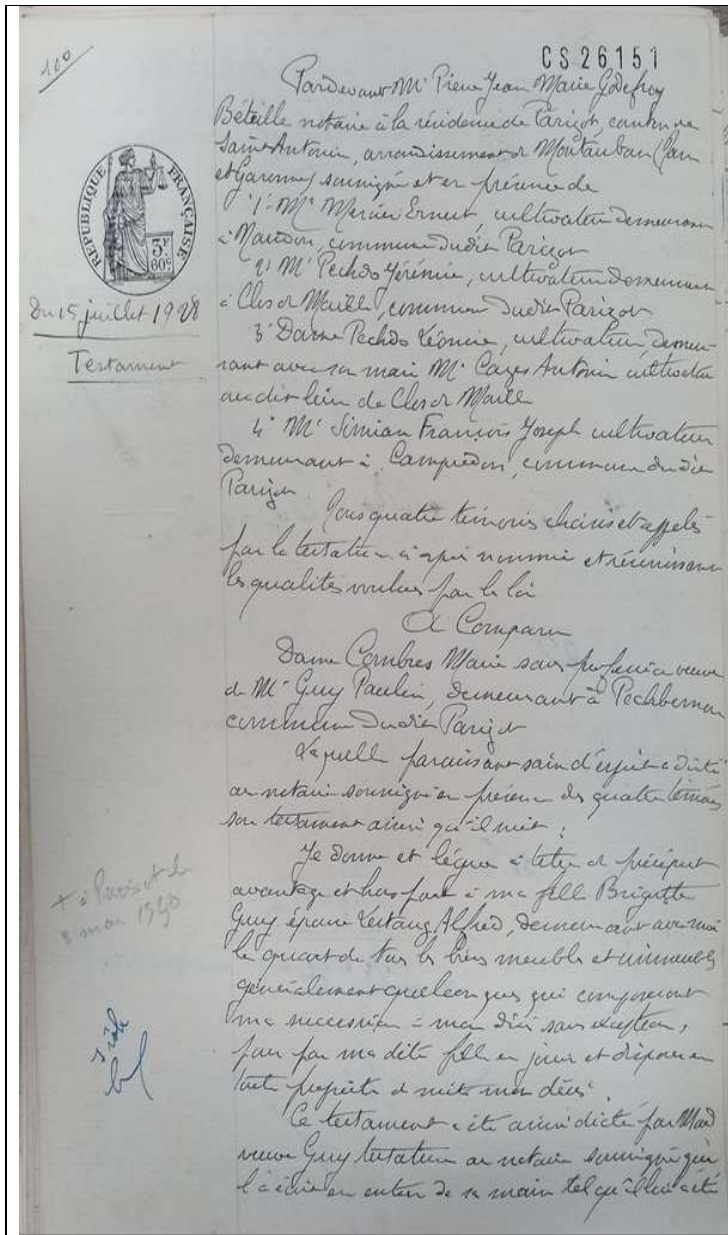
P. Ferrand.



N°2 Antonin Rossignol, 26 février.

L'an de N[otre] S[eigneur] mil neuf cent treize et le vingt sixième jour du mois de février, je soussigné, curé de Parisot, ai baptisé un garçon, né hier du mariage légitime entre Arthur Rossignol et Valérie Poussou, auquel enfant a été donné le nom d'Antonin. Le parrain a été Jean-Pierre Donnadiou et la marraine Marie Poussou.

En foi de quoi.



100

Du 15 juillet 1928

Testament.

Pardevant M[aitr]e Pierre Jean Marie Godefroy
Bétéille, notaire à la résidence de Parizot, canton de
Saint-Antoine, arrondissement de Montauban, Tam
et Garonne, soussigné et en présence de :

1^o, M[onsieur] Mercier Ernest, cultivateur demeurant
à Naudou, commune dudit Parizot ;

2^o, M[onsieur] Pechdo Jérémie, cultivateur demeurant
à Clos de Maille, commune dudit Parizot,

3^o, Dame Pechdo Léoncie, cultivatrice demeurant
avec son mari M[onsieur] Cazes Antonin, cultivateur
audit lieu de Clos de Maille ;

4^o, M[onsieur] Simian François Joseph, cultivateur
demeurant à Campredon, commune dudit Parizot.

Nous quatre témoins choisis et appelés
par la testatrice ci-après nommée et réunissant
les qualités voulues par la loi.

A comparu

Dame Combres Marie, sans profession veuve
de M[onsieur] Guy Paulin, demeurant à Pechberrou
commune dudit Parizot.

Laquelle paraissant saine d'esprit a dicté
au notaire soussigné en présence des quatre témoins
son testament ainsi qu'il suit :

Je donne et lègue à titre de préciput,
avantage et hors part, à ma fille Brigitte
Guy épouse Lestang Alfred, demeurant avec moi,
le quart de tous les biens meubles et immeubles
généralement quelconques qui composent
ma succession à mon décès sans exception,
pour, par ma dite fille, en jouir et disposer en
toute propriété à suite de mon décès.

Ce testament a été ainsi dicté par Mad[ame]
veuve Guy, testatrice au notaire soussigné qui
l'a écrit en entier de sa main tel qu'il lui a été [...]

† à Parisot le
8 mars 1930

Cote AD82 - 3 Q 8463

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT, DES DOMAINES ET DU TIMBRE. N° 117. (Type 1905.)

FORMULE DE DÉCLARATION DE MUTATION PAR DÉCÈS. Coût : 2 centimes 1/2 (Loi du 25 février 1901, art. 22.)

Le Soussigné *Guy Ernest cultivateur*
Demeurant à Pechbernou, C^m de Parizot
 agissant en qualité de *héritier*
 déclare que *Mad^e Combres Marie*
 âgée de _____ de nationalité _____
 épouse de *Guy Paulin*
 exerçant la profession de _____
 domiciliée à *Pechbernou, C^m de Parizot*
 est décédée *ce lieu*
 le *huit mars 1930*

Laissant pour héritiers naturels deux enfants :
 1- *Guy Brigitte épouse Lestang Alfred, cultivateur d[emeuran] à Pechbernou.*
 2- *Guy Ernest, déclarant sus nommé.*
 après avoir légué le 1/4 précipitaire de ses biens à *Brigitte* suivant testament du 15 juillet 1928, *Béteille* notaire à *Parizot*, enregistré.
 Pas de don, pas d'assurance, pas de mobilier.
 Suivant acte *Béteille* notaire du 6 nov[embre] 1926, la défunte et ses enfants se réglèrent sur la succession de leur mari et père *Guy Paulin*.
 Le contrat de mariage de la défunte avec *Guy Paulin* a été retenu par *M[aitr]^e Cabrit* notaire à *Parizot* le 21 janvier 1888 et était soumis au régime dotal avec société d'acquêts. Par le partage précité, cette société d'acquêts a été réglée et le défunt l'être de ses droits.

HAUTS RÉSERVÉS AU BUREAU.

DÉCLARATION le 27 sept 1930 n° 108
 QUOTITÉ N° 213

Table des droits, val. 17 = 353
 Droits de mutation 33 = 556
 Droits de son timbre 33 = 556

COÛTS des honoraires et des timbres payés

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT, DES DOMAINES ET DU TIMBRE
 FORMULE DE DÉCLARATION DE MUTATION PAR DÉCÈS

SUCCESSION de *Mad^e Combres Marie*
 Le Soussigné *Guy Ernest cultivateur*
 Demeurant à *Pechbernou, C^m de Parizot*
 agissant en qualité de *héritier*
 déclare que *Mad^e Combres Marie*
 veuve de *Guy Paulin*
 exerçant la profession de *sp*
 domiciliée à *Pechbernou, C^m de Parizot*
 est décédée *ce lieu*
 le *huit mars 1930*.

Laissant pour héritiers naturels deux enfants :

- 1- *Guy Brigitte épouse Lestang Alfred, cultivateur d[emeuran] à Pechbernou.*
- 2- *Guy Ernest, déclarant sus nommé.*

après avoir légué le 1/4 précipitaire de ses biens à *Brigitte* suivant testament du 15 juillet 1928, *Béteille* notaire à *Parizot*, enregistré.
 Pas de don, pas d'assurance, pas de mobilier.

Suivant acte *Béteille* notaire du 6 nov[embre] 1926, la défunte et ses enfants se réglèrent sur la succession de leur mari et père *Guy Paulin*.

Le contrat de mariage de la défunte avec *Guy Paulin* a été retenu par *M[aitr]^e Cabrit* notaire à *Parizot* le 21 janvier 1888 et était soumis au régime dotal avec société d'acquêts. Par le partage précité, cette société d'acquêts a été réglée et le défunt l'être de ses droits.

La succession comprend :

1- Une terre à Pruniérade 331 C et 330 C, un pré à Varelle 365 C, un autre pré à La Rivière 601 C, terre à Prat del Bosc 460, 464, 465, 467 C, friches et bois à Teulières, C[ommu]ne de Parizot avec quelques récoltes en grange et pailles déclarées de valeur de 15900

2- Droits indivis avec d'autres copropriétaires sur un bois à Bois noir, C[ommu]ne de Puylagarde portés à la feuille jointe pour le bureau de Caylus à 100

Total 16000

Le défunte ne possède pas de mobilier. Le déclarant affirme sincère et véritable la présente déclaration contenue en deux pages, il affirme entre autre sous les peines édictées par l'article 8 de la loi du 18 avril 1918, que cette déclaration comprend l'argent comptant, les créances et toutes autres valeurs mobilières françaises ou étrangères qui à sa connaissance appartenaient à la défunte soit en totalité soit en partie.

Saint Antonin, le :

Guy

COLONNE		COLONNE	
à remplir par le déclarant		à remplir par le receveur	
15900			
100			
16000			

LIQUIDATION DE L'IMPOT PAR LE RECEVEUR

Actif surtaxe	16000	Car de tax	
57. moelle	300	Budget de 10000	100
	10800	25 500	10, 110
			22
1/4	4200		
	12600	Budget de 6300	65
		25	12.60
6200			75.60
6300	6300		207.60
10500		Retenu a 2.5%	1.30
			208.90
			0.50
			209.40

Le Receveur

h

La succession comprend :

- 1- Une terre à Pruniérade 331 C et 330 C, un pré à Varelle 365 C, un autre pré à La Rivière 601 C, terre à Prat del Bosc 460, 464, 465, 467 C, friches et bois à Teulières, C[ommu]ne de Parizot avec quelques récoltes en grange et pailles déclarées de valeur de 15900 ^{F[rancais]}.
- 2- Droits indivis avec d'autres copropriétaires sur un bois à Bois noir, C[ommu]ne de Puylagarde portés à la feuille jointe pour le bureau de Caylus à 100 ^{F[rancais]}.

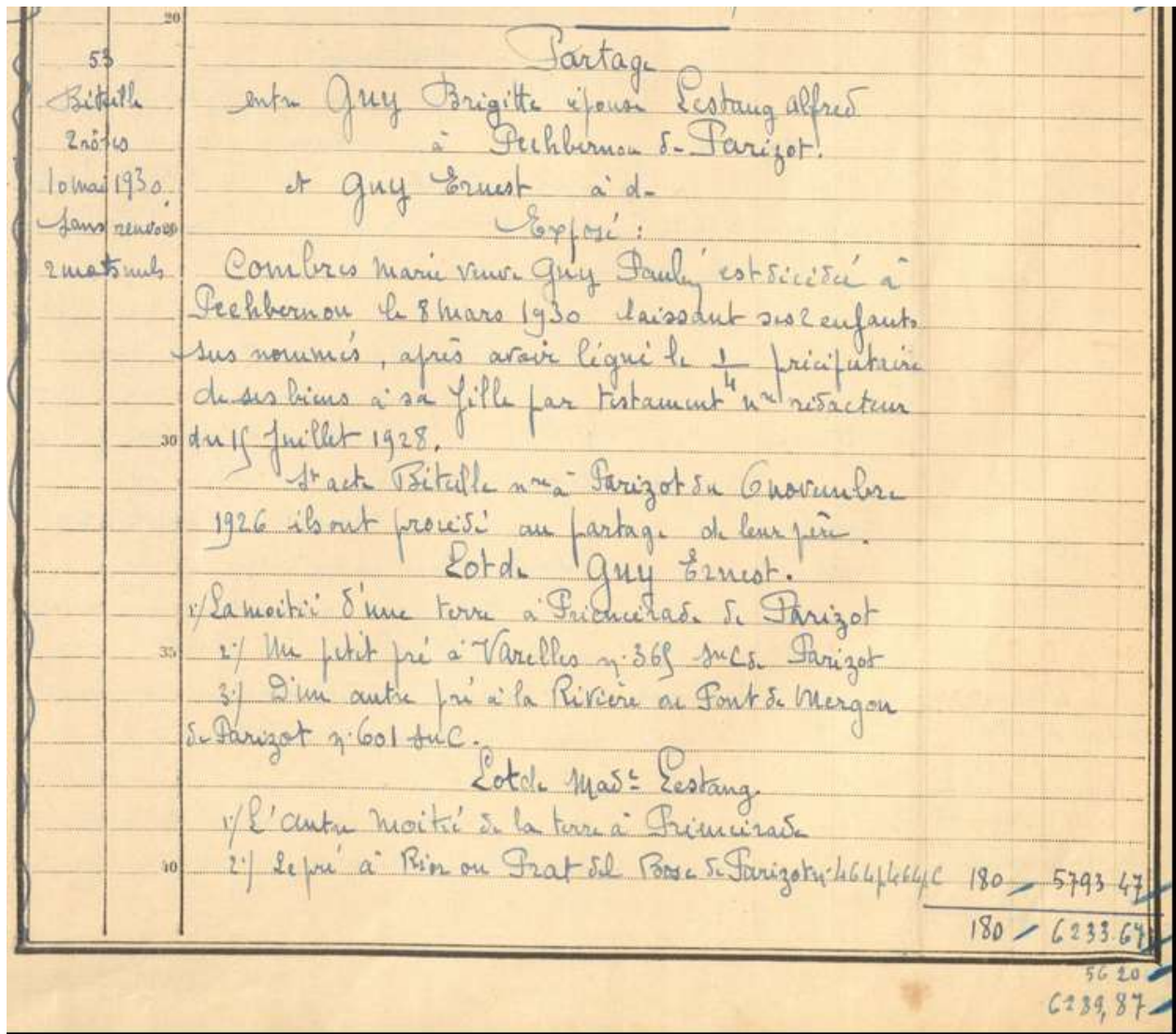
Total 16000 ^{F[rancais]}

La défunte ne possède pas de mobilier.

Le déclarant affirme sincère et véritable la présente déclaration contenue en deux pages, il affirme entre autre sous les peines édictées par l'article 8 de la loi du 18 avril 1918, que cette déclaration comprend l'argent comptant, les créances et toutes autres valeurs mobilières françaises ou étrangères qui à sa connaissance appartenaient à la défunte soit en totalité soit en partie.

Saint Antonin, le :

Guy



53
Bétéille
2 rôles
10 mai 1930
sans renvois
2 mots nuls

Partage

Entre Guy Brigitte épouse Lestang Alfred
à Pechbernou de Parizot
et Guy Ernest à [i]d.

Exposé :

Combres Marie veuve Guy Paulin est décédée à Pechbernou le 8 mars 1930 laissant ses 2 enfants susnommés, après avoir légué le $\frac{1}{4}$ précipitaire de ses biens à sa fille par testament n[otaire] rédacteur du 15 juillet 1928.

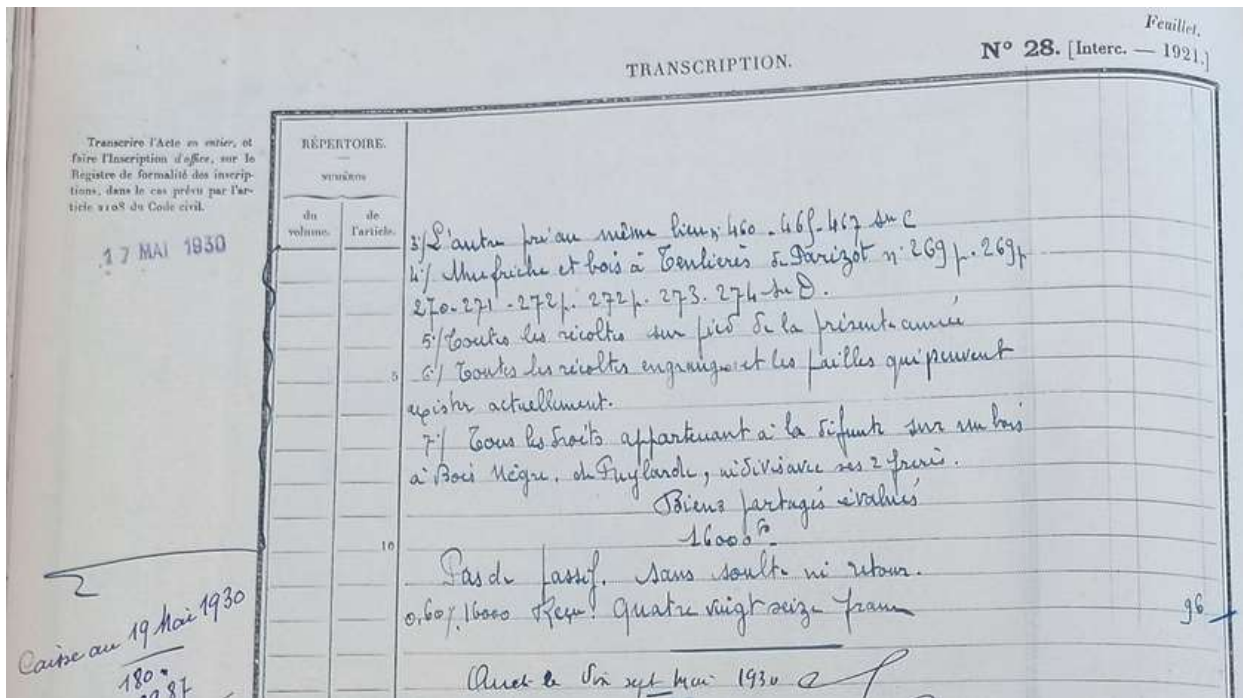
S[ui]vant acte Bétéille n[otaire] à Parizot du 6 novembre 1926, ils ont procédé au partage de leur père.

Lot de Guy Ernest

- 1° La moitié d'une terre à Pruniérade de Parizot ;
- 2° Un petit pré à Varelles n°365 s[ectio]n C de Parizot ;
- 3° D'un autre pré à la Rivière au Pont de Mergou de Parizot n°601 s[ectio]n C.

Lot de Mad[ame] Lestang

- 1° L'autre moitié de la terre à Pruniérade ;
- 2° Le pré à Rior ou Prat del Bosc de Parizot 464 p 464 s[ectio]n C.

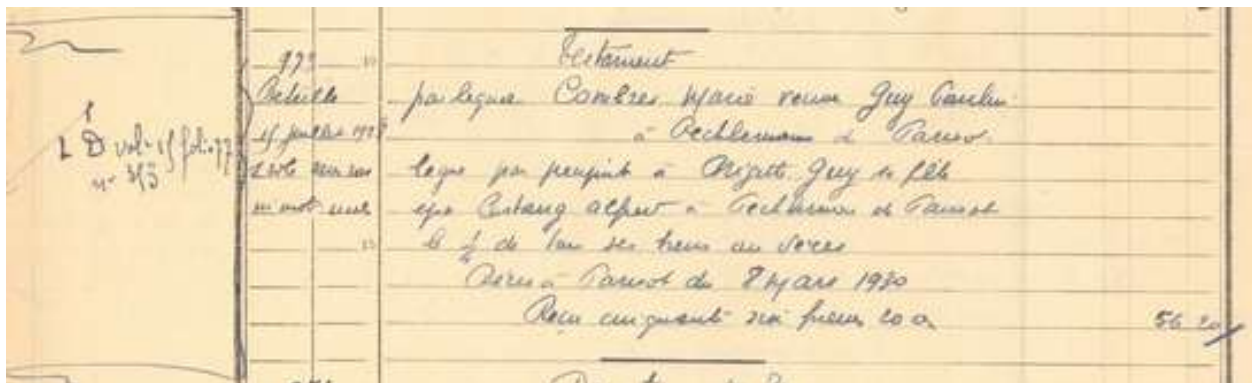


17 mai 1930

3° L'autre pré au même lieu n°460-465-467 s[ectio] C ;
 4° Une friche et bois à Teulrières de Parizot n° 269 p. 269 p. 270-271-272 p. 272 p. 273-274 s[ectio] D ;
 5° Toutes les récoltes sur pied de la présente année ;
 6° Toutes les récoltes en grange et les pailles qui peuvent exister actuellement ;
 7° Tous les droits appartenant à la défunte sur un bois à Bois Nègre, de Puylagarde, indivis avec ses 2 frères.
 Biens partagés évalués
 16000^{Francs}.

Pas de passif, sans soult. ni retour.
 0.60%. 16000. Reçu quatre vingt seize francs.

96



TD vol^[um] n°15 folio 77
n°313

973
Bétéille
15 juillet 1928
1 rôle sans r^[env]loi

Testament
 par lequel Combres Marie veuve Guy Paulin à Pechbernou de Parizot
 lègue par préciput à Brigitte Guy sa fille
 ép[ous]e Lestang Alfred à Pechbernou de Parizot
 le 1/4 de tous ses biens au décès.
 Décès à Parizot du 8 mars 1930.
 Reçu cinquante six francs 20 c[entime]s

56 20

Donard Pong Tsoou - marié à Rosalie Marie Lestang le 23 avril 1938

DEPARTEMENT DE LA SEINE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ANNÉE 19 38

COMMUNE D' CACHAN

Registre 28

N° 28 Du Vingt trois avril mil neuf cent trente huit

Mariage

ENTRE Donard Pong TSOOU
Né le 20 juillet 1904, à ANG-YO province de
Arrondissement d' / , départ d' Setchuan (Chine)
Profession : chef de service héliographeur
Domicilié à Cachan (2 Avenue Carnot)
Fils de Huang-Tsang TSOOU décédé
Et de TCHOU sa veuve } mariés,
Veuf de Roberte Simone Adrienne GERBAULT
Et Rosalie Marie LESTANG
Née le 21 mai 1912, à Parisot
Arrondissement d' / , départ d' Tarn et Garonne
Profession : employée de bureau
Domiciliée à Cachan 2 rue de l'Espérance
Fille de Alfred LESTANG
Et de Marie Anne Brigitte GUY } mariés,
Veuve de
Contrat de mariage Néant

SIGNATURE DE L'ÉPOUX, SIGNATURE DE L'ÉPOUSE,

Délivré le 23 AVRIL 1938
L'Officier de l'état civil,

DEPARTEMENT **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
DE LA SEINE

Année 1940 Commune de **CACHAN**

Numéro 28

Du vingt trois avril mil neuf cent trente huit

MARIAGE

Entre : **Donard Pong TSOOU**

Né le 20 juillet 1904 à Ang-Yo, province de

Arrond^t d / départ^t de Setchuan (Chine)

Profession chef de service héliographeur

Domicilié à Cachan (2 avenue Carnot)

Fils de Huang-Tsang TSOOU, décédé

Et de TCHOU, sa veuve

Veuf de **Roberte Simone Adrienne GERBAULT**

Et **Rosalie Marie Lestang**

Née le 21 mai 1912 à Parisot

Arrond^t d / départ^t de Tarn et Garonne

Profession employée de bureau

Domiciliée à Cachan 2 rue de l'Espérance

Fille de **Alfred Lestang**

Et de **Marie Anne Brigitte Guy**

Veuve de

Contrat de mariage néant

Délivré le 23 avril 1938

L'officier de l'état civil.

Année 1940 MAIRIE de Parisot

Numéro 2 Du douze janvier
mil neuf cent quarante

MARIAGE

Entre : Arthur Antonin Rossignol
Né le 25 février 1913 à Majac C^m de Parisot
Arrond^t d' Montauban départ^t de Tarn et Garonne
Profession cultivateur
Domicilié à Pechbernou C^m de Parisot
Fils majeur de Arthur Rossignol
et de Valérie Poussou
Veuf de célibataire
Et Marie Louise Angèle Lestang
Née le 23 mai 1917 à Pechbernou C^m de Parisot
Arrond^t de Montauban départ^t de Tarn et Garonne
Profession sp
Domiciliée à Pechbernou C^m de Parisot
Fille majeure de Alfred Lestang
et de Brigitte Guy
Veuve de célibataire
Contrat de mariage néant

Délivré le 12 janvier 1940
Le Maire,
P. Béteille

Année 1940 MAIRIE de **Parisot**

Numéro 2 Du douze janvier

mil neuf cent quarante

MARIAGE

Entre : **Arthur Antonin Rossignol**

Né le 25 février 1913 à Majac C[ommu]^{ne} de Parisot

Arrond^t de Montauban départ^t de Tarn et Garonne

Profession cultivateur

Domicilié à Pechbernou C[ommu]^{ne} de Parisot

Fils majeur de Arthur Rossignol

Et de Valérie Poussou

Veuf de célibataire

Et Marie Louise Angèle Lestang

Née le 23 mai 1917 à Pechbernou C[ommu]^{ne} Parisot

Arrond^t de Montauban départ^t de Tarn et Garonne

Profession sp

Domiciliée à Pechbernou C[ommu]^{ne} Parisot

Fille majeure de Alfred Lestang

Et de Brigitte Guy

Veuve de célibataire

Contrat de mariage néant

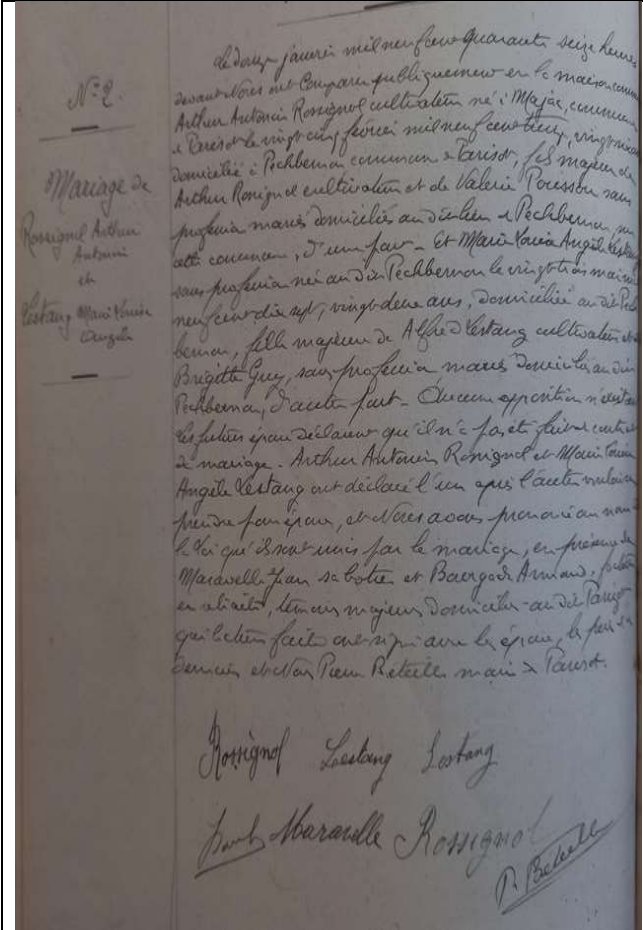
Délivré le 12 janvier 1940

Le Maire.

P. Béteille

<p style="text-align: center;">Lestang <i>Alfred</i></p>		Numéro matricule De recrutement	368		
ÉTAT CIVIL		SIGNALEMENT			
<p>Né le 22 novembre 1878 à Parisot Canton de St-Antonin, département de Tarn et Garonne Résidant à Parisot, canton de St-Antonin, département de Tarn et Garonne Profession de cultivateur Fils de Antoine François Célestin et de Dejean Rosalie Domiciliés à Parisot, canton de St-Antonin, département de Tarn et Garonne N° 105, de tirage dans le canton de St-Antonin, département de Tarn et Garonne</p>		Cheveux : châtain sourcils : châtains Yeux : gris front : ordinaire Nez : ordinaire bouche : moyenne Menton : rond visage : ovale Taille : 1 m 63 centimètres			
DÉCISION DU CONSEIL DE RÉVISION ET MOTIFS Propre au service		Degré d'instruction : générale : 3			
DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES Parti le 16 septembre 1899 , arrivé au corps le dit jour. Immatriculé sous le N° 1465 . Soldat de 2° classe le dit jour Soldat de 1^{er} classe le 29 mai 1901 . Envoyé Dans la disponibilité le 14 septembre 1902 . Certificat de bonne conduite accordé.		CORPS D'AFFECTATION Dans l'armée active : 7° de ligne Dans la réserve de l'armée active : Régiment d'infanterie à Montauban			
<p><i>Citation : cité à l'ordre du régiment N° 119 du 12 mai 1916</i> <i>Décorations : Croix de guerre, étoile de bronze</i> <i>Pendant un violent bombardement des tranchées et malgré l'éclatement de deux obus à proximité de son poste d'observation, a fait preuve de calme et de sang froid en continuant à assurer son service de guetteur.</i></p> <p><i>Passé dans la réserve de l'armée active le 1^{er} novembre 1902</i></p>		Dans l'armée territoriale et sa réserve : 132° régiment d'infanterie 46° régiment d'infanterie 5° régiment du génie 2° régiment du génie à Montpellier 2.12.22 sans affectation			
<p><i>Dans la réserve de l'armée active :</i> <i>Rattaché à la dernière classe de la deuxième réserve comme père de cinq enfants vivants (article 58 de la loi du 12 avril 1923).</i> <i>Classé sans affectation le 15-11-1926</i></p> <p><i>A accompli une 1^{er} période d'exercices dans le 11° régiment d'infanterie du 21 août au 16 septembre 1905.</i> <i>A accompli une 2° période d'exercices dans le 11° régiment d'infanterie du 17 août au 2 septembre 1908.</i> <i>Rappelé à l'activité par la mobilisation générale, décret du 1^{er} août 1914, arrivé au corps le 4 août 1914</i></p>		ÉPOQUE A laquelle l'homme doit passer dans		Date de la libération du service militaire	
<p><i>Dans l'armée territoriale et sa réserve :</i> <i>Passé au 46° régiment [territorial] d'infanterie le 15 juillet 1917.</i> <i>Passé au 5° régiment du génie le 18 novembre 1918 (dépôt).</i> <i>Campagne contre l'Allemagne du 4 août 1915 au 18.11.1918</i> <i>A accompli une période d'exercices dans l'armée intérieure du 19 novembre 1918 au 2 février 1919</i> <i>Libéré du service militaire le 10 novembre 1927</i></p>		la réserve de l'armée active	l'armée territoriale		la réserve de l'armée territoriale
		1^{er} 9bre 1902	1^{er} 9bre 1912	1^{er} 9bre 1918	1^{er} 9bre 1924

<i>Rossignol</i> <i>Arthur Antonin</i>		Numéro matricule De recrutement	<i>167</i>	
ÉTAT CIVIL			SIGNALEMENT	
Né le 25 février 1913 à Parisot Canton de St-Antonin , département de Tarn et Garonne Résidant à Parisot , canton de St-Antonin , département de Tarn et Garonne Profession de cultivateur Fils de Arthur et de Poussou Valérie Domiciliés à Parisot à Pechbernou , canton de St-Antonin , département de Tarn et Garonne			Cheveux : châtain ; Yeux : châtains Front : courbet ; Nez : moyen Visage : ovale Taille : 1 m 68 centimètres	
DÉCISION DU CONSEIL DE RÉVISION ET MOTIFS			Degré d'instruction :	
Inscrit sous le numéro 19 de la liste du canton de St-Antonin . Classé dans la 7^o partie de la liste en 1939 (néphrectomie gauche)			1	
DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES			CORPS D'AFFECTATION	
<i>Maintenu exempté [conseil] réforme] Montauban du 24.10.1939 pour néphrite albuminoïde, pointe de tuberculose. Maintenu exempté (conseil de révision de Montauban du 29 mai 1940) pour néphrectomie gauche</i>			<i>Exempté</i> EXEMPTÉ	
ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS		LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES		
		ANNÉES	COMMUNE	SUBDIVISION
		<i>1934</i>	<i>Parisot</i>	<i>Verfeil</i>
CAMPAGNES		BLESSURES CITATIONS		
PÉRIODES RÉALISÉES			CLASSE	
<i>Exempté</i>			<i>1933</i>	
Périodes accomplies : 0 jours		jours accomplis : 0 jours		restant à accomplir : 0 jours



N°2
Mariage de
Rossignol Arthur
Antonin
Et
Lestang Marie Louise
Angèle

Le douze janvier mil neuf cent quarante, seize heures,
 ont comparu publiquement en la maison commune
 Arthur Antonin Rossignol, cultivateur, né à Majac, commune
 de Parisot, le vingt cinq février mil neuf cent treize, vingt six ans,
 domicilié à Pechbemou, commune de Parisot, fils majeur de
 Arthur Rossignol, cultivateur et de Valérie Poussou sans
 profession mariés domiciliés au lieu de Pechbemou sur
 cette commune, d'une part. Et Marie Louise Angèle Lestang
 sans profession née audit Pechbemou le vingt trois mai mil
 neuf cent dix sept, vingt deux ans, domiciliée audit Pechbemou,
 fille majeure de Alfred Lestang, cultivateur, et de
 Brigitte Guy, sans profession, mariés domiciliés audit
 Pechbemou, d'autre part. Aucune opposition n'existant,
 les futurs époux déclarent qu'il n'a pas été fait de contrat
 de mariage. Arthur Antonin Rossignol et Marie Louise
 Angèle Lestang ont déclaré l'un après l'autre vouloir se
 prendre pour époux, et nous avons prononcé au nom de la loi
 qu'ils sont unis par le mariage, en présence de
 Maravalle Jean, sabotier et Bourgade Armand, facteur
 en retraite, témoins majeurs domiciliés audit Parisot,
 que lecture faite ont signé avec les époux, les pères
 d'eux ci et nous Pierre Bétéille maire de Parisot.

Rossignol Lestang Lestang
 Bourgade Maravalle Rossignol P.Bétéille

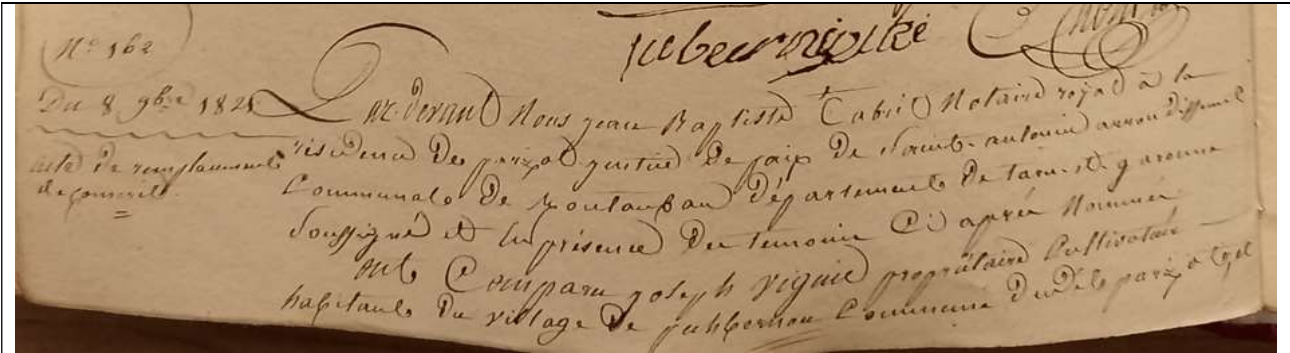
27.1	Reconstitution lignée agnatique famille de SEGONS sur 6 générations ³³⁶			Page 79
Père	Mère	Contrat de mariage	Sources	
Jehan de SEGONS Dit Jehan de Guilhamet	N.N.		AD12, notaires, Saint-Salvadou, cote 3 E 5669, MN 063876, séquence 9, folio 52, vue 18/37	
Anthoine de SEGONS	Béatrix d'ENTRAYGUES	14 janvier 1561 à Saint-Salvadou		
Antoine de SEGONS	Jeanne de COLOMB	30 avril 1579 à Villefranche de Rouergue	H. de BARRAU, tome 4, page 156	
Antoine DE SEGONS de La Brousse	Gabrielle de LA TOUR	22 février 1618 à Trévien (Tarn)	H. de BARRAU, tome 4, page 156	
Charles Antoine de SEGONS de La Brousse	Isabeau d'HAUTPOUL	11 février 1654 à Villefranche de Rouergue	H. de BARRAU, tome 4, page 156	
Pierre de SEGONS de La Brousse (1657-1744)				

27.2	Reconstitution lignée agnatique famille de SAUNHAC sur 18 générations ³³⁷			Page 79 & 96
Père	Mère	Contrat de mariage	Dates	
Gui ? de SAUNHAC	N N	NC	Né vers 1070	
Raymond I de SAUNHAC	N N	NC	Né vers 1107	
Hugues I de SAUNHAC	N N	NC	Donation à l'abbaye de Loc-Dieu en 1159	
Hugues II de SAUNHAC	N.N	NC	Témoign de l'hommage rendu à Simon de Monfort en 1214	
Pierre-Raimond I de SAUNHAC	Garrejade de La TOUR	NC	Chevalier, mentionné en 1268	
Pierre-Raimond II de SAUNHAC	Bertrande de CALMONT PLANCATGE	NC, vers 1285	Seigneur d'Onet, testament en 1299	
Guillaume I de SAUNHAC	Finette de NATTES	Vers 1319	Damoiseau, mentionné de 1303 à 1321	
Amalric I de SAUNHAC	Jausionne de SAUNHAC	NC, vers 1347	Noble et puissant chevalier, mentionné de 1340 à 1365	
Guillaume II de SAUNHAC	Marguerite de CHIRAC	1372	Seigneur de Belcastel, mentionné de 1377 à 1407	
Alzias I de SAUNHAC	Béatrix d'AMPIAC	1396	Baron de Belcastel, mentionné de 1409 à 1440	
Jean I de SAUNHAC	Hélène de CASTELNAU BRÉTENOUX	Vers 1420	Baron de Belcastel, mentionné de 1420 à 1448	
Alzias II de SAUNHAC	Cécile de VERGNES	1452	Baron de Belcastel, mentionné de 1452 à 1463	
Jean II de SAUNHAC	Marguerite de CAUSSADE	6 juin 1489	Baron de Belcastel, mentionné de 1467 à 1494	
François de SAUNHAC	Jeanne de PEYROLLES	9 février 1538	Baron du Fossat, mentionné de 1538 à 1557	
Bertrand de SAUNHAC (vers 1540 – vers 1603)	Germaine de SAINTE-COLOMBE	11 octobre 1571 à Rodez	Baron d'Ampiac, mentionné de 1571 à 1593	
Raymond de SAUNHAC (NC – 1642)	Jeanne-Roquette de CORNEILLAN	17 novembre 1619 au château de Touels	Baron d'Ampiac, mentionné de 1597 à 1642	
François de SAUNHAC	Marguerite d'AUTHEMAR		Seigneur de Rodelle, mentionné en 1622	
Dorothee de SAUNHAC (vers 1657 -1734)				

³³⁶ D'après la maintenue de noblesse de 1714, complété par H. de BARRAU, tome 4, page 156, et des recherches personnelles.

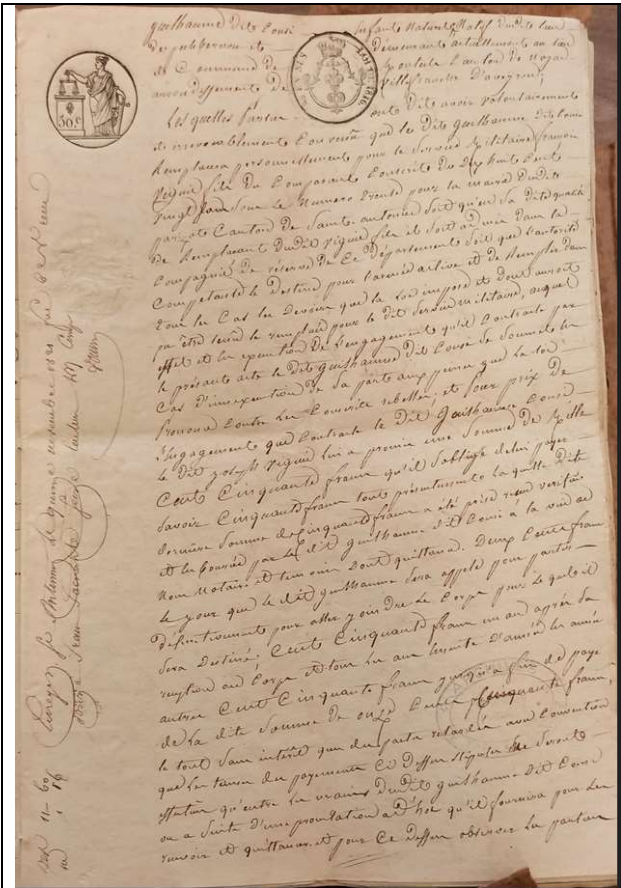
³³⁷ D'après l'ouvrage « SAUNHAC 1070-1926, par M. le vicomte de BONALD, Toulouse-1926

Cote AD82 - 5 E 16473



N° 162
Du 8 9bre 1821
acte de remplacement
de conscrit

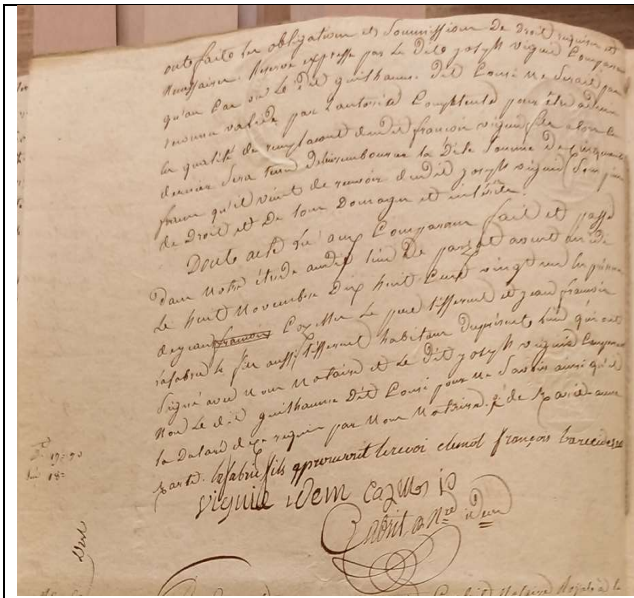
Par devant nous Jean Baptiste Cabrit notaire royal à la
résidence de Parizot, justice de paix de Saint Antonin, arrondissement
communale de Montauban, département de Tarn et Garonne
soussigné et en présence des témoins ci après nommés ;
ont comparus Joseph Viguié propriétaire cultivateur
habitant du village de Pechbernou commune dudit Parizot et



et Guillaume dit Cousi, enfant naturel natif dudit lieu de Pechbernou et demeurant actuellement au lieu et commune de Monteils canton de Najac arrondissement de Villefranche d'Aveyron ;

Lesquelles parties ont dit avoir volontairement et irrévocablement convenu que ledit Guillaume dit Cousi remplacera personnellement pour le service militaire François Viguié fils du comparant conscrit du dix huit cent vingt sous le numéro trente pour la mairie dudit Parizot, canton de Saint Antonin, soit qu'en sa dite qualité de remplaçant dudit Viguié fils et soit admis dans la compagnie de réserve de ce département, soit que l'autorité compétente le destine pour l'armée active et de remplir dans

tous les cas les devoirs que la loi impose et dont auroit pu être tenu le remplacé pour ledit service militaire, auquel effet et en exemption de l'engagement qu'il contracte par le présent acte ledit Guillaume dit Cousi se soumet en cas d'inexécution de sa part aux peines que la loi prononce contre les conscrits rebelles ; et pour prix de l'engagement que contracte ledit Guillaume Cousi ledit Joseph Viguié lui a promis une somme de mille cent cinquante francs qu'il s'oblige de lui payer savoir cinquante francs tout présentement, laquelle dite dernière somme de cinquante francs a été prise reçue vérifiée et en boursée par ledit Guillaume dit Cousi à la vue de nous notaire et témoins dont quittance ; deux cents francs le jour que ledit Guillaume sera appelé pour partir définitivement pour aller joindre le corps pour lequel il sera destiné ; cent cinquante francs un an après sa réception au corps et tous les ans ensuite d'année en année autre cent cinquante francs jusqu'à fin de paye de ladite somme de onze cent cinquante francs, le tout sans intérêt que du pacte retardé avec convention que les termes du paiement ci-dessus stipulé ne seront effectués qu'entre les mains dudit Guillaume dit Cousi ou à suite d'une procuration ad'hoc qu'il fournira pour les recevoir et quittance pour ce dessus observer, les parties



ont faites les obligations et soumissions de droit requises et nécessaires. Réserve expresse par ledit Joseph Viguié comparant qu'au cas où ledit Guillaume dit Cousi ne serait pas reconnu valide par l'autorité compétente pour être admis en qualité de remplaçant dudit François Viguié fils, alors ce dernier sera tenu de lui rembourser ladite somme de cinquante francs qu'il vient de recevoir dudit Joseph Viguié sous peine de droit et tous dommages et intérêts.

Dont acte lu aux comparans fait et passé dans notre étude audit lieu de Parizot avant midi le dix novembre dix huit cent vingt un en présence de Jean François Cazelles le père tisserant et Jean François Lafabrie le fils aussi tisserant habitans du présent lieu qui ont signé avec nous notaire et ledit Joseph Viguié comparant non ledit Guillaume dit Cousi pour ne savoir ainsi qu'il l'a déclaré, de ce requis par nous notaire.

Lafabrie fils
Viguié Idem Cazelles
Cabrit n[otair]e

N° 77

Le deux avril mil huit cent cinquante six a été présenté à la transcription l'acte d'accord dont la teneur suit.

Napoléon par la grâce de dieu et la volonté nationale empereur des Français, à tous présent et avenir salut.

L'an mil huit cent cinquante six et le vingt cinq mars à Caylus, chef lieu de canton, arrondissement de Montauban, département de Tam et Garonne.

Par devant nous Joseph Causse, notaire à la résidence de Saint Projet, canton dudit Caylus et les témoins soussignés.

Ont comparus Baptiste Guilhem, cultivateur, demeurant au lieu de Cruzelles, commune de Saillac canton de Limogne (Lot) agissant en qualité d'héritier universel et Jeanne Besse son épouse, suivant son testament du neuf août mil huit cent cinquante cinq, retenu par Maître Dalat notaire à Varayre, enregistré.

Marie Besse, sans profession, épouse de Jean Bes, cultivateur, demeurant ensemble au lieu de Pratbernou, commune de Parizot, canton de Saint Antonin ; ladite Besse assistée et autorisée de son dit époux, ici présent.

Et Antoine Baptiste Guy, cultivateur demeurant audit lieu de Pratbernou, stipulant pour et au nom de François Vigié, son beau père, cultivateur dudit lieu de Pratbernou, sous les peines de droit.

Lesquelles parties ont convenu et arrêté ce qui suit.

Article premier. Ledit Guilhem, en ses dites qualités et ladite Marie Besse, conjointement et solidairement ont confirmé, approuvé et ratifié en faveur dudit Vigié pour lui ledit Guy acceptant ; la propriété et usfruit d'un pré qu'a ledit Vigié sis à Terrefort

commune de Parizot du chef de Pierre Besse père exprimé en l'acte du vingt neuf brumaire an treize, correspondant au vingt novembre mil huit cent quatre, retenu par maître Nouailles notaire à La Rouquette, enregistré et ce, moyennant deux cents francs, comptés par ledit Guy de ses deniers reconnus et retirés par les dites Guilhem et Marie Besse au vu de nous notaire et témoins.

Dont quittance et au moyen du paiement des dits deux cents francs, lesdits Guilhem et Marie Besse n'auront plus rien à exercer sur ledit pré énoncé directement ni indirectement de clause expresse à tout procès mis ou à mouvoir à cet égard sont transigés.

Article deuxième. Les parties ayant un procès en instance à raison d'une fixation de contenance et d'une liquidation contulactions ; cette instance est terminée de part et d'autre et chacune des parties paiera ses frais exposés, c'est-à-dire que ledit Guy ou Vigié ne demanderont plus rien aux dits Guilhem et Marie Besse et réciproquement ces derniers n'auront rien à demander audit Vigié, ou Guy, ainsi cette action est transigée sauf à se fixer sur la contenance seulement s'il y a lieu ; mais il ne sera plus question du remboursement d'aucune demande de contulactions, tous devant passer de ce jour.

Dont acte fait, passé et lu aux dites parties, en présence des sieurs Auguste Boudouly boulanger et Justin # sans profession demeurant au dit Saint Projet soussignés avec lesdits Guilhem ; Bes ; Guy et nous notaire ; ladite Marie Besse requise de signer a déclaré ne savoir. Boudouly, Bès, Guilhem, Guy, Capin et Causse notaire, signés.

Enregistré à Caylus le vingt sept mars mil huit cent cinquante six, folio soixante dix neuf verso, case deux, reçu onze francs pour vente trois francs pour transaction et deux francs quatre vingt centimes pour double decime, signé Julia.

Mandons et ordonnons à tous huissiers sur ce requis, de mettre les présentes à exécution à nos procureurs généraux et à nos procureurs près les tribunaux de première instance d'y tenir la main à tous commandants et officiers de la force

Le deux avril mil huit cent cinquante six a été présenté à la transcription l'acte d'accord dont la teneur suit.

Napoléon, par la grâce de dieu et la volonté nationale empereur des Français, à tous présent et avenir salut.

L'an mil huit cent cinquante six et le vingt cinq mars à Caylus, chef lieu de canton, arrondissement de Montauban, département de Tam et Garonne.

Par devant nous Joseph Causse, notaire à la résidence de Saint Projet, canton dudit Caylus et les témoins soussignés.

Ont comparus Baptiste Guilhem, cultivateur, demeurant au lieu de Cruzelles, commune de Saillac canton de Limogne (Lot) agissant en qualité d'héritier universel et Jeanne Besse son épouse, suivant son testament du neuf août mil huit cent cinquante cinq, retenu par Maître Dalat notaire à Varayre, enregistré.

Marie Besse, sans profession, épouse de Jean Bes, cultivateur, demeurant ensemble au lieu de Pratbernou, commune de Parizot, canton de Saint Antonin ; ladite Besse assistée et autorisée de son dit époux, ici présent.

Et Antoine Baptiste Guy, cultivateur demeurant audit lieu de Pratbernou, stipulant pour et au nom de François Vigié, son beau père, cultivateur dudit lieu de Pratbernou, sous les peines de droit.

Lesquelles parties ont convenu et arrêté ce qui suit.

Article premier. Ledit Guilhem, en ses dites qualités et ladite Marie Besse, conjointement et solidairement ont confirmé, approuvé et ratifié en faveur dudit Vigié pour lui ledit Guy acceptant ; la propriété et usfruit d'un pré qu'a ledit Vigié sis à Terrefort

commune de Parizot du chef de Pierre Besse père exprimé en l'acte du vingt neuf brumaire an treize, correspondant au vingt novembre mil huit cent quatre, retenu par maître Nouailles notaire à La Rouquette, enregistré et ce, moyennant deux cents francs, comptés par ledit Guy de ses deniers reconnus et retirés par les dites Guilhem et Marie Besse au vu de nous notaire et témoins.

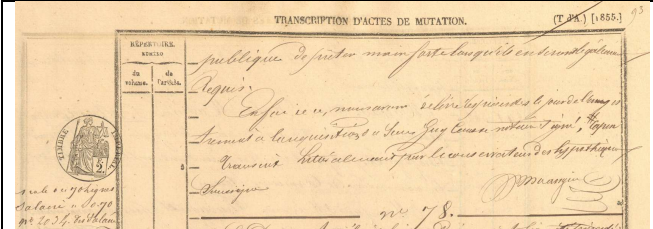
Dont quittance et au moyen du paiement des dits deux cents francs, lesdits Guilhem et Marie Besse n'auront plus rien à exercer sur ledit pré énoncé directement ni indirectement de clause expresse à tout procès mis ou à mouvoir à cet égard sont transigés.

Article deuxième. Les parties ayant un procès en instance à raison d'une fixation de contenance et d'une liquidation contulactions ; cette instance est terminée de part et d'autre et chacune des parties paiera ses frais exposés, c'est-à-dire que ledit Guy ou Vigié ne demanderont plus rien aux dits Guilhem et Marie Besse et réciproquement ces derniers n'auront rien à demander audit Vigié, ou Guy, ainsi cette action est transigée sauf à se fixer sur la contenance seulement s'il y a lieu ; mais il ne sera plus question du remboursement d'aucune demande de contulactions, tous devant passer de ce jour.

Dont acte fait, passé et lu aux dites parties, en présence des sieurs Auguste Boudouly boulanger et Justin # sans profession demeurant au dit Saint Projet soussignés avec lesdits Guilhem ; Bes ; Guy et nous notaire ; ladite Marie Besse requise de signer a déclaré ne savoir. Boudouly, Bès, Guilhem, Guy, Capin et Causse notaire, signés.

Enregistré à Caylus le vingt sept mars mil huit cent cinquante six, folio soixante dix neuf verso, case deux, reçu onze francs pour vente trois francs pour transaction et deux francs quatre vingt centimes pour double decime, signé Julia.

Mandons et ordonnons à tous huissiers sur ce requis, de mettre les présentes à exécution à nos procureurs généraux et à nos procureurs près les tribunaux de première instance d'y tenir la main à tous commandants et officiers de la force

	<p>publique de prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.</p> <p>En foi de ce, nous avons délivré les présentes le jour de l'enregistrement à l'acquisition des sieurs Guy, Causse notaire signé, # Capin.</p> <p>Transcrit littéralement par le conservateur des hypothèques soussigné.</p> <p style="text-align: right;">Mangin.</p>
---	---

30	<p style="text-align: center;">Résumé historique sur Najac : LXXXVI</p>	Page 83
----	--	---------

Avant la fondation de Villefranche de Rouergue en 1252 par Alphonse de Poitiers, comte de Toulouse et frère du roi Louis IX futur Saint Louis, Najac était la ville la plus importante du Rouergue occidental.

Un premier château aurait existé à Najac dès le XI^{ème} siècle, mais le premier seigneur de Najac est attesté dans un acte qui serait daté de l'an 1109 par *Dom Vaissète*, acte dans lequel est mentionné un certain *Pierre de Naiag*.

Puis un dénommé Gausbert de Najac, probablement fils ou petit-fils du précédent, est mentionné en 1152 dans d'anciens actes des vicomtes d'Albi et de Carcassonne.

Le premier seigneur de Najac d'importance est Guilhem Bernard de Najac, qui est mentionné plusieurs fois :

- En 1208, il s'engagea aux côtés du comte de Rodez pour soutenir Raymond VI, comte de Toulouse,
- En 1226, il soutint le comte de Toulouse, Raymond VII, dans la guerre contre le roi Louis VIII.
- Le 23 mai 1238, il fut également mentionné dans un acte des vicomtes de Saint Antonin.

Dès 1226, Najac était devenue une coseigneurie, probablement suite aux partages d'héritages, et devait déjà posséder un château fort puissant puisqu'en 1242, lors de la paix de Lorris, Louis IX, futur Saint Louis, exigea la remise de cette place forte.

Afin de maintenir son emprise sur le Rouergue, Alphonse de Poitiers fit construire en 1253 un imposant château fort pour asseoir le pouvoir royal, ce qui permettra au roi Philippe III, dit « le Hardi », de rattacher Najac à la couronne, en même temps que le comté de Toulouse, en 1271.

La forteresse royale, malgré les vicissitudes des croisades et des guerres, dresse toujours son donjon dominant le village sur le promontoire formé par une boucle de la rivière Aveyron.



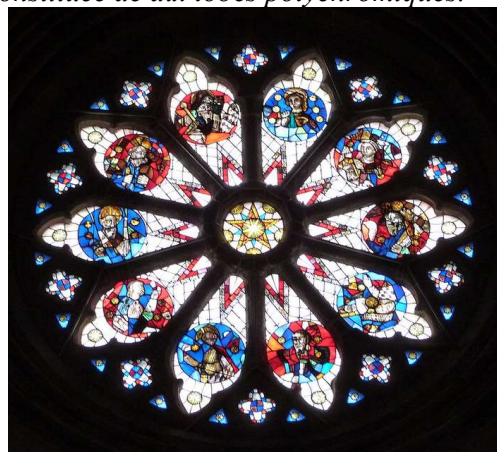
http://lacorreze.com/chateaux/departements/aveyron/le_chateau_de_najac.htm; consulté le 3 mai 2022



L'église Saint Jean l'Évangéliste de Najac est contemporaine de la construction du château au XIII^{ème} siècle, ce qui en fait la première église gothique du Rouergue, du style architectural gothique méridional.

Elle fut érigée par suite de la décision du tribunal de l'inquisition en 1258, qui imposa la construction de cette église en représailles des hérésies cathares pour lesquelles Najac fut condamnée.

Elle est ornée d'une très belle rosace constituée de dix lobes polychromiques.



Photographies personnelles, septembre 2021

En plus de ces deux bâtiments d'importance, Najac possède une fontaine monolithique monumentale, dite de « La Griffoul », signifiant la fontaine en occitan, dont le bassin de forme dodécagonale est orné de 12 sculptures et de l'inscription latine suivante :

- « ANNO DomiNI Millesimo CCC XL IIII Foron COSOLS R de PLA[.]JEL AM [...] [...] EL [...] [...]BOS OS AC P de POZ[...]OLS Benedictio DOMIN », soit :
- « *L'an du seigneur 1344, furent consuls R. de PLASELS, [...] [...], [...] [...], P. de Pozols. Bénédiction du Seigneur.* »



<https://monumentum.fr/fontaine-publique-pa00094083.html>; consulté le 3 mai 2022

Cote AD12 - 114 J 136-1

l'an mil sept cent quatre vingt dix sept et le quatorze
février 26 pluviôse an 5
de l'année de la république
M. L'an mil sept cent quatre vingt dix sept et le quatorze
février 26 pluviôse an 5 Jean Antoine Guy fils légitime de

1 L'an mil sept cens quatre-vingt-dix-sept, et le quatorze
2 [février] (26 pluviôse an 5), Jean Antoine GUY, fils légitime de

un Pierre GUY et de Marie ALIEN habitant du village de
de Paris de Najac a épousé Marie Anne GAILLARD fille
légitime de feu Louis GAILLARD et Marie Anne FASTRÉ tante
du village de la Montarnie par de Lescure après la publication
dans deux lieux de bans dans les deux églises sans connaissance
opposition ni empêchement en présence des parents de la mariée
et de plusieurs autres personnes de la commune de Lescure
de Joseph Mazenc tailleur d'habits de la Montarnie, sous signés
avec le
Antoine GUY et nous GUY prêtre [...], qui avons procédé à la
célébration
du mariage de ladite GAILLARD épouse de GUY
faite Marianne GUY GUY Mazenc SAUREL
GUY prêtre
L'an mil sept cent quatre vingt dix sept et le dix neuf
février 26 pluviôse an 5

3 [sieur] Pierre GUY et de Marie ALEGRE, habitant du village del
4 [Bosc, par]rois^{se} de Najac, a épousé Marie-Anne GAILHARD, fille
5 [légitime de feu Louis GAILHARD et Marie-Anne FASTRÉ, ha]bitante
6 [du] village de la Montarnie, pa[rois]^{se} de Lescure, après la publication
7 [des] bans duement faite dans les deux églises, sans connaissance
8 [d']opposition n'y d'empêchement, en présence de Charles FASTRÉ oncle
9 [mat]ernel de lad[ite] Marie Anne GAILHARD, habitant du lieu de
Pradinas et par SAUREL ad[vocat] dud[it] Lescure
10 [P]ierre MAZENC de la Montarnie, Joseph GUY de Najac, et Pierre GUY
frère du
11 [dit] Jean, Pierre MAZENC tailleur d'habits de la Montarnie, sous signés
avec le
12 [sieur] Antoine GUY et nous GUY prêtre [...], qui avons procédé à la
célébration
13 [...] du mariage. Lad[ite] GAILHARD a peine de signer a dit ne savoir.

FASTRÉ MAZENC GUY GUY MAZENC SAUREL
GUY prêtre.

L'an mil sept cent soixante seize et le huitième octobre, après la publication
 des bans de mariage entre S[ieu]r Jean Louis Gaillard bourgeois fils de feu
 Jean Pierre Gaillard, et de feu D[emoise]lle Marie Cornac, mariés du village de La
 Montarnie, p[arroisse] de Lescure Callès en Rouergue, d'une part ; et D[emoise]lle Marianne
 Fastré, fille de Théodore Fastré, ingénieur des mines de Carmaux et de D[emoise]lle
 Marie Joseph Daubrès, mariés habitants du village de Montalba icy sur la p[résent]e
 paroisse de Carmaux, d'autre part, faites dans notre église à la messe
 de paroisse par deux dimanches consécutifs ; savoir les 29^{ème} 7^{bre} dernier
 et 6^{ème} 8^{bre}, et dans l'église de Lescure Callès le d[is]t jour 29^{ème} 7^{bre} dernier,
 comme il nous apporte du certificat de M[aitr]e Lacombes, curé dud[ic]t Lescure
 en date du 3^{ème} du présent mois, dûment légalisée vue par nous la
 dispense d'un ban accordée par M[onsie]gneur le vicaire général d'Alby
 en date du 30^{ème} du mois dernier signé, Decombetes vicaire général,
 contresigné pour s[']être dûment insinuée, et celle de deux bans accordée
 par les vic[aires] gén[éraux] de Rhodès en date du 6^{ème} du présent mois, signée
 Fajole vic[aire] gén[éral] contresignée Dujolie s[']être dûment insinuée, sans
 qu'aucun empêchement civil ou canonique ni aucune opposition
 soit venues à notre connoissance, nous sousignés vicaire dud[ic]t Carmaux
 avons reçu le mutuel consentement desd[ic]tes parties par parole de présent
 et leur avons donné dans notre église la bénédiction nuptiale, en
 présence de S[ieu]r Jean Pierre Gaillard, père oncle de l'époux, de S[ieu]r Théodore
 Fastré père de l'épouse, d'autre S[ieu]r Théodore Fastré frère de l'épouse, et
 de messires Charles Nicolas de Bonnai d'Auterrive, écuyer et autres qui nous
 ont attesté ce que dessus, quand à la qualité de domicile, qui ont tous
 signé avec les époux, et nous de ce requis Gaillard

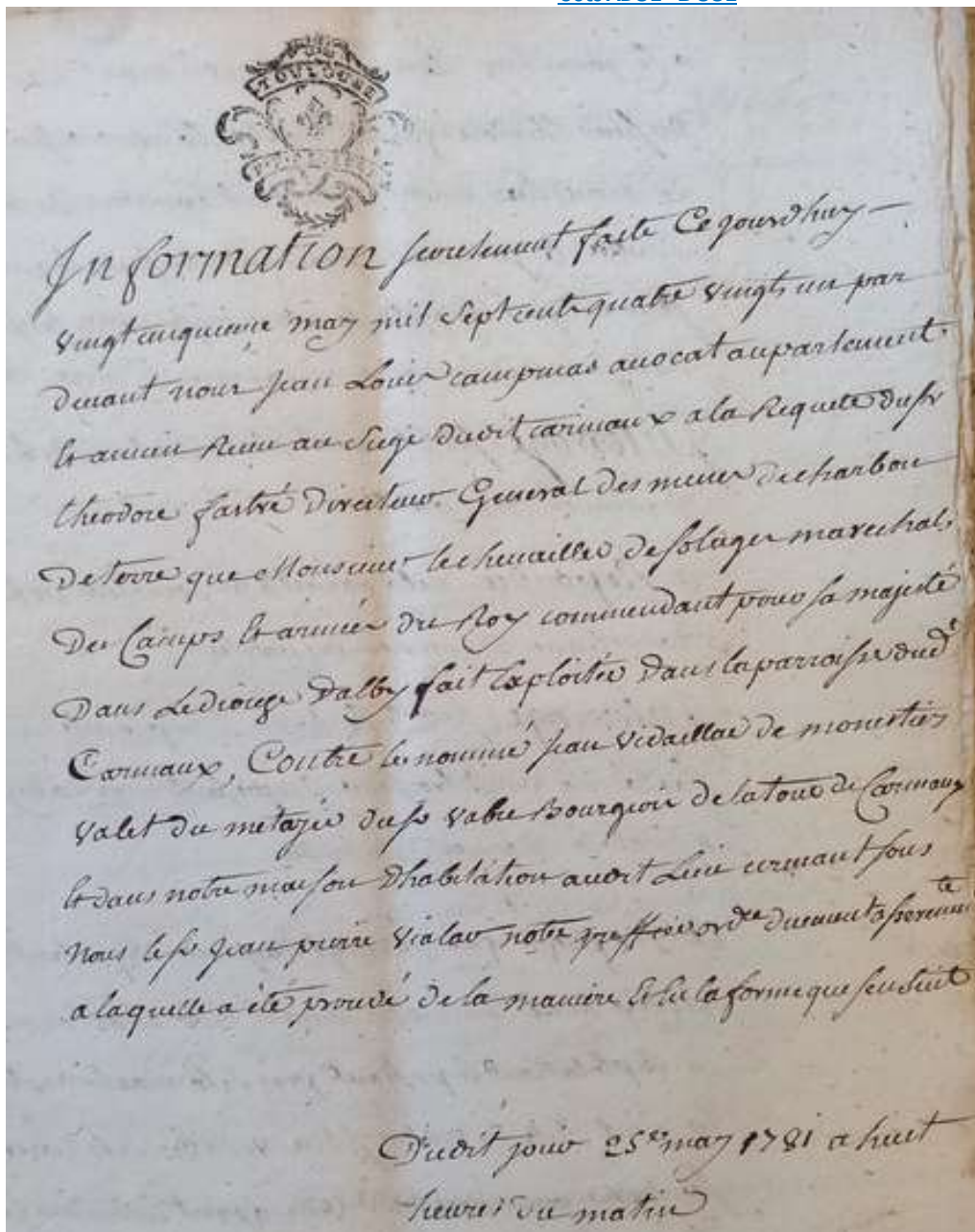
Gaillard Fastré
 Fastré fils Desvornay
 Cornac
 et nous Savary vic[aire]

Marianne Fastré
 Cornac
 Blin

Mariage du
 S[ieu]r Jean Louis
 Gaillard

L'an mil sept cent soixante seize et le huitième octobre, après la publication
 des bans de mariage entre S[ieu]r Jean Louis Gaillard, bourgeois, fils de feu
 Jean Pierre Gaillard, et de feu D[emoise]lle Marie Cornac, mariés du village de La
 Montarnie, p[arroisse] de Lescure Callès en Rouergue, d'une part ; et D[emoise]lle Marianne
 Fastré, fille de Théodore Fastré, ingénieur des mines de Carmaux et de D[emoise]lle
 Marie Joseph Daubrès, mariés habitants du village de Montalba icy sur la p[résent]e
 paroisse de Carmaux, d'autre part, faites dans notre église à la messe
 de paroisse par deux dimanches consécutifs ; savoir les 29^{ème} 7^{bre} dernier
 et 6^{ème} 8^{bre}, et dans l'église de Lescure Callès le d[is]t jour 29^{ème} 7^{bre} dernier,
 comme il nous apporte du certificat de M[aitr]e Lacombes, curé dud[ic]t Lescure
 en date du 3^{ème} du présent mois, dûment légalisée vue par nous la
 dispense d'un ban accordée par M[onsie]gneur le vicaire général d'Alby
 en date du 30^{ème} du mois dernier signé, Decombetes vicaire général,
 contresigné pour s[']être dûment insinuée, et celle de deux bans accordée
 par les vic[aires] gén[éraux] de Rhodès en date du 6^{ème} du présent mois, signée
 Fajole vic[aire] gén[éral] contresignée Dujolie s[']être dûment insinuée, sans
 qu'aucun empêchement civil ou canonique ni aucune opposition
 soit venues à notre connoissance, nous sousignés vicaire dud[ic]t Carmaux
 avons reçu le mutuel consentement desd[ic]tes parties par parole de présent
 et leur avons donné dans notre église la bénédiction nuptiale, en
 présence de S[ieu]r Jean Pierre Gaillard, père oncle de l'époux, de S[ieu]r Théodore
 Fastré père de l'épouse, d'autre S[ieu]r Théodore Fastré frère de l'épouse, et
 de messires Charles Nicolas de Bonnai d'Auterrive, écuyer et autres qui nous
 ont attesté ce que dessus, quand à la qualité et domicile, qui ont tous
 signé avec les époux, et nous de ce requis. Gaillard

Gaillard Fastré th. Marianne Fastré
 Fastré fils de Bonnay Cornac Blin
 Campagnac et nous Savary vic[aire]



Information surement faite Ce jour d'huy
 vingt cinquième may mil sept cents quatre vingts un par
 devant nous Jean Louis Campmas avocat au parlement
 et ancien reçu au siège dudit Carmaux, à la requête du S[ieu]^r
 Théodore FASTRÉ, directeur général des mines de charbon
 de terre que Monsieur le chevalier de Solages, maréchal
 des camps et armées du Roy commandant pour sa majesté
 dans le diocèse d'Alby, fait exploiter dans la paroisse dud[it]
 Carmaux, contre le nommé Jean Vidailac, de Monestiés,
 valet du métayer du S[ieu]^r Vabre, bourgeois de la tour de Carmaux
 et dans notre maison d'habitation audit lieu écrivant sous
 nous le sieur Jean Pierre Vialar notre greffier ord[ina]i^{re} duement assermenté,
 à laquelle a été procédé de la manière et en la forme que s'en suit

Dudit jour 25^{me} may 1781 à huit
 heures du matin

Information surement faite ce jour d'huy
 vingt cinquième may mil sept cents quatre vingts un par
 devant nous Jean Louis Campmas, avocat au parlement
 et ancien reçu au siège dudit Carmaux, à la requête du S[ieu]^r
 Théodore FASTRÉ, directeur général des mines de charbon
 de terre que Monsieur le chevalier de Solages, maréchal
 des camps et armées du Roy, commandant pour sa majesté
 dans le diocèse d'Alby, fait exploiter dans la paroisse dud[it]
 Carmaux, contre le nommé Jean Vidailac, de Monestiés,
 valet du métayer du S[ieu]^r Vabre, bourgeois de la tour de Carmaux
 et dans notre maison d'habitation audit lieu écrivant sous
 nous le sieur Jean Pierre Vialar notre greffier ord[ina]i^{re} duement assermenté,
 à laquelle a été procédé de la manière et en la forme que s'en suit.

Dudit jour 25^{me} may 1781 à huit
 heures du matin.


Vous Monsieur le Juge
Criminel de Sarroux Votre Lieutenant le Pour

Supplie humblement Les^s Theodore Fautie Directeur
general des mines de Charbon de terre, que M^{te} le
Chevalier de Solages marechal des Camps le armee
du Roy Commandant pour sa majeste dans le diocese
de Salby fait exploiter dans la parroisse de Sarroux
pour le double plaisir du Roy, disant que le jour d'hier
22. du present mois de may sur les dix heures du
matin le nommé Pierre Fabanol un des mineurs
employez a l'exploitation des mines de M^{te} le Chevalier
de Solages passant pres de la machine établie sur la
mine dite de vialar située vis a vis le prie de la
Ferrière, aurait entendu du bruit dans ladite
machine, ce qui l'auroit engagé a entrer sous le
Couvert d'icelle, ou il aurait vu le trouvé grimpé
sur le tambour de lad^e machine le nommé Jean
Fidaiilas demorant au Patez du mestayer du sieur
Fabre Bourgeois de la Cour de Sarroux qui
tenoit un morceau de fable qu'il venoit de
couper sur le d^e tambour et dans le milieu dudit
cable d'une taine environ de longueur, et qui avoit
pris la précaution de renouveler ledit cable
sur led^e tambour de maniere qu'on ne peut pas
supposer qu'il avoit été coupé par le milieu,
que led^e Pierre Fabanol aurait fait ledit Jean



Jedailhad parle Bras pour L'arrêter. Le mener
au chateau de N. de Stager, mais que les Jean-
Jedailhad s'entend mieux plus fort que lui, il lui
aurait échappé et aurait saisi l'autre main
le morceau du cable qu'il venait de couper. et
comme les attentats est des plus graves, attendu
que le cable est tout ce qui compose la machine,
cables, et ustancilles servant a l'exploitation
des mines, et confiee a la foy publique, qu'il est
deja arrive qu'on avoit plusieurs de ces outils
et ustancilles, seignou a coupé un autre cable tout
neuf qui étoit s'opon sous le pouvoir de La Roüe
de la mine actuellement la construction sur le
Ruisseau de fandoa, se que ses vols, et les attentats
meritent une punition exemplaire, et un
exemple capable de les Repriuer. Se considere
Stairons de vos graces. Merveux, ordonner que
de tous les faits cy dessus circonstances le
pendant, et autres qui pourraient être donnez
par d'iceux individus, il sera enquis de votre
autorité, pour s'en informer faite le rapport
de vos conclusions de procureur fiscal, et
devenez contre les coupables tel decret que
raison et faire de Bien.

Vostre suppliant

Du Ponce

Soit Enquis le L'extemoins assignés
par d'iceux non aux fins indiqués
appointé le 23^e may 1781

L'arrêté, au lieu de dire

Transcription des deux pages précédentes :

A vous monsieur le juge

criminel de Carmaux votre lieutenant ce jour.

Supplie humblement le S[ieu]r Théodore Fastré, directeur général des mines de charbon de terre, que M[onsieur] le chevalier de Solages, maréchal des camps des armées du Roy, commandant pour sa majesté dans le diocèse d'Alby, fait exploiter dans la paroisse de Carmaux, sous le bon plaisir du Roy, disant que le jour d'hier, 22 du présent mois de may sur les dix heures du matin, le nommé Pierre Chabassol, un des mineurs employés à l'exploitation des mines de M[onsieur] le chevalier de Solages, passant près de la machine établie sur la mine dite de Vialar située vis-à-vis et près de la verrerie, aurait entendu du bruit dans laditte machine, ce qui l'aurait engagé à entrer sous le couvert d'icelle, où il aurait vu et trouvé grimpé sur le tambour de lad[ite] machine le nommé Jean Vidaillac, de Monestiés, valet du métayer du Sieur Vabré, bourgeois de la tour de Carmaux qui tenait un morceau du câble qu'il venait de couper sur led[it] tambour et dans le milieu dudit câble d'une cane environ de longueur, et qui avait pris la précaution de racommoder ledit câble sur ledit tambour de manière qu'on ne peut pas s'apercevoir qu'il avait été coupé par le milieu ; que led[it] Pierre Chabassol aurait saisi ledit Jean Vidaillac par le bras pour l'arrêter et le mener au château de M[onsieu]r de Solages, mais que led[it] Jean Vidaillac s'étant trouvé plus fort que lui, il lui aurait échapé et aurait laissé entre ses mains le morceau du câble qu'il venait de couper. Et comme cet attentat est des plus graves, attendu que le câble et tout ce qui compose la machine, outils et ustanchilles servant à l'exploitation des mines, est confiée à la foy publique, qu'il est déjà arrivé qu'on a volé plusieurs de ces outils et ustancilles, et qu'on a coupé un autre câble tout neuf qui était déposé sous le couvert de la roue de la mine actuellement en extraction sur le ruisseau de Candoa, et que les vols et les attentats méritent une punition exemplaire et un exemple capable de les réprimer. Ce considéré, plaira de vos grâces, Monsieur, ordonner que tous les faits cy dessus, circonstances et dépendances et autres qui pourraient être données par brief intedit, il en sera enquis de votre autorité, pour, sur l'information faite et raportée et sur les conclusions du procureur fiscal, être décerné contre les coupables tel décret que de raison et faire bien./

Fastre suppliant
Duffoure

*Soit enquis et les témoins assignés
par devant nous aux fins susdites.
appointé le 23^{è[me]} mai 1781.*

Campmas avocat ancien

1792
 Extrait du procès verbal
 pour le renouvellement
 de la municipalité de
 Carmaux.

1792

Extrait du procès-verbal pour le renouvellement de la municipalité de Cramaux.

(Cramaux, ancien nom médiéval de Carmaux, parfois utilisé jusqu'à la Révolution.)

Extrait du verbal
 L'an mil sept cents quatre vingt douze
 et le trentième X^{bre}, l'an 1^e de la République
 Française Dans le lieu de Carmaux chef lieu
 de Canton District d'Alby Département du Tarn
 dans l'Assemblée en conseil général de la commune
 du dit Carmaux dans les lieux de séances
 Présents les citoyens Théodore Fastré, maire,
 François Camboulives, Vincent Tequy, Jean
 Olmière, Estienne Bigorre, Alexis Blanc, officiers
 municipaux, Alexis Toulze, procureur de la commune.
 Les citoyens Jean Estivalèzes, Jean Jarlan, Antoine
 Jouvaviel, Noël Courdurié, Jacques Vaisse, Joseph
 Marre, notables.
 Le procureur de la commune a fait la lecture
 de la loi du 20 7^{bre} dernier qui détermine le
 mode de constater l'état civil des citoyens et en
 conséquence de l'article deux de la dite loi.
 Enregistré et proclamé dans les formes ordinaires.
 Requier l'assemblée de procéder par la voye de
 scrutin, à la nomination de l'officié public ainsi qu'il
 est prescrit par l'article 3 de la dite loi, sur quoy,
 délibérant, le conseil arrête qu'il sera de suite procédé
 à la nomination dont s'agit conformément à
 l'article 3 de la dite loi.

Extrait du verbal

L.240²⁶

L.240²⁶

Sur la présidence du citoyen Fastré, maire
le scrutin ayant été ouvert et recencé la pluralité
absolue des suffrages est réunie pour le
citoyen Vincent Tequy père qui a réuni onze
voix sur dix sept et de suite a été proclamé
officier public et à sa nomination a été
affiché, Dans la Salle de la maison commune
lequel dit Tequy père sera obligé de remplir
sa charge et tout conformément à la dite loi
de tout quoy nous avons dressé le présent
verbal les jours et an que dessus lequel verbal
le dit Tequy père a signé avec ceux qui ont seu,
Tequy officier public, Fastré maire, Bigorre off[icier],
Olmère off[icier], Camboulives off[icier], Blanc off[icier],
Alexis Toulze procureur de la commune, Jarlan, Vaisse,
Courdurié, Marre, Estivaleres, Vedel, notables.

Collationné

Laporte Secrétaire

Sur la présidence du citoyen Fastré, maire,
le scrutin ayant été ouvert et recencé la pluralité
absolue des suffrages, c'est réunie pour le
citoyen Vincent Tequy, père, qui a réuni onze
voix sur dix sept et de suite a été proclamé
officier public et à sa nomination a été
affiché, dans la salle de la maison commune.
Lequel dit Tequy père sera obligé de remplir
sa charge et tout conformément à la dite loi.
de tout quoy nous avons dressé le présent
verbal les jours et an que dessus, lequel verbal
le dit Tequy père a signé avec ceux qui ont seu,
Tequy officier public, Fastré maire, Bigorre off[icier],
Olmère off[icier], Camboulives off[icier], Blanc off[icier],
Alexis Toulze procureur de la commune, Jarlan, Vaisse,
Courdurié, Marre, Estivaleres, Vedel, notables.

Collationné

Laporte secrétaire

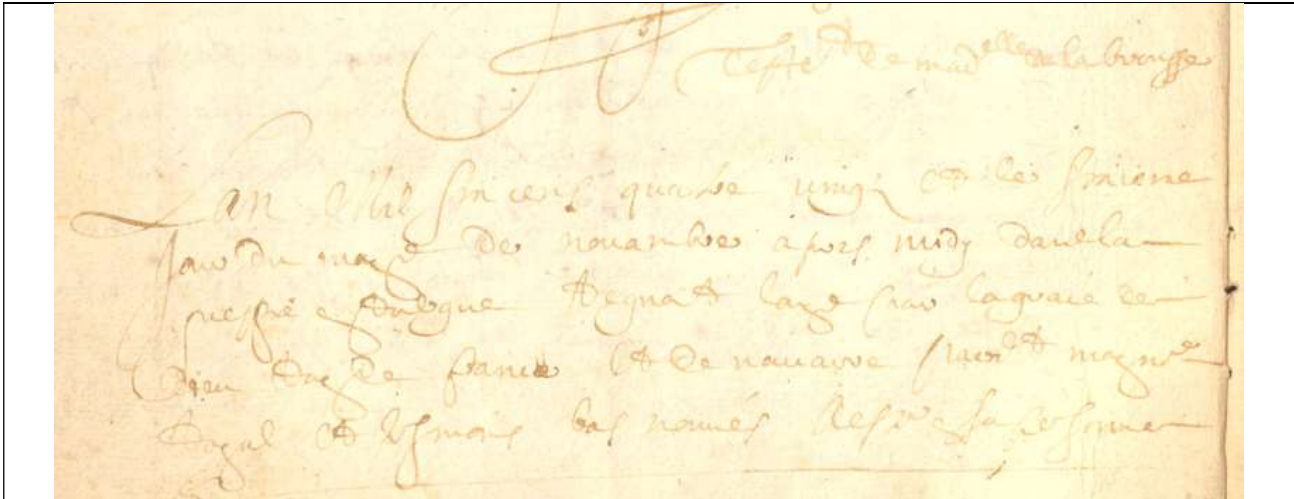
Delafont no[tai]re r[o]y[a]l

Mariatge de noble Pierre de Segonds sieur
de La Brousse de S[ain]t Salbadou en Rouergue avec
damoiselle Dhorotée de Sauniac

Au nom de Dieu soict tout fait amen sachent tous
présans et adv[e]nir que l'an de grâce mil six cens
quatre vingts cinq et le vingt huitiesme jour du mois
d'octobre apres midy dans le lieu d'Assac, juridiction de
chetelenye del Pesquié en Alby sénéchaussée de Tho[u]louse
régnant nostre très crestien prince Louys par la grâce
de Dieu roy de France et de Navarre pardevant
moy notaire royal réservé par sa magesté dudit Ambillet
et présance des tesmoins bas només ont estés constitués
en leurs personnes Noble Pierre de Seconds sieu[r]
de la Brousse habitant dudit lieu et paroisse de S[ain]t
Salbadou en Rouergue fils à feu noble Charles de Seconds
sieur dudit La brousse et de damoiselle Yzebeau de
Haultpoul mariés d'une part, et damoiselle Dhorottée
de Sauniac fille de feu noble François de Sauniac
sieur de Roudelle et de feu damoiselle Margueritte
d'Adémar mariés du lieu de Capelle paroisse de
S[ain]t Martin de Limousi en Rouergue d'autre. Lesquelles
parties ont faicts et passés et accordés les pactes de
mariatge suivant de ce l'advis et conseil de leurs
parans et advis secondaire de noble Jacques de
La Rafinye s[e]igne[u]r de La Planque cousin du sieur
futur expoux et de noble David de Sauniac
S[e]i[g]neur de Montalègre, beau fraire et oncle
[...]

L'an mille six cens soixante huit e[st] le
doutzies[me] jour d'avril après midi régnant
Louys, par la grâce de dieu roy de France
e[st] de Navarre, à La Brousse parr[oi]^{ss}e de S[ain]^t Salvadou
en Rouergue, mai[so]n de Charles Segons s[ieu]^r
dud[ict] La Brousse, par devant moy no[tai]^{re} e[st]
les tesmoins bas nommés, a esté en personne
led[ict] Charles Segons s[eigne]^{ur} dud[ict] La Brousse,
lequel estant détenteur de certaines maladies
dans ung lit et la jambe basse de

L'an mille six cens soixante huit e[st] le
doutzies[me] jour d'avril après midi régnant
Louys, par la grâce de dieu roy de France
e[st] de Navarre, à La Brousse parr[oi]^{ss}e de S[ain]^t Salvadou
en Rouergue, mai[so]n de Charles Segons s[ieu]^r
dud[ict] La Brousse, par devant moy no[tai]^{re} e[st]
les tesmoins bas nommés, a esté en personne
led[ict] Charles Segons s[eigne]^{ur} dud[ict] La Brousse,
lequel estant détenteur de certaines maladies
dans ung lit et la jambe basse de
[...]



Teste[men]^t de mad[mois]^{elle} de La Brousse
 l'an mil six cens quatre vingt c[in]^{ct} et le sixième
 jour du mois de novembre après midy dans la
 Guepie en rouergue. Régnant Louys par la grâce de
 dieu, roy de France et de Navarre, par[devan]^{ct} moy no[tai]^{ce}
 royal et tesmoins bas només, a esté la personne

da[moi]z^{elle} Izabeau de Hautpoul, veufve de
 noble Charles de Segond, s[ieu]^r de La Brousse, laquelle
 estant necessitée de faire voyage à Tho[ulous]e pour des cessant[e]s
 affaires qu'elle y a, tant à demande des créanciers dud[ict] de
 La Brousse son mary que au[tr]es et appréhandant d'estre surprise
 de quelque accident en chemin, soit il de maladie que
 au[tr]es demandes, come elle a esté menacée elle a voulu
 pour éviter qu'entre ses enfans ne soit débat ni procès
 à cau[se] de ses biens après sa mort, estant bien
 en santé et parfaicte cog[noissan]ce, faire son testement
 et disposer de ses biens en la forme que s'ensuit. En premier
 lieu a faict le signe de la S[ain]^{te} croix et recomande
 son âme à dieu, disant : « *In no[mi]ne p[at]ris et fillii et sp[iri]t[us]
 sancto, amen. In manus tuas d[omi]ne commendo
 sp[irit]um meum redemisti me d[omi]ne deus veritatis* », veut
 lad[icte] da[moi]zelle testatrice que [en] cas elle viendroit à décéder
 hors de la parroisse de S[ain]^t Salvadou que son corps soit
 inumé au S[ain]^t cimetière du lieu où elle se rendra
 et que [s'il] advenait le cas quelle décède dans sa mai[so]n
 aud[ict] La Brousse ou dans la par[rois]se, que sond[ict] corps soit
 inhumé dans l'église dud[ict] S[ain]^t Salvadou aud tombeau
 des ancêtres dud[ict] feu de la Brousse vis à vis la
 chapelle n[ost]^{re} dame et que les honneurs funèbres
 luy soient faictes à la discretion de ses hériti[er]s bas
 només, donne et lègue à noble Pierre de Segons
 son fils leg[iti]me et naturel et dud[it] Charles [de] Segons

Saint-Salvadou ^{338, 339}

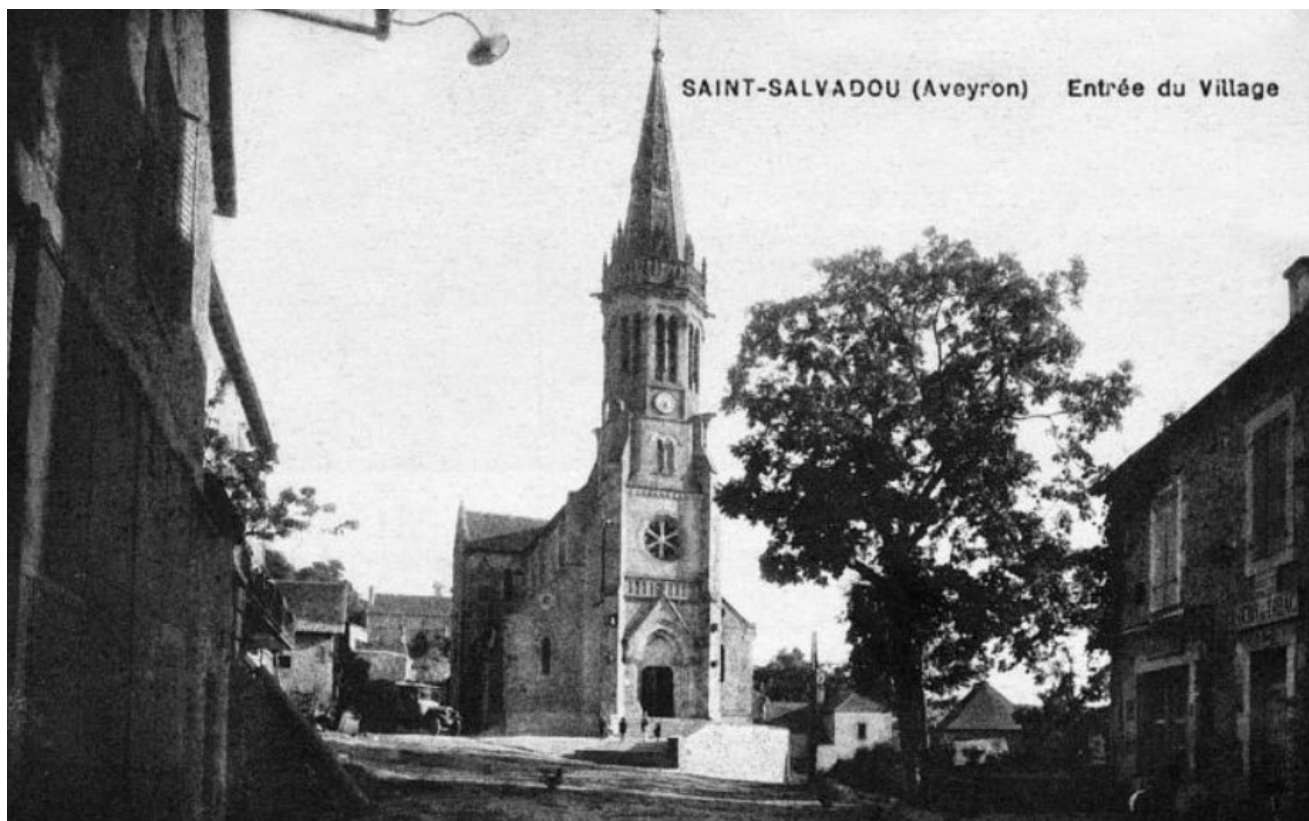
Saint-Salvadou est un village typiquement rouergat au cœur du Ségala, s'appelait à l'origine « Incarnac » au X^{ème} siècle, comme l'indique le cartulaire de Saint-Salvadou et Lunac « *Ecclesiam sancti salvatoris sitam in villa que dicitur incarnacum* ». Puis vers l'an 1200, un abbé de Lunac décida de construire une église dans ce lieu, sous le patronage de Saint-Sauveur, en occitan médiéval **Sent-Sauvador** ou **San-Salvador**, puis francisé durant le XVII^{ème} siècle en Saint-Salvadou.

Saint-Salvadou était le siège d'un prieuré qui dépendait de l'abbaye de La Chaise-Dieu, et possédait un château médiéval construit vers 1422, qui fut détruit en 1643 lors de la révolte des Croquants.

Deux autres châteaux furent construits à Saint-Salvadou à l'époque moderne :

- Le château de Salesses fut construit au XV^{ème} siècle sur un fief acheté en l'an 1422 par Pons d'Agens, seigneur de Loupiac et Calcomier. Il est doté de deux belles tours carrées surmontées de machicoulis.
- Le château de La Brousse fut construit au début du XVII^{ème} siècle par la famille de SEGONS, devenue de SEGONS de La Brousse.

A l'emplacement de l'ancien château médiéval démantelé en 1643, fut construite une très belle église néo-gothique entre 1882 et 1885, qui est surnommée la cathédrale du Ségala.

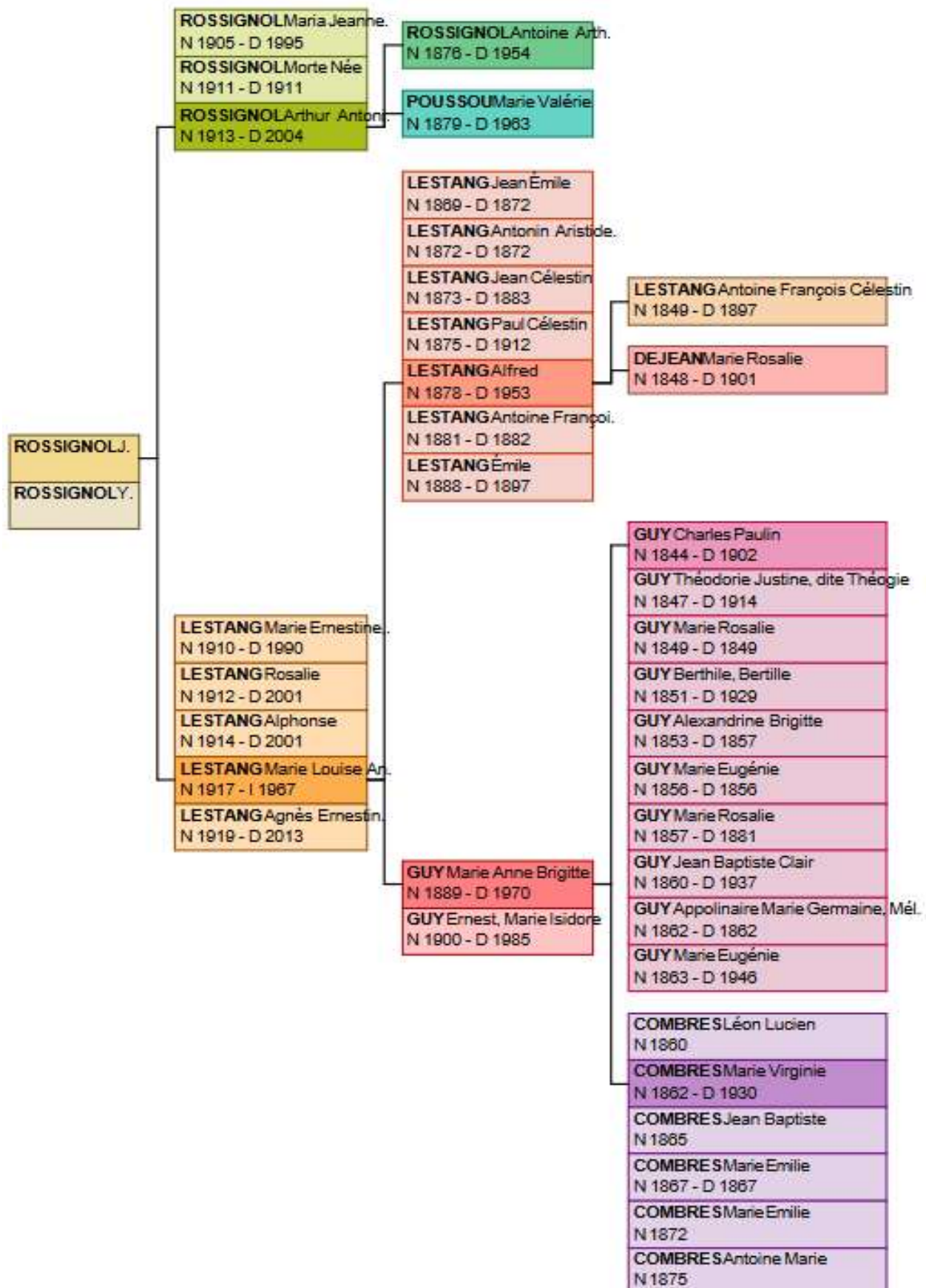


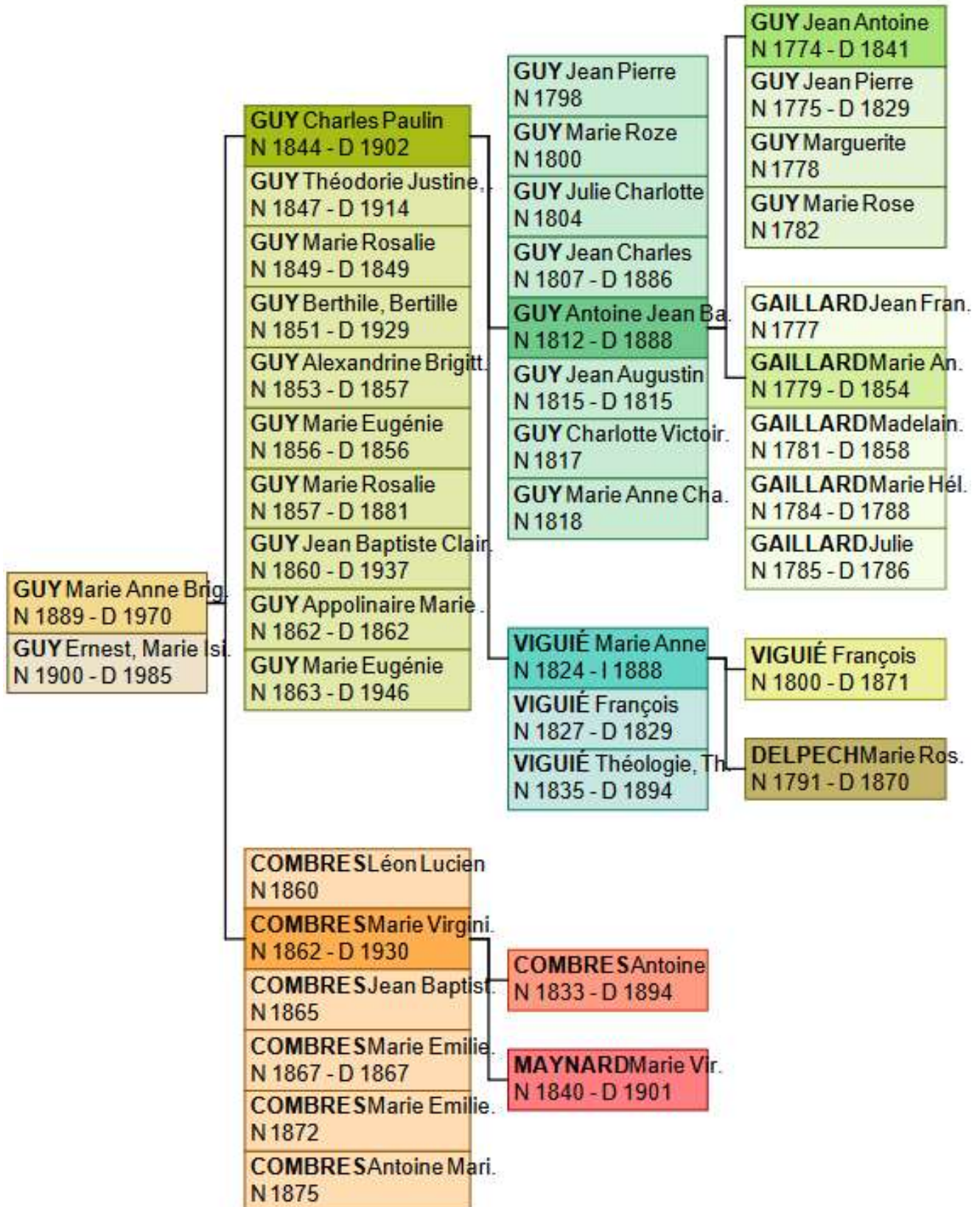
Saint Salvadou, carte postale ancienne

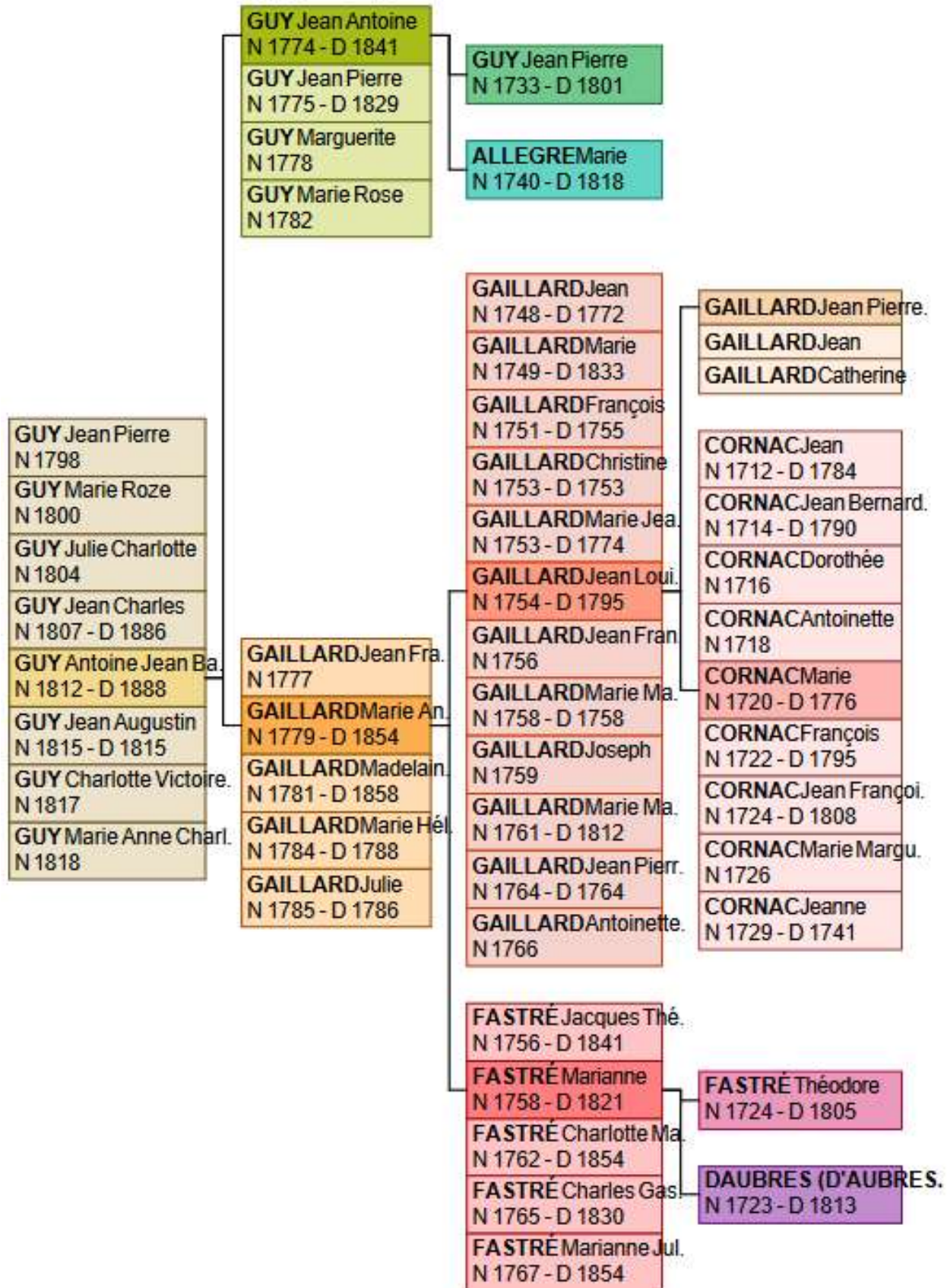
https://www.occitan-aveyron.fr/fr/diffusio/source/st-salvadou/saint-salvadou-aveyron-entree-du-village_SRC25006,
consulté le 28 avril 2022

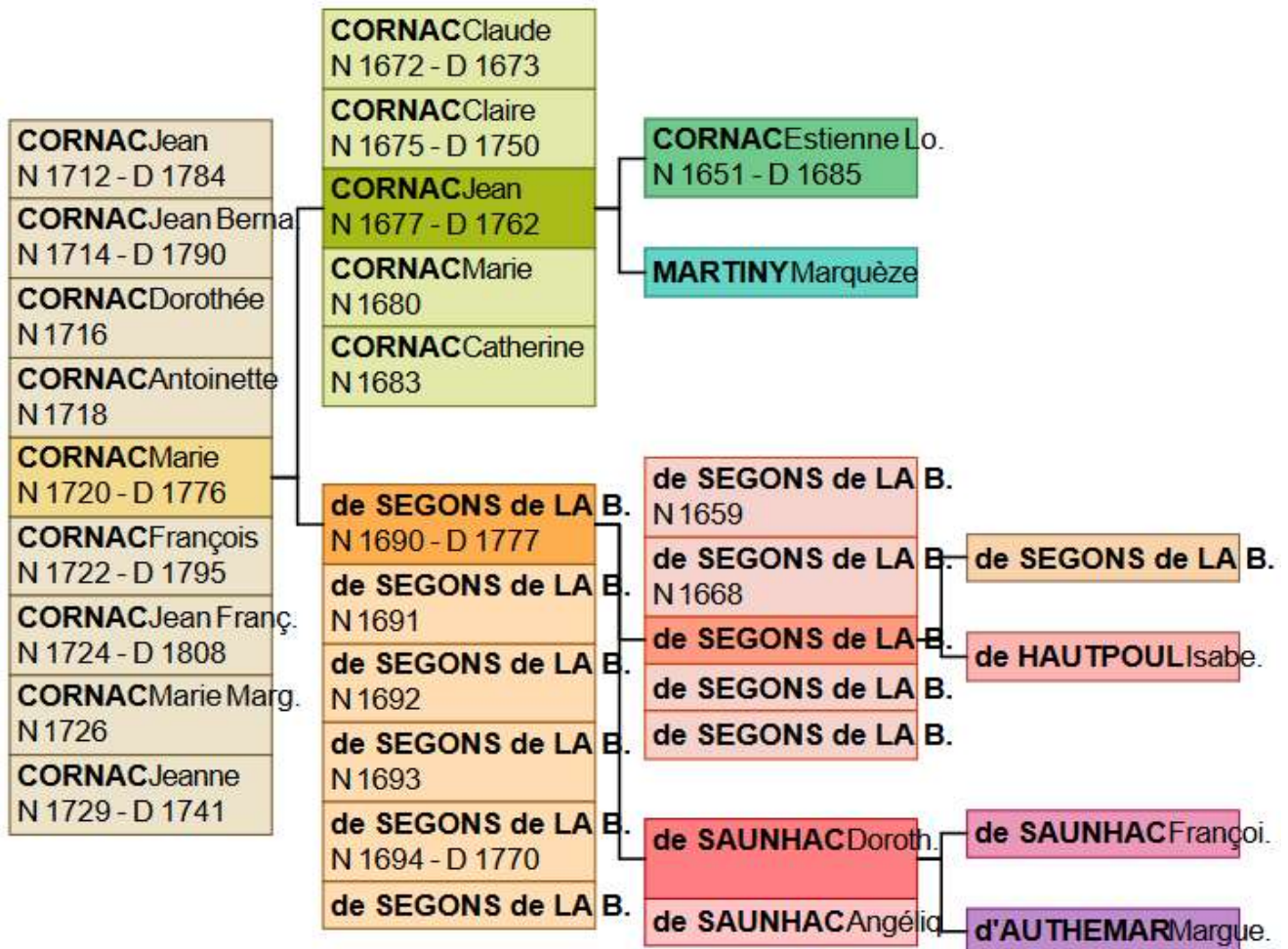
³³⁸ <https://www.tourisme-aveyron-segala.fr/wp-content/uploads/visite-le-bas-segala.pdf>, consulté le 27 avril 2022

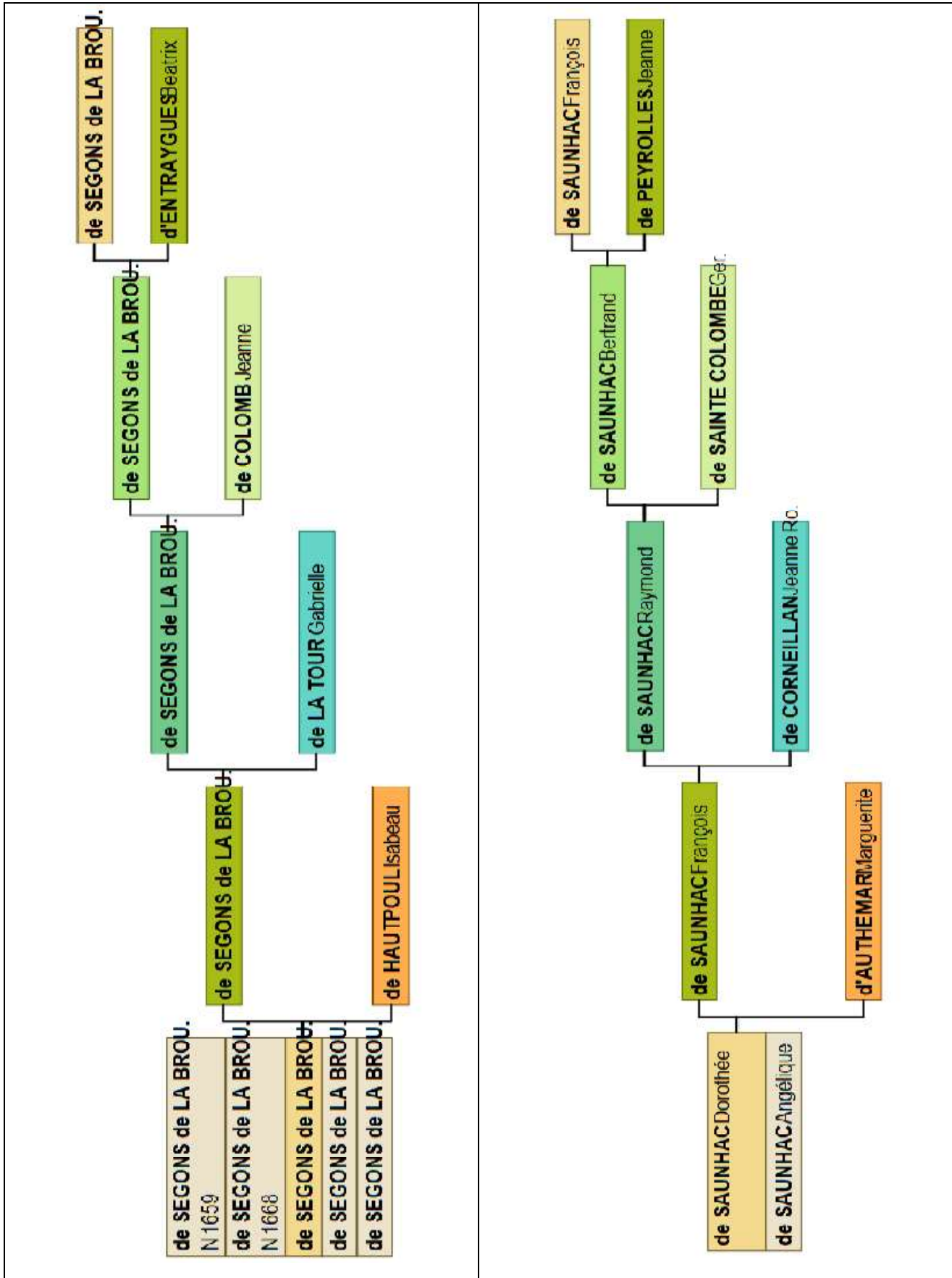
³³⁹ <http://www.saintsalvadou.free.fr/histoire.html>, consulté le 27 avril 2022











BIBLIOGRAPHIE :

- Christian Settiani, La noblesse du midi carolingien. Etudes sur quelques grandes familles d'Aquitaine et du Languedoc du IXe au XIe siècles, Oxford, 2004, p.204-224.
- Richard Jean. Robert Fossier. *Polyptyques et censiers*. Turnhout, Brepols, 1978. In-8°, 70 pages, 1 tableau dépliant. (*Typologie des sources du Moyen Age occidental*, 28.). In: *Bibliothèque de l'école des chartes*. 1980, tome 138, livraison 1. pp. 134-135. www.persee.fr/doc/bec_0373-6237_1980_num_138_1_450192_t1_0134_0000_3
- Desportes Pierre, Dolbeau François, Devroey Jean-Pierre. Découverte de nouveaux documents relatifs au Polyptyque de Saint-Remi de Reims. A propos d'une édition récente. In: *Revue du Nord*, tome 68, n°270, Juillet-septembre 1986. pp. 575-607 ; DOI : <https://doi.org/10.3406/rnord.1986.4238>; www.persee.fr/doc/rnord_0035-2624_1986_num_68_270_4238
- Coutansais Françoise. Jean-Pierre Devroey. — *Le polyptyque et les listes de cens de l'abbaye de Saint-Remi de Reims (IXe-XIe s.)*. In: *Cahiers de civilisation médiévale*, 32e année (n° 128), Octobre-décembre 1989. pp. 363-364 ; www.persee.fr/doc/ccmed_0007-9731_1989_num_32_128_2452_t1_0363_0000_3
- Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France éridionale
Caractérisation de microrégions en Roussillon à travers le prisme des capbreus royaux (1292-1294), Madame Carole Puig
Puig Carole. Caractérisation de microrégions en Roussillon à travers le prisme des capbreus royaux (1292-1294). In: Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale, Tome 119, N°260, 2007. Maîtrise et perception de l'espace dans le Languedoc médiéval. pp. 475-489; doi : <https://doi.org/10.3406/anami.2007.7197>; https://www.persee.fr/doc/anami_0003-4398_2007_num_119_260_7197
Carole Puig est archéologue et historienne pour la société A.C.T.E.R., chercheur associé à l'UMR 5136 FRAMESPA. Elle a soutenu en 2003 une thèse intitulée Les campagnes roussillonnaises au Moyen Âge : pratiques agricoles et paysagères entre le XIe et la première moitié du XIVe siècle, à l'université Toulouse-Le Mirail sous la direction de B. Cursente. * 31 rue René Fonck, 66 000 Perpignan ; c.puig@free.fr
- Revue d'histoire moderne et contemporaine,
Compoix, propriété foncière, fiscalité et démographie historique en pays de taille réelle (XVIe-XVIIIe siècles), Georges Frêche
Frêche Georges. Compoix, propriété foncière, fiscalité et démographie historique en pays de taille réelle (XVIe-XVIIIe siècles). In: Revue d'histoire moderne et contemporaine, tome 18 N°3, Juillet-septembre 1971. pp. 321-353; doi : <https://doi.org/10.3406/rhmc.1971.2156> https://www.persee.fr/doc/rhmc_0048-8003_1971_num_18_3_2156
- Familles de La Valette-Parisot et de La Valette-Cornusson, par Hippolyte de BARRAU, Documents historiques et généalogiques sur les familles et hommes remarquables du Rouergue dans les temps anciens et modernes, Tome II, pages 365 à 404.
- Dom Claude Devic et Dom Joseph Vaissète, Histoire générale de Languedoc [Paris, 1730-1745], rééd. Toulouse, Privat, 1872-1892 [désormais HGL], V, 417.
- PARISOT, Histoire d'une localité de l'ancienne province du Rouergue, publié par Joseph LOMBARD en 1902, éditions E.PRIVAT à Toulouse et A.PICARD à Paris.
- Framond Martin de. La succession des comtes de Toulouse autour de l'an mil (940-1030) : reconsidérations. In: Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale, Tome 105, N°204, 1993. Généalogies méridionales.p.461-488;doi:<https://doi.org/10.3406/anami.1993.2382> https://www.persee.fr/doc/anami_0003-4398_1993_num_105_204_2382
- Châteaux et lieux fortifiés du Rouergue, Jacques MIQUEL ; Mesqui Jean. Jacques Miquel, *Châteaux et lieux fortifiés du Rouergue..* In: *Bulletin Monumental*, tome 141, n°2, année 1983. p. 221. ; www.persee.fr/doc/bulmo_0007-473x_1983_num_141_2_6548_t1_0221_0000_2
- Saunhac, 1070-1926 : Rouergue. Albigeois. Quercy. Périgord. Languedoc. Pays des Landes. Bordelais. Paris. Nouvelle-Orléans / Vicomte de Bonald
Bonald, Joseph de (1859-1930) ; Les frères Douladoure, impr. (Toulouse) ; 1926
Notice du catalogue : <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb34212047m> ; <ark:/12148/bpt6k56597461>
Source : Bibliothèque nationale de France, département Philosophie, histoire, sciences de l'homme, 4-LM3-3376
- Molinier Auguste, Molinier Émile. Najac en Rouergue, notes historiques et archéologiques [premier article].. In: *Bibliothèque de l'école des chartes*. 1881, tome 42. pp. 129-156.

REFERENCES :

- ^I WikiGenWeb, <http://www.francegenweb.org/wiki/index.php?title=Num%C3%A9roter>, consulté le 23 mars 2022
- ^{II} Généatique, <https://www.geneatique.com/blog/post/Comprendre-les-implexes>, consulté le 23 mars 2022
- ^{III} Archives Pas de Calais, <https://archivespasdecals.fr/Decouvrir/Un-document-a-l-honneur/Les-dispenses-religieuses-de-consanguinite>, consulté le 23 mars 2022
- ^{IV} WikiGenWeb, <http://www.francegenweb.org/wiki/index.php?title=Num%C3%A9roter>, consulté le 23 mars 2022
- ^V Dictionnaire Littré, <https://www.littre.org/definition/g%C3%A9n%C3%A9alogie>, consulté le 23 mars 2022
- ^{VI} Eglise catholique en Yvelines, <https://www.catholique78.fr/2020/11/25/larbre-de-jesse-entre-terre-et-ciel/>, consulté le 23 mars 2022
- ^{VII} Info-Bible, <https://www.info-bible.org/lsg/40.Matthieu.html>, consulté le 23 mars 2022
- ^{VIII} Wikipedia, https://fr.wikipedia.org/wiki/Arbre_de_Jess%C3%A9, consulté le 23 mars 2022
- ^{IX} Rencontrer Jésus, <https://jesus.catholique.fr/questions/christ-et-jesus-est-ce-le-meme/larbre-de-jesse-et-la-genealogie-de-jesus-livre-des-psaumes-13eme-siecle/>, consulté le 23 mars 2022
- ^X BNF Gallica, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b85100225>, consulté le 23 mars 2022
- ^{XI} Aupresdenosracines, <https://www.aupresdenosracines.com/etat-civil-france-histoire-grandes-dates-genealogie>, consulté le 27 mars 2022
- ^{XII} Francegenweb, <https://www.geneafrance.org/rubrique.php?page=calendrier>, consulté le 27 mars 2022.
- ^{XIII} Wikipedia, https://fr.wikipedia.org/wiki/Calendrier_r%C3%A9publicain, consulté le 28 mars 2022.
- ^{XIV} Académie Lascours, <https://www.academie-lascours.fr/la-cadastre-francais-des-origines-a-nos-jours/>, consulté le 28 mars 2022
- ^{XV} Persée, https://www.persee.fr/doc/bec_0373-6237_1980_num_138_1_450192_t1_0134_0000_3, consulté le 28 mars 2022
- ^{XVI} Persée, https://www.persee.fr/doc/rnord_0035-2624_1986_num_68_270_4238, consulté le 28 mars 2022.
- ^{XVII} Persée, https://www.persee.fr/doc/ccmed_0007-9731_1989_num_32_128_2452_t1_0363_0000_3, consulté le 28 mars 2022
- ^{XVIII} Wikipedia, <https://fr.wikipedia.org/wiki/Cartulaire>, consulté le 28 mars 2022.
- ^{XIX} Les Pyrénées orientales, <https://www.les-pyrenees-orientales.com/Thematiques/Documents/Capbreus.php>, consulté le 30 mars 2022.
- ^{XX} Généawiki, https://fr.geneawiki.com/index.php/Cadastre_et_terriers, consulté le 30 mars 2022.
- ^{XXI} Rivedolt, <http://rivedolt.org/le-compoix-de-1665xnolinkx/quest-ce-quun-compoix/>, consulté le 3 avril 2022.
- ^{XXII} Persée, https://www.persee.fr/docAsPDF/rhmc_0048-8003_1971_num_18_3_2156.pdf, consulté le 3 avril 2022.
- ^{XXIII} GoogleBooks, https://books.google.fr/books?id=6FYBAAAQAAJ&pg=PA402&lpg=PA402&dq=jean+de+la+valette+cornusson,+s%C3%A9chal+de+toulouse&source=bl&ots=CG_bBLIyoC&sig=ACfU3U1lv7fA-QUFhF17wDxhn_TuLsMuKQ&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKewiYmZ7Uzvj2AhXjz4UKHb7pC2Q06AF6BAGaEAM#v=onepage&q=jean%20de%20la%20valette%20cornusson%2C%20s%C3%A9chal%20de%20toulouse&f=false, consulté le 3 avril 2022.
- ^{XXIV} Généawiki, https://fr.geneawiki.com/index.php/Cadastre_et_terriers, consulté le 3 avril 2022.
- ^{XXV} AD82, http://www.archives82.fr/fileadmin/mediatheque/archives-departementales/documents/Rechercher_consulter/Pistes_de_recherche/Cadastre2.pdf, consulté le 4 avril 2022.
- ^{XXVI} Notaires.fr, <https://www.notaires.fr/fr/profession-notaire/linstitution/historique-du-notariat>, consulté le 4 avril 2022

xxvii Dom Claude Devic et Dom Joseph Vaissète, Histoire générale de Languedoc [Paris, 1730-1745], rééd. Toulouse, Privat, 1872-1892 [désormais HGL], V, 417.

xxviii http://www.archives82.fr/fileadmin/mediatheque/archives-departementales/documents/Rechercher_consulter/Pistes_de_recherche/Guide_Recherche_Archives_Notariales.pdf, consulté le 4 avril 2022.

xxix Notaires.fr, <https://www.notaires.fr/fr/profession-notaire/linstitution/historique-du-notariat>, consulté le 4 avril 2022

xxx PARISOT, Histoire d'une localité de l'ancienne province du Rouergue, publié par Joseph LOMBARD en 1902, éditions E.PRIVAT à Toulouse et A.PICARD à Paris.

xxxi [Mémoire de l'intendant de Montauban "Pour l'instruction du duc de Bourgogne" / par Félix Le Pelletier de La Houssaye] Contenu dans : " La grande généralité de Montauban sous Louis XIV : Quercy, Rouergue, Gascogne, pays de Foix : d'après le "Mémoire pour l'instruction du duc de Bourgogne", 1699, <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb16937119j>, consulté le 5 avril 2022.

xxxii Papy Louis. En Rouergue, avec Henry Richeprey : H. Guilhamon, Journal des voyages en Haute-Guienne de J.F. Henry de Richeprey. In: Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest, tome 26, fascicule 3, 1955. pp. 207-210; https://www.persee.fr/doc/rgso_0035-3221_1955_num_26_3_1415_t1_0207_0000_1, consulté le 5 avril 2022.

xxxiii Wikipédia, https://fr.wikipedia.org/wiki/Dioc%C3%A8se_de_Rodez_et_Vabres, consulté le 5 avril 2022.

xxxiv Wikipédia, https://fr.wikipedia.org/wiki/Dioc%C3%A8se_de_Cahors, consulté le 5 avril 2022.

xxxv ASTOUL, Guy. *Les chemins du savoir en Quercy et Rouergue : À l'époque moderne*. Nouvelle édition [en ligne]. Toulouse : Presses universitaires du Midi, 1999 (généré le 05 avril 2022). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pumi/18557>>. ISBN : 9782810708857. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pumi.18557>, consulté le 5 avril 2022.

xxxvi Molinier Auguste. La sénéchaussée de Rouergue en 1341.. In: Bibliothèque de l'école des chartes. 1883, tome 44. pp. 452-488; doi : , <https://doi.org/10.3406/bec.1883.447174> https://www.persee.fr/doc/bec_0373-6237_1883_num_44_1_447174, consulté le 6 avril 2022.

xxxvii Auteur(s) : [Hozier, Charles-René d' \(1640-1732\)](#) [Voir les notices liées en tant qu'auteur](#)

Titre(s) : Armorial général du Rouergue [Texte imprimé] / dressé par Charles d'Hozier en vertu de l'édit de novembre 1696 ; édition critique des manuscrits conservés à la Bibliothèque nationale de France... [par Pierre Hocquellet]

Publication : Rodez : Cercle généalogique du Rouergue : Amis du Musée du Rouergue, 2009

Impression : 12-La Primaube : Graphi impr.

Description matérielle : 3 vol. (569 p.-[12] f. de pl., 709 p.-[27] f. de pl., 354 p.-[4] f. de pl.) : ill. en noir et en coul., couv. ill. en coul. ; 24 cm

Comprend : Tome I, Rodez ; Tome II, Millau-Villefranche ; Tome III, Suppléments-Tables

Note(s) : Bibliogr. p. 67-68, tome I. Index, tome III

Numéros : ISBN 978-2-9534335-0-0 (Tome 1). - ISBN 978-2-9534335-1-7 (Tome 2). - ISBN 978-2-9534335-2-4 (Tome 3) (br.) :

Identifiant de la notice : ark:/12148/cb42051060w

Notice n° : FRBNF42051060

<https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb42051060w.public>

Cote AD82 : BIB 3863

xxxviii Toulouse7, <https://toulouse7.com/2017/11/21/21-novembre-1808-naissait-departement-tarn-garonne/>, consulté le 6 avril 2022.

xxxix Source: Commemorations Collection 2008, [Marouseau, Pascale, Napoléon Ier \(1769-1821\)](#), https://francearchives.fr/fr/pages_histoire/39350, consulté le 6 avril 2022.

xl <http://anocr82.free.fr/breves/Creation%20du%20Tarn%20et%20Garonne.htm>, consulté le 6 avril 2022.

xli <http://www.puylagarde.fr/fr/la-commune/un-peu-dhistoire.html>, consulté le 9 avril 2022.

xlii http://www.beaulieu-en-rouergue.fr/var/cmn_inter/storage/original/application/246d997bf968690ff4cc6789fb1ddf38.pdf, consulté le 9 avril 2022.

xliii <https://www.chateaucambayrac.com/800-ans-d-histoire>, consulté le 9 avril 2022.

xliv <http://www.caylus.com/fr/tourisme-patrimoine/histoire-de-caylus/caylus-au-moyen-age.html>, consulté le 9 avril 2022.

-
- XLV Pierre-Henri Billy. P. Burgan et A. Lafon, Toponymie du Tarn-et-Garonne. Dictionnaire étymologique. Les noms de communes, des anciennes paroisses et des lieux-dits importants, Montauban, 2006. *Nouvelle Revue d'Onomastique*, Société Française d'Onomastique, 2008, 49-50, pp.298-301. (halshs-00288155)
- XLVI PARISOT, Histoire d'une localité de l'ancienne province du Rouergue, publié par Joseph LOMBARD en 1902, éditions E.PRIVAT à Toulouse et A.PICARD à Paris,
- XLVII PARISOT, Histoire d'une localité de l'ancienne province du Rouergue, publié par Joseph LOMBARD en 1902, éditions E.PRIVAT à Toulouse et A.PICARD à Paris,
- XLVIII Framond Martin de. La succession des comtes de Toulouse autour de l'an mil (940-1030) : reconsidérations. In: *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, Tome 105, N°204, 1993. Généalogies méridionales. pp. 461-488.
DOI : <https://doi.org/10.3406/anami.1993.2382>
www.persee.fr/doc/anami_0003-4398_1993_num_105_204_2382
https://www.persee.fr/doc/anami_0003-4398_1993_num_105_204_2382, consulté le 9 avril 2022.
- XLIX <https://www.abbayedelocdieu.com/>, consulté le 9 avril 2022.
- L MONUMENTUM, <https://monumentum.fr/abbaye-dalon-pa00082905.html>, consulté le 9 avril 2022.
- LI PARISOT, Histoire d'une localité de l'ancienne province du Rouergue, publié par Joseph LOMBARD en 1902, éditions E.PRIVAT à Toulouse et A.PICARD à Paris,
- LII PARISOT, Histoire d'une localité de l'ancienne province du Rouergue, publié par Joseph LOMBARD en 1902, éditions E.PRIVAT à Toulouse et A.PICARD à Paris,
- LIII PARISOT, Histoire d'une localité de l'ancienne province du Rouergue, publié par Joseph LOMBARD en 1902, éditions E.PRIVAT à Toulouse et A.PICARD à Paris,
- LIV Familles de La Valette-Parisot et de La Valette-Cornusson, par Hippolyte de BARRAU, Documents historiques et généalogiques sur les familles et hommes remarquables du Rouergue dans les temps anciens et modernes, Tome II, pages 365 à 404.
- LV Histoire généalogique et héraldique des pairs de France: des grands dignitaires de la couronne, des principales familles nobles du royaume, et des maisons princières de l'Europe, précédée de la généalogie de la maison de France, Volume 1
[Jean Baptiste Pierre Jullien de Courcelles](#)
L'auteur, 1822
https://books.google.fr/books?id=QBUyAQAAAJ&dq=causseviel+parisot+histoire&hl=fr&source=gbs_navlinks_s, consulté le 17 avril 2022.
- LVI « 800 AUTEURS », 10 siècles d'écriture en Tarn-et-Garonne, dictionnaire bio-bibliographique, sous la direction de Marcel MAURIERES et Georges PASSERAT, bibliothèque centrale de prêt, 7 avenue du 10^{ème} Dragons, Montauban, AD82/Bib 1730.
- LVII PARISOT, Histoire d'une localité de l'ancienne province du Rouergue, publié par Joseph LOMBARD en 1902, éditions E.PRIVAT à Toulouse et A.PICARD à Paris,
- LVIII Académie des Sciences et Lettres de Montpellier
Bull. Acad. Sc. Lett. Montp., vol. 50 (2019)
Séance du 18 mars 2019
De Rodez à Malte : la vie de Jean de Valette Parisot
Docteur Jean-Pierre REYNAUD
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier
- LIX Familles de La Valette-Parisot et de La Valette-Cornusson, par Hippolyte de BARRAU, Documents historiques et généalogiques sur les familles et hommes remarquables du Rouergue dans les temps anciens et modernes, Tome II, page 400
- LX PARISOT, Histoire d'une localité de l'ancienne province du Rouergue, publié par Joseph LOMBARD en 1902, éditions E.PRIVAT à Toulouse et A.PICARD à Paris,
- LXI PARISOT, Histoire d'une localité de l'ancienne province du Rouergue, publié par Joseph LOMBARD en 1902, éditions E.PRIVAT à Toulouse et A.PICARD à Paris,
- LXII PARISOT, Histoire d'une localité de l'ancienne province du Rouergue, publié par Joseph LOMBARD en 1902, éditions E.PRIVAT à Toulouse et A.PICARD à Paris,

LXIII PARISOT, Histoire d'une localité de l'ancienne province du Rouergue, publié par Joseph LOMBARD en 1902, éditions E.PRIVAT à Toulouse et A.PICARD à Paris,

LXIV PARISOT, Histoire d'une localité de l'ancienne province du Rouergue, publié par Joseph LOMBARD en 1902, éditions E.PRIVAT à Toulouse et A.PICARD à Paris,

LXV PARISOT, Histoire d'une localité de l'ancienne province du Rouergue, publié par Joseph LOMBARD en 1902, éditions E.PRIVAT à Toulouse et A.PICARD à Paris,

LXVI PARISOT, Histoire d'une localité de l'ancienne province du Rouergue, publié par Joseph LOMBARD en 1902, éditions E.PRIVAT à Toulouse et A.PICARD à Paris,

LXVII Beaulieu en Rouergue ; <http://www.beaulieu-en-rouergue.fr/>, consulté le 17 avril 2022.

LXVIII PARISOT, Histoire d'une localité de l'ancienne province du Rouergue, publié par Joseph LOMBARD en 1902, éditions E.PRIVAT à Toulouse et A.PICARD à Paris,

LXIX PARISOT, Histoire d'une localité de l'ancienne province du Rouergue, publié par Joseph LOMBARD en 1902, éditions E.PRIVAT à Toulouse et A.PICARD à Paris,

LXX PARISOT, Histoire d'une localité de l'ancienne province du Rouergue, publié par Joseph LOMBARD en 1902, éditions E.PRIVAT à Toulouse et A.PICARD à Paris,

LXXI PARISOT, Histoire d'une localité de l'ancienne province du Rouergue, publié par Joseph LOMBARD en 1902, éditions E.PRIVAT à Toulouse et A.PICARD à Paris,

LXXII Histoire généalogique et héraldique des pairs de France: des grands dignitaires de la couronne, des principales familles nobles du royaume, et des maisons princières de l'Europe, précédée de la généalogie de la maison de France, Volume 1

[Jean Baptiste Pierre Jullien de Courcelles](#)

L'auteur, 1822

https://books.google.fr/books?id=QBUyAQAAAJ&dq=causseviel+parisot+histoire&hl=fr&source=gbs_navlinks_s, consulté le 17 avril 2022.

LXXIII

Titre : [Les Tarnais : dictionnaire biographique](#) / sous la dir. de Maurice Greslé-Bouignol,... ; préface de Thierry Carcenac ; [publ. par la] Fédération des Sociétés intellectuelles du Tarn

[Greslé-Bouignol, Maurice \(1920-.... ; archiviste\)](#). Directeur de publication

Auteur(s) : [Carcenac, Thierry \(1950-....\)](#). Préfacier, etc.

[Fédération des Sociétés intellectuelles du Tarn](#). Éditeur scientifique

Editeur(s) : [Albi : FSIT](#), 1996

Description : 1 vol. (XXX-411 p.-[16] p. h.t. : ill., portraits ; 25 cm + errata, [3] p

ISBN : 2-9510203-0-9 (rel.) : 270 F

EAN : 9782951020306

<https://www.sudoc.fr/004130626>

LXXIV <https://www.rodelle.fr/decouvrir/histoire-et-patrimoine/rodelle/>, consulté le 28 avril 2022

LXXV Saunhac, 1070-1926 : Rouergue. Albigeois. Quercy. Périgord. Languedoc. Pays des Landes. Bordelais. Paris. Nouvelle-Orléans / Vicomte de Bonald

Bonald, Joseph de (1859-1930) ; Les frères Douladoure, impr. (Toulouse) ; 1926

Notice du catalogue : <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb34212047m> ; <ark:/12148/bpt6k56597461>

Source : Bibliothèque nationale de France, département Philosophie, histoire, sciences de l'homme, 4-LM3-3376

LXXVI Châteaux et lieux fortifiés du Rouergue, Jacques MIQUEL

Mesqui Jean. Jacques Miquel, *Châteaux et lieux fortifiés du Rouergue*.. In: *Bulletin Monumental*, tome 141, n°2, année 1983. p. 221.

www.persee.fr/doc/bulmo_0007-473x_1983_num_141_2_6548_t1_0221_0000_2

LXXVII SCEAUX ROUEGATS DU MOYEN-AGE, par Martin de FRAMOND, page 207.

GANDILHON René. Martin de Framond. *Sceaux rouergats du Moyen Age : étude et corpus*. Avant-propos par Jean Delmas. Préface par Robert-Henri Bautier. Rodez : Editions françaises d'arts graphiques, 1983. In-4°, 423 pages, illustrations, 10 planches, cartes et tableaux (Archives départementales de l'Aveyron).. In: *Bibliothèque de l'école des chartes*. 1984, tome 142, livraison 2. pp. 331-332.

www.persee.fr/doc/bec_0373-6237_1984_num_142_2_450350_t1_0331_0000_2

LXXVIII **Wikimedia**, Attribution: **User:Cristiano64** (Transferred by User:Coldeel/Originally uploaded by Cristiano64 (it)), CC BY-SA 3.0, via **Wikimedia Commons**, https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Gaulle_-59.png, consulté le 5 avril 2022

LXXIX **Fondo Antigo de la Biblioteca de la Universidad de Sevilla from Sevilla, España, CC BY 2.0**, via **Wikimedia Commons**
Geographia Blaviana. - [Amsterdam : Juan Blaeu, 1659], **Fondo Antigo de la Biblioteca de la Universidad de Sevilla from Sevilla, España** — "**Gouvernement de La Guienne & Gascogne.**"
Descripción bibliográfica: Geographia Blaviana. - [Amsterdam : Juan Blaeu, 1659] . - [32], VI, 96 p., 34 f., h. 35a, 35b, 35c, 35d, 36-44 f., 34, [2], 36-40, [2], 43-70 [i. e. 75], [1] f., [20] p. de map., [9] f. de map., [4] f. pleg. de map., [2] f. de plan., [2] f. ge grab. : | bil. ; | cFol. marca major (57 cm.) . - En la dedicatoria a Felipe IV: "Presenta ... El Atlas Universal y Cosmographico de los orbes y terrestre ... Juan Blaeu" . - Título tomado del frontispicio. -- Privilegio fechado en 1659. - Errores de pag. - Sign.: []1, *2, **3, ***_****2, a-e2, A-I2, K1, L-Z2, Aa-Dd2, 4[]2, Ee-Ff2, A-I2, K1, L2, M1, N-Y2, Z5, Aa-Dd2, Ee1, A-D2, E-F1, G-I2, K-L1, M-02, P1, Q-Z2, Aa-Bb2, Cc1, Dd3, Ff-Zz2, Aaa-Bbb2, []. - Frontispicio grab. col. -- Incluye un total de 49 il. entre map., plan. i grab.
Materia: Atlas - Obras anteriores a 1800 **Impresor:** Blaeu, Joan, 1596-1673, imp. **Lugar de impresión:** Holanda. Amsterdam
Localización: fama.us.es/record=b2058758~S5*spi Vea la ilustración en su **contexto** **Visite también la exposición "Cartografía histórica en la Biblioteca de la Universidad de Sevilla"** [expobus.us.es/cartografia//https://commons.wikimedia.org/wiki/File:%22Gouvernement_de_La_Guienne_%26_Gascogne.%22_\(22255624975\).jpg](http://expobus.us.es/cartografia//https://commons.wikimedia.org/wiki/File:%22Gouvernement_de_La_Guienne_%26_Gascogne.%22_(22255624975).jpg), consulté le 5 avril 2022.

LXXX PARISOT, Histoire d'une localité de l'ancienne province du Rouergue, publié par Joseph LOMBARD en 1902, éditions E.PRIVAT à Toulouse et A.PICARD à Paris,

LXXXI Familles de La Valette-Parisot et de La Valette-Cornusson, par Hippolyte de BARRAU, Documens historiques et généalogiques sur les familles et hommes remarquables du Rouergue dans les temps anciens et modernes, Tome II, pages 365 à 404.

LXXXII PARISOT, Histoire d'une localité de l'ancienne province du Rouergue, publié par Joseph LOMBARD en 1902, éditions E.PRIVAT à Toulouse et A.PICARD à Paris,

LXXXIII Familles de La Valette-Parisot et de La Valette-Cornusson, par Hippolyte de BARRAU, Documens historiques et généalogiques sur les familles et hommes remarquables du Rouergue dans les temps anciens et modernes, Tome II, pages 365 à 404.

LXXXIV PARISOT, Histoire d'une localité de l'ancienne province du Rouergue, publié par Joseph LOMBARD en 1902, éditions E.PRIVAT à Toulouse et A.PICARD à Paris,

LXXXV Familles de La Valette-Parisot et de La Valette-Cornusson, par Hippolyte de BARRAU, Documens historiques et généalogiques sur les familles et hommes remarquables du Rouergue dans les temps anciens et modernes, Tome II, pages 365 à 404.

LXXXVI Molinier Auguste, Molinier Émile. Najac en Rouergue, notes historiques et archéologiques [premier article].. In: *Bibliothèque de l'école des chartes*. 1881, tome 42. pp. 129-156.

DOI : <https://doi.org/10.3406/bec.1881.447002>

www.persee.fr/doc/bec_0373-6237_1881_num_42_1_447002